This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 027 833 800

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

BULLETIN

DE

LA DIANA

TOME DIXIÈME

1898

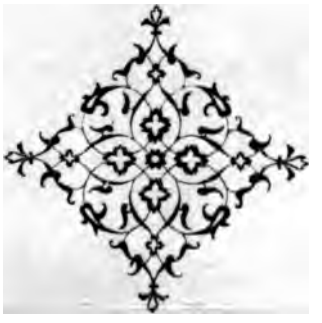

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE DES LEGOUVÉ, 20
MONTBRISON
1898.

BULLETIN DE LA DIANA.

BULLETIN

DE

LA DIANA

TOME DIXIÈME

1898

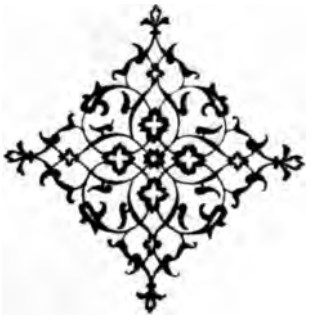

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE DES LEGOUVÉ, 20
MONTBRISON
1898.

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 24 1977

JANVIER — MARS 1898

BULLETIN
DE
LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME X. — N° 1

Le Conseil d'Administration se réunira le mardi, 22 mars 1898, à 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

IMPRIMERIE ELEUTHÈRE BRASSART
RUE DES LEGOUVÉ, 20
MONTBRISON
1898

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tiendra chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

Le Conseil d'Administration se réunira le mardi, 22 mars 1898, à 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment invités de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le Bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

GENERAL BOOKBINDING CO.
77 53 S
4925T 005 2 2252
QUALITY CONTROL MARK

JANVIER - MARS 1898.

BULLETIN DE LA DIANA

QUESTIONNAIRE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET STATISTIQUE

DRESSÉ PAR M. MAURICE DUMOULIN
ET ACCOMPAGNÉ DE FIGURES EXPLICATIVES
PAR M. HENRI GONNARD.

AVIS

Le questionnaire que publie la Société de la Diana a pour objet de recueillir et d'enregistrer tout ce qui reste et tout ce qui témoigne du passé de la petite patrie — le pays de Forez, le département de la Loire — et d'intéresser à ce passé quiconque est en mesure d'en saisir quelque vestige (1).

Ce questionnaire est dressé en vue de chaque commune. Il touche à la fois au territoire et à sa topographie, aux habitants et à leur histoire, à leurs traditions, leur langage et leurs coutumes, leurs institutions et leur gouvernement, aux ouvrages et aux monuments, aux objets d'art et aux ustensiles an-

(1) Pour plus amples explications, voir dans le *Bulletin de la Diana*, t. IX, séance du 30 décembre 1897, ce qui a été dit à ce sujet par M. Dumoulin.

ciens, enfin aux documents conservés depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Chaque terme technique est expliqué soit par une note sommaire, soit, mieux encore, par un dessin représentant l'objet énoncé, et tous ces dessins reproduisent des spécimens provenant de notre pays. De même que toutes les questions posées dans notre texte doivent trouver leur réponse en Forez, de même toutes les illustrations qui accompagnent ce texte sont tirées du Forez.

La Société de la Diana présente ce questionnaire non seulement à ses membres, mais à tous ceux de nos compatriotes qui lui paraissent bien placés pour y répondre. Avec l'assentiment bienveillant des autorités dont ils relèvent, elle l'adresse aux prêtres des paroisses, aux instituteurs publics ou libres, aux ingénieurs, aux conducteurs des Ponts et Chaussées, aux agents voyers.

Dans les professions les plus diverses et sur tous les points du département, elle souhaite et elle espère obtenir des collaborateurs.

Ce que nous attendons ici, ce ne sont point des considérations générales, des théories et des systèmes, mais des recherches exactes, précises et au besoin minutieuses. De personne nous ne prétendons recevoir réponse au questionnaire tout entier ; mais à chacun nous demandons ce qu'il a vu, touché et pu constater par lui-même. Ainsi, peu à peu et par l'effort de tous, se préparera pour notre pays une statistique autorisée et complète, en matière d'Histoire d'Art et d'Archéologie. En attendant qu'elle s'achève, nous serons heureux de signaler les meilleures réponses, les meilleurs mémoires qui nous seront envoyés, de les publier dans notre bulle-

tin et d'offrir à leurs auteurs quelque témoignage de la gratitude de la Diana.

L'entreprise à laquelle nous convions nos compatriotes n'a pas seulement pour but de satisfaire la curiosité des érudits. Elle est destinée a entretenir et développer le patriotisme. Pour aimer et respecter la patrie, il n'est pas inutile d'en connaître l'histoire et, pour se dévouer à la grande patrie, d'être attaché à la petite.

Le Président,
Vicomte DE MEAUX.

QUESTIONNAIRE

I. LE TERRITOIRE (1)

1. — **LA COMMUNE**. De quelle province ancienne, de quel **diocèse dépendait la** commune ?

***Pour les communes** frontières, déterminer très exactement **la** limite de la province ou du diocèse, en indiquant où l'on a puisé les éléments de cette détermination.*

2. — — Limites actuelles de la commune.

---

(1) L'idée première de ce questionnaire appartient à M. Vincent Durand.

Il la soumit à la Diana, dans une des séances de l'année 1876. Il nous a permis de la reprendre, et c'est grâce à ses excellents conseils et aux aimables observations de M. l'abbé Sachet, pour la partie religieuse, de MM. E. Brassart et Joseph Déchelette, qu'il nous a été possible d'écrire cet essai.

Il est forcément incomplet, nous nous en excusons par avance ; mais tel qu'il est, si on veut bien répondre aux questions qui y sont posées et faire scientifiquement les recherches qu'elles nécessitent, nous sommes persuadé qu'il pourra rendre quelque service.

M. D.

3. — — Limites actuelles du canton.

Ces deux limites déterminées par les lieux dits et non par les cantons ou communes limitrophes.

4. — — Variation du nom des communes, des hameaux.

5. — — Les communes ou les hameaux disparus. La date, la cause.

6. — — Les communes ou les hameaux créés. La date, la cause. Analyser les demandes de création, si on les possède, et en citer les considérants les plus caractéristiques.

7. — — Noms révolutionnaires des communes.

8. — PAROISSES. Etendue des paroisses du canton ou de celles de la commune.

9. — — Création de paroisses nouvelles. La date, la cause.

10. — — Suppression de paroisses. La date, la cause.

Pour les questions 9 et 10 analyser les demandes de création ou les motifs de suppression, si on les possède, et en citer les considérants les plus caractéristiques.

11. — ARCHIPRÊTRÉS. Leurs limites anciennes et modernes.

12. — ARCHIDIACONÉS. Leurs limites.

II. TOPOGRAPHIE

1. — Pour tous les accidents naturels ou artificiels du sol indiquer autant que possible :

1° Le nom ancien d'après les titres (dates de ceux-ci).

2° Le nom usité dans le langage vulgaire écrit conformément à la prononciation.

3° Le nom francisé.

4° Le nom fourni par les cartes dont on dispose. Les principales à consulter sont celles de Cassini au $\frac{1}{86.400}$ (XVIIIe siècle) ; — celle du cadastre au $\frac{1}{5.000}$ ou au $\frac{1}{2.500}$ selon les communes ; — celle de l'Etat-major au $\frac{1}{80.000}$; — de Godefin au $\frac{1}{60.000}$; — de Piquart au $\frac{1}{40.000}$.

Sur la plupart des cartes modernes, quantités de noms de lieux sont plus ou moins déformés et il importe d'en connaître la teneur locale et d'en comparer les variantes.

2. — LES COURS D'EAU. Leurs affluents et sous-affluents de chaque rive. Principaux points de passage et importance des uns et des autres, en distinguant les cours d'eau permanents de ceux qui ne le sont pas.

3. — LES ÉTANGS. Date et conditions de leur établissement Leur mode d'exploitation. Leur rôle économique. Leur suppression et ses causes.

4. — LES BOIS ET LES PRAIRIES. Les bois. Les forêts. Leurs noms. Leur ancienne étendue.

Leur étendue moderne. Leurs noms. De quelles essences d'arbres étaient-ils autrefois et sont-ils aujourd'hui composés?

Les bois communaux. Mêmes questions.

Prairies naturelles. Leur étendue ancienne et aux temps modernes. Pâturages communaux. Prairies soumises au parcours. Les jasseries et l'agriculture pastorale (1).

5. — DÉPOUILLEMENT MÉTHODIQUE DU CADASTRE. Produire un calque du plan d'assemblage de la commune, revu sur les feuilles de sections, sur lequel on portera à leur place tous les noms des lieux habités, cours d'eau, principaux accidents de terrain naturels et artificiels, territoires, masses de culture, fournis par les états de sections.

L'établissement de tels plans est un des services les plus signalés que l'on puisse rendre à la topographie et à l'histoire, un des travaux dont il peut sortir le plus de renseignements neufs. Et il a le mérite d'être à la portée de tous, car il n'exige qu'un peu de temps, de patience et de soin.

Dresser, par ordre alphabétique, la table de tous les noms ainsi relevés, soit sur le plan, soit sur les états de section.

6. — LES ROUTES. Les anciens chemins avant leur classement actuel.

---

(1) *Jasseries*, châlets et pâturages situés au sommet et sur les pentes de Pierre-sur-Haute et du Pila.

Les points de départ et les points où ils aboutissaient, sur le territoire de la commune.

Noms des localités qu'ils desservaient.

Le nom dont on les désigne dans le pays.

La différence de tracé de la route ancienne et de la route moderne, différence marquée par l'énumération des localités traversées.

III. HISTOIRE DE LA COMMUNE

LA PROPRIÉTÉ.

1. — LA PROPRIÉTÉ SOUS L'ANCIEN RÉGIME.

1° Les *Alleux* (1). Par qui possédés ?

2° Les *Fiefs* (2). A quels devoirs soumis ? Par qui possédés ?

3° Les *Arrière-Fiefs* (3). De quel fief relevant ? A quels devoirs soumis ? Par qui possédés ?

En l'état actuel des connaissances historiques, les réponses à cette question seront particulièrement intéressantes.

4° Les biens possédés en *emphytéose* (4).

---

(1) On appelait *alleu* et *franc-alleu* les biens possédés héréditairement et exempts de charges restrictives du droit absolu de propriété.

(2) On appelait *fief* un domaine relevant du seigneur d'un autre domaine et concédé sous la condition de foi et hommage et assujetti à certains services, parfois même à certaines redevances. Le terme s'applique aussi à certaines propriétés autres que des domaines (droit de chasse, essaims d'abeilles etc.) et possédées de la même manière que les fiefs. Le fait de la dépendance se disait *mouvoir*. Un fief était mouvant de tel seigneur.

(3) *Arrière-fief*, fief mouvant d'un autre fief.

(4) *Emphytéose* se dit d'une convention par laquelle un propriétaire cède la jouissance d'un héritage à perpétuité, sous la condition de certaines redevances ou charges appelées *devoirs*,

En quelle proportion les terres de cette catégorie existaient-elles dans la commune ? De quelles censives (1) relevaient-elles ?

A quels devoirs étaient-elles soumises ?

a Redevances proportionnelles (quart, quint, dîme seigneuriale, etc).

b Redevances fixes (cens, servis, charrois, etc).

c Redevances accidentelles (taille (2), investisons (3), lods et ventes (4) etc) ?

Exemples de constitution de chacune de ces tenures ou de leur transformation de l'une dans l'autre, d'après les documents locaux.

2. — LES POSSESSEURS DU SOL A TITRE INCOMMUTABLE. Accroissement ou diminution de leur nombre selon les époques et variation correspondante de la masse d'immeubles de toute condition (allodiale, féodale, ou emphytéotique) réunie dans une même main.

3. — LA GRANDE PROPRIÉTÉ. La grande propriété autrefois et aujourd'hui. Nom des propriétaires ; superficie ; genre spécial de culture ; nombre de fermes ; revenu.

4. — LES POSSESSEURS PAR INDIVIS. Pariers ou personniers. Origine, conditions, décadence de cette institution, d'après les documents locaux.

5. — POSSESSEURS DU SOL A TEMPS. Le fermage. Le mé-

---

(1) On appelait *censive*, soit l'étendue des terres devant un cens, soit la terre possédée sous la condition d'un cens, soit sa redevance en argent ou en denrées (le cens), due au propriétaire ou seigneur *direct*.

(2) Imposition levée sur les personnes non nobles. Elle était dite *personnelle* quand elle frappait la personne, *réelle* quand elle frappait la terre, *casuelle* quand elle était perçue à l'occasion d'un cas particulier.

(3) Droit payé en raison de la mise en possession, de l'investiture, d'un bien.

(4) Droit dû au seigneur par celui qui acquiert un bien dans sa censive.

tayage. Nombre et étendue des fermes. Conditions des baux à toutes les époques.

Les archives particulières et les titres de propriété sont encore très nombreux dans la campagne. En les compulsant, on peut répondre facilement à cette importante question et dresser chronologiquement un très précieux et très utile tableau comparatif.

6. — LES BIENS DU CLERGÉ SÉCULIER ET RÉGULIER.

Indiquer, pour chaque paroisse l'étendue de ces biens à différentes époques.

1° Superficie des fonds appartenant aux congrégations. Dénombrement.

2° Superficie des fonds diocésains ou curiaux, ces derniers divisés en deux catégories (*a* fonds anciens de la cure, *b* fonds légués pour fondations pieuses). Dénombrement.

7. — LES BIENS NATIONAUX, les brefs de vente, les acquéreurs.

8. — Peut-on établir le nombre des propriétaires terriens entre 1789 et 1889, dans les périodes suivantes : de 1789 à 1820, de 1820 à 1850, de 1850 à 1870, de 1870 à 1889 ?

9. — LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNE.

Les chartes de communes. Les chartes de coutumes. Les chartes de franchises.

Ont-elles été publiées ? Où ? (Si l'on possède le texte original, collationner avec le texte publié et noter les différences).

Si elles ne l'ont pas été, en donner la transcription minutieuse.

Signaler les textes, copies, vidimus, enregistrements des chartes de cette espèce qui n'auraient pas été vues par ceux qui les ont publiées.

Quels étaient le [illegible] municipales [illegible]

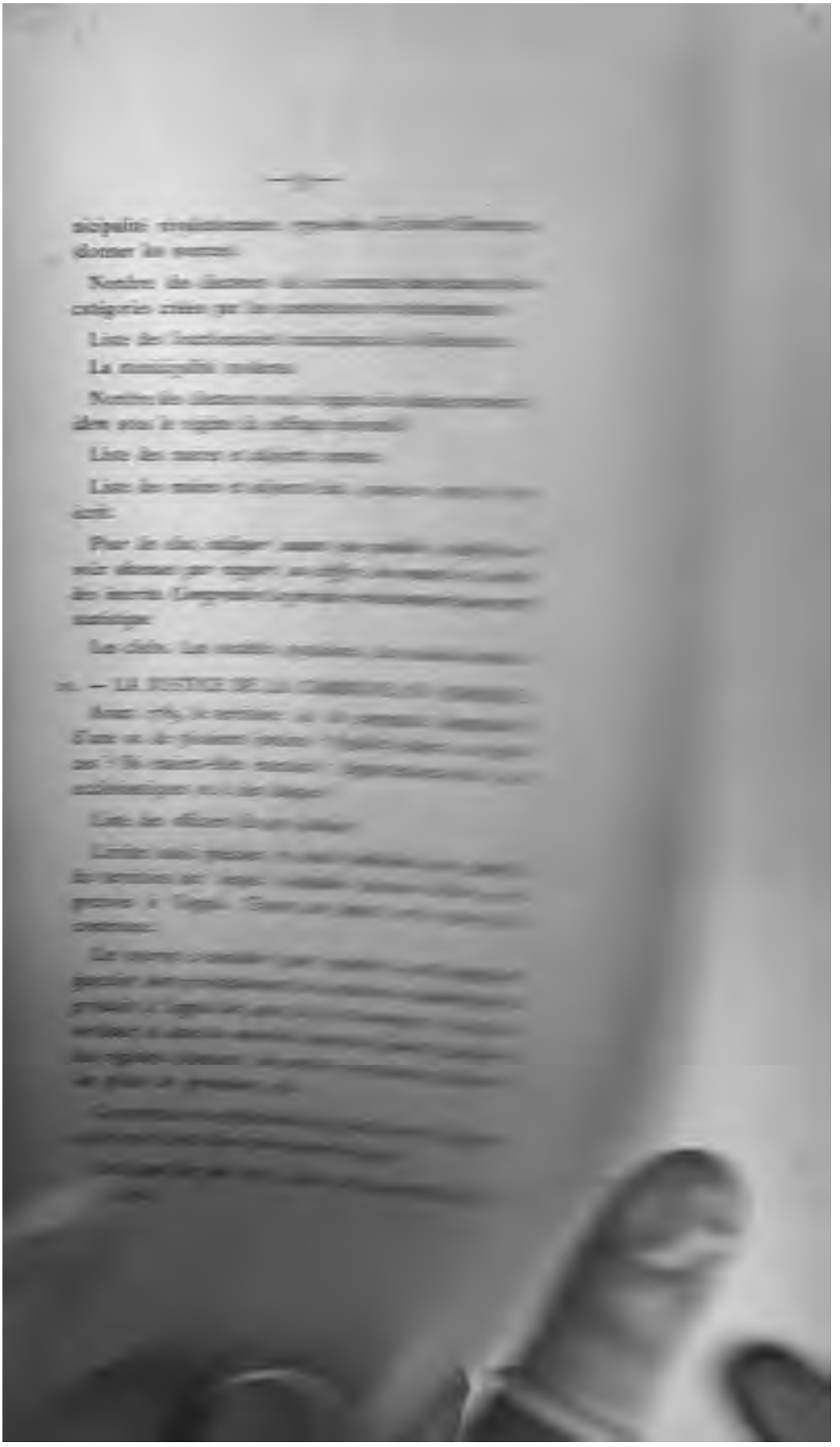

Juges de paix nommés, leurs noms. Total par année des affaires jugées.

Si la commune a possédé ou possède un tribunal, procèder de même.

11. — L'ÉGLISE.

Le saint, patron de la paroisse ou des paroisses de la commune, d'après les titres et la tradition.

Le saint patron du lieu ; il diffère quelquefois de celui de l'église ou des églises paroissiales.

— Y a-t-il eu différents patrons de la paroisse ou de la commune ?

— Églises ayant existé ou existant dans la commune, leur vocable.

— Chapelles et autels secondaires existant dans ces églises, leur vocable.

— Liste des curés et des vicaires. Collateur de la cure avant 1789.

Revenus curiaux. Dîmes et novales. Leur quotité. Par qui perçues ? Quels étaient les décimateurs ? Limite des dîmeries. Produits du sol sujets à la dîme.

La portion congrue, sa quotité à différentes époques ? Par qui payée et dans quelle proportion (1) ?

Les sociétés de prêtres. Leur composition, leurs statuts, leurs revenus.

---

(1) La dîme était un impôt en nature prélevé par le clergé paroissial sur les fruits de la terre. Sa quotité variait suivant les paroisses et même dans chaque paroisse d'un « canton » à l'autre. Très souvent la dîme, au lieu d'appartenir au curé desservant effectivement la paroisse, était perçue par des personnes ou des établissements monastiques qui nommaient à la cure et prenaient le titre de *curés primitifs*. Parfois aussi, elle était devenue la propriété des seigneurs laïques : elle portait alors le nom de *dîme inféodée*. Dans l'un et l'autre cas, les décimateurs devaient assurer la subsistance du desservant en lui payant une rente fixe dite *portion congrue*.

On appelait *novale* la dîme levée sur une terre nouvellement défrichée.

Les prébendes et commissions de messes. Leur vocable, leurs revenus. Mode de nomination et liste des prébendiers.

La fabrique ou luminaire de l'église. Ses revenus. Mode de nomination, durée des fonctions et noms des luminiers.

Luminaires des chapelles et autels secondaires de l'église.

La fabrique actuelle. Ses revenus. Noms des fabriciens.

Les confréries, leurs noms, leur objet, leurs revenus, leurs lieux de réunion, leurs règlements et statuts.

Les cimetières. Les anciens cimetières, leur emplacement, leur contenance, leurs noms. Que sont-ils devenus ?

Les cimetières actuels. La date de leur création (nom, superficie, emplacement).

12. — LES ŒUVRES DE BIENFAISANCE. — Autrefois. Bureaux de charité, dames de charité. Ateliers de charité.

Depuis 1789. Bureaux de bienfaisance, leur nombre, le nombre de secourus, leurs ressources.

Œuvres charitables autres : privées, officielles (nombre de secourus, ressources).

Les hôpitaux de pauvres voyageurs. Leurs biens, leur administration, leur suppression.

Les hospices. Hôtels-Dieu, maladreries, léproseries. Les fondateurs, les emplacements, les biens, l'accroissement ou la diminution, le nombre de lits, l'administration, le nom et la date des recteurs, les congrégations qui les desservaient.

Aujourd'hui. Mêmes questions. Maternités, etc.

Les prisons. Le régime des prisons autrefois. Les congrégations qui les desservaient, ou le personnel des prisons.

13 — LES COUVENTS D'HOMMES OU DE FEMMES.

Autrefois. Leurs noms, leur ordre, maisons dont ils relevaient immédiatement, leur histoire.

Liste des abbés, abbesses, prieurs, prieures, et officiers de la maison.

L'administration de ces couvents, leurs biens, leur œuvre.

leurs fondations, ce qu'on y faisait. Leur sécularisation.

Aujourd'hui. Mêmes questions.

Les ermitages.

14. — LES DISSIDENTS.

Les protestants. Confessions diverses. Assemblées. Les pasteurs, nombre des protestants autrefois et aujourd'hui.

Les juifs. Synagogues, lieux de réunion, nombre.

— Mesures prises contre eux ou relativement à eux.

Les jansénistes.

Les autres sectes dissidentes avant 1789.

Le clergé constitutionnel, les missionnaires et administrateurs délégués par les évêques non assermentés.

Le culte révolutionnaire : le culte de la raison, de l'Être suprême.

Fêtes du calendrier républicain ou fêtes créées par la Révolution.

Les théophilanthropes et autres sectes issues du mouvement révolutionnaire.

Les anticoncordataires ou *Petite église*.

Les *bleus*, les *béguins*.

15. — L'ÉCOLE.

Existait-il des écoles de l'un ou de l'autre sexe dans la commune avant 1789? Lesquelles? Matières que l'on y enseignait: méthodes d'enseignement. Nombre, noms et mode de nomination des maîtres et maîtresses. L'enseignement était-il gratuit ou rétribué ? Fondations en faveur des écoles. Moyens de subsistance ou salaire des maîtres et maîtresses. Nombre des élèves.

Degré d'instruction générale selon les époques.

Les écoles révolutionnaires. Mêmes questions.

Les écoles modernes. Sous le premier Empire. Sous la Restauration. Sous le gouvernement de Juillet. Sous le second Empire. Sous la République.

Écoles de l'État. Écoles libres.

Dans les communes où il existait un collège, où il en existe encore un, ou bien un collège transformé en lycée ; mêmes questions, en y ajoutant les détails sur les fondateurs du collège, les congrégations possédantes, leurs biens, leur histoire.

Les écoles secondaires de la Révolution. Mêmes questions.

Les écoles professionnelles ou ce qui s'en rapprochait autrefois. Aujourd'hui.

Écoles normales.

Séminaires, grands ou petits. Écoles d'enseignement secondaire libres.

16. — L'ARMÉE.

Service personnel de la noblesse. Ban et arrière-ban.

Contribution militaire des femmes et des roturiers possesseurs d'alleux et de fiefs.

— Les milices seigneuriales et urbaines. Guet et garde, retrait.

Réparation des châteaux et places fortes.

L'armée permanente.

— Sa composition et son mode de recrutement selon les corps et les époques ; les nobles, les roturiers. Documents locaux y relatifs.

— Les sergents recruteurs ; affiches, contrats d'engagement.

— Rôles de compagnies de gens de guerre.

— La milice. Les engagements et le tirage au sort.

— L'habit et l'armement du milicien ; par qui fournis ?

— Nombre de miliciens à fournir par paroisse : sa proportion avec celui des habitants.

— La maréchaussée.

— L'armée révolutionnaire.

— Le recrutement. Les engagés volontaires, la conscription, son établissement ; révoltes, insoumissions. Proportion des conscrits par nombre d'habitants.

— La conscription sous le régime du remplacement et de l'exonération. Proportion des remplacés et des remplaçants.

— La conscription sous le régime des lois contemporaines.

— Nombre des dispensés, ajournés, par rapport à la population, par rapport à la population appelée sous les drapeaux.

— Le volontariat d'un an, nombre proportionnel.

Passage et logement des gens de guerre. Garnisons, lieux d'étape et itinéraire ordinaire des troupes en marche autrefois et à l'époque moderne.

Gardes nationales, corps francs, corps de partisans à l'époque révolutionnaire. Liste des officiers.

— id. — à l'époque moderne.

Sièges, combats, invasions, émeutes, etc., dont la commune a été le théâtre. Indication des sources où l'on a puisé pour répondre. Nom, âge des personnes que l'on a interrogées.

17. — LES IMPOTS.

La taille royale. Sa quotité pour la commune. Quartiers ou parcelles de perception. Les consuls et collecteurs de tailles, noms, nominations. Anciens rôles de taille.

Impôts spéciaux au clergé et à la noblesse. Les décimes,

La capitation.

Impôts directs accessoires à la taille. L'ustensile, etc.

Impôts extraordinaires pour dépenses locales : construction d'églises, presbytères, halles, etc.

Les contributions indirectes. Les *aides* et droits sur les boissons. La gabelle et les greniers à sel ; la ferme des tabacs. Lieux des dépôts, noms des préposés. La contrebande.

Les droits seigneuriaux. Moulins et fours banaux et autres droits de banalité, s'il en existait dans la commune.

Le banvin (1).

---

(1) Droit qu'avait le seigneur de vendre, à l'exclusion de toute autre personne, le vin de son cru, dans la paroisse, durant le temps marqué par la coutume.

La *layde* (1). Tarifs de sa perception.

Les anciennes mesures de longueur, de capacité, de poids. Leur vérification et échantillonnage. Étalons encore existants. En déterminer le rapport métrique.

Mesures de superficie en usage dans la commune : leur rapport métrique.

Droits honorifiques des seigneurs du lieu.

Les impôts révolutionnaires.

La contribution foncière. Son mode d'établissement. Les assignats et les mandats territoriaux. Les dons patriotiques, les impôts sur le capital et sur le revenu.

Les impôts indirects et leur mode d'établissement et de perception sous la Révolution.

Les percepteurs, contrôleurs, etc., sous le premier Empire.

LA VIE.

1. — Les foires, les marchés. Leur nombre autrefois : les jours de leur tenue. Détail des transactions.

Aujourd'hui. Mêmes questions.

2. — L'agriculture. Abandon d'anciennes cultures. Introduction de nouvelles : lesquelles et à quelle époque ?

Assolements anciennement en usage. Rendement des récoltes. Syndicats agricoles.

Prix des denrées. — *Carcabaux* ou mercuriales officielles.

Les bestiaux, leur nombre, leur prix selon les époques.

Les salaires ruraux à toutes les époques. Rapport avec ceux d'aujourd'hui, en tenant compte du pouvoir de l'argent.

Police rurale. Ban de vendanges, leur mode de fixation, leur date.

---

(1) Ou bien encore *leyde*, droit qu'avait le seigneur sur la vente des marchandises, denrées et autres objets exposés au marché.

3. — Étude des contrats de vente à toutes les époques. En marquer les caractéristiques.

Les contrats d'échange, mêmes questions.

Des contrats de fermage, de louage de bras, de location, d'embauchage.

Coutumes locales sur les baux, loyers, transactions de toutes sortes.

4. — L'Industrie. Existait-elle ? Qu'était-elle ? Modes de travail, contrats d'apprentissage, salaires, débouchés, marchés industriels.

Les corporations de métiers, leurs statuts, leurs usages ; salaires, apprentissage.

L'administration de l'industrie. Les inspecteurs et sous-inspecteurs des manufactures, les gardes-jurés, les bureaux de marque, les marques.

Les députés au conseil du commerce ; les chambres de commerce avant 1789, les conditions des textiles, avant cette date.

Les écoles industrielles.

L'industrie aujourd'hui. Sa nature. Changements ou modifications de 1789 à nos jours. Travail libre, travail des usines. Nombre des manufactures, noms des manufacturiers, nombre d'ouvriers. Salaires, en dresser le tableau chronologique. Conseils de prud'hommes, sociétés de secours mutuels, sociétés ouvrières, syndicats professionnels, bourses du travail. Œuvres patronales. Associations de fabricants.

Chambre de commerce. Listes des membres. Conditions des textiles.

Les écoles d'art ou d'industrie.

Industries disparues. Les causes. Leur durée. Liste des différentes espèces de commerce. Autrefois, aujourd'hui, leur nombre. Tableaux comparatifs. Médecins, chirurgiens, officiers de santé, apothicaires, barbiers, pharmaciens, notaires, procureurs, avoués, avocats, huissiers, sergents, banquiers, négociants, etc ; noms et dates.

5. — Population de la commune à diverses époques. Proportion du nombre des mariages, naissances et décès avec le nombre total des habitants.

Immigration et émigration.

— Sans esprit de retour. La cause, le chiffre par périodes décennales aussi loin qu'on pourra remonter, la destination des émigrants, l'origine des immigrants.

— Temporaire. Mêmes questions.

V. LA LANGUE ET LES TRADITIONS

Quel est le patois parlé dans la région ou l'on écrit ? En donner une grammaire sommaire ; en donner la prononciation figurée.

Documents anciens écrits en patois. En donner la copie ; indication des sources d'où ils sont tirés.

Dans l'étude des documents que l'on a faite, dire à quelle époque, et à l'occasion de quelle nature d'actes, le patois s'est substitué au latin, le français au patois.

Recueillir les chansons populaires de la région. En donner les paroles, en noter l'air, la mesure et surtout les mouvements, reproduire les variantes.

Raconter les légendes et les traditions du pays. Noter les proverbes ayant cours ou ayant eu cours dans le pays. Noter les superstitions, les coutumes du culte existantes en dehors de la liturgie, le lieu et l'ancienneté des pélerinages, les cérémonies qu'on y accomplit en dehors des exercices du culte, les pratiques qu'on y observe, les objets qu'on y vénère.

Traditions thérapeutiques, croyances aux simples, vertus des herbes, les « remèdes de bonne femme » les « sorts ». Croyances relatives à la lune, à la foudre, aux éclipses, aux étoiles filantes, aux météores etc.

Culte des eaux, des fontaines, des pierres, des arbres.

Les observations météorologiques, les remarques sur les coïncidences entre des faits naturels et d'autres évènements d'un ordre matériel ou moral.

Coutumes locales relatives aux fiançailles, mariages, naissances, baptêmes, relevailles, enterrements et autres circonstances de la vie en usage autrefois ou actuellemeut encore.

Fêtes, jeux se pratiquant autrefois ou aujourd'hui. Les feux de la Saint-Jean, les brandons, les œufs de Pâques, les usages du mardi-gras, de la Toussaint, du premier de l'an.

VI. ARCHÉOLOGIE

1. — Existe-t-il des monuments dits mégalithiques (menhirs dolmens, etc.) entiers ? incomplets ? leurs noms, leur emplacement, leur description (joindre, si possible, une ou plusieurs photographies sous différents aspects).

1. — DOLMEN de Balbigny, détruit en 1811 (Antoine Granjon, *Statistique du département de la Loire*, mss à la Diana; — Aug. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, p. 3 et 4).

2. — Existe-t-il des ruines antiques apparentes ? Des substructions non apparentes; des pavés en pierre, en béton, en mosaïque, canaux souterrains, etc.? Site précis, description, plan.

Objets qui les accompagnent : colonnes, meules à bras en lave ou autre matière, tuiles à rebords, poteries, etc.

3. — A-t-il été trouvé sur le territoire de la commune des poteries entières ou brisées, isolées ou en amas ? Des moules à poteries ? Ou fours de potier ? Où ? Quand ? Leur description ? Leur sort ?

2. — OLLA, de style gaulois, en terre noire grossière, tournée, puis amincie à la main, provenant du Crêt-Châtelard. — Collection de M. Vincent Durand.

3. — AIGUIÈRE jadis pourvue d'une anse, trouvée à Daumois, commune d'Allieu, terre noire lustrée, fond étroit. — Musée de la Diana. (*Bulletin de la Diana*, IX, 60).

4. — OLLA, de style gaulois, en terre noire lustrée, trouvée au Crêt-Châtelard, commune de Saint-Marcel de Felines. — Collection de M. Vincent Durand.

La décoration de ce vase d'une forme si artistique consiste en filets creux et en bandes ondées exécutées à la roulette.

5. — URNE, gallo-romaine, commune, terre jaunâtre, fond étroit, trouvée au Crêt-Châtelard. - Collection de M. V. Durand

6. - VASE en terre noire provenant d'une sépulture par ustion découverte à Précieu. — Musée de la Diana. (*Bulletin*, IX, 69).

7. — VASE A BOIRE en terre rose, trouvée à Chaysieu, commune de Moind. (*Bulletin de la Diana*, V, 186).

8. — VASE, de style gaulois, en terre rose, avec zones rouges et dessins géométriques bruns, trouvé au Crêt-Châtelard. — Collection de M.V. Durand.

Ce vase et celui figure 48 sont par leur décoration des types de l'industrie de nos potiers Ségusiaves. (J. Déchelette, *Les vases peints gallo-romain du musée de Roanne*).

9. — BOL, gallo-romain, poterie sigillée, en terre rouge lustrée, provenant du Crêt-Châtelard. — Collection de M. Vincent Durand.

10-11. — LAMPE ROMAINE, en terre rouge. — Musée de Saint-Etienne.

12.—AMPULLA, en terre rouge, provenant de Chaysieu, commune de Moind. — Musée de la Diana.

13. — FRAGMENT DE MOULE A POTERIE, de l'époque romaine, trouvé à Chaysieu, commune de Moind. (*Bulletin de la Diana*, V, 185).

14. — AMPULLA, en terre blanche, trouvée à Chaysieu, commune de Moind. (*Bulletin de la Diana*, V, 186).

15-16. — TUILES ANTIQUES

TUILE CREUSE (*imbrex*) TUILE A REBORDS (*tegula*)

provenant du mont d'Uzore. — Musée de la Diana.

17. — AMPHORE VINAIRE, provenant d'Essalois, commune de Chambles. — Type des amphores trouvées communément en Forez. — Musée de la Diana.

Ces amphores probablement fabriquées dans l'Italie méridionale ont servi à transporter le vin, de cette région dans le Forez, depuis l'époque Gauloise jusqu'à la fin de l'Empire.

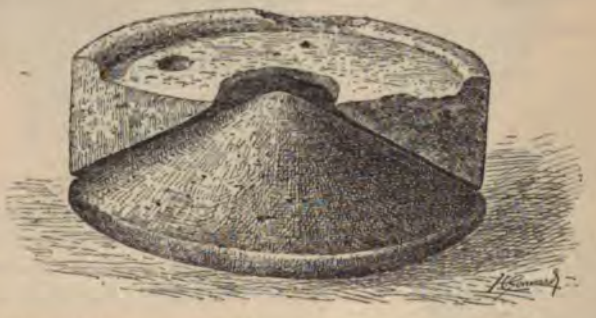

18. — MOULIN A BRAS, en lave, trouvé à Moind. — Musée de la Diana.

La meule supérieure est représentée brisée afin de montrer la disposition de l'appareil. A gauche, se voit le trou dans lequel était fixé le manche de bois qui servait à faire mouvoir cette meule ; ce trou était le plus souvent latéral.

4. — A-t-il été trouvé des ustensiles ou des armes en pierre ou en silex, taillé, poli ? Où ? Quand ? Description. Leur sort ?

19-20. — POINTE DE LANCE en silex, face et revers, provenant du Grand-Pressigny. — Musée de Saint-Etienne.

21. — POINTE DE FLÈCHE en silex. — Collection de M. H. Gonnard.

22. — HACHE en silex.

23. — POINTE DE FLÈCHE en silex.

Les nos 22 et 23 ont été trouvés entre les Périchons et Précivet, commune de Poncins. — Collection de M. N. Thiollier. (*Bulletin de la Diana*, II, 186, 187).

24. — COUTEAU en silex, longueur 0m 132, trouvé à Sury-le-Comtal. — Musée de la Diana. (*Bulletin de la Diana*, II, 271).

25. — POIGNARD en silex, provenant de Cherier, longueur 0m 232, la plus belle arme en silex taillé, trouvée en Forez. — Musée de Roanne. (*Bulletin de la Diana*, VIII, 48).

26. — HACHETTE en pierre polie, (serpentine). — Collection de M. H. Gonnard.

27. — HACHE en pierre polie. — Musée de Saint-Etienne.

5. — Des instruments en os ou en verre ? Où ? Quand ? Description. Leur sort ? Les cachets d'oculistes.

6. — Des ustensiles, des armes, en bronze, en fer. Où ? Quand ? Description. Leur sort ? Des moules de haches, couteaux, lances etc.

28. — BRACELETS gaulois, en bronze, trouvés à Vinols, commune de Bard. — Musée de la Diana. (*Bulletin Monumental*, 1863, notice et dessins de M. V. Durand).

29. — FAUCILLES 30. — CELT ou CISEAU en bronze, trouvés à Ruffieu, commune de Moind. — Collection de de M. J.-C. Coiffet. (*Bulletin de la Diana*, V, 83).

31. — GRANDE ÉPINGLE, gallo-romaine, en bronze, longueur 0m 315, trouvée à Feurs. — Musée de Saint-Etienne.

32. — ÉPINGLE en bronze, longueur 0m 212 trouvée à Ruffieu, commune de Moind. — Collection de J.-C. Coiffet. (*Bulletin de la Diana*, V, 82).

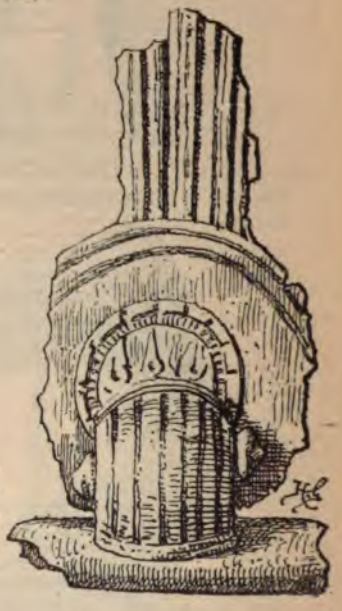

33-34. — POIGNARDS gaulois, en bronze, à 2 rivets, trouvés aux environs de Grigny (Rhône). — Musée de Saint-Etienne.

35. — FIBULE en bronze, trouvée à Pilon, commune de Villeret, dans une urne cinéraire. — Musée de la Diana. (*Bulletin de la Diana*, II, 146).

36. — CLEF, gallo-romaine, en fer avec poignée en bronze, trouvée à Feurs. — Collection de M. H. Gonnard.

VASE gallo-romain, en bronze, découvert avec un trésor monétaire à Boisset-lès-Montrond. — Musée de Saint-Etienne. (*Revue Foréziennne*, 1867, 270).

38. — VASE gallo-romain, en bronze, contenant un trésor monétaire. — Musée de la Diana.

39. — BAGUE gallo-romaine, en or, ornée d'une pierre gravée.

Le vase et la bague, figurés sous les numéros 38 et 39, proviennent d'une importante trouvaille faite à Moind, clos Vissaguet. (*Bulletin de la Diana*, III, 314).

40. — PIC.

41. — PETITE PIOCHE

43. — GRANDE PIOCHE.

42. — SERPETTE.

44. — COUPERET.

Tous ces outils agricoles, en fer, de l'époque gallo-romaine, ont été trouvés à Combe-Plaine, commune de Rive-de-Gier. — Collection Boiron, de Rive-de-Gier. (*Bulletin de la Diana*, V, 92, 93, 94).

7. — Des monnaies ? Où ? Quand ? Description. Leur sort.

8. — Des figurines en terre cuite, des statues, des fragments de statues, ou de statuettes, en bronze, en marbre, etc. Origine, description ; leur sort.

45. — VASE antique, en terre noire, trouvé à Bourgée-Froide, commune de Cuzieu. — Collection de M. N. Desjoyaux. (*Bulletin de la Diana*, V, 157).

48. — BORNE MILLIAIRE, de Solaise (Isère), sur la route de Lyon à Vienne. (Alphonse de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, 366).

14. — Des puits. Puits isolés, en groupes, en rase campagne ; le nom du lieu dit, leurs noms particuliers.

Ont-ils été curés ? Quand ? Par qui ? Qu'a-t-on trouvé ? Le sort des objets.

15. — L'église. Son orientation. Description architecturale de l'intérieur, de l'extérieur ; appuyer cette description d'un plan par terre et, s'il est possible, de dessins ou de photographies.

Documents relatifs à la construction, la réparation et l'ornementation de l'église.

a Autels. Description. Autels fixes ou portatifs. Autels privilégiés. Retables. Triptyques. Baldaquins.

b Tables de communion. Chancel. Jubé. Ambon.

c Chaires.

d Fonts baptismaux.

e Bénitiers.

f Boiseries et ferronneries. Stalles.

g Statues.

h Vierges noires.

i Peintures murales (1), tableaux, fresques, miniatures, gravures, émaux.

j Vitraux.

k Pierres tombales.

l Orfèvrerie et mobilier d'église (calices, ciboires, pyxides, ostensoirs, reliquaires, croix processionnelles, instruments de paix, bénitiers portatifs, lampes, chandeliers, encensoirs, navettes, aiguières, canons d'autel en métal, clochettes, vases et placards pour les saintes huiles, vêtements sacerdotaux, ornements, nappes et parements d'autel, tapisseries, tapis).

m Les cloches. Description, poids, inscriptions ornements, marques de fondeur : en donner des estampages. Contrats pour la fonte des cloches.

Y a-t-il d'autres églises dans la commune ? Pocéder de même pour elles.

D'autres chapelles sur le territoire de la commune ? Procéder de même.

Y a-t-il d'anciennes églises désaffectées ? Quand ? Usage actuel. Description actuelle.

---

(1) Il arrive souvent que l'on découvre des peintures sous le badigeon des églises anciennes. Sonder notamment avec précaution les enduits intérieurs des absides romanes.

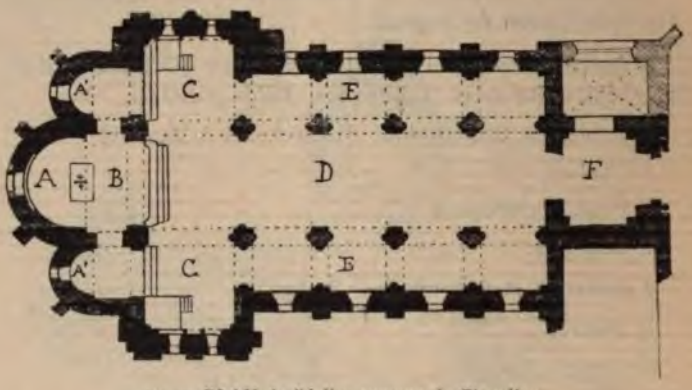

49. — PLAN de l'église romane de Chandieu.

A, abside ; — A' A', absidioles ; — B, chœur ; — C C, transept ; — D, nef centrale ; — E E, collateraux ou basses nefs ; — F, porche.

50-51-52. — CHAPITEAUX du XIIe siècle dans l'ancienne église du prieuré de Jourcey, commune de Chambœuf.

53. — CHAPITEAUX du XIIe siècle, dans l'église de Pouilly-les-Nonnains.

— AUTEL avec piscine latérale dans l'église Saint-Sulpice, commune de Ste-Foy-Saint-Sulpice. (*Bulletin monumental*, 1865, 594, art. et dessin de M. V. Durand).

55. — BÉNITIER en pierre, XVe siècle, aux armes de Sacconay, sur un pilier de l'église de St-Symphorien-sur-Coise (Rhône).

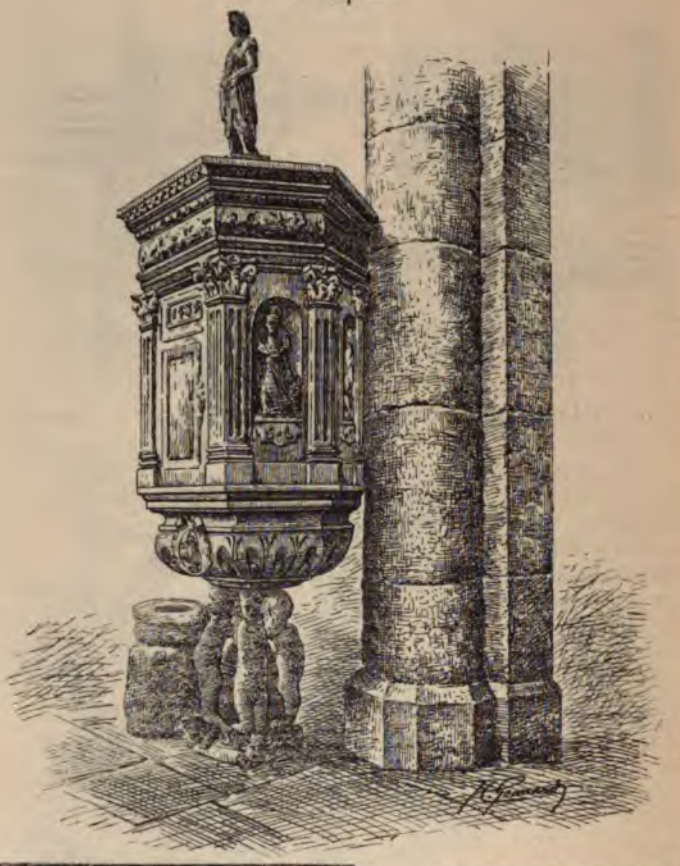

56. — FONTS BAPTISMAUX, XVIe siècle, dans l'église de Rochetaillée, la cuve en pierre, l'armoire en bois.

57. — BLASON *parti de Chalmazel et de Lavieu*, sur un fragment d'ancien vitrail, XVIe siècle, dans l'église d'Ecotay-l'Olme.

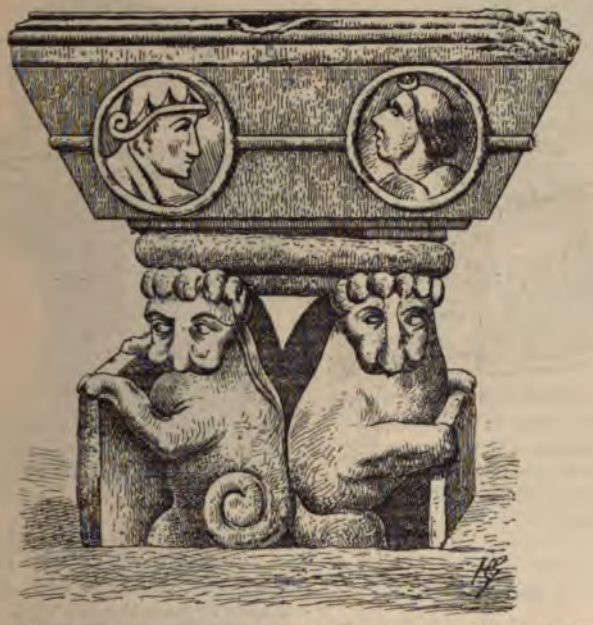

58. — BÉNITIER en pierre, XVIe siècle, dans l'église de Saint-Didier-sur-Rochefort. (*Bulletin Monumental*, 1865, 592, note et dessin de M. V. Durand).

60. — PYXIDE, en cuivre émaillé, XIIIe siècle. — Musée de Saint-Étienne.

59. — CALICE du XVIe siècle, en argent, trouvé à Montbrison, près de l'ancienne église Saint-André. — Collection de M. Reymond, senateur de la Loire. (*Bulletin de la Diana*, V, 216).

61. — PYXIDE en cuivre émaillé, dans l'église de Saint-Etienne-le-Molard, XIIe siècle. (*Bulletin monumental*, t. XXX, 212, notice et dessin de M. Vincent Durand).

63. — BÉNITIER PORTATIF en bronze, aux armes des Raybe de Galles, dans la chapelle de Notre-Dame de la Chirat, commune de Saint-Marcel d'Urfé.

62. — PYXIDE en argent, de l'église de la Bénisson-Dieu, XVIe siècle. (*Roannais illustré*, 4e série, 220).

16. — Les cimetières. Croix anciennes des cimetières. Description. Lanternes des morts. Cercueils de pierre : leur forme à l'intérieur et à l'extérieur.

Monuments funéraires anciens. Recueil d'épitaphes anciennes et modernes.

64. — CROIX DE CIMETIÈRE avec garniture de lumières, à Saint-Didier-sur-Rochefort, hameau de l'Agasse. (*Bulletin de la Diana*, II, 125).

65. — CROIX DE CIMETIÈRE, avec appareil de lumières, provenant de l'ancien cimetière de Boën, aujourd'hui au hameau de la Roche, commune de Saint-Thurin. (*Bulletin de la Diana*, II, 125).

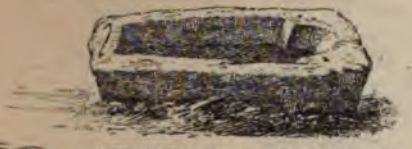

66. — CERCUEIL, en granit, XII• siècle, à Saint-Romain-le-Puy, aujourd'hui détruit.

17. — Croix des carrefours et des chemins, en pierre ? En fer forgé ? En autre métal? En bois ? Emplacement. Description. Inscriptions qui y sont gravées. Noms qu'on leur donne. Les pierres des morts.

67. — CROIX en fer forgé, avec Christ en bronze, à Saint-Marcel d'Urfé, XVI• siècle.

68. — CROIX DE CARREFOUR, XVIe siècle, à Saint-Léger, commune de Pouilly-les-Nonnains.

18. — Les maisons anciennes, particulières ou affectées à un service public. Description, détails d'architecture, de peinture, de sculpture.

Maisons à pans de bois, c'est-à-dire celles dont les murs sont formés d'un assemblage de poutres apparentes, rempli par de la maçonnerie.

Noter l'orientation dominante des vieilles maisons. En donner un plan sommaire. Noter de même la nature du toit ; s'il est en tuiles vernissées, décrire et teinter le dessin qu'elles forment.

19. — Les châteaux conservés. Description aussi minutieuse que possible de leur architecture, des détails intérieurs, du mobilier, des tapisseries etc.

69. — PUITS FERRIOL, XVIe siècle, à Lavalla, canton de Saint-Chamond.

20. — Châteaux ruinés. Tours, nom, emplacement. Décrire ce qui subsiste d'intéressant.

21. — Copier soigneusement et estamper toutes les inscriptions existantes dans la commune. (Ne jamais négliger de

joindre un estampage qu'on peut toujours faire avec du papier mou, non collé, préalablement humecté, qu'on applique sur l'inscription et qu'on fait adhérer à l'aide de tapotements réguliers avec une brosse pas trop molle).

Copier soigneusement, en couleur ou avec les signes conventionnels en usage (1), toutes les armoiries existantes dans ou sur les maisons ou monuments de la commune. Copier les devises et cris (2). — Indiquer les tenants (3), les cimiers des casques, les cordelières de veuves, le nombre de rangs des glands des chapeaux.

70. — ÉPITAPHE, à l'ancienne commanderie de Saint-Jean-des-Prés, à Montbrison.

71. — BLASON, sculpté sur une croix de pierre, à Jourcey, commune de Chambœuf.

---

(1) L'or est figuré par un pointillé, *l'azur* ou bleu par des hachures horizontales ; *le gueules* ou rouge par des hachures verticales ; le *sinople* ou vert par des hachures diagonales de droite à gauche ; le *sable* ou noir par des hachures verticales et horizontales, croisées ; l'absence de hachure indique l'argent.

(2) La devise est ce qui se lit sur la banderolle qui se développe autour ou au-dessus de l'écusson ; le cri est ce qui se lit au-dessus de l'écu.

(3) Les supports ou tenants sont les figures d'hommes, d'animaux ou d'êtres chimériques qui semblent supporter ou tenir l'écu.

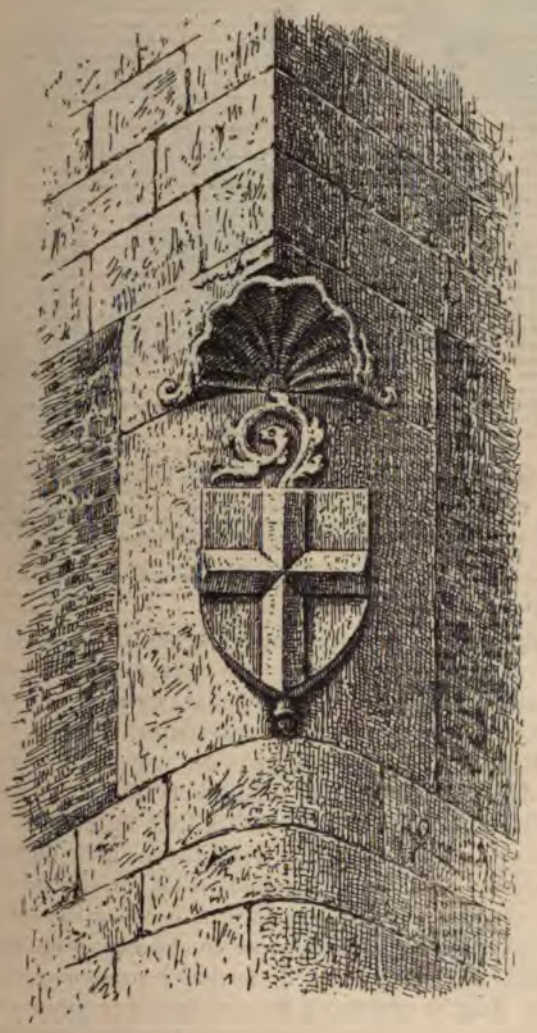

71. — BLASON de Guillaume d'Albon, abbé de Savigny, XVe siecle, sculpté sur un angle de muraille au château de Sain-Bel (Rhône).

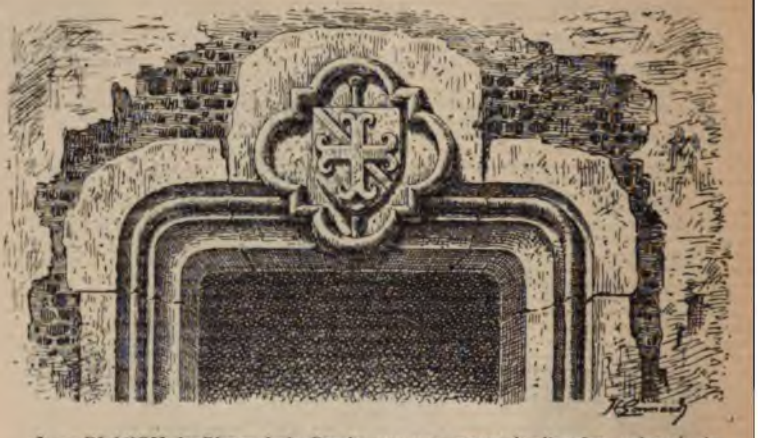

73. — BLASON de Pierre de la Bastie, sur une porte de l'ancien prieuré de Chandieu.

22. — Objets mobiliers. Descriptions, photographies ou dessins, calques. Le lieu où ils sont en place. Le lieu d'origine, s'ils sont déplacés. Les propriétaires.

Faîtages en plomb historié, girouettes, épis, crêtes en fer antérieurs au XVIIe siècle.

Plaques de foyer, *taques* ou *bretagnes*. Cheminées. Enseignes en fer forgé. Vases et vaisseaux usuels anciens. Miniatures (indiquer le personnage qu'elles représentent, l'auteur, si elles sont signées). Tabatières, boîtes à mouches en argent ou en émail. Ciseaux ou couteaux anciens, gravés, damasquinés, niellés. Chandeliers ou lampes servant à marquer l'heure. Cadrans solaires fixes ou portatifs. Leurs devises. Cachets, sceaux, armoriés ou non (joindre une empreinte). Cachets des municipalités ou des administrations révolutionnaires. Marteaux de porte en fer, en bronze, heurtoirs. Poêles ou ornements en faïence jusqu'au début du XIXe siècle. Carreaux de faïence à personnages ou historiés. Briques estampées, briques émaillées. Bronzes dorés, ayant une valeur d'art (appliques, flambeaux, ornements de meubles, commodes, bureaux, horloges, pendules); signature ou monogramme qu'ils portent. Flambeaux ou vaisselle d'argent artistiques; noter si les objets sont signés. Meubles d'ébénisterie ou de marqueterie ; mêmes observations. Objets

usuels en fer antérieurs au XIXe siècle (pelles de foyer, pinces, lanternes, braseros, landiers, chenets, coffres, serrures signées, clefs avec tête de bronze). Objets usuels en ivoire ou en os (poires à poudre, cornets, coffres, meubles incrustés d'ivoire). Portes antérieures au XVIIe siècle ayant leur ferrure et leur clouterie complète. Clous ouvragés et historiés. Bijoux, bagues, bracelets, pendants d'oreille, colliers, boucles, antérieurs au XIXe siècle.

74. — CARREAU, en terre cuite vernissée du XIVe siècle, trouvé à Montbrison rue du Collège. — Musée de la Diana. (*Bulletin*, VI, 275).

75. — CHEMINÉE du XVe siècle, à la commanderie de Saint-Jean des Prés à Montbrison, dont le manteau se composait de 5 claveaux en terre cuite, historiés. (*Bulletin de la Diana*, V, 225, 226).

76. — Un des claveaux en terre cuite, historiés, de la cheminée, fig. 75.

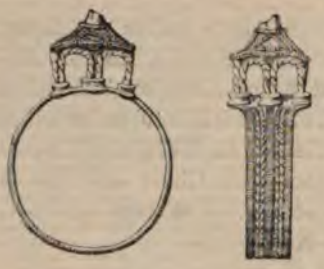

78. — PLAQUE DE CEINTURON, mérovingienne, en ivoire, trouvée à Moind. — Musée de la Diana. (*Bulletin de la Diana*, III, 261).

77. — BAGUE mérovingienne en or, trouvée à la Garde, commune de Boën. — Collection de M. J.-C. Coiffet, (*Bulletin de la Diana*, III, 13, et IX, 12).

79. — AGRAFE DE CEINTURON, en bronze émaillé de bleu et de vert, trouvée à la Combe, commune de Jeansagnère. — Musée de la Diana. (*Bulletin*' III, 355; IV, 149, 260).

80.— SÉRIE DE MESURES ÉTALONS, du XVI• siècle, en granit, conservées chez M. Morel, au Verdier, commune d'Écotay-l'Olme. (*Bulletin de la Diana*, IX, 15).

81. — LANDIER, en fonte de fer, de la fin du XV• siècle, provenant de la Benisson-Dieu, conservé à Moulins dans la collection de M. du Bouys. (*Bulletin de la Diana*, II, 283).

23. — Costumes. Coiffures. Décrire le costume des hommes et des femmes anciennement ou actuellement en usage. Dessin ou photographie de ces costumes ou des coiffures posés sur un mannequin ou portés par une personne. Indiquer les couleurs en note. (S'il est possible de photographier, donner une photographie séparée et plus grosse d'une tête de femme parée de la coiffure locale).

24. — Armes et objets de défense ou d'attaque antérieurs au XVIIIe siècle. Canons, couleuvrines, fauconneaux.

82. — PIERRIER, conservé au chateau de Feugerolles, commune du Chambon-Feugerolles.

25. — Monnaies et médailles. A-t-il été trouvé des monnaies, du moyen-âge ? Où ? Leur possesseur, leur description si elles sont encore dans la commune. Leur sort si elles en sont sorties.

Mêmes questions pour les monnaies du XVIe siècle.

Les jetons. Jetons de corporation, de corps constitués, jetons de cours des monnaies, d'échevinage, de cours de justice, d'états, de corps ou de chambres de commerce. Jetons des marchands fréquentant la rivière de Loire. Leur description, leur estampage, la matière dont ils sont faits.

Médailles. Leur description, leur estampage, nom des graveurs et des dessinateurs. Matière dont elles sont.

Médailles commémoratives d'événements locaux. Mêmes questions. Jetons de présence de sociétés locales, de sociétés d'exploitation ou financières.

83. — MONNAIE des Archevêques de Lyon, XIIe siècle, trouvaille de Diminasse, commune de Chalmazel. (*Memoires de la Diana*, III, 229)

26. — Objets d'art. Statues, bustes, bas-reliefs. Description du sujet, nom de ceux qu'ils représentent. Nom des auteurs.

27. — **Tableaux autres que ceux qui sont dans les églises :** Où sont-ils ? Propriétaire. Origine. Description. Photographie.

On ne demande, à moins qu'il ne s'agisse d'un portrait dont l'original est bien déterminé, d'un tableau ayant une valeur d'art ou présentant des particularités intéressant l'histoire ou l'archéologie, que la description des tableaux signés.

28. — Verrerie. Objets en verre anciens. Verres gravés, verres à légendes ou à personnages, verres colorés.

29. — Faïence. Si la commune a été le centre d'une fabrique de faïence, en retracer l'histoire si possible ; en tout cas donner la description et la caractéristique des types de la fabrique, les sujets ordinaires de décoration, la coloration la plus employée. Dresser la liste des marques et monogrammes et celle des fabricants avec la date.

30. — Emaux. Dimensions, couleurs, description, signatures ou monogramme, propriétaires.

31. — Imprimerie. Date des premières imprimeries dans la commune, liste et dates des imprimeries. Contrats, actes, pièces se rapportant à l'histoire de l'imprimerie. S'il s'agit d'imprimeurs du XVe et du XVIe siècle, décrire et reproduire les marques d'imprimeurs. Imagerie populaire. En recueillir et en signaler les spécimens anciens.

32. — Musées dans les écoles. Date de la création, par qui ? Que contiennent-ils d'ancien ? Description.

VII. DOCUMENTS

1. — Existe-t-il une ou plusieurs histoires imprimées ou manuscrites de la commune ou de la paroisse ?

De certains corps ou de certains établissements de la commune ?

Le titre, l'auteur, date et lieu de publication.

Autres monographies ou travaux.

2. —— LES ARCHIVES.

— De la mairie. Registres, la nature de ce qu'ils contiennent, leurs dates extrêmes jusqu'en 1800.

— Les dossiers, les parchemins, *id.*

— De l'église. Concessions d'indulgences. Fondations. Marchés. Comptes de fabrique. Calendriers. Livres d'obits.

— Des notaires. — Registres de minutes ou de protocoles antérieurs à 1789. Minutes isolées. Dates extrêmes. Signaler les lacunes.

— Des greffes de justices de paix, antérieurement à 1800.
— de tribunaux civils — —
— de tribunaux de commerce antérieur. à 1850
— des chambres de commerce — —
— des hospices — à 1820

— Des particuliers. Y-a-t-il des familles qui aient des titres antérieurs à 1790 ? Des titres écrits en latin ? Date la plus extrême où remontent ces documents ? Importance de ces archives. Livres de raison.

84. — SCEAU de Jean Ier comte de Forez, appendu à la charte de franchise de Vollore. — Archives de la Diana. (*Memoires de la Diana*, VII, 66).

85. — SCEAU de la cour de Forez, appendu à un acte de 1324. — Archives du chateau de Feugerolles. (*Mémoires de la Diana*, VII, 272).

86. — SCEAU PLAQUÉ en cire, aux armes des Clermont-Chaste sur un acte de 1698. (*Bulletin de la Diana*, VII,38).

87. — SIGNUM de *Johannes de Platea*, notaire juré de la Cour de Forez, sur un acte de 1324. (*Mémoires de la Diana*, VII, 254).

88. — SIGNUM de *Benedictus Pelecii, alias Peleterii*, notaire, sur un acte de de 1401, aujourd'hui perdu. (*Mémoires de la Diana*, VI, 118).

Inventaires d'archives tant publiques que privées, publiés ou manuscrits. Leur date.

Indiquer sommairement, mais avec précision, la composition des fonds non inventoriés. Signaler les pièces les plus importantes qu'ils contiennent. Noter et décrire les sceaux et cachets.

3. — BIBLIOTHÈQUES PARTICULIERES OU PUBLIQUES.

Bibliothèques particulières. Dire ce qu'elles contiennent d'intéressant. Où sont-elles ? leur propriétaire, leur origine.

Bibliothèques publiques. Donner la bibliographie des catalogues ou des travaux sur ces bibliothèques.

4. — Existe-t-il des terriers ? De quelle époque ? Signés de qui ? En possession de qui ?

5. — Des plans anciens de tout ou partie du territoire communal ?

6. — Généalogie des principales familles de la commune

NOTE GÉNÉRALE

Eviter les considérations générales étrangères au sujet. S'attacher à être net et précis, citer ses autorités ; n'affirmer que ce qui est certain ; indiquer ce qui n'est que probable ou douteux. Si l'on cite un lieu qui ne figure pas sur les cartes générales, en déterminer la position par le numéro du cadastre, la distance en mètres à des points connus, etc. ; le porter à sa place sur le calque du plan d'ensemble de la commune, si on en fournit un. Multiplier les renseignements graphiques. Un plan régulièrement établi, même un simple croquis à main levée, un dessin, une photographie sont souvent plus clairs qu'une description et, dans tous les cas, la rendent plus intelligible.

Éviter de ne répondre qu'à l'aide de livres, et même si on s'en inspire, vérifier sur place, autant que possible et indiquer la vérification.

Si l'on cite un fait, dire de qui on le tient ; une pièce, dire entre quelles mains on l'a vue.

C'est par la réponse consciencieuse à ce questionnaire, par l'intérêt qu'on y mettra, qu'il sera permis plus tard de marcher sûrement à des découvertes intéressantes ou d'écrire des monographies décisives sur notre passé.

AVRIL — JUIN 1898

ACADÉMIE D'AIX
BIBLIOTHÈQUE

BULLETIN
DE
LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME X. — N° 2.

Le Conseil d'administration se réunira le mardi 27 septembre 1898, à 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE DES LEGOUVÉ, 20
MONTBRISON
1898.

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

Le Conseil d'administration se réunira le mardi 27 septembre 1898, à 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment invités à faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le Bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

AVRIL — JUIN 1898.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 MARS 1898.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Achalme, marquis d'Albon, Baldit, A. Brassart, E. Brassart, Chaize, abbé Chazal, Coudour, Crépet, P. Dupin, A. Durand, Favarcq, de Fréminville, Gayet, H. Gonnard, Guilhaume, Jacquet, Lachèze, Lachmann, Lafay, E. Le Conte, Maillon, vicomte de Meaux, Monery, Morel, docteur Perdu, baron des Périchons, Renaud, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, E. Rousse, X. Rousse, abbé Sachet, Alph. de Saint-Pulgent, B. Thevenet, abbé Versanne.

Se sont fait excuser : MM. de Boissieu, Chassain

de la Plasse, J. Déchelette, V. Durand, Leriche, Richard, C.-P. Testenoire-Lafayette, N. Thiollier.

En ouvrant la séance, M. le Président s'exprime ainsi :

« Pourquoi faut-il que chacune de nos séances doive s'ouvrir par un hommage à rendre à quelqu'un de nos confrères que la mort nous enlève ? Celui que nous regrettons aujourd'hui, M. le docteur Eugène Rey était un de nos anciens, un de ceux (et ils sont rares maintenant) dont l'entrée dans notre Société remontait à la fondation même de cette Société en 1862. C'était un médecin, ami des lettres et de l'histoire. D'autres ont dit, avec une autorité que je ne saurais avoir, ce qu'avait été sa carrière médicale, laborieuse et savante, charitable et dévouée, et aussi ce qu'avait été son passage à la mairie de Montbrison ; quel esprit bienveillant et conciliant il avait porté dans son administration. Ce qu'il convient de signaler particulièrement ici, c'est son attachement au pays natal, attachement qui ne se séparait pas en son cœur de la fidélité à la vieille foi chrétienne de ce pays. Il aimait les monuments et les souvenirs du Forez ; il se plaisait à les décrire, à les retracer, et lui même, dans sa longue et longtemps vigoureuse vieillesse, semblait être un monument vivant de notre passé.

Vous avez reçu le 1er fascicule du tome X du *Bulletin* avant la fin du tome IX. Ce retard de la fin du tome IX est dû à diverses causes qui ne nous sont pas imputables.

Il nous manque encore la gravure représentant la médaille de Geneviève d'Urfé, duchesse de Croy, qui doit illustrer la notice de M. le comte de Marsy.

M. l'abbé Reure n'a pu terminer son travail sur Michel de Chaugy, faute d'une photographie directe d'un portrait de ce personnage à la pinacothèque de Munich, reproduction demandée en vain jusqu'à présent au conservateur de ce musée. Ces difficultés seront aplanies très prochainement.

Le 1er fascicule du tome X présente un intérêt exceptionnel grâce au questionnaire qu'il renferme, dressé par M. Dumoulin, qui nous a rendu le plus éminent service, illustré très savamment, très artistiquement, par M. Gonnard. Il sera utile à tous ceux qui s'intéressent à l'Histoire, à l'Archéologie, à l'Art dans notre pays. Tous les objets représentés appartiennent au Forez. Il fera ainsi à double titre honneur à notre pays et à notre Compagnie.

La Société doit maintenant déplorer la démolition complète de la dernière porte de la ville de Saint-Rambert ; elle n'a pu en obtenir la conservation. Cette porte encore très solide (il a fallu faire jouer la mine pour la détruire), très pittoresque, présentait en plus un intérêt historique : c'est par elle qu'était entré François Ier, lorsque, venant prendre possession du pays de Forez, il visita tout d'adord Saint-Rambert. Dès que le projet de destruction fut connu, les journaux de la région, le *Mémorial*, la *Loire*, l'*Union Républicaine*, le *Journal de Roanne*, le *Journal de Montbrison*, etc. poussèrent le cri d'alarme ; plusieurs de nos confrères réclamèrent. Votre président écrivit de son côté à M. le Sous-Préfet de Montbrison et aussi à M. Portier, conseiller général du canton, qui déjà s'était efficacement employé pour sauver les ruines de Saint-Romain-le-Puy et qui, en cette circonstance, ne nous a pas non plus refusé son concours.

L'administration n'hésita pas à prendre les mesures qui dépendaient d'elle, elle ordonna par dépêche de surseoir aux travaux de démolition et chargea l'architecte départemental de faire un rapport. Cet architecte, que les Montbrisonnais connaissent déjà par la construction du nouvel escalier de la salle des assises, ne fit pas attendre son rapport; il déclara que « la porte ne présentait aucun intérêt historique ». Dès lors rien n'a pu la préserver. En en regrettant avec vous la destruction, je tiens à constater que votre Société a fait tout ce qui dépendait d'elle pour l'empêcher ».

Excursion pour 1898.

Diverses excursions pour 1898 sont proposées et mises aux voix.

1° Anzy-le-Duc, Montceau-l'Etoile, Bois-Sainte-Marie ;

2° Vienne, Chavanay, Malleval, Lupé ;

3° La partie est et nord-est du canton de Saint-Galmier : Saint-Médard, Chevrières, Chazelles.

Ce dernier projet réunit le plus grand nombre de suffrages. M. Maurice de Boissieu est chargé de s'entendre avec ses confrères de la région pour dresser le programme avant l'Assemblée générale.

M. O. Lafay demande à ce que l'excursion annuelle ait lieu du 15 au 20 août. Cette date paraît généralement un peu tardive ; elle sera néanmoins soumise à l'Assemblée générale.

Les vieux logis foréziens et leurs enseignes. — Communication de M. Charles Guilhaume.

M. C. Guilhaume s'exprime ainsi :

L'étude des enseignes d'auberges, hôtelleries, cabarets et tavernes ne constitue pas, comme on pourrait le croire, au point de vue historique, une quantité négligeable ou même une recherche de pure curiosité; elle offre, au contraire, en dehors d'un intérêt particulier déjà bien suffisant, des indications précieuses qui peuvent éclairer parfois, d'une lumière aussi vive qu'inattendue, des points obscurs pour lesquels on chercherait en vain d'autres documents.

Personne n'ignore, généralement, que l'enseigne a volontiers reflété l'image des passions religieuses et politiques, ou des grands événements contemporains ; mais ce que l'on sait moins, c'est qu'elle a, ainsi d'ailleurs que les établissements qu'elle servait à désigner, laissé à des rues importantes dans les villes (1), à des agglomérations quelquefois considé-

(1) Les citations fourniraient un volume. Je me contente d'indiquer au hasard : à Paris, les rues du *Cherche Midi*, de l'*Epée de bois*, de l'*Eperon*, du *Croissant*, de l'*Homme armé*, de la *Femme sans tête*, de *la Licorne*, du *Plat d'etain*, du *Pot de fer*, le passage du *Grand Cerf*, etc. ; à Lyon, les rues de *la Bombarde*, du *Bœuf*, de *l'Ours*, des *Trois Maries*, de *la Lune*, du *Bât d'argent*, des *13 Cantons*, du *Plat d'argent*, de *l'Arbalète*, des *Quatre chapeaux* ; à Lille, les rues du *Dragon*, des *Chats bossus*, la place du *Lion d'Or* ; à Fontainebleau, les rues du *Coq gris*, des *Trois Maillets*, de *l'Ecritoire*, de *l'Image Saint-Honoré* ; à Douai, la rue de *la Cloche* ; à Orléans, celle de *l'Ecrevisse* ; à Bourges, celle des *Trois pommes*; à Grenoble, la promenade de *la Graille*, etc., etc.

quelques *Galères*. Les grands pélerinages à Rome ou à Saint-Jacques de Compostelle produisirent *La Mule, La Coquille, Le Pélerin, L'image Saint-Jacques, Le Bourdon, Le Romieu* (1), *La ville de Rome* (2). Enfin, presque en même temps naquirent, pour se développer jusqu'à nos jours, l'enseigne-rébus ou énigmatique, *A l'assurance* (un A sur une anse), *Le signe de la Croix* (un cygne et une croix), *Au juste prix* (Jésus pris au Jardin des Oliviers); puis les enseignes satiriques et allégoriques, *Tout en est bon*, ou *A la bonne femme* (une femme sans tête), *Sunt similia tuis* (accompagnant une paire de cornes), *Le grand passe partout* (une pièce d'or), etc., etc. (3).

Comme l'a dit excellemment M. Steyert (4), « le symbolisme populaire, chassé des cathédrales par les idées nouvelles (XVIe siècle), avait trouvé un refuge dans les édifices privés; il n'y avait pas jusqu'aux figures les plus vulgaires qui n'eussent parfois un sens moral qui échappe maintenant à notre vue. Au XVIIIe siècle, le goût des emblèmes ridicules et des calembours ne fit que s'augmenter; mais les allégories et les moralités furent bien moins en vogue ».

Tallemant des Réaux, dans ses *Historiettes*, nous a laissé, relativement aux enseignes, de singuliers traits où éclate toute la malignité de nos pères. Le

---

(1) A Toulouse.

(2) A Valenciennes.

(3) C'est une de ces vieilles enseignes sculptées, *La chèvre qui danse*, qui a inspiré à Victor Hugo sa gracieuse figure d'Esmeralda, dans *N.-D. de Paris*.

(4) Article paru dans le *Magasin pittoresque*, année 1855, p. 347.

plus typique est celui-ci : « Un commis borgne ayant exigé d'un cabaretier des droits qu'il ne lui devoit pas, le cabaretier, pour s'en venger, fit représenter le portrait du commis à son enseigne, sous la forme d'un voleur, avec cette inscription : *Au borgne qui prend.* Le commis s'en trouvant offensé, vint trouver le cabaretier et lui rendit l'argent des droits en question, à la charge qu'il feroit réformer son enseigne. Le cabaretier, pour y satisfaire, fit seulement ôter de son enseigne le *p,* si bien qu'il resta : *Au borgne qui rend* (1) ».

La faculté d'ouvrir une auberge, de « lever enseigne » suivant la vieille locution qu'a conservée la langue administrative, dépendait du seigneur justicier qui percevait, à cette occasion, un droit sur lequel Ducange fournit de nombreux détails (2). Notre cartulaire forézien de Saint-Sauveur contient une de ces « licences », concédée à la date du 7 avril 1322, à un nommé Marcenet, de Saint-Genest-Malifaux (3). Une autorisation semblable, émanant de la dame de Cousan et datée du 14 mars 1467 (1468 n. st.), se trouve dans le très intéressant registre audiencier de ladite seigneurie, que la Diana doit à la libéralité de M. le docteur Dulac. L'acte, cette fois, mentionne une enseigne parlante « *et in signum*

---

(1) Les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, dans la *Collection des Mémoires pour servir à l'histoire du XVII*e *siècle*, par M. Monmerqué. Paris, Garnier frères, 1861, t. IX, p. 42.

(2) *Glossarium*, verbo *Buffetagium.*

(3) *Cartulaire du prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue,* publié par le comte de Charpin-Feugerolles et M. C. Guigue, p. 240, n° 35.

hujus, ymaginem beate Virginis Marie, *in sua domo apponat et afigat* (1) ».

Une ordonnance de 1567 enjoignit aux aubergistes de déclarer au greffe de la justice du lieu leurs « noms, prénoms, demeurances, affectes et enseignes », mais en laissant, néanmoins, celle-ci facultative; l'article 6 de l'édit de mars 1577, la rendit bientôt obligatoire et, dès lors, elle ne tarda pas à donner lieu à toutes sortes d'extravagances.

La charge de « grand Inspecteur des enseignes » n'est point une fantaisie éclose dans le fécond cerveau de Molière. Elle eut parfaitement une existence officielle et le succès des *Fâcheux* (1661) ne fut sans doute pas étranger à sa suppression.

J'éprouverais un réel plaisir à citer en entier la supplique du sieur Caritidès, mais je craindrais de m'attirer, à mon tour, l'interruption impatientée d'un Eraste:

Ce placet est fort long et pourrait bien fâcher (1).

---

(1) Cf. *Bulletin de la Diana*, t. IV, p. 23, analyse de M. Vincent Durand. Cette prérogative féodale est encore dûment constatée dans un dénombrement de la même baronnie, en date de 1540 : « Item, ay droict estans dans mad. baronnye, qu'il n'est permis à aulcung de vendre vin à menu détail sans mon congé et licence » (*Ancien Forez*, II, p. 79).

D'autre part, l'installation d'auberges clandestines ou « faux bouchons » était sévèrement réprimée, et nos archives départementales contiennent plusieurs procédures dans le genre de celle-ci, classée sous la cote B, 1167 : « 1382-1387 — Poursuites et informations contre Etienne Bussuil, pour avoir vendu du vin à l'Hôpital de Maleval, sans l'autorisation de la châtellenie de St-Maurice et sans avoir fait *échantiller* ses mesures de vin. » (Chaverondier, *Invent. des arch. de la Loire*, I, p. 269).

(2) Acte III, scène II.

Il y a lieu, toutefois, de constater que les critiques formulées par ce personnage imaginaire n'étaient point dépourvues de fondement et de portée, puisqu'on les voit, longtemps après, servir encore de thème aux plaintes très sérieuses des moralistes et des littérateurs (1).

Le lieutenant de police de la Reynie, par une ordonnance de 1669, réglementa les dimensions de l'enseigne et fit établir un type uniforme de potence, que l'on trouve gravé dans le *Traité* de Delamarre (2). Mais une nouvelle ordonnance de 1693 ayant rendu la liberté complète à cet égard, on vit aussitôt se produire des abus infiniment plus dangereux que ceux auxquels prétendait remédier le savant Cariti-

---

(1) Boursault, *Lettres nouvelles* (1697) ; — Prudhomme, *Miroir historique de Paris* (1807) ; — Salgues, *De Paris, des mœurs...* etc. (1813).

(2) « Tous lesquels ouvrages de serrurerie, y est-il dit, seront livrés bien et dûment faits, limés, ajustés et tournés proprement, d'un fer doux et ployant, de neuf à dix lignes de grosseur, peints à l'huile de deux couches en noir, par Nicolas de Lobel, serrurier du Roy, rue Coquillière, proche Saint-Eustache, vis-à-vis la rue des Vieux-Augustins, moyennant la somme de 17 livres ; pour laquelle il sera aussi tenu de prendre, de ceux qui voudront se servir de lui, le fer de leurs vieilles enseignes en déduction des neuves, à raison de quinze deniers la livre.

« Sera libre, néanmoins, à tous Bourgeois, Marchands et Artisans de se servir de tels autres maîtres serruriers que bon leur semblera et à tous maîtres d'y travailler, pourvu que les pentures des enseignes qu'ils feront soient entièrement semblables au dessein ci-dessous marqué et sans y rien ajouter ni diminuer. » *Traité de la Police*, de Delamarre, t. IV, p. 337. Paris, chez Jean-François Hérissant, rue neuve Notre-Dame, à la Providence. MDCCXXXVIII.

Déjà, en 1570, Jacques Androuet du Cerceau avait donné, dans ses *Détails de serrurie*, de nombreux modèles d'armatures, potences et cadres d'enseignes.

dès. Bernardin de Saint-Pierre et Mercier (1) nous ont laissé de pittoresques descriptions des proportions gigantesques qu'atteignirent tout d'un coup ces emblêmes commerciaux, au grand effroi et au réel péril des passants. M. de Sartines prit enfin, le 17 septembre 1761, une mesure énergique et radicale, en supprimant, d'un seul trait de plume, toutes les enseignes et en prescrivant qu'elles ne seraient désormais tolérées que sous forme de tableaux appliqués au mur, sans que leur saillie pût excéder quatre pouces.

On s'est plu à raconter que des artistes célèbres n'avaient pas dédaigné de s'occuper d'enseignes et l'on a souvent cité, à ce propos, Holbein, Jean Goujon, Germain Pilon, Jean de Bologne, Le Caravage, Wateau etc.

Nous avions certainement, en Forez, pas mal de peintures en ce genre qui, bien que plus modestes sans doute, n'étaient cependant pas l'œuvre d'infimes barbouilleurs, si l'on en juge par ce dossier conservé aux archives départementales (2). « 1775-1777. Pro-

---

(1) « J'ai vu autrefois dans Paris, dit le doux auteur de *Paul et Virginie*, suspendus aux boutiques des marchands, des volants de six pieds de hauteur, des perles grosses comme des tonneaux, des plumes qui allaient au troisième étage, un gant dont les doigts ressemblaient à des troncs d'arbres, une botte qui contenait plusieurs barriques : on aurait cru Paris habité par des géants.

Tout ce monstrueux appareil était une image fidèle des ambitions en concurrence : quand tous veulent se distinguer aucun ne se distingue et leurs grands efforts généraux finissent souvent par les anéantir en particulier. »

Mercier parle à peu près dans les mêmes termes.

(2) Chaverondier, *Invent. des archives de la Loire*, t. I, p. 15.

cès à la requête d'André des Brun, peintre et sculpteur de Montbrison, contre Louis Deville, cabaretier à St-Galmier, pour peinture d'une enseigne en lettres d'or : *A l'église de Saint-Vincent* (1).

Cet André Desbrun « junior », qu'il ne faut pas confondre avec un autre André Desbrun dit lui-même « le cadet » (1690 ÷ 1756), était non pas le fils, mais, je crois plutôt, le petit-fils (2) de ce dernier, qui parait être venu se fixer en Forez vers 1747, à la suite de son mariage, (probablement en secondes noces) avec Antoinette Thévenet (3). Tous les membres de cette famille étaient à la fois peintres et sculpteurs, et le père avait dû étudier son art à la double école Vellavienne fondée par Vaneau et par le maître trop peu connu Guy François (Guido Francisco).

Un des privilèges les plus inattendus de l'enseigne fut, en de rares circonstances, il est vrai, mais je n'oserais dire pour notre seule province, celui d'anoblir, sinon directement le tenancier lui-même, du

---

(1) Il ne s'agit pas ici, comme quelques-uns de nos confrères ont paru le croire, d'une peinture exécutée dans une église, mais bien de l'enseigne d'un cabaret dénommé *A l'église de Saint-Vincent*. Le mot *Église* a servi fréquemment à cet usage et, dans le cas présent, saint Vincent étant le patron des vignerons, il signifiait l'assemblée de ses fidèles.

(2) Un fils, Jean Desbrun, est cité par M. Gonnard comme pratiquant à Montbrison en 1660. Cf. *Bulletin de la Diana*, t. III, p 51 et 49; t. V, p. 43, 44 et 99. — *Ancien Forez*, t. IX, p. 278.

(3) 1747, 26 septembre, mariage d'André Desbrun, le cadet, maître sculpteur et doreur, résidant au lieu de Semène, paroisse d'Aurec, avec Antoinette Thévenet, fille de feu Jean-Baptiste Thévenet, marchand chapelier à Montbrison, et de vivante Marianne Portier. — Registres paroissiaux de Chazelles-sur-Lyon, *Invent.*, E, p. 399.

moins indirectement son heureuse descendance. On sait comment s'exécuta le fameux édit de novembre 1696, relatif aux armoiries et qui eut surtout un caractère fiscal. « Les sous-commissaires chargés de cette opération, dit Gras dans l'introduction de son *Armorial général du Forez*, se présentaient dans les maisons et enregistraient le premier blason venu... Nous voyons, dans le registre de nos provinces, deux hôteliers gratifiés de leur enseigne pour armoiries (1) ». Le commis percevait ensuite la taxe uniforme, vingt livres, et délivrait en échange un certificat sur parchemin avec le blason colorié.

Il serait sans intérêt ici, de pénétrer un anonymat qu'a bien voulu respecter notre discret héraldiste, aussi me garderai-je d'insister.

Cette illustration de l'enseigne ou par l'enseigne était encore, dans tous les cas, de tout point préférable à celle qu'avaient acquis, un siècle et demi auparavant, certains fils d'hôteliers foréziens, s'il faut en croire les *Mémoires* de Vieilleville. Parlant, en effet, de la compagnie d'ordonnance du maréchal de Saint-André, dont il avait accepté, avec un rare esprit d'abnégation, le commandement et qu'il dut réorganiser par la base (1547). « Il n'y avoit, dit-il, hoste ny fils de tavernier de Rouanne, La Pacaudière et la Palice qui n'y fust enrollé. Et parce que communément, aux hostelleries de France, les enseignes qui y pendent sont soubscrites du nom de quelques sainct ou saincte, ceste racaille portoit le

(1) *Op. cit.* p. XV. — Cf. également H.-G. de Genouillac, *L'art héraldique*, introduction, p. 6.

nom d'un sainct ou d'une saincte, selon l'enseigne qui pendoit aux maisons desquelles ils estoient sortis ; et pour ce que l'on suyt toujours le chemin le plus battu, les valets de chambre du père et du fils, les concierges, recepveurs et fermiers de leurs maisons, comme Cérezac, Saint-André, Tournoelles et Saint-Germain-sur-Allier, qui semblablement en estoient, s'intitulèrent de ceste mesme façon : car ils n'avoient point de terres, ny de seigneuries, méthairies, clozeries, borderies, cassines ny bastides dont ils se pussent, à la française, qualiffier ou anoblir ».

« Mais pour couvrir leur jeu, ils se vantoient de porter tels noms en faveur de leur cappitaine qui s'appeloit Saint-André. Toutefois ils ne purent empescher la populace de Lyon d'en faire mil risées, car ils les cognoissoient tous ; les ungs louoient Dieu de ce qu'il leur avoit envoyé une compagnie de son paradis pour les garder ; mais la pluspart les appelloit gendarmes de la quirielle ; et quand ils en voyoient neuf ou dix ensemble se pourmener par la ville, ils disoient qu'ils alloient en quelque lieu chanter la letanie (1) ».

Et maintenant que reste-t-il de nos vieilles enseignes foréziennes ? Quels sont les monuments de l'espèce qui ont échappé soit aux vicissitudes des événements, soit au grand destructeur de toutes choses à l'inexorable *tempus edax* ?

---

(1) *Op. cit.*, liv. II, chap. XVII; tome XXVI, p. 22, de la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France* par M. Petitot. Paris, Foucault, 1822. — On verra plus loin les exploits de l'un de ces aventuriers, « le fils de l'hoste du *Dauphin* ».

Leur reconstitution, au point de vue purement nominal et historique, serait chose relativement aisée : de nouvelles et patientes investigations dans nos riches dépôts d'archives et quelques dépouillements laborieux des minutes notariales augmenteraient certainement, dans de notables proportions, le catalogue un peu sommaire que je vais donner ci-après. Mais l'enseigne elle-même, l'enseigne parlante, simple détail décoratif voué fatalement à un destruction plus ou moins rapide, voilà ce qu'il faudrait recueillir, protéger, classer et décrire. La vieille enseigne en fer se balançant à l'extrémité d'une potence, l'enseigne peinte à fresque sur le mur ou sur un panneau, ont hélas presque complètement disparu, en raison même de leur fragilité relative. Mais il reste encore l'enseigne sculptée, et c'est précisément sur les œuvres de ce genre que j'ose appeler l'attention, car elles passent ordinairement inaperçues et rien n'est plus facile que de se méprendre sur leur origine et sur leur destination primitive.

Très souvent, par exemple, l'emblème est inscrit dans un écusson et parait former un meuble héraldique. C'est ainsi que Gras a fait figurer, dans la 3e partie de son *Armorial* (1), plusieurs sculptures qui pourraient bien être plutôt de vieilles enseignes que des armoiries proprement dites. Je signalerai, notamment, les nos 6, 39, 46, 47, 64 et 97. Ce dernier, entre autres, se compose d'un fronton triangulaire, tout-à-fait caractéristique. Il surmonte le portail d'un vaste immeuble, sis au chef-lieu de la commune des

(1) Armoiries recueillies dans diverses localités du Forez et dont les possesseurs sont inconnus, p. 285.

Salles et dont quelques fenêtres, aux meneaux disparus, offrent encore un encadrement à moulures du XVIe siècle. La pièce principale représente une oie, ou peut-être un cygne, et le motif entier a été dégagé, il n'y a guère qu'une quarantaine d'années, d'un solide et uniforme crépissage dont on l'avait revêtu pendant la Révolution, comme emblème séditieux sans doute (1) !

Le n° 39 se trouve également au dessus d'une porte, dans le village de Donzy, près de Feurs.

Le Dr Rimaud y a vu trois lapins (2), ce qui constituerait, il est vrai, une identification complète avec les armes parlantes de la famille Clapisson (branche stéphanoise) ; mais cette famille a-t-elle été jamais possessionnée dans ces parages ? Gras, au contraire (3), prétend que l'écu porte trois têtes de lièvre..... ou d'âne ?

Tous ces emblèmes, il faut en convenir, sont bien irrévérencieux pour des armoiries et s'appliqueraient infiniment mieux à des enseignes ; seul, toutefois, le document écrit pourrait donner une certitude absolue à cet égard.

Ainsi que j'ai déjà eu la précaution de le faire connaître, ces notes n'étaient point destinées à voir le jour sous cette forme.

Elles faisaient partie — mais partie accessoire —

---

(1) Cf., parmi la législation touffue de cette époque, l'arrêté de Fouché, daté de Moulins le 26 septembre 1793, et spécial aux enseignes.

(2) *Nouvelles excursions foréziennes*, p. 189.

(3) *Loc. cit.* p. 289.

d'un travail qu'elles auraient, du reste, un peu encombré. Je ne les ai publiées que pour attirer l'attention sur ce chapitre très intéressant et bien négligé de notre archéologie forézienne. D'autres pourront reprendre cette tâche, la poursuivre et la compléter. Il suffira pour cela, en outre des opérations de récolement que j'ai indiquées, d'apporter un examen très attentif aux détails sculpturaux que l'on rencontre un peu partout encastrés dans les murs, et enfin — et surtout — de disposer de loisirs et de facilités de déplacement qui me font hélas ! complètement défaut.

BOEN

Le Chapeau rouge. — L'hôtelier, Jean Décombes, figure comme parrain, le 15 septembre 1669 (1).

La Chasse royale. — 23 avril 1777. Vente d'un logis où pend pour enseigne *la Chasse royale*, sis au faubourg appellé de Montbrison, paroisse de Boën, par demoiselle Antoinette Perrinet, fille majeure, demeurant en la ville de Boën, à sieur Jacques Châtelet, marchand, demeurant en la ville de Feurs, et à demoiselle Claudine Poix, son épouse, moyennant 4700 l.; 300 l. pour la valeur des meubles, compris en ladite vente. Acte reçu Hodin, notaire royal (2).

Le Cheval blanc. — 1706, 11 octobre. Sépulture de Claude Dieulavienne, tenancier (3). C'est dans ce logis que descendit Mandrin, en 1754 ; il y manda, avec la plus complète désinvolture, les officiers de la ville, qui s'empressèrent d'y venir en robe ou en tenue militaire.

La Vierge Marie. — Hôtellerie ouverte en 1468. Voir plus haut p. 61.

---

(1) Registres paroissiaux de Noirétable. *Invent.* E, p. 285.

(2) Cabinet de M. O. de Viry. Ancien registre d'insinuation et de contrôle, n° 13, n° 3381, f° 3.

(3) Reg. parois. de Boën, *Inventaire*, E, p. 92.

CHARLIEU

Le Cheval blanc. — Le 29 décembre 1691, Me Claude Vedeau, avocat, remontre « qu'en qualité de consul de l'année prochaine, il est obligé de veiller en ce qui concerne la communaulté de la ville de Charlieu, laquelle se faict un plaisir toutes les années, pour se maintenir la protection de Mgr le gouverneur, de lui présenter quelques perdrix, pour maintenir laquelle coustume il auroit donné ordre de faire achepter lesdites perdrix dans le marché publiq de Charlieu, et cependant, par une contravention formelle aux ordonnances de police, il auroit appris que le nommé Morel, de la paroisse de Ranchal, auroit achepté et enlevé tout le gibier que l'on auroit apporté au marché et iceluy déposé chez le sieur Claude Duverne, hoste du *Cheval blanc* ». Une perquisition, faite à la suite de ces remontrances, dans ladite hôtellerie, amena, en effet, la découverte de deux perdrix grises, d'une perdrix rouge et de douze merles ou grives appartenant audit Morel (1).

— 1709. Procès-verbal d'apposition de scellés sur les effets de défunt Michel Marlet, vivant marchand de Firminy, décédé dans le logis où pend pour enseigne *le Cheval blanc* (2).

La Croix-Chazeul. — 1685. Procès-verbal d'apposition de scellés sur les effets mobiliers de feu Claude Delacroix, vivant hôte de *la Croix-Chazeul*, près le couvent des RR. PP. Capucins (3). — 1688. Plainte pour André Corneloup, habitant de Mussie, « amené et conduit par plusieurs personnes audit logis, après avoir été attacqué par des gens à lui incogneu, qui lui auroient donné plusieurs coups d'espées au travers du corps » (4).

La Croix d'or (5). — 1671. Le bailli fait abattre quatre

---

(1) Chaverondier, *Invent. des arch. de la Loire*, I, p. 380.

(2) *Ibid.*, I, 345.

(3) *Ibid.*, I, 336.

(4) *Ibid.*, I, 340.

(5) L'infinie variété des croix adoptées pour enseignes n'a guère son équivalent que dans l'art héraldique.

mangeoires en pierre, que l'aubergiste de *la Croix d'or* avait fait établir, pour donner l'avoine aux chevaux, au devant de sa maison, sur la place de la Bouverie, près la porte Chanteloup, par le motif qu'elles étaient plus saillantes que l'ancien « hausseban » qu'elles avaient remplacé (1). — 1687. Arrestation, dans ledit logis, et interrogatoire « d'un homme d'assez grande taille, vestu d'une étofle gris de fert, avec des boutons argent transmêlé à la soye, accompagné de trois jeunes garçons et d'une vieille femme, quatre jeunes femmes ou filles, soupçonnés protestants ; — saisie de plusieurs livres cachés dans un de leurs lits ; le premier est un catéchisme couvert de papier marbré, intitullé *Catéchisme familler, par demande et responce, extrêmement court, pour l'usage des petits enfans, par Philippe le Noir, maistre à Blin en Bretagne, 5e esdiction, à Nior par la vesve* [*et*] *fil*[*s*] *Bureau, marchand libraire, se vend à Saumur chez Péan, imprimeur, et Marche, libraire*, de l'année 1681 ; le second est un petit livre fort usé, couvert de peau, sans tiltre, dans lequel il y a plusieurs pseaumes en françois, commençant par le 4e pseaume de prière et finissant par le 149e d'action de grâces ; le 3e est autre petit catéchisme dont l'intitullé a esté déchiré ; — requête présentée par lesdits religionnaires, détenus dans les prisons de Charlieu, pour la vente de leurs chevaux (2).

La Croix rouge, — 1763. Description sommaire des effets délaissés par Marguerite Chabal, veuve de Didier Villaume, dit Delorier, cabaretier du logis où pend pour enseigne *la Croix rouge* hors de l'enceinte de la ville et sur la place où se tient ordinairement le marché aux bœufs (3) ».

Le Griffon. — 1667. Ordonnance permettant d'informer contre le nommé Petit, maître magnin (4) de Charlieu, qui aurait gravement injurié et menacé de tuer, d'un coup de son mousqueton, honorables et discrètes personnes Louis de

---

(1) De Sévelinges, *Histoire de Charlieu*, p. 260.
(2) Chaverondier, *Invent. des arch. de la Loire*, I, p. 339.
(3) *Ibid.* I, p. 363.
(4) Chaudronnier.

Busseul, écuyer, seigneur de la Baty, Pontus de Foudras, écuyer, seigneur de Mornand, et sieur Philippe Denoaillières, maître chirurgien et apothicaire de la ville de Charlieu, qui s'étaient réunis dans ladite hôtellerie pour souper ensemble (1).

L'Image Saint-Claude. — 1744. Dans l'inventaire des meubles et effets délaissés par feu Guillaume Deschezeaux, vivant hôte dudit logis, on voit figurer l'enseigne elle-même représentant l'image de *Saint-Claude*, estimée 10 livres (2).

L'Image Saint-Joseph. — 1680. Apposition de scellés au domicile de feu Gilbert Guyot, tenancier de ladite hôtellerie (3).

La Teste noire. — C'était le siège de la compagnie de l'Arbalète. L'acte constitutif, ainsi que les statuts de la société, y furent dressés pardevant notaire, en 1560 (4). — 1743. Description sommaire et inventaire des effets de feu Jean Renaud de la paroisse de Vertolaye en Auvergne, décédé dans ledit logis (5).

CHAZELLES-[SUR-LAVIEU]

La Croix verte. — Tenue vers 1641 par un nommé Jean Petit, boucher (6).

CHAZELLES-SUR-LYON

L'Image Saint-Georges. — 1687. Une Marie Tolin, servante, figure comme marraine (7). — 1744. Décès en ladite auberge,

---

(1) Chaverondier, *Invent. des arch. de la Loire*, I, 328.

(2) *Ibid.* I, 356.

(3) *Ibid.* I, 334.

(4) De Sévelinges, *Op. cit.*, p. 269.

(5) Chaverondier, *Invent. des arch. de la Loire*, I, p. 356.

(6) Baux de la ferme des Aides. Minutes de Me Terrasse, notaire royal à Montbrison (étude actuelle de Me Rousse). Je dois la connaissance de ces actes, qui ne sont autres que de très curieux traités d'abonnement pour la vente en détail des vins, à l'obligeante indication de M. Ennemond Rony.

(7) Reg. paroissiaux de Chazelles-sur-Lyon, *Invent.*, E, p. 392.

d'un nommé Joseph Daniel « marchand de Monétier en Briançonnois, province du Dauphiné » (1).

FEURS

L'Ange. — 1410. Testament d'Etienne Tricaud, hôtelier (2).

Le Cheval blanc. — Place de l'ancienne grenette. Auberge mentionnée, d'après Broutin (3), dès l'année 1590.

Le Dauphin. — Le logis du *Dauphin*, situé au faubourg de la porte de Lyon, devait son nom, dit Broutin, au séjour que le Dauphin, fils de Charles VII (plus tard Louis XI) fit à Feurs en 1452, lorsqu'il vint y épouser la princesse Charlotte, fille du duc de Savoie (4).

Le 8 septembre 1630, mourut de la peste, dans cette hôtellerie, « messire Gilbert de Veny d'Arbouze, seigneur dudit lieu, de Neufville, Villemont et Saint-Genest, baron de Jayet et de Toizat, baillif, capitaine et gouverneur de la ville d'Espueperse, chevallier de l'ordre du Roy et capitaine d'une des compagnies de chevaux légers..... estan arrivé le 24 d'aoust, jour de Saint-Barthélemy,.... il se sentit attaqué d'une fiebvre continue, putride et maligne, accompagnée d'un flux de ventre et après avoir malladié quinze jours, il mourut dans son quinziesme, mais très constamment bien fort résigné à la volonté de Dieu et après avoir resceu très piesement les sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême-onction. Ainsy je l'atteste, Jailly, curé de Feurs » (5).

L'Ecu de France. — Place de l'ancienne grenette. — 1583, 10 décembre. Dame Marie Paparel, femme d'honorable Antoine Plaisançon, maître dudit logis figure comme marraine

(1) *Ibid.* p. 399.

(2) Chaverondier, *Invent. des arch. de la Loire*, II, p. 282.

(3) *Histoire de la ville de Feurs*, p. 299.

(4) *Ibid.*

(5) Registres paroissiaux de Feurs, *Invent.*, E, p. 181. — Cf. Duguet, *Hist. de Feurs*, dans *Mémoires de la Diana*, t. VI, p. 49.

dans un acte (1). — 1606, 16 juillet. Baptême de Jeanne, fille d'honnête Didier Bartholin, tenancier (2).

Le Lion d'or. — De toutes les enseignes, celle-ci est incontestablement la plus répandue partout, et l'on n'a pas craint d'aller à son sujet jusqu'au calembour. Cette hôtellerie était située sur la même place que la précédente ; Broutin dit qu'elle existait dès 1639 (3).

1711, 10 septembre. Baptême de François, fils de Catherin Rey, hôte dudit logis (4).

Le petit Saint-Jean. — 1682, 4 janvier. Baptême de Jacques-Marguerite, fils de Barthélemy Gaullier, tenancier (5).

Les Rois (*Les trois ?*). — 1583, 3 juillet. Dame Jeanne Hébrais, femme d'honnête Loys Chambaud, hoste des Roys, figure comme marraine dans un acte (6).

« En septembre 1644, après la bataille de Rocroy, gagnée le 19 mai 1643, on envoya 80 espagnols prisonniers à Feurs, que l'on gardait au logis des Trois Rois, qui est la maison du sieur Pontet, à la Grenette » (7).

Le Sauvage. — Faubourg de l'hôpital. Broutin signale son existence dès 1627 (8).

Saint-Christophe. — Faubourg de l'hôpital. Saint-Christophe a été le saint populaire par excellence, au moyen âge. On lui élevait, à l'entrée des églises, des statues souvent colossales (9) et les premiers essais de la gravure sur bois fu-

---

(1) Reg. paroissiaux de Feurs, *Invent.*, E, p. 175.

(2) *Ibid.* p. 187.

(3) *Loc. cit.*, p. 299.

(4) Reg. paroissiaux de Feurs, *Invent.*, E, p. 213.

(5) *Ibid*, p. 199.

(6) *Ibid*, p. 175.

(7) Abbé Duguet, *Loc. cit.*, p. 273.

(8) *Op. cit.*, p. 299.

(9) Paris, Sens, Auxerre, etc... C'est à tort que le P. Cahier (*Caractéristiques des saints*) n'a fait remonter cet usage qu'au XVe siècle : une statue de ce genre se trouvait déjà à Sienne, dès la fin du XIIIe siècle. Cf. Rio, *Art chrétien*, p. 91.

rent appliqués à vulgariser son image (1). La vue d'une de ces pieuses effigies préservait, disait-on, de la mort subite et procurait, non seulement toute la journée, mais encore bien avant dans la nuit, un parfait bonheur (2).

Aucune enseigne ne pouvait, dans ces conditions, offrir un meilleur augure.

Le 17 janvier 1651, le sieur Bodillard, hôte dudit logis, fut tué par trois commis des Aides, à la suite d'une discussion survenue au cours de leurs exercices. Cet incident, que je me propose de traiter ailleurs avec tout le développement qu'il mérite, donna lieu à un singulier conflit de juridiction entre le tribunal des Élus de Roanne et le châtelain, juge royal de Feurs. La victoire resta néanmoins à la veuve de la victime, et, malgré des lettres de rémission obtenues du roi, la Ferme ne put soustraire ses agents aux galères qu'à l'aide de lettres d'abolition, qui furent cette fois entérinées, « parce que, dit Henrys, comme elles procèdent d'une puissance absolue, on n'examine plus la qualité du crime » (3).

« Le 9 avril, 1707, don Antonio de Benavidès y Basan, patriarche des Indes, grand aumônier d'Espagne, qui avait marié en 1679, dans le diocèse de Burgos, le roi Charles II avec la princesse d'Orléans, relégué en Avignon, a passé à Feurs et couché chez Josserand, au faubourg de l'Hôpital, à l'enseigne de *Saint-Christophe* » (4). — 1710. Ledit Julien

---

(1) Estampe xylographique, auteur inconnu, portant la date de 1423. — Cf. A.-F. Didot : *Essai typographique et bibliographique sur l'histoire de la gravure sur bois*, col. 12.

(2) *Christophori faciem quacumque die tuearis,*
Illa nempe die non morte mala morieris. —
Christophori sancti speciem quicumque tuetur,
Illo namque die, nullo languore tenetur. —
Qui te mane vident, nocturno tempore rident.

(Cf. *Acta sanctorum*, t. XXXIV, p. 135 et suiv.).

(3) Henrys, *Œuvres*, édit de 1738, t. I, p. 516.

(4) Abbé Duguet, *Loc. cit.*, p. 284.

Josserand figure comme parrain dans un acte du 30 juin (1) — 1734, 2 janvier. Décès de Benoît Brun, hôtelier (2).

Saint-Etienne — 1603, 19 avril. Baptême de Jean, fils d'Etienne Veillardon, « hoste du logis de *Saint-Estienne* » (3).

La Teste noire. — Le dimanche 16 juin 1686, Mgr Camille de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon, en visite pastorale à Feurs, y logea (4).

Les trois Pigeons — 1711, 16 novembre. Baptême de Claude fils de Jean Colcombet, tenancier (5)

La Vierge Marie. — 1473, taille baptisée de Feurs, reçue Gilbert Jurieu. Reconnaissance d'Antoine Ojard pour sa maison *juxta domum albergarie ymaginis Beate Marie* (6).

L'HOPITAL-SOUS-ROCHEFORT

Le Lion d'or. — Dame Catherine Martin, femme d'Antoine Valla, hôte dudit logis, est citée comme marraine, dans des actes du 6 novembre 1633 et du 17 avril 1635 ; sa fille, Anna Valla, figure au même titre, à un baptême du 30 octobre 1647, enfin, les mêmes registres paroissiaux nous fournissent la date du décès du susdit hôtelier lui-même : 1er septembre 1692 (7).

MOIND

L'Ange. — 1780, 29 janvier. Sépulture de Jacques Gingéne, hôte de *l'Ange* (8).

---

(1) Reg. par. de Feurs, *Invent.*, p. 203.

(2) *Ibid.*, p. 205.

(3) *Ibid.*, p. 187.

(4) Abbé Duguet, *loc. cit.* p. 276.

(5) Reg par. de Feurs, *Invent.*, E, p. 203.

(6) De Fréminville, *Invent. des arch. de la Loire*, III, p. 103.

(7) Reg. paroissiaux de Saint-Laurent-en-Solore, *Invent.*, E, p. 150, 151, 154. — La date de 1635 a été, par erreur, augmentée d'un siècle.

(8) Reg. par. de Moind, *Invent.*, E, p. 81.

MONTBRISON

L'Aigle d'or. — 1707, 1er février. Baptême de Nicolas fils d'Henry, « compagnon marchant » (1).

Le Chapeau rouge. — « Sis au faubourg de ladite ville, vers la porte de Moing, joignant la rue tendant de ladite porte, de matin, et les terres et pré du parc du Roy, de soir » (emplacement des casernes actuelles), 1624, réponse de Jean Chazère (*alias* Chazera), hôte (2). — Autres tenanciers : 1639, dame Anne Champolin, veuve de feu Denis Jacquier (3) ; — 1641, Denis Gagnière (4) ; — 1769, Antoine Portallier (5).

La Croix d'or. — Tenue, en 1640, par un sieur Etienne Dumas, l'aîné (6).

Le Dauphin. — Tenu, en 1683, par un nommé Claude Charles (7).

L'Ecu de France. — 1624, 19 mai. L'hôtelier Nicolas Mouricot figure comme parrain au baptême d'un enfant de son confrère du *Faucon* (8). En 1679, le tenancier était un sieur Guillaume Garlier (9).

Le Faucon. — Eu égard à la considération dont jouissait le Faucon au moyen âge, les hôtelleries qui prenaient cet oiseau pour enseigne n'étaient généralement pas des moindres. — 1624, 29 mai. Baptême de Nicolas Merlin, fils de Jean et d'Anne Fouyn, hôtes dudit logis (10).

---

(1) Registres paroissiaux de la Madeleine.

(2) Cabinet de M. le comte de Poncins. Terrier Fouyn, du chapitre de N.-D., f° 80.

(3) Minutes de Me Terrasse : « livre des baulx à ferme des Aydes », années 1639, 1640 et 1641. Liasse n° 9.

(4) *Ibid.*

(5) Reg. paroissiaux de Saint-Bonnet-le-Courreau, *Invent.*, E, p. 462.

(6) Minutes Terrasse, contrat du 19 juillet.

(7) Cabinet de M. le comte de Poncins. Terrier Dupuy, du chapitre de N.-D., f° 5. Obligeante communication de M. A. de Saint-Pulgent.

(8) Reg. par. de Montbrison, *Invent.*, E, p. 9.

(9) Minutes Terrasse.

(10) Reg. par. de Montbrison, *Invent.* E, p. 9.

La Fleur de Lys. — « En la grande rue », tenue en 1637 par un nommé Claude Rey (1) — 1646, 25 février. Sépulture de Charles La Roze, « de la ville de Beauvais en Picardie, lequel a esté tué d'un coup de pistollet par son compagnon, dans le logis de la Flurdelis (2) ».

L'Image Notre-Dame. — Dans le « compte de ung aide de quatre mil V cens livres tournois, octroié en 1436, à Mgr le duc de Bourbonnais et d'Auvergne, par les gens des trois estats de son païs de Forez assemblez en la ville de Montbrison », figure, en dépense, une somme de 13 l. 12 s. 6 d.t. payée à l'oste de l'Ymage de Notre-Dame, de Montbrison », pour les frais du seigneur de Saint-Priest, de 6 gentilshommes et de 15 chevaux pendant 4 jours (3).

L'Image Saint-Jean. — Ce logis, situé dans la rue de ce nom, appartenait, en 1523-1528, à Étienne Trunel et précédemment, à un sieur Ducrozet (4).

Le Lion d'or. — Faubourg de la Madeleine. En 1589, sur un bruit que l'armée royaliste, qui occupait déjà Vienne et Condrieux, allait venir assiéger Montbrison, on fit de nombreux travaux de défense à la porte de la Madeleine et l'on rasa, dans un but stratégique, l'hôtellerie du *Lion d'or* qui se trouvait adossée aux remparts. L'hôtelier, un sieur Antoine Ducoquet, est mentionné dans un bail de la Ferme des Aides en date du 13 juin 1647 (5) ; il figure encore, le 28 juin 1648, comme parrain à un baptême (6).

Le Mouton. — Ce logis fut démoli avec le *Lion d'or* et dans les mêmes circonstances.

Saint-Louis. — 1780, 11 décembre. « Vente d'un logis où pend pour enseigne *Saint-Louis*, situé rue de Moingt à Montbrison, par dame Jeanne Bourboulon, veuve de Philibert

---

(1) *Ibid.*

(2) Reg. par de Montbrison, *Invent.*, E, p. 11.

(3) De Fréminville, *Invent. des arch. de la Loire*, III, p. 39.

(4) Archives de Goutelas. Invent. f°s 75 à 86 ; obligeante communication de M. Vincent Durand.

(5) Minutes Terrasse.

(6) Reg. par. de Montbrison, *Invent.*, E, p. 79.

Les Trois Pigeons. — « Situé rue de Moing, joignant ladite rue de soir, les murailles de la ville, la rue entre deux, de matin », 1627, réponse de Catherine Pussin, veuve de François Montellier (1). Ce logis était tenu en 1641 par un nommé Antoine Mathevot, l'aîné (2).

Les Trois Rois. — Tenus, en 1625, par un sieur François Lagier (3) et, en 1640, par un sieur Geoffroy Peyronin, « archer du sieur prévost (4) ».

Les Trois Sibylles. — Logis mentionné comme confin dans le terrier Fouyn (1624), réponse d'honorable Benoit Fasson, marchand (5).

NACONNE, *commune de Cleppé*

La Croix rouge. — Procès-verbal de capture d'un individu accusé de vol et assassinat sur la personne de Nicolas Vélias, tenancier (6).

N.-D. DE GRACES, *commune de Chambles*

La Croix blanche. — C'est, sans aucun doute, la prospérité toujours croissante de l'aristocratique collège créé par les Oratoriens, qui avait amené l'installation de cette hôtellerie, dans ce pauvre village éloigné de toute grande voie de communication. Elle avait dû se substituer à la vieille auberge du *Bon repos*, désaffectée vers 1639 et convertie en domaine.

1685, 5 mars. Sépulture de Damien Brun, hôtelier (7).

LA PACAUDIÈRE

Le Petit Louvre. — Magnifique logis Renaissance qui a été

---

(1) Terrier de la rente de l'Hôtel-Dieu, f° 118.
(2) Minutes Terrasse.
(3) Terrier Fouyn, f°s 91, 92.
(4) Minutes Terrasse.
(5) *Loc. cit.*, f°s 47, 48.
(6) Chaverondier, *Invent. des arch. de la Loire*, I, p. 81.
(7) Reg. par. de Chambles, *Invent.*, E, p. 504.

décrit par notre éminent confrère M. l'abbé Reure, dans son compte-rendu de l'excursion du 3 juillet 1893 (1).

Notre-Dame ou *L'Ange*. — Même indication.

L'Image Notre-Dame. — Probablement le même que le précédent, cité par Golnitz dans son voyage en Forez et en Lyonnais au XVIIe siècle (2).

PANISSIÈRES

La Croix blanche. — 1760, 29 février. Baptême de Jeanne-Marie, fille de Pierre Malliavin, hôte (3).

RÉGNY

Le Lion d'or. — Procès-verbal de visite dressé à la requête du procureur fiscal, au sujet d'un cadavre trouvé dans cette auberge (4).

ROANNE

Un de nos laborieux confrères, M. l'abbé Prajoux, dans ses *Etudes sur Roanne à travers les âges*, parues en articles détachés dans le *Journal de Roanne*, a donné d'intéressants détails sur les vieux logis de cette ville.

Il m'a paru peu utile de répéter ce qui a été dit sur *le Bras d'or, la Garde de Dieu, L'Hôtel Saint-Germain, le Loup de midy, la Porte d'or, la Tête d'or, les Trois Moines* et *les Trois Mores*. Quelques-unes de ces hôtelleries n'ont, du reste, fait l'objet que d'une simple mention : je vais étudier ci-après, plusieurs logis non signalés et fournir sur d'autres quelques renseignements complémentaires.

---

(1) *Bulletin de la Diana*, t. VIII, p. 127.

(2) A. Vachez, *Les deux voyages d'Abraham Golnitz dans le Forez et le Lyonnais au XVIIe siècle*, p. 8.

(3) Reg. par. de Panissières, *Invent.*, E, p. 222.

(4) Chaverondier, *Invent. des arch. de la Loire*, II, p. 4.

Le Bout du Monde. — 1655, 24 août. Mariage de Jean, fils de Barthélemy Berthier, hôte (1).

Le Chapeau rouge. — 1640, 21 octobre. Baptême de Benoît, fils de M. Nicolas Baillot, tenancier (2).

Le Coq Hardi. — Suivant une ancienne croyance populaire qui remontait aux Romains (Pline), le coq passait pour être tout particulièrement redouté du lion. L'enseigne du Coq Hardi, très répandue autrefois, représentait ce volatile fièrement campé sur la tête de son redoutable adversaire et chantant victoire. Maître Margotton, dit « Beaujolais », tenancier de l'auberge roannaise du Coq Hardi, que l'abbé Prajoux cite pour avoir eu de fréquents démêlés avec la justice et la maréchaussée, mourut en 1780 (3).

Le Dauphin. — Cette hôtellerie, comme son homonyme de Feurs, devait très probablement son enseigne au séjour que Louis XI encore Dauphin fit à Roanne pendant les guerres de la Praguerie.

Vers 1547, le fils du maître de ce logis faisait partie de la fameuse compagnie d'ordonnance du maréchal de Saint-André, dont il a été parlé plus haut. Vieilleville raconte ainsi la gaillarde façon qu'il employa pour se débarrasser de cette engeance :

« Suivant la publication générale des monstres de la gendarmerie, ayant faict assigner celle de M. le mareschal de Saint-André exprès à Clermont en Auvergne, pour eviter les emprunts d'armes et de chevaulx si sa monstre eut esté faicte à Lyon, il (Vieilleville) se trouva audit lieu, accompaigné de soixante-dix ou quatre-vingts braves gentilshommes de Bretaigne, d'Anjou et du Meyne, qui avoient passé leur jeunesse et faict leur apprentissaige d'armes aux guerres de Piedmont, et tous de bonne part ; car il devoit remplir la compaignie,

---

(1) Registres paroissiaux de Roanne. — Tous les extraits comportant cette indication m'ont été fort obligeamment communiqués par M. le docteur O. de Viry, qui a dressé un inventaire très minutieux de ces archives.

(2) *Ibid.*

(3) Chaverondier, *Inv. des arch. de la Loire*, I, p. 130.

qui n'estoit que de cinquante hommes d'armes, jusques à cent ainsi qu'ont accoustumé d'avoir les mareschaulx de France. Il n'y fut pas sitost arrivé, qu'on lui présenta trente ou quarante attestations de médecins, pour exempter, à la façon accoustumée, ceulx qui y estoient dénommez, qu'il réputa toutes pour faulses, nonobstant lesquelles aussi il les cassa et les fist rayer du roolle, semblablement tous les valets de chambre et officiers censiers, tant de son capitaine que des aultres seigneurs et dames qui en avoient faict par faveur enrooler. Au reste, il commanda à vingt-cinq ou trente qui estoient en bataille de picquer et manier leurs chevaulx devant le commissaire. Mais ne saichant par quel bout y commencer ils habillèrent bien fort à rire aux vieils guerriers, car leurs chevaulx les portoient par terre : qui fust cause qu'il les mist au rang des aultres, et les renvoya avec leur courte honte en leurs hostelleries servir leurs hostes, leur disant que les ordonnances n'estoient dédiées que pour les gentilshommes, et que s'ils vouloient suivre les armes, qu'ils allassent trouver les gens de pied. Entre ceulx-là, il y en avoit trois, dont l'un se nommoit Saincte-Agathe, fils de l'hoste du *Daulphin* de Rouanne, qui voulurent groumeler, disants avecques grands blasphèmes qu'on leur faisoit tort. Mais quatre ou cinq gentilshommes se jettèrent par commandement sur leur malle, qui leur donnèrent tant de coups de baston, que les aultres, qui n'estoient pas de meilleure maison qu'eulx, ny de plus grand service, rompirent leurs rangs et prindrent la guérite à toutes brides, craignants d'estre servis de mesmes » (1).

Autres tenanciers : 1580, Aymé Gontier. — 1582, Pierre Merlin. — 1645, Barthélemy Taillard. — 1662, Philibert Champagny (2).

L'Écu de France. — Tenu en 1603, par un sieur Pierre Gontier, beau-frère de Pierre de la Mure (branche des Chanlon), qui, par son testament du 9 janvier, lui fait un legs de

---

(1) Vieilleville, *Op. cit.*, p. 224. — Cf. Coste, *Essai historique sur Roanne*, p. 179.

(2) Registres paroissiaux.

500 livres (1). — Autre tenancier, 1580 (*circa*), Claude Gontier (2).

La Galère. — Sur le quai du même nom « Ce quai, dit Guillien, reçut le nom de quai de la Galère, à cause de l'auberge de la Galère qui s'y trouvait, ou peut-être à cause de la caserne de la maréchaussée où l'on emprisonnait les chaînes des galériens, à leur passage à Roanne (3) ».

Ces deux hypothèses, contradictoires en apparence, pourraient néanmoins parfaitement se confondre, si l'on se rend compte que, suivant l'usage général, c'était probablement dans une des remises de l'hôtellerie et non dans la caserne elle-même, que s'arrêtait la chaîne ; l'établissement aurait, ainsi, tiré de ce fait un nom qui serait ensuite passé au quai. Mais j'ai tout lieu de supposer que ces motifs, peu glorieux en somme, n'ont pu constituer, pour le vieux logis, un patronage suffisamment apprécié, et j'aime mieux croire que le vocable de l'enseigne doit son origine au départ d'une de ces galères, somptueusement équipées, qui, à plusieurs reprises, descendirent la Loire ayant à leur bord des souverains ou d'illustres personnages.

Il existe encore, d'une manière générale, au sujet de l'emploi du nom de *la Galère* comme enseigne, une très curieuse version rapportée par le vieil historien de la police, Delamarre (4), et qui en ferait remonter l'usage à une date fort ancienne. L'anecdote est au moins singulière et c'est à ce titre que je vais la reproduire. Elle se trouve, du reste, dans Athénée (5), qui dit l'avoir tirée lui-même d'un certain Timée de Taurominium et la voici en entier, d'après la traduction de l'abbé de Marolles. « Timée de Taurominium raconte qu'une certaine maison d'Agrigente fut appelée *La Galère* pour le sujet que je vais dire. Quelques jeunes débauchez se saoulèrent tellement en ce lieu-là, qu'ils en perdirent l'esprit et le jugement ; ils s'allèrent imaginer qu'ils etoient en mer dans une

(1) Guillien, *Recherches historiques sur Roanne et le Roannais*, p. 355.

(2) Registres paroissiaux.

(3) Guillien, *Op. cit.*, p. 123.

(4) *Traité de la Police*, t. III, p. 721.

(5) Livre II, chap. 2.

L'Image Notre-Dame. — 1659, 15 juin. « Baptême de Françoise, fille de Barthélemy Truchard, hoste du logis où pend pour enseigne *Notre-Dame*, sur le costeau de l'Isle (1) ».

L'Image Saint-Claude. — 1716, plainte de Benoît Rajot-Dralon, maître cordier et de Claudine Combarel, sa femme, contre Jean Purelle, valet chez le sieur Mingois, hôtelier de *l'Image Saint-Claude*, pour avoir battu leur enfant (2).

Le Lion d'or. — 11 juillet 1590. Claude Rondiot, tenancier, figure comme parrain dans un acte (3).

Le Loup. — Construit en 1590 sur l'emplacement d'une ancienne basse-cour du château. Tenanciers divers : 1645, Jean Lormas, qualifié dans un autre acte du 17 août 1653 « Maistre de la poste de Rouanne » ; — 1701, Pierre Michel (4). « Cette hôtellerie, dit Alph. Coste, était le pied-à-terre ordinaire des seigneurs, lorsqu'ils venaient au chef-lieu de leur duché, n'ayant dans cette ville ni maison, ni résidence, mais seulement un auditoire pour le siège de la justice (5) ».

Le Mouton. — 1685, procès-verbal de l'état du logis du *Mouton*, situé sur la place ducale de Roanne, fait à la requête de Jean Courtin, écuyer, conseiller du roi, assesseur et premier élu en l'élection de Roanne, père et légitime administrateur des personne et biens de François Courtin, héritier, par bénéfice d'inventaire, de feu Me Benoit Basset, à qui appartenait ledit logis (6).

La Pomme de Pin. — 1656, 19 septembre. « Baptême de Estienne Michel, fils de Louys Servant, hoste (7) ».

---

(1) Registres paroissiaux.
(2) Chaverondier, *Invent. des arch. de la Loire*, I, p. 102.
(3) Registres paroissiaux.
(4) *Ibid.*
(5) Alph. Coste, *Essai sur la ville de Roanne*, p. 220.
(6) Chaverondier, *Invent. des arch. de la Loire*, I, p. 93.
(7) Registres paroissiaux.

La Tête d'Or, au XVIIe siècle, où logea Golnitz lors d'un de ses voyages dans notre pays (1).

Saint-Nicolas. — « Auberge, note pour toute mention l'abbé Prajoux, fréquentée de préférence par la gent marinière ». On trouve, d'autre part, aux archives départementales une « information » au sujet d'un vol de 25 fourchettes en acier, commis en 1777, dans ledit logis, au préjudice du sieur Pichon, tenancier (2). Cet incident confirmait naturellement la première assertion et paraissait indiquer une clientèle peu brillante ou même équivoque. Toutefois, de nouveaux renseignements qui me sont communiqués par M. de Viry, tendraient au contraire à réhabiliter cette honorable et très importante hôtellerie, « située, me dit notre éminent confrère, dans le centre le plus commerçant du vieux Roanne et pourvue d'une chapelle qui n'en fut distraite qu'après la Révolution ».

SAINT-BONNET-LE-CHATEAU

Le Chapeau rouge. — 16 décembre 1686, dame Thamar Alvernias, femme du sieur Jacques Duguet, hôte dudit logis, figure comme marraine dans un acte (3).

L'Ecu de France. — « Le 24 octobre 1685, à l'issue de vêpres, sieur Marc Foucard, bourgeois de la ville d'Alès, âgé de 35 ans, damoiselle Jacqueline de Dode, femme de sieur Etienne Lajard, marchand de Montpellier, agée de 48 ans, et damoiselle Clermonde de Dode, veuve de sieur Audibert Dode, bourgeois de ladite ville d'Alès, âgée de 35 ans, sœur de ladite Jacqueline, ayant avec elle deux de ses enfants mâles, âgés l'un de six ans et l'autre de cinq, détenus dans le logis où pend pour enseigne *L'Ecu de France*, de l'autorité du sieur capitaine châtelain de Saint-Bonnet, déclarent faire abjuration de la religion prétendue réformée et sont solennellement absous du

---

(1) A. Vachez, *Les deux voyages d'Abraham Golnitz dans le Forez et le Lyonnais*, p. 8.

(2) Chaverondier, *Invent. des arch. de la Loire*, I, p. 188.

(3) Reg. par. de Saint-Bonnet-le-Château, *Invent.*, E, 346.

crime d'hérésie, à la charge d'une pénitence dont il promettent de s'acquitter ; présents, Messire Pierre-le-Roux, etc.... (1) ». — 1688, 15 octobre, baptême de Madeleine, fille de Blaise Rudel.

Hôtel du Grand Faubourg. — Juin 1786. C'est dans cette hôtellerie que logea, pour son dernier relai, le célèbre cardinal de Rohan allant expier dans l'abbaye de la Chaise-Dieu, dont il était titulaire et qu'il ne connaissait seulement pas, la scandaleuse aventure du collier.

SAINT-ÉTIENNE

L'Aigle d'argent. Plainte d'Antoinette Dagié femme de Gilibert Gonnet, hôte dudit logis, contre Claude Peyron, forgeron et émouleur d'épées, pour excès, violences et injures (2).

Le Cheval blanc. — « Sur le pré de la Foire, maison Allard, près la vouste Sainte-Catherine ». Après la prise de Saint-Etienne par les armées protestantes (mars 1570), Coligny logea 18 jours au *Cheval blanc*, tenu alors par un nommé Fontvieille, « tant pour se refaire des pénibles traictes » et pour attendre du renfort, que pour y soigner un mal, d'une nature assez délicate, suivant le témoignage d'un de nos chroniqueurs (3).

L'Image Saint-Denis. — C'est dans cette hôtellerie que, la nuit du 4 octobre 1754, furent arrêtes cinq émissaires que Mandrin avait envoyés en éclaireurs avant de pénétrer dans Saint-Étienne. L'un d'eux, ayant fait mine de saisir ses pistolets, fut tué d'un coup de baïonnette, par un cavalier de la garnison (4).

---

(1) — *Ibid.* On voit avec quel ensemble et quelle rapidité s'exécutèrent les mesures prescrites par le fameux édit du 17 octobre 1685 (Révocation de l'edit de Nantes). Le texte avait été transmis, en toute hâte, aux gouverneurs et aux intendants de province, sans attendre l'enregistrement de l'édit, qui n'eut lieu que le 22 octobre.

(2) Chaverondier, *Invent. des arch. de la Loire*, I, 44.

(3) Aug. Bernard, *Hist. du Forez*, t. II, p. 157.

(4) La Tour-Varan, *Chronique des châteaux*, t. I, p. 465.

Le Lion d'or. — Ce vieux logis renfermait le cachot qui servait de « violon » municipal ou de dépôt provisoire et que le peuple, dans son langage pittoresque, appelait en conséquence, du nom de l'enseigne, « lou chin jaunou ».

C'est sous ce titre que le poète gagat Chapelon manifeste la crainte d'y être interné (1) à la suite du succès tout profane de son Noël XVe, dans lequel il avait représenté le prévôt de la maréchaussée, nommé Caron, venu à la tête de sa brigade pour offrir ses hommages à l'Enfant-Jésus et rudement éconduit (2).

On conçoit la fureur dudit Caron en entendant chanter à pleine voix, dans les rues, avec une liaison que pouvait facilement nier l'auteur, le distique suivant :

Sortez de cette maison
Car on n'y tient pas garnison.

Les quatre agents de Mandrin, dont il a été question tout-à l'heure, avaient été enfermés dans la prison du *Lion d'or* avant d'être conduits à Lyon, où ils furent pendus.

SAINT-GALMIER

Le Chapeau rouge. — L'hôtelier, Lambert Succat, figure comme parrain, le 21 avril 1640, à un baptême (3).

L'église Saint-Vincent. — Voir ci-dessus p. 64.

SAINT-GERMAIN-LAVAL

Le Cheval blanc. — Rue du marché. 1705, sentence portant reconnaissance de promesse pour Laurent Rondy, vigneron, contre Jean Jacquette, hôtelier (2). — 1763, procès-verbal dressé contre le nommé Buthon, tenancier, pour avoir servi à boire

---

(1) *Œuvres complètes, Impromptu*, p. 186.
(2) *Ibid*, p. 61.
(3) Reg. par. de Saint-Galmier, *Invent.*, E, p. 427.
(4) Chaverondier, *Invent. des arch. de la Loire*, I, p. 246.

pendant les vêpres de paroisse (1). — 1774, information au sujet du décès de Jacques Tissot, marchand de la paroisse de Sury-le-Comtal, trouvé mort dans ladite auberge (2).

La Croix blanche. — Au grand faubourg. 1752, procès-verbal de transport de Pierre-Marie Mathé de Beaurevoir, capitaine-châtelain, dans ledit logis, tenu par Jean-Baptiste Ville, afin d'assurer l'exécution des ordonnances, arrêts et règlements qui défendent aux cabaretiers et taverniers de donner à boire les jours de fête et dimanches, pendant le service divin (3).

L'Étoile. — Place du marché. Tenue en 1752 par un sieur Mathieu Cohas, suivant le même procès-verbal que ci-dessus.

SAINT-GERMAIN-LESPINASSE

La Fleur de Lys. — 1790. Adjudication à Me Bilhaud, notaire royal et procureur, demeurant à Saint-Germain de la ferme d'une maison à usage d'auberge, où pend pour enseigne *la Fleur de lys* (4).

SAINT-MARTIN D'ESTREAUX

L'Ecu de France. — 1740. Insinuation d'une donation de ladite auberge, consentie par Antoine Létier et Louise Roche, sa femme, en faveur de Claude Létier, leur fils cadet (5).

L'Image de Notre-Dame. — C'est dans ce logis que, du 10 au 15 novembre 1613, Guillaume de la Chaize d'Aix, prévôt de la maréchaussée de France au bailliage de Forez,

---

(1) *Ibid.*, I, p. 253. — M. l'abbé Prajoux a compris cette hôtellerie parmi les logis roannais, en indiquant, erreur singulière, le même fait et la même source. — Vifs remerciements à M. de Fréminville qui a bien voulu, avec son exquise et coutumière obligeance, revoir pour moi la pièce originale.

(2) *Ibid.*, I, p. 257.

(3) *Ibid.*, I, p. 251.

(4) *Ibid.*, I, p. 403.

(5) *Ibid.*, I, p. 30.

vint instruire une plainte de Diane de Châteaumorand, relative à une incursion à main armée, suivie de violences et de pillages, commise sur ses domaines par les sieurs de Saint-Géran et de Chitain, ses voisins (1).

SAINT-MARTIN-LESTRA

L'Image Saint-Georges. — Le 25 septembre 1657, dans cette auberge, furent assaillis, nuitamment, l'huissier et les six archers du bailliage de Beaujolais qui avaient accepté la périlleuse mission de venir signifier, au château du Palais, le décret de prise de corps, obtenu par M. de Chalmazel, contre les quatre valets de M. Gilbert de Rivoire, qui lui avaient tendu un guet-apens, dans le but de l'assassiner.

Cette affaire, qui eut son dénouement devant la cour des Grands Jours siégeant à Clermont, le 23 novembre 1665, a été racontée avec tous ses détails par M. Broutin (2).

SAINT-SYMPHORIEN DE LAY

Le Petit Louvre. — 1767. Réquisitoire à l'occasion d'un vol de 60 livres de coton, commis dans l'auberge de Pierre Timonnier, à l'enseigne du *Petit Louvre* (3).

Le Louvre. — 1725. Apposition de scellés sur les effets délaissés par feu Jacques Guitard, tenancier dudit logis (4). Cinquante ans plus tard (1777), un inventaire fait à la mort du fils de ce dernier, Léon Guitard, fournit d'utiles indications sur le mobilier qui garnissait ces vieilles hôtelleries. On y voit figurer « un grand chenet, autrement appelée barre ou grille, estimé 4 livres 10 sous ; deux parterets (couperets), deux fraisoirs (poêle à frire), un crochet à peser, 24 couverts d'argent et deux cuillères à ragoût, pesant, poids de marc, 15

---

(1) Cf. abbé Reure, *Histoire du château et des seigneurs de Lalière*, p. 78.

(2) *Histoire de Feurs*, p. 269.

(3) Chaverondier, *Invent. des arch. de la Loire*, I, p. 185

(4) *Ibid.*, I, p. 213.

marcs, estimés 750 livres à raison de 50 livres le marc, attendu que la plus grande partie parait sortie des mains de l'ouvrier; une chaudière, airain rouge, de la teneur de 10 seaux, estimée 24 livres ; deux fauteuils à la Reine (1), l'un étoffé en dorure et l'autre en damas violet, estimés avec leurs galons et clous dorés à 12 livres ; un habit et veste Callemouk, etc. . (2) » — 1757. Mandat d'arrêt décerné contre Jean Goutte, valet d'écurie dans ladite auberge (3). — 1764. Rapport et estimation des dégradations du logis du *Louvre* (4).

La Tête noire. — 1710. Information contre Jacques Josserand, tenancier, pour propos injurieux (5).

Notice et documents sur les événements météorologiques en Forez aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, d'après les registres paroissiaux de l'arrondissement de Montbrison. — Communication de M. J. de Fréminville.

M. de Fréminville prend la parole en ces termes :

Tous ceux qui ont compulsé, en certaine quantité, les registres paroissiaux ou registres de baptêmes, mariages et sépultures, antérieurs à la loi du 20 septembre 1792 savent quelle moisson de renseigne-

---

(1) Les fauteuils dits « à la Reine » avaient paru à la Cour vers 1766. Cf. H. Havard, *Dictionnaire de l'ameublement*, II, p. 656.

(2) Chaverondier, *invent. des arch. de la Loire*, I, p. 220.

(3) *Ibid.*, I, p. 218.

(4) *Ibid.*, I, p. 218.

(5) *Ibid.*, I, p. 212.

Au moment où je venais de terminer ces lignes (22 mars 1898) des réparations exécutées à la façade de cette vieille hôtellerie, ont mis au jour trois écussons d'un travail assez délicat, et dont l'un serait aux armes royales.

ments de tous genres il est possible d'y faire. Leur but primitif, leur raison d'être fut d'enregistrer les noms de ceux qui naissent, vivent et meurent dans les traditions de la religion catholique. Mais le registre de catholicité n'est pas resté exclusivement le *liber animarum*; dès le XVIe siècle, le pouvoir civil comprit le parti qu'on pouvait en tirer pour dénombrer les populations, reconnaître la filiation des familles et la situation particulière des individus; nombre d'édits et d'ordonnances prescrivirent depuis cette époque de préciser la personnalité humaine, non seulement au point de vue de la parenté, mais encore à celui de l'état occupé, qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, du fonctionarisme ou de la tenure féodale petite, moyenne ou grande. C'est là qu'il faut aller chercher en premier lieu la preuve de l'existence d'une industrie dans un pays, l'histoire des familles et des terres et, en partie, celle des institutions, quant au personnel nécessaire à leur fonctionnement.

En dehors de ce devoir d'enregistrement obligatoire pour tous curés et vicaires administrant les sacrements, il leur a assez fréquemment paru utile, au moins intéressant, de confier à ce registre de conservation perpétuelle le souvenir d'événements saillants passés dans leurs paroisses, événements de tous genres: crises politiques, guerres, grandes épidémies, phénomènes célestes ou terrestres, bénédictions de cloches, missions, achats d'ornements et d'objets du culte, etc.: autant de sujets d'études d'ensemble ou de chapitres particuliers dans les monographies locales.

Après les enquêtes des magistrats de l'Élection et

la correspondance administrative, aux fins de modération de taille, entre l'Intendance et les communautés ravagées par quelque calamité, les registres paroissiaux sont les sources de premier ordre à consulter pour l'étude des événements météorologiques du XVIe à la fin du XVIIIe siècle, plus fidèles, par leur témoignage contemporain, que les traditions plus ou moins anciennes, plus ou moins contrôlées, rapportées par les chroniqueurs et les annalistes.

Au cours du dépouillement, aujourd'hui terminé, de tous les registres paroissiaux de l'arrondissement de Montbrison, nous avons, mon prédécesseur et moi, trouvé de temps à autre, et presque toujours à la fin d'un cahier d'une année, des mentions relatives à des froids particulièrement rigoureux, à des grêles, des inondations : je les ai soigneusement relevées au nombre de 31 et classées par ordre chronologique, pour servir de petite contribution à l'histoire rétrospective de la météorologie provinciale. Ces extraits d'un style suffisamment clair et précis, quoique parfois peu académique, n'ont pas besoin d'être longuement présentés.

Les étudiant méthodiquement, au point de vue de chaque genre, nous constaterons que le *froid* est l'intempérie qui a sévi de beaucoup le plus en intensité et en fréquence. En 1598, la neige est tellement abondante, qu'elle atteint huit pieds de hauteur en Dauphiné et ensevelit les maisons des villages d'Auvergne; elle couvre les campagnes depuis le 2 novembre 1613 jusqu'au milieu de mai 1614 et, le 1er août 1618, on la voit blanchir les montagnes du Forez; en 1746, des enfants du village de Marcoux revenant du catéchisme et pris par une tourmente de

neige sont bloqués pendant trois jours du mois de mars dans les maisons du hameau de Gouterel, jusqu'à ce que leurs parents aient pu frayer un chemin jusqu'à eux.

Beaucoup plus terribles sont les effets de la *gelée* détruisant les vignes à Feurs, les 11 et 12 juin 1615. Les registres d'Épercieu-Saint-Paul, Saint-Denis-sur-Coise, Saint-Rambert, Chazelles-sur-Lyon, donnent d'abondants détails sur l'hiver de 1708-1709 qui est resté dans les annales météorologiques comme un des plus rigoureux du XVIIIe siècle, un de ceux qui fit le plus souffrir de la faim, si l'on considère qu'il fut précédé d'une disette de grains ayant eu pour effet, dans la région de Saint-Symphorien-sur-Coise, de porter, à la Toussaint de 1708, au prix de 3 livres le bichet de seigle qui ne se payait que 23 et 24 sols au mois de juin précédent. Le froid commença le 5 janvier 1709 et pendant trois semaines se fit sentir avec une telle rigueur que presque toutes les récoltes pendantes par racines furent gelées ; à peine retrouve-t-on la semence des froments et seigles; les pays moins maltraités vendirent ces blés jusqu'à 19 et 20 livres ; comme conséquence, la population lyonnaise fut rationnée par ordre et limitée à la consommation d'une livre, puis d'une demi-livre de pain par jour. Les légumes n'existant plus, l'archevêque modéra les prescriptions relatives au carême. Les vignes périrent presque en totalité, de telle sorte qu'on payait en 1711, au mois d'août, 50 livres pour une charge de vin. Il ne resta pas la dixième partie des arbres fruitiers. La seule atténuation à cette calamité générale fut que les blés semés au printemps donnèrent une récolte passable. Mais, tant de privations ame-

nèrent des fièvres qui durèrent jusqu'en 1710 : un curé se plaint de ne pas rester trois jours sans avoir de malades. La Loire est complètement prise à Feurs, du 4 janvier au 12 février 1766, année, dont l'hiver aussi dur que celui de 1709, n'a eu de pendant qu'en 1788-1789, alors que l'on passait la Loire à « pont de glace ». Autour de Noël 1788, l'eau des puits de Chevrières est couverte d'une couche glacée qu'on est obligée de casser avec des perches.

Comme *sécheresse*, nous relevons qu'il n'a, pour ainsi dire, pas plu à Feurs du 4 mars au mois de novembre 1556, qu'en 1623 la Loire a tellement baissé qu'elle n'a que 23 pieds de large au mois d'août. A Marcoux, pendant les 6, 7, 8 et 9 juillet 1753, la chaleur torride force les moissonneurs à abandonner leurs travaux, grillant les potagers et les feuilles des arbres, faisant fondre les cierges allumés pour le service divin et étouffant les poissons de la Loire.

Les *inondations* sont assez nombreuses au XVIIIe siècle : au mois de juin 1709, la Loire et autres rivières débordent 6 ou 7 fois en moins de trois semaines ; on signale un débordement du Lignon en 1755-1756 ; le 15 novembre 1760, les eaux de la Loire viennent baigner les murailles des maisons de Rivas ; les 12 et 13 décembre 1763, en 14 heures, la Coise devenue torrent emporte sur son passage les arbres de ses rives et les planches des passerelles. 1773, 1789, 1790 voient encore des crues plus ou moins violentes de la Loire et du Lignon qui, à la Saint-Martin 1790, ravagèrent pendant 64 heures les villages d'Épercieu et de Cleppé.

Les mentions les plus brèves concernent les *orages*,

tempêtes ou *grêles* et sont signalées aux années 1643, 1750, 1753 et 1763.

Enfin, la seule localité connue où se soient fait sentir des *tremblements de terre*, en 1772 et 1790, est Chazelles-sur-Lavieu.

1556. — Sécheresse. — En l'an 1556, fut sy grande sécheresse qu'il ne pleu pour bien tremper la terre depuis le quatriesme de mars jusques au moys de novembre. (Registres paroissiaux de Feurs. — *Invent. des Archives de la Loire*, tome I, série E., supplément, p. 182).

1598. — Neige. — Au commencement de l'année 1598 tumba sy grande habundance de neige que en la plaine du Daulphiné en y avoit bien huict piedz d'aulteur et aux montaignes d'Auvergne sy grand hauteur que la plus part des maisons des vilages estoient cachés soubz la nege et les habitans d'icelles bien estonnez. (Registres paroissiaux de Feurs. — *Ibid*, p. 182).

1613. — Hiver rigoureux. — En l'an 1613, l'ivert a esté sy grand qu'il commença à neger le secon jour de novembre et continua en froydeur pour l'espace de six mois et encores negea par les montaignes le xiiie et xive de may de l'an 1614. Il gasta les bledz des montaignes le douxiesme, trexiesme et quatorxiesme il gellat et par la grace de Dieu il ne fit aulcun mal ny aux bledz ny aux vignes ny aux arbres, l'on faisoit processions depuis la minuit jusques au poinct du jour. Fresne. (Registres paroissiaux de Feurs. — *Ibid.*, p. 183).

1615. — Gelée. — L'an 1615, le jeudi et vendredy, xie et xiie du moys de juin, il gella les vignes, les fromens estant en fleur, il ne fit aulcun mal par la grâce de Dieu. (Registres paroissiaux de Feurs. — *Ibid.*, p. 183).

1618. — Neige. — Le premier jour du moys d'aoust 1618 il tumba de neige aux montaignes de Forestz que la terre en estoit couverte. (Registres paroissiaux de Feurs. — *Ibid*, p. 183).

1619. — Neige. — Le jour Sainct George, 23e appvril (1619), le matin environt le huict heures de matin tumba grande

quantité de neiges avec pluyes et demurare les montagnes toute bourde jusque au lendemain fort tard sans toute fois fere nul mal, Dieu grâce. BARCEL, *curé*. (Registres paroissiaux de Cuzieu. — *Ibid*, p. 411).

1623. — SÉCHERESSE. — En l'année 1623, la sécheresse a esté sy grande que la rivière de Loyre tary si fort qu'elle n'avoit que trente troys piedz de large. Je soubné l'ay mesuré avec Mre Arthaud Sardain le xxie d'aoust et metant une pierre sur mon pied je la jetoys six piedz de delà lad. rivière. FRESNE. (Registres paroissiaux de Feurs. — *Ibid*, p. 183).

1643. — TEMPÊTE. — *Nota*. Ledit jour (12 mai 1643), il fist une tempeste qui emporta tous les bleds de la montagne et ne passa point pardessoubz chez Tavel. (Registres paroissiaux de Saint-Laurent-Rochefort. — *Ibid*, p. 153).

1708-1709. — FROID. — L'an 1708 et 1709 le blé soigle a valu jusqu'à sept francs et le froment 9 livres, les blés ayant gelez. Je fay cette funeste remarque et cela est une marque et signe très évident que Dieu est justement irrité à cause de nos péchez et des guerres qui ont durez près de 20 ans. L'orge 5 l. 10 s., avoine 2 l. 10 s., les pezettes 6 l., poids (pois) Calabre 7 l. 7 s., bled noir, 9. l. et 10 l., et l'année 1709, au mois de juin, la rivière de Loire et autres ont débordé six ou sept fois en moins de trois semaines. J'ay escrit cecy pour faire voir à la postérité que Dieu nous avertit par des signes avant nous punir et envoye des prédicateurs muetz et sans bouche et sans langue come l'arche de Noë qui nous disent parlant de faire pénitence et malheur à ceux qui n'escoutent pas ces sortes de prédicateurs. Fait le 23e juin 1709. GONIN, *curé d'Espercieux*. (Registres paroissiaux d'Épercieu-Saint-Paul. — *Ibid*, p. 169).

1709. — FROID. — Au mois de juin de l'année mil sept cens huit, le bled seigle ne valoit que 23 et 24 s. le bichet de Saint-Symphorien-le-Chasteau. Il commença à augmenter et à la Toussaint suivante il valoit déjà plus de 3 livres susdite mesure, mais ce qui acheva de le mettre hors de prix, fut une gelée inouie, qui commença le jour des Rois, 5e janvier de l'année suivante mil sept cent neuf, par une bise extraordinaire, laquelle gelée dura près de trois semaines,

qui tua : 1° tous les jardinages, ce qui obligea messieurs les évêques de donner la permission, en attendant qu'ils l'eussent obtenue du pape, de manger de la viande, quoyqu'on fut obligé de jeuner 4 jours de chaque semaine, à la réserve de la semaine sainte, scavoir : les dimanches, lundi, mardy et jeudy ; 2° une grande partie des arbres, surtout des fruitiers entre autres des noyers et chastaniers, dont il ne resta pas la dixième partie, et ce qui resta ne fut que quelques jeunes et encores de ceux-cy toutes les branches estant mortes, ce qui a fait valoir l'huile dix sols la livre, le moindre prix ; 3° tous les bleds hyvernaux, particulièrement le froment qui fut gelé en terre tellement qu'il ne se vendit pas la semence, non plus que du seigle, ce qui fit qu'après le mois de mars qu'on fut bien persuadé que tout estoit gelé en terre, le prix du blé augmenta tellement que bled seigle se vendit jusques à treize livres, et le froment fut vendu à Lyon, au mois de may, jusqu'à 19 et 20 livres. On obligea toute la populace de Lyon à ne manger qu'une livre de pain par jour, et sur la fin seulement demy livre ; et sans l'Auvergne qui nourrit presque toute cette province et surtout Lyon, il falloit mourir de faim, et nonobstant ce, il ne laissa pas de mourir de faim quantité de pauvres et de riches aussi par des fiebvres malignes qui régnèrent si longtemps que depuis la Toussaint de 1709 jusques à la Saint-Jean-Baptiste de 1710, je ne crois pas que je fusse trois jours sans avoir, dans cette paroisse, des malades en danger de mort; juges, *amice lector*, si les curez estoient sans peine et sans danger, aussi la plupart furent malades à l'extrémité et plusieurs moururent ; 4° toutes les vignes furent de mesme gelées, de sorte qu'il ne se reculit point de vin dans tout le lyonnais ; mon vigneron nommé Jaboulay, de la paroisse de Saint-Didier-sous-Riverie, qui deux ans auparavant en avoit reculi vingt-huit pièces de 5 asnées, n'en reculit qu'une demi-asnée, le vin donc fut si cher qu'au mois d'aoust suivant l'on l'acheta dans ce pays de cinquante francs la charge, et cette année 1710, je l'ai encore acheté au mois de décembre de dix-huit francs l'asnée, et j'ai vendu mon bled seigle 2 l. 5 s. au mois de décembre. (Registres paroissiaux de Saint-Denis-sur-Coise. — *Ibid.*, p. 423).

1709. — Froid. — L'an 1709, dimanche 6 janvier à une heure après midi, il s'élevat un vand du nort qui durat 17 jours si violant pandant tout ce temps qui gelat tout les blés dans la terre. On ne cueillit pas la centième partie de ce que on devoit cueillir, principalement du froment. Ceux qui se trouvèrent avoir des grains qui se sèment au mois de mars et avril, ils vinrent avec abondance, ils rapportèrent jusque au trantième grain et le moins vingt. Les plus mauvaises terres furent les meilleures si bien qu'on regardoit cette récolte comme un miracle de la bonté de Dieu. Il n'y eut presque point de vin. L'ânée valut 26 livres et le boisseau de froment 10 livres. Plus des trois quarts des arbres fruitiers moururent. Les perdrix rouges moururent avec une grande quantité d'autres oiseaux. (Extrait du registre paroissial de St-Rambert allant de 1707 à 1729, f°. 118).

1709. — Froid. — L'hiver de l'année mil sept cent neuf fut si violent que la récolte pendante par racine gela, on craignoit une famine générale, mais les blés tremois et orge qu'on sema au printemps donnèrent si abondamment que le blé à la récolte fut encore à un prix très ordinaire, et cette gelée générale engraissa tellement les terres que la récolte de l'année suivante fut telle qu'on en avoit jamais vu une pareille. *Sic lucro cedunt Domino volente damna...* (Registres paroissiaux de Chazelles-sur-Lyon. — *Ibid.*, p. 396).

1710. — Froid. — Le 9e juillet 1710, a fini le registre avec le tems de la misère qui dure depuis le mois de septembre 1708 que le blé a commancé à encherrir, valant ledit mois de septembre trante à trante cinq sols et depuis ce tems là il a valu, en 1709, six, 7, 8 livres, le seigle, neuf, 10, 12 livres, le froment, l'orge, au mois de mars, avril et may de ladite année valoit six à sept livres et l'avoine, quarante sols, pour semer accause que le gros hyver avoit tué tous les seigles et les fromens, le vin n'a valu que sept à huit livres pendant ladite année, mais à présent que le seigle ne vaut que cinquante solz, l'orge trente cinq, l'avoine douse et le froment trois livres dix, le vin vaut trante cinq livres l'ânée, cinquante livres, la charge, ce qui étonnera la postérité. Les fièvres malignes et pourprées sont en reigne, mais ne sont pas

mortelles. Les pauvres nous accablent, cependant ils ne meurent pas de misère par la grâce de Dieu. Les tailles sont exorbitantes. La paroisse en paye douse mil livres et différens roolles et l'argent est d'une rareté sans égale. (Registres paroissiaux de Chevrières. — *Ibid.*, p. 406).

1715. — Grande Mortalité sur les Bêtes. — *Nota*, que cette année, mil sept cens quinze, dans ce diocèse et en bien d'autres provinces de ce royaume, il est arrivé une mortalité extraordinaire aux bœufs et vaches, qui mourroient dans deux ou trois jours; plusieurs perdoient tous leurs bestiaux... (Registres paroissiaux de Saint-Bonnet-les-Oules. — *Ibid.*, p. 424).

1739. — A la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur des saints martirs Abdon et Sennen, les habitants de la paroisse d'Epercieu, assemblés en l'église dud. lieu, pour eux, leurs femmes, enfans, et descendans, promettent de faire célébrer annuellement à perpétuité, dans lad. église, au jour de dimanche plus prochain avant ou après la fête lorsqu'elle se trouvera le dimanche, une messe à haute ou basse voix selon l'opportunité du temps, à l'honneur des saints Abdon et Sennen, pour les prier d'intercedder auprès de Dieu afin qu'il préserve cette paroisse de la grêle, gelées, tempêtes, sécheresses, innondations et autres fléaux de sa justice ; à laquelle messe et à la procession qui se fera auparavant à la Croix des Rameaux ou autre plus commode, et à l'honneur des mêmes saints, ils assisteront ou quelqu'un de chaque famille assiduëment et dévotement, se présentant à l'offrande qui se fera pendant icelle, en signe de leur promesse et de dévotion envers lesd. saints. La rétribution de lad. messe payée par lesd. habitants à la forme des ordonnances de ce diocèse ou, de leur consentement, des deniers de la fabrique, aux besoins de laquelle ils promettent aussi de contribuer pendant le cours de chaque année, selon leur pieux usage, par leurs présens, dons et offrandes de danrées, bestiaux et argent, pour être employées aux réparations du lieu saint, décoration des autels et honneur du service divin, le tout à la plus grande gloire de Dieu. Fait à Epercieu le 26 juillet 1739. Merlon, *curé*. (Registres paroissiaux d'Épercieu-Saint-Paul. — *Ibid.*, p. 170).

1746. — Neige. — *Nota* que cette année 1746 et le 21e jour du mois de mars, fête de saint Benoist, il est tombé trois pieds de neige dans ce pays, bien mesurée, tant sur les toits des bâtiments que dans les rues. Il faut sçavoir que le matin estant allé à l'église pour dire la messe et faire le catéchisme, la neige commençoit à tomber fort tranquillement en pâté large comme des écus. Cela continua ainsi pendant la messe et le catéchisme qui durèrent une heure et dimy. Quant on fut sorti de l'église, il y avoit déjà un grand pied de neige, je fis entrer les enfans dans la maison dans l'espérance que cela finiroit, mais dans un quart d'heure de tems il y en eut un pied et dimy. Cette continuation fit prendre son parti à la fille aînée de Chazelle de Cullieu à commencer à frayer le chemin ; tous les autres la suivirent, mais étant arrivés à Gouterel, ils n'eurent pas le courage d'avancer plus loing ; ils se dispersèrent comme ils peurent dans chaque maison de Gouterel où ils restèrent jusqu'au jeudy, veille de Notre-Dame, parce que les habitants de la montagne, soit pour avoir des nouvelles de leurs enfans, soit pour venir à la messe le lendemain, s'étant assemblés, tracèrent un chemin. Pendant les premiers jours, comme personne ne pouvoit aller ny venir, il y avoit une petite famine dans le bourg, parceque tous étant sans pain et sans farine, et nous même aurions été sans pain si quelque voisin n'avoit voulu partager le peu qu'ils avoient, et je puis dire que Annet Dupuy notre voisin aussi bien que sa famille n'eurent que très peu de pain pendant deux jours, n'ayant jamais peu, quoyque jeune, aller jusqu'au Rocheat chez Masson pour emprunter une tourte de pain, ayant été obligé par deux fois de s'en retourner du milieu du chemin. J'ay marqué cela parceque plusieurs vieux qui se souvenoient de soixante-dix ans m'ont assurés qu'ils n'avoient jamais tant vu de neige dans le pays et surtout dans la pleine du Forest et d'Auvergne, puisque les muletiers furent arrêté sept à huit jour sans pouvoir remuer de place. Cette grande quantité de neige n'a cependant pas nuit à rien si ce n'est que la pesanteur de tant de neige a fait ébouler quelque mauvais bâtiment en certain endroit. Laurent, *vicaire*. (Registres paroissiaux de Marcoux. — *Ibid.* p. 118).

1749. — Neige. — L'année 1749 et le 8e jour de ladicte

année il est tombée de neige jusqu'à Obignieux, paroisse de Saint-Bonnet, ce qui a beaucoup endommagé les bleds de toutes les montagnes, et peu grené ailleurs et le bled a valut jusqu'à 56 sols à la grenette de Montbrison. LAURENT, *vicaire*. (Registres paroissiaux de Marcoux. — *Ibid.*, p. 118).

1750. — GRÊLE. — 23 juillet 1750. Ce jour tomba une grêle dans ces cantons d'une grosseur extraordinaire qui à la vérité ne dura pas longtemps mais ne laissa pas que de rompre les vitres et secouer le froment et l'avoine qui n'étoient pas levez. (Registres paroissiaux de Saint-Médard. — *Ibid.*, p. 446).

1753. — CHALEUR. — Cette année 1753 et au mois de juillet les observateurs ont prétendut que le soleil étoit si chaud qu'il ne s'en falloit guère qu'il ne fut au point du brûlant. En effet, de mémoire d'homme, on avoit jamais vu un tems si chaud ; il commença le vendredy 6 juillet et augmentant continua le samedy, et le dimanche la chaleur fut la plus violente. Le samedy, jour de moisson dans ce pays, les deux tiers des moissonneurs ne peurent point soutenir la chaleur et quittèrent de moissonner et le samedy au soir et le dimanche un grand nombre de personnes furent malades pour avoir trop beu pendant la journée. A vêpres et à la messe, les cierges ne pouvoient se soutenir à cause de la grande chaleur et s'écrasoient et tomboient. Les herbes potageres, comme blette, salade, et le reste furent en partie grillées du côté du soleil. Quantité de feuilles de nos noyers furent aussi grillées du côté du soleil, les unes toutes entières et les autres à moitié. L'eau de la Loire fut si chaude que quantité de poisson, comme saumon et autres poisson, vinrent crever au bord sur le sable. Des chevaux de carosse tombèrent roides sur le pavé de Paris. Le lundy après midy s'ensuivit des éclairs et tonnerres effroyables, il commença à tomber quelque peu de grosse grêle à Essertine et de là dans la pleine, mais le vent des nuages passa les montagnes du Lionnois et ravageant ruina grand nombre de paroisses dans le Lionnais. On trouva des grêles qui pesoient jusqu'à 6 livres. Quand nous ouvrions la porte de notre sale, il sembloit qu'on respiroit une fournaise de feu, nos chandelles ne pouvoient point tenir droite dans le chandelier ; on voyoit venir des habitans pour assister aux offices en chemise, ayant leurs habits sur

l'épaule. Des femmes dans l'église sortoient leurs mouchoirs de coup (*sic*), ce qui faisoit rire les gens. Pour moi, je ne peut point soutenir dans ma chambre la nuit du dimanche au lundy, et je couché dans la sale sur quatre cheize. En un mot, deux degrés de chaleur de plus, on prétend que le soleil auroit été au brûlant. LAURENT, *vicaire*. (Registres paroissiaux de Marcoux. — *Ibid.*, p. 118).

1755-1756. — INONDATIONS. — L'an 1755, et le mercredi, 2e décembre, je soussigné curé ay baptisé, dans la paroisse de Sainte-Foy (à cause de l'impossibilité de passer la rivière du Lignon, débordée depuis plusieurs jours), Louise Richard, fille de Mathieu Richard, meunier aux Morands, paroisse de Poncins, et de Marie Serisier... BURELLIER, *curé de Sainte-Foy*.

L'an 1756 et le 10 janvier, je soussigné, curé, ay inhumé dans le cimetière de Sainte-Foy, le corps d'une fille d'Antoine May, laboureur et habitant de Goinset, paroisse de Poncin, et de Magdelaine Châtelard, ses père et mère, née et décédée le jour d'hier,.. laquelle a été enterrée dans cette paroisse à cause de l'impossibilité de passer la rivière de Lygnon, débordée depuis plusieurs jours... BURELLIER, *curé de Sainte-Foy*. (Registres paroissiaux de Sainte-Foy-St-Sulpice. — *Ibid.*, p. 144).

1758. — GELÉE. — La gelée funeste du mois de may a fait augmenter le blé et le vin, et la pluye continuelle pendant le mois de juillet a donné bien de la peine pour lever la récoltes des grains et des battures. Elle a fait encore plus de mal sur le raisin que la gelée en ce qu'elle les a fait couler, de façon qu'on peut dire qu'on n'a point fait de récolte dans le Lyonnois ny ailleurs que la charge de vin a valu jusqu'à 40 l., le seigle 45 s., le froment 55 s. à 3 l., pour l'avoine 12 s. On espère qu'il viendra de Provence ou du Languedoc du vin où il se trouve abondant. (Registres paroissiaux de Saint-Médard. — *Ibid.*, p. 447).

1760. — INONDATION. — *Nota* que le 15 novembre de 1760, il est arrivé une inondation et débordement de la rivière de Loyre, que l'eau est venue jusqu'aux murailles. (Registres paroissiaux de Rivas. — *Ibid.*, p. 420).

1763. — ORAGE. — Dimanche 30 janvier. Ce jour-là il fit

un tonnerre extraordinaire en cette saison entre midy et une heure accompagné de grezil et pluye. (Registres paroissiaux de Saint-Médard. — *Ibid.*, p. 448).

1763. — Inondation. — Du 12 décembre, lundi, 1769 au mardy 13e dudit mois, par les pluyes violentes qu'il fit dans le païs qui ne pouvoient pas pénétrer la terre aride par la sécheresse ou la gelée causèrent un torrent si violent sur le ruisseau de Coize qui emporta tous les arbres et autres choses qui en étoient au bord ainsy que toutes les planches pour le passer quoique fort élevées depuis le moulin de la Thivelière, celui de Souvigny, le moulin Fauillet de cette paroisse, celui de la Théry jusqu'à celuy de Fontfort au point que l'eau entré dans la maison et les étables de celuy de la Théry et que pour la conservation tant des personnes que des bestiaux on y fut contraint de les traduire à la Patillonier au dessus de la montagne. Il est incroyable du ravage que ce torrent a fait dans moins de 14 à 15 heures sur le petit ruisseau et dans celuy de Gier en Lyonnois. (Registres paroissiaux de Saint-Médard. — *Ibid.*, p. 448).

1766. — Froid. — L'année 1766 a commencée par un grand froid : Le 4e janvier de la susdite année, sur les 4 heures du soir, on a commencé à passer la Loire à pont de glace. Il faut noter qu'il avoit fait un grand froid depuis le 15 décembre 1765, et la Loire auroit été prise plutôt si le temps n'avoit pas été calme, on a continué à la passer jusqu'au 13 février exclusivement. Dans le commencement de froid il est tombé environ 4 pouces de neige, puis le 3 et le 4 du mois de février il en est tombé environ 2 pieds ; pendant ce temps de rigueur plusieurs arbres ont fendu, tous les moulins de Feurs et aux environs ont étés arrêtés pendant deux mois, pendant lequel temps les peuples ont eu recour au 4 moulins à poivre de Feurs, on mouloit environ 8 mesures par jour pour chaque moulin, c'est à dire trente deux par jour, toujours les nuits comprises. Il faut notter qu'on mouloit jour et nuit. La farine seigle se vendoit 3 livres et encore on en trouvoit pas. Le bled se vendoit 45 sols. Le dégel enfin est venu le 11 et 12 février par un grand vent qui n'a cependant pas trop précipité les nèges, de sorte qu'il n'est pas arrivé un aussi grand dommage qu'on croyoit, la

glace s'est en allée peu à peu, elle avoit environ 2 pieds et demi d'épaisseur et même trois. VENDÉMONT, *vicaire*. (Registres paroissiaux de Feurs. — *Ibid.* p. 208, 209).

1766. — FROID. — L'hiver de 1766, aussi rigoureux que celui de 1709, l'a surpassé, du moins par la longue durée, après quelques gelées et quelques neiges ordinaires, le froid commença à se faire sentir si vivement dès le 23 décembre 1765, qu'on a passé presque partout à pont de glace sur la Loire, depuis le 6 janvier jusqu'au 22 février suivant, que les glaces épaisses de 18 à 20 pouces partirent avec tant de fracas que l'avaloir près de Saint-Rambert fut entraîné ; nombre de barques et bateaux furent mis en pièces et plusieurs personnes périrent, le pauvre peuple a été trés embarassé pour pouvoir faire moudre le peu de grains qu'il avoit, les moulins étant gelés presque partout. Dans la rigueur du froid, le pain s'est vendu jusqu'à 4 s. la livre, les vignes et les blés ont généralement soufert de la rigueur de cet hyver. Il n'y a eu dans la vigne du château qu'une dixaine d'ânées de vin et dans les autres à proportion. Dans le tems de la semaille en 1765, il y eut des pluyes si abondantes et si continuelles qu'on ne peut guère ensemencer que la moitié des terres, le printems suivant, on ensemença tout ce qu'on put d'avoine, d'orge et de blé tremois ; mais la grêle qui a tombé deux différentes fois à Cuzieu, comme dans plusieurs autres paroisses, et surtout le long de la Loire jusqu'à Montrond, a par surcroît de malheurs, enlevée du moins la moitié de la modique récolte qui flattoit encore l'espérance du pauvre peuple ; la rigueur de l'hyver, la rareté, la cherté et la mauvaise qualité des alimens du Carême ont engagé Mgr l'archevêque à permettre de faire gras pendant le Carême de ladite année 1766, les dimanches, lundis, mardis et jeudis jusqu'au dimanche de la Passion exclusivement, le poisson étant crevé, gelé dans presque tous les étangs, de même que l'hortolage dans les jardins. (Registres paroissiaux de Cuzieu. — *Ibid.*, p. 413, 414).

1772. — TREMBLEMENT DE TERRE. — Le 24e juin, jour de Saint-Jean-Baptiste de cette année 1772, nous avons senti ici un tremblement de terre à neuf heures du matin ; il a duré tout au plus une demi-minute, il s'est fait sentir dans

presque toute la longueur des montagnes qui séparent le Forez d'avec l'Auvergne ; mais la plus forte secousse a été au Puy où l'on dit qu'il a renversé des chandeliers sur les autels ; et chez moi, ici, dans la vieille cure où j'habitois encore, il a fait tiqueter des bouteilles qui étoient sur une table proche les unes des autres. Une personne qui étoit assise sur l'entablement de la croix de la place et appuyée, le dos contre la croix, a senti trembler et l'entablement et la croix. (Registres paroissiaux de Chazelles-sur-Lavieu).

1775. — Inondation. — Le 25 aoust de la présente année (1775), le ruisseau d'Argent, sur les deux heures après midi a eu douze pieds d'eau, a renversé la maison de madame Faure, dit Mivière, la maison de Joseph Dufourt, partie de celle de Jean Serre et partie de celle de Jean Grolier, en a entréné tous les meubles, a renverse tous les murs de clôture du jardin et cour de Mme Faure, ceux du jardin de Joseph Dufourt et ceux du jardin de M. le curé. Heureusement il n'est péri personne. (Registres paroissiaux de Bussy-Albieu. — *Ibid.*, p. 102).

1788. — Froid — Fin de ce registre (1788), il n'y a rien eu dans cette année de remarquable si ce n'est un froid excessif, il est peu d'endroit dans cette paroisse où la gelée n'ait pénétré ; aux approches des fêtes de Noël, les puits ont glacé au point qu'on étoit obligé de casser la glace avec des perches. Guillot, *curé*.

Le seigle, dans le mois de novembre, se vendoit quarante sols et aux fêtes de Noël, il se vendit 50 sols et dans le mois de mars, 3 l. et dix sols, et 4 l. et le froment, dans ce même temps, 5 l. (Registres paroissiaux de Chevrières. — *Ibid.*, p. 410).

1789-1790. — Froid et Inondation. — *Nota*. Il faut observer qu'en 1789, le froid a été plus rigoureux qu'en 1709 que les blés gelèrent. Le froid a commencé le 18 novembre 1788 et a toujours continué de plus en plus jusques au 14 janvier suivant. La nuit la plus froide est celle du 9 au 10 janvier, on a passé la Loire sur la glace depuis le 30 décembre jusques au 14 janvier que le froid diminua. Les glaces partirent de la Loire la nuit du 14 au 15 et firent un dégât

affreux. Elles avoient 16 à 17 pouces d'épaisseur ; il s'en arrêta au moulin Sugny environ 12 pieds d'hauteur, sur la largeur des pâquiers, il s'en fit autant près du domaine de Lisle, de sorte que le chemin du port Colomb à Feurs fut clos par la glace pendant plus de 8 jours. Ce départ de glace emporta les ponts et planches qui étoient sur les rivières, surtout celles sur Lignon, depuis Boën jusques à la Celle. Il y a eu aussi dans le courant de cette année 9 débordements de la Loire et Lignon depuis le mois de juin ; le plus considérable a été le 14 octobre. Ces deux rivières n'avoient pas autant débordées ny fait de ravages depuis le débordement de Toussaints en 1773. La chaussée de M. de Thélis tendante de Naconne au port de Lignon a été emportée par le milieu ; les eaux de la Loire sont venu jusques au seuil de la porte de la maison du moulin de Clépé ; cela n'étoit pas arrivé depuis plus de 25 ans. — *Nota* que les onze et 12 novembre de cette année (1790) les rivières de Loire et Lignon ont été furieuses, et qu'il n'y a pas mémoire de semblable, elles se sont répandues jusques vers l'ancienne cure de la paroisse d'Épercieu, elles y ont renversées 15 maisons ; dans une il y a eu 10 personnes de noyées ; icy les eaux ont été jusques vers la fontaine Garotay près de la maison du sieur Ferjard; elles ont renversé à l'Isle touttes les écuries et la vieille maison; tous les bestiaux au nombre de 33 bœufs ou vaches et un cheval ont été écrasés, le colombier renversé ; la maison a été étayée ; de tous les coins les eaux y ont été à plus de 8 pieds d'hauteur ; on y a sauvé par le moyen d'un bateau 22 personnes que l'on sortit par la fenêtre du grenier de Etienne Venet, granger audit domaine. Un peu plus bas, la maison, granges et écuries de Jean Goyet, habitant, furent renversées, tout son bétail tués, écrasés sous les décombres ainsi que tous les meubles et denrées, toutte sa récolte non bastue, emportée, et celle qu'ils avoient mis en terre, son voisin et lui, entraînée par les eaux sur lad. paroisse de Clépé, le moulin du Montal tout renversé, les meubles du meunier écrasés, une partie du domaine du Montal voisin aud. moulin aussi écroulée, celuy de la Chana, de La Sigaude, le moulin de Sugny et la maison du port Colon, tous ces objets renversés de fond en comble, leurs meubles écrasés sans exception, mais ny gens ny bétail de péris heureu-

sement ; c'étoit une espèce de déluge ; les meilleures terres voisines à ces deux rivières ont été emportées ainsi que la semaille couverte de deux à trois pieds de gros graviers. La perte pour cette paroisse a été évaluée à 100.000 livres, ce qui a réduit les pauvres citoyens à la misère. L'inondation à commencée le jour de Saint-Martin 11 novembre à 8 heures du soir, la veille, et a duré 64 heures, sans qu'on aye pu passer la Loire ; il y a eu encore en novembre et décembre 6 autres débordements, mais à moitié moins du premier. Attesté par moy curé, maire, ce 31 décembre 1790. Escallier, *curé, maire de Cleppé.* Mathevon, *archiprêtre de Feurs.* (Registres paroissiaux de Cleppé. — *Ibid.*, p. 110, 111).

1790. — Tremblement de terre. — Le dimanche six juin de cette année 1790, un léger tremblement de terre s'est fait entendre et sentir dans cestte paroisse entre cinq et six heures du soir et principalement dans le bourg et dans tout le terrain qui va du bourg au château de la Pierre. C'est le seul dont on se soit aperçu ici depuis celui qui arriva à neuf heures du matin le jour de la feste de saint Jean-Baptiste, 24 juin 1772, dont la commotion la plus violente se fit sentir dans la ville du Puy comme il est noté dans le registre de cette année. (Registres paroissiaux de Chazelles-sur-Lavieu. — *Ibid.*, p. 477).

Lettres de Charles VII permettant de fortifier Apinac. — Communication de M. Noël Thiollier.

Il est donné lecture de la note suivante.

Le registre du trésor des chartes, J J 181, contient un document intéressant notre région et qui semble jusqu'à ce jour être resté inconnu (1).

(1) Archives nationales, J J, 181 folio 101 recto, pièce 161 Nous comptons donner prochainement un itinéraire aussi exact que possible de Charles VII dans la région, et quelques détails que nous croyons inédits sur son séjour en Forez.

Il s'agit de lettres données par Charles VII à Mehun-sur-Yèvre (1), dans le courant du mois de juillet 1452, au moment où il préparait l'expédition contre le duc de Savoie pendant laquelle il devait séjourner assez longtemps en Forez. Ces lettres accordées à la demande de Louis Mareschal l'autorisaient à fortifier la place d'Apinac. Nous croyons intéressant de les reproduire in-extenso.

Charles etc. Savoir faisons à tous présents et à venir, nous avoir receu humble supplication de notre amé et féal chevalier et | chambellan Loys Mareschal seigneur d'Appinat en notre pays de Velay (2), contenant que puis aucuns ans en ça, et durant | le temps que les gens de guerre vivoient sans ordre sur les champs, en cestui nostre royaume, ledit suppliant pour la | conservation de lui et de ses hommes, et des retrayans en sa place d'Appinat, fist commencer de faire et construire | une basse court forte devant ladite place d'Appinat; et jasoit ce que ladicte forteresse et basse court luy feust et | soit encores proffitable et au bien desdits retrayans et de la chose publique d'environ, toutevoyes il ne l'ose faire | achever pour ce qu'il n'a sur ce aucun congié de nous, et pour doubte que ou temps à venir aucune chose ne luy | en soit imputée ou demandée, comme il dit, requérant humblement que, considéré le temps que il fist commancer ladite | basse court et qu'elle est proffitable comme dit est, il nous plaise sur ce luy impartir notre grâce.

Pour ce est-il, que | nous, les choses dessus dites considérées, et les bons et agréables (*sic*) que nous a fait ledit suppliant ou temps passé, au fait de nos | guerres et autrement, pour les causes dessusdites et autres à ce nous mouvans, avons eu et avons agréable ce que par ledit | suppliant a esté fait et encommencié de fortiffier en ladite plate court d'Appinat de

---

(1) Cher, arrondissement de Bourges.

(2) Apinac était compris dans le diocèse du Puy, c'est ce qui explique les termes de la lettre.

tous fossés, portaulx, tournelles, | pont leveiz et autres choses nécessaires pour la fortification, tuition et défense de ladite place, pourveu que, nonobstant | ladite fortiffication, lesd. habitans dudit lieu d'Appinat et les retraians en celui-ci en seront tenu faire guet et garde, là où ils l'ont accoustumé faire d'ancienneté.

Si donnons en mandement par ces présentes aux bailli et juge de Velay, | et à tous nos autres justiciers, ou à leurs lieuxtenants présens et à venir, et à chacun d'eulx si comme à lui appartendra, que ledit | suppliant et ses successeurs seigneurs dudit lieu, de notre présente grâce, octroy, congié et licence, ils facent, seuffrent et laissent | joir et user plainement et paisiblement sans leur faire ou donner, ne souffrir estre fait mis ou donné aucun | destourbz ou empeschement au contraire; ainçois se fait mis ou donné leur avoit esté ou estoit, si l'ostent et | mettent ou facent estre et mettre incontinent et sans délai au premier estat et deu. Et afin, etc., sauf, etc. Donné à Mehun-sur-Yèvre au mois de juillet l'an de grace mil CCCC cinquante deux, et de nostre règne le XXXme. Ainsi signé par le roy L'Admiral, le sire de Monsoreau et autres presens. De la Loere *visa*.

Maisons du XVIe siècle à Saint-Etienne. — Communication de M. C.-P. Testenoire-Lafayette.

M. C.-P. Testenoire-Lafayette, qui n'a pu assister à la séance, a envoyé une note, accompagnée d'une photographie, sur certaines maisons de Saint-Étienne construites vers 1565 en dehors du rempart.

A la demande de son auteur, ce travail ne sera publié que dans un prochain *Bulletin*.

Demande de classement des monuments mégalithiques du Forez. — Communication et proposition de M. Vincent Durand.

Le secrétaire donne lecture de la note suivante envoyée par M. Vincent Durand.

« Messieurs, le Conseil général de la Loire a pris, dans sa séance du 20 août dernier, une délibération qui ne doit pas nous laisser indifférents. En voici le texte :

Séance du 20 août 1897.

M. Bertrand (Marc-Antoine) : Messieurs, je vous demande la permission de vous communiquer une note que j'ai fait parvenir, le 12 mai dernier, à l'Association française pour l'avancement des sciences et à l'Academie des Inscriptions et Belles-Lettres (Section des monuments historiques). Cette note est ainsi conçue :

« Il existe autour de Noirétable un certain nombre de monuments composés d'une table à bassins, cuvettes et cupules et d'une pierre branlante, qui forment des autels druidiques qu'on peut attribuer aux ovates.

« Le plus important se trouve à 2 kilomètres de cette ville, près du village de la Baronnie, sur la route de Cervière. Il se compose d'une série de rochers juxtaposés, qui forment une table de 58 mètres de longueur et de 10 mètres de largeur, sur laquelle sont creusées plus de 50 cuvettes de $0^{m}10$ à un mètre de diamètre et de quelques centimètres à un mètre de profondeur et de formes variées. Tout près de l'autel est une pierre branlante, à laquelle la moindre pression suffit pour imprimer une oscillation apparente.

« Il en existe une dizaine d'autres moins importantes, mais dont l'orientation, combinée avec un système d'empreintes de pieds et de mains sur rochers, nous a permis de déterminer

l'endroit où devait être construit le temple, et la forêt où les druides devaient avoir leur résidence et ce qu'on peut appeler leur grand séminaire.

« En outre de ces autels, on trouve, dans un rayon de 6 à 8 kilomètres, plus de 500 rochers à cuvettes isolés, qui se rapportent au culte druidique.

« L'auteur a pu déduire de la forme, de la position, des dimensions, etc., de ces cuvettes et bassins, certains usages auxquels elles ont paru destinées ; de même qu'il a cru trouver, dans l'examen attentif des empreintes de pieds, un système d'indication de chemin qui devait aboutir au temple ou à un sanctuaire important.

« Je prie le Conseil général de m'accorder son appui pour obtenir le classement de ces monuments afin d'en assurer la conservation. Déjà, des rochers faisant partie du groupe que je signale ont été brisés. Il y a d'autant plus d'intérêt à préserver ces monuments d'une destruction complète, qu'ils sont les seuls du même genre existant dans le département et peut-être même en France. »

« Le Conseil, s'associant au vœu de M. Bertrand, demande le classement, parmi les monuments historiques, des monuments mégalithiques situés près de Noirétable ».

Je ne voudrais pas, Messieurs, me faire garant de l'authenticité de tous les monuments signalés par le promoteur du vœu dont je viens de vous donner lecture, ni de l'exactitude des conclusions auxquelles leur étude l'a conduit. Je connais les roches à bassins de la Baronnie, et ne serais pas étonné qu'un géologue les regardât à son tour comme des accidents curieux à la vérité, mais purement naturels. Mais cela importe peu : car, si certains monuments mégalithiques peuvent donner lieu à des doutes, il en est d'autres parfaitement authentiques, et de ceux-ci la conservation est d'autant plus désirable, qu'ils sont les témoins d'un âge dont, à défaut de

textes écrits, l'histoire ne peut être reconstituée que par la tradition et les monuments.

Pendant longtemps, les amis de nos antiquités nationales ont réclamé le classement comme monuments historiques de nos mégalithes les plus importants. Il faut louer sans réserve l'initiative prise à ce sujet au sein du conseil général, et remercier cette assemblée de s'y être associée. Mais il est à souhaiter que les mesures conservatrices qu'elle réclame ne soient pas bornées aux monuments préhistoriques du canton de Noirétable, et qu'elles s'étendent à ceux du département entier. Il en existe en effet ailleurs, notamment dans les montagnes du Forez et dans celles du Pilat ; quelques-uns sont même fort remarquables et leur destruction serait pour la science une perte irréparable.

Quels regrets ne doit point exciter la destruction de cette pierre de *la Mule*, près Noirétable, exploitée de nos jours par les carriers ? — Elle portait, au témoignage de ceux qui l'ont vue, l'empreinte d'un corps humain, trop fidèle pour que l'art n'eût pas aidé quelque peu la nature. C'était un point remarquable de la limite entre les Ségusiaves et les Arvernes. Au moyen âge elle paraît avoir été connue sous le nom de *Pierre de Saint Martin*, et la tradition veut qu'on y portât les enfants morts sans baptême, afin que, par l'intercession du saint, ils reprissent assez de vie pour recevoir le sacrement. Toutes ces circonstances ne permettent guère de douter que ce ne fût véritablement là un lieu célèbre de temps immémorial. Dans la commune de Champoly, au bois Combeau, une autre *pierre de Saint Martin* a été convertie en moellons ; les débris de poterie

sigillé que j'ai recueillis à son pied prouvent une fois de plus la valeur de cette appellation dans la recherche des antiquités. Aux carriers encore est due la destruction du *Mortier de Saint-Martin*, pierre creusée d'un bassin hémisphérique très régulier, citée, comme les précédentes, dans les terriers anciens et que l'on voyait, il y a peu d'années encore, à l'extrémité méridionale du plateau de Mont-Orsin, commune de la Valla.

Ces exemples d'un vandalisme que je ne veux pas qualifier avec trop de sévérité, car il a été bien certainement inconscient et, s'il fallait s'en prendre à quelqu'un, ce serait bien plutôt à nous, Messieurs, dont le rôle est de signaler les monuments dignes de respect, ces exemples, dis-je, prouvent surabondamment la nécessité de mesures préservatrices qui nous conservent au moins ce qui a échappé jusqu'ici au pic et à la mine. Combien ne serait-il pas déplorable de voir disparaître, la fontaine et le si curieux *manteau* de Saint-Martin des Côtes, commune de Saint-Georges-en-Cousan, les roches à empreintes de *Saint-Martin* à Bussy, les allées couvertes de la Côte-en-Cousan et de Saint-Régis du Coin, certaines enceintes cyclopéennes sur les montagnes du Pilat et de Pierre sur Haute, etc. ?

M. le Président met aux voix le vœu proposé par M. Vincent Durand ; il est adopté à l'unanimité.

En voici le texte :

La Société de la Diana, applaudissant au vœu émis par le conseil général de la Loire, dans sa séance du 20 août 1897, pour le classement au nombre des monuments historiques des monuments mégalithiques existant aux environs de Noirétable, demande que les mesures préservatrices sollicitées

par cette assemblée soient étendues aux monuments du même genre qui existent dans les autres parties du département et dont plusieurs ne le cèdent pas en intérêt à ceux dont le classement est demandé.

Elle exprime en conséquence le désir qu'il soit procédé à un recensement général de ces monuments, dans lequel il importe de ne faire entrer que ceux présentant des caractères sérieux d'authenticité. Cette authenticité doit résulter, pour les monuments *construits*, menhirs, dolmens, allées couvertes, murailles, tumulus, etc., de la preuve que ces ouvrages sont réellement dus à la main de l'homme, et non des jeux de la nature ; et pour les mégalithes *naturels*, mais appropriés à des usages civils ou religieux, de l'existence de pratiques ou de traditions spéciales, ou de la présence à leur pied et en relation avec eux, de vestiges certains de l'âge préhistorique, armes, outils, poteries, sépultures, etc., attestant qu'ils ont joué un rôle important dans la vie des populations qui les fréquentaient.

L'entretien des uns et des autres est nul : leur classement ne peut donc entraîner aucune dépense dans l'avenir. Ils ne demandent qu'à vivre à l'abri du marteau et de la pioche. Ce resultat sera facilement atteint pour ceux situés sur une propriété publique : il suffira de l'interdiction d'y toucher portée par l'autorité compétente. Quant à ceux appartenant à des particuliers, la Société estime qu'il y aurait lieu de solliciter de ces derniers l'engagement bénévole de les respecter, engagement qui, dans beaucoup de cas sans doute, ne serait pas refusé, et en échange duquel on pourrait, au besoin, accorder au propriétaire une légère indemnité une fois payée. Les monuments d'une importance archéologique exceptionnelle pourraient même être acquis par l'Etat, le département ou les communes ; les faibles sacrifices consentis pour cet objet seraient amplement justifiés par l'intérêt qui s'attache aux plus anciens vestiges laissés sur notre sol par les générations qui nous ont précédés, au début d'une civilisation devenue aujourd'hui si brillante, mais dont les humbles et obscurs débuts n'en sont que plus dignes de l'étude et de l'attention des savants.

La Société charge son Président de vouloir bien transmettre la présente délibération à M. le Préfet, avec prière de la mettre sous les yeux du Conseil général.

Sceaux inédits de la Cour de Forez des XIIIe, XVe et XVIe siècles. — Communication de M. Vincent Durand.

Il est encore donné lecture du travail suivant.

J'ai l'honneur de vous présenter le dessin de trois sceaux de la cour de Forez que je crois inédits.

Le premier est appendu par des lacs de chanvre à une charte du mois de juillet 1292, faisant partie du cabinet de M. le comte de Poncins et qui m'avait été communiquée par notre regretté président. Par cette charte, qui porte le seing manuel de Pierre de Montluel, juré de la cour de Forez, Bertrand Chauderon, damoiseau, fils de feu Guillaume Chauderon, chevalier, vend à Othon Aiglier, aussi chevalier, sa maison forte de la Salle près Randans, grange, dîme et charnage, garenne et chasse, cens, servis et autres droits seigneuriaux, au prix de 850 livres de viennois. Raynaud de Mauvoisin, Guillaume de Barges, Hugues du Pin, Arnoul d'Urfé, chevaliers, Jeannin de Vernoille, damoiseau, Hugonin de Varenne dit *Groolaz* et Perrin de Sury dit le *Moine de Marcoux*, se portent garants envers l'acheteur de l'exécution de la vente. Celle-ci est ratifiée par Héliote Chauderon, religieuse de Jourcey, sœur du vendeur, du consentement de frère Roger, prieur, et d'Aymeline prieure dudit lieu, et encore par Guillaume Chauderon son frère, religieux de Savigny, assisté d'Étienne abbé

dudit monastère, auquel le vendeur et l'acquéreur cèdent la dîme de Renaison léguée par Pierre Chauderon à Marguerite sa femme, remariée à Othon Aiglier.

Le sceau, dont l'état laisse à désirer, porte dans une rosace à sept lobes, aux pointes ajourées par des trèfles, un écu triangulaire chargé du dauphin de Forez. La légende est réduite à une seule

89-90. — SCEAU ET CONTRE-SCEAU DE LA COUR DE FOREZ, apposé à un acte de 1292. (Cabinet de M. le comte de Poncins).

Dessin de M. Vincent Durand.

lettre, un *i* ayant appartenu probablement à l'un des mots *comitatus* ou *curie*. Le diamètre devait être d'environ $0^{m}05$. Le contre-sceau, beaucoup mieux conservé et d'un diamètre de $0^{m}022$ seulement, est meublé d'un écu triangulaire au lion à la queue fourchue et chargé d'un lambel. Légende,

† CONT*ra*S*igillum* CO*m*ITATVS FOREN*sis*.

Les armes figurées sur le contre-sceau sont celles de Jeanne de Montfort, épouse de Guy VI et mère du comte Jean Ier, sous qui se place notre charte: *de gueules au lion à la queue fourchue d'or, chargé d'un lambel de cinq pièces d'azur*. On sait que Jeanne

de Montfort fut tutrice de son fils mineur, âgé de moins d'un an lors de son accession au comté : la présence de ses armes sur notre sceau peut faire présumer qu'il fut gravé sous son administration. Nous verrons d'ailleurs dans un instant que Jean Ier, devenu majeur, continua de placer les armes de sa mère sur son sceau de secret.

Si l'on ne tient pas compte des émaux, qui, autrefois, n'étaient pas indiqués comme aujourd'hui par des hachures conventionnelles sur les monuments sculptés ou gravés, les armes de Montfort ont la plus grande ressemblance avec celles de Beaujeu. Elles n'en diffèrent qu'en ce que le lion a la queue fourchue. Je suis disposé à croire que ce détail a échappé à la Mure, dans un sceau qu'il décrit comme appendu a une charte de confirmation des franchises de Saint-Haon-le-Châtel du mois de décembre 1291, c'est à dire antérieure de fort peu à celle munie du sceau qui nous occupe. « Le sceau comtal, dit-il, y reste « en cire verte pendant à cordon de soie blanche, « ayant au milieu d'un cartouche hexagone, au « dessus duquel est une petite croix, l'écusson de « Forez chargé du dauphin, et au revers pour contre-« scel, au milieu d'un cercle, l'écusson de Beaujeu « chargé du lion brisé du lambel, avec ces mots « autour: *Contra Sigillum Comitatus Forensis*, pour « montrer que cet apanage de Beaujeu étoit venu du « comté de Forez et que les substitutions de cette « seigneurie regardoient ce comte par les disposi-« tions d'Isabeau de Beaujeu sa grand-mère (1) ».

---

(1) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. Ier, p. 317.

On voit que cette description s'applique de tout point à notre sceau, si ce n'est que le cartouche encadrant l'écu est en réalité à sept lobes et non à six. Il est donc vraisemblable que la Mure en a eu sous les yeux un second exemplaire, et il faut rectifier en conséquence ce qu'il y a d'inexact dans sa description et dans les conséquences qu'il en tire à l'endroit de la succession de Beaujeu.

Notre érudit chroniqueur aurait pu être averti de sa méprise par un autre sceau du comte Jean Ier, dont il parle lui-même en ces termes : « L'année « 1322, on trouve un acte de ce comte,... duquel « pend son sceau de secret, qui est un petit sceau « en cire rouge où, dans un rond posé au milieu « d'un cartouche paroît figuré le dauphin de « Forez, et au dessous de ce rond, au fond du « cartouche, un petit écusson, où est figuré un lion « ayant la queue fourchue ou passée en sautoir, qui « est le lion de Montfort et tel que Jeanne de Mont- « fort sa mère le portoit en ses armes, avec ces mots « autour du sceau : *Sigillum Joannis Comitis Fo- « rensis*. Par où on voit que, par respect à son père « et à sa mère, il affectoit de porter en son sceau « ordinaire, alors appelé le sceau privé ou le sceau « de secret, les armes tant maternelles que pater- « nelles (1). »

Le deuxième sceau (planche I), plaqué sur papier, est suspendu par une double queue de parchemin au bas d'un titre des archives de l'hôpital de Chandieu, en date du 5 avril 1464, contenant transaction entre Pierre *Riphini* (corr, *Ruphini*) curé d'Arthun, et Jean

(1) *Ibid.*, p. 356.

I. — SCEAU DE LA COUR DE FOREZ,
apposé à un acte du 5 avril 1464.
(Archives de l'hospice de Chandieu).

Chiesa, bourgeois de Boën, au sujet de la dîme des territoires de la *Presle*, le *Pra dou Poys*, *Girbost*, *Laly*, la *Cousta*, et le *Bario*, en la paroisse d'Arthun ; présents Pierre de la Bastie, prieur de Chandieu, Pierre Marioton, curé de Boën, et Mathieu Roser, curé de Sainte-Agathe.

Il porte un écu rond chargé de quatre fleurs de lys, c'est-à-dire sans nombre, et d'une cotice, sommé d'une fleur de lys et accosté de deux dauphins affrontés. La légende, en caractères gothiques, est d'une lecture très difficile l'interposition d'un papier entre la cire et la matrice lui ayant enlevé toute netteté. J'entrevois, plutôt que je ne distingue nettement :

sigillum contractuum curie forensis

Il existe aux archives de la Diana, appendu à un titre de 1459, un second exemplaire du même sceau, mais beaucoup moins bien conservé.

Le troisième sceau, tiré du cabinet de M. le comte Jean de Neufbourg, est plaqué sur papier et double queue en parchemin au pied d'une transaction du 26 septembre 1521, reçue Guillaume Goutes et Antoine Henrys, notaires, entre Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, comtesse de Forez, représentée par Vital Chalancon, son procureur général de Forez, d'une part, et quatre-vingt-dix habitants de Chambéon stipulant pour la communauté, de l'autre, par laquelle lesdits habitants, acquiesçant à un arrêt du Parlement rendu en faveur de la comtesse de Forez, reconnaissent lui devoir annuellement, pour droit de taille baptisée, la somme de 76 livres tournois payables à la mi-août, ensemble celle de 24 livres, 4 sous 3 deniers obole pour cens

et servis ; plus s'engagent à payer 1200 livres pour arrérages depuis l'an 1510, plus enfin 300 livres pour frais faits et à faire pour l'exécution de l'arrêt.

Le sceau, orbiculaire comme le précédent, porte un écu trilobé chargé de trois fleurs de lys et d'une cotice brochante, sommé d'un objet peu distinct,

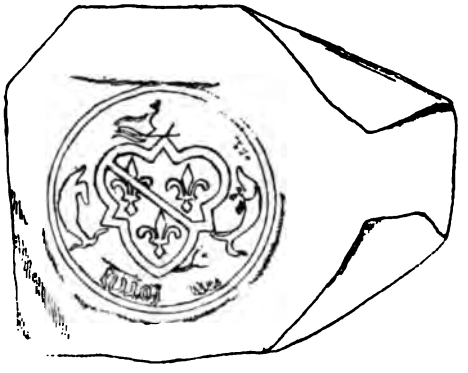

91. — SCEAU DE LA COUR DE FOREZ, apposé à un acte de 1521. (Cabinet de M. le comte J. de Neufbourg), *Dessin de M. Vincent Durand.*

peut-être un pot d'où s'échappent des flammes, et accosté de deux petits dauphins. On ne distingue de la légende en caractères gothiques que le mot, *foren(sis)*. Diamètre 0,029.

Si l'objet qui surmonte l'écu est bien un pot à feu, on peut supposer que le sceau a été gravé sous le duc Charles Ier (1434-1456), dont c'était l'emblème.

La séance est levée.

Le Président,
Vicomte DE MEAUX.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

II

LA DERNIÈRE PORTE DES REMPARTS DE SAINT-RAMBERT

La dernière porte des remparts de St-Rambert a été démolie en février 1898 (1). Elle était située à l'est de la ville presque au bas d'une descente à pente assez raide.

Elle s'ouvrait, au travers d'un massif de maçonne-

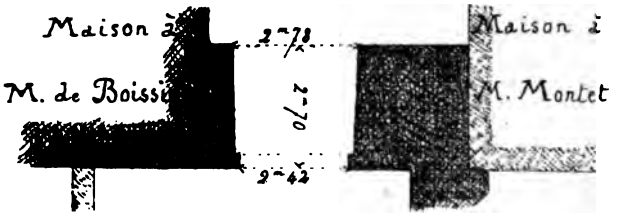

92. — SAINT-RAMBERT. — PORTE DU PRÉFANGEAT.
Plan à terre.

rie de 2^m70 d'épaisseur, l'arc en était brisé à l'extérieur, à plein cintre à l'intérieur. Elle mesurait du côté extérieur 2^m42 de large sur 3^m90 de haut.

La pierre de taille employée à sa construction était le granit soigneusement appareillé ; les claveaux de l'ogive étaient extradossés.

Du côté nord, on montait du rempart à l'étage supérieur de la porte par un escalier en pierre, à rampe

(1) V. plus haut, page 53, quelles démarches ont ét tentées pour en empêcher la destruction.

droite, pris dans l'épaisseur de la maçonnerie. Au

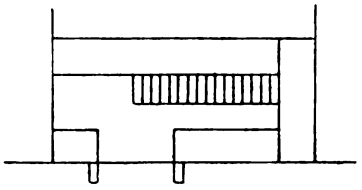

93. — SAINT-RAMBERT. — PORTE DU PRÉFANGEAT.
Plan de l'étage supérieur.

sommet de cet escalier se trouvait une plate-forme, au niveau des corbeaux de pierre qui devaient supporter, en état de défense, un eschif en bois.

Au sommet de l'arc brisé, à l'extérieur, avait été encastrée, au XVIIIe siècle, une plaque de calcaire sur laquelle était sculpté, dans un cartouche rococo, un blason tellement fruste qu'il a été impossible de le déchiffrer.

Cette porte s'appelait porte du *Prefangeat*, quelquefois de *la Chana* à cause de la fontaine publique qui en était voisine en dehors du rempart. Elle était sous le patronage de saint Rambert, dont la statue, accostée de deux falots, était placée, à l'intérieur, sur le tympan existant entre l'arc brisé et la voûte à plein cintre. Dans certaines circonstances, les habitants du quartier allumaient, par dévotion, des cierges dans les falots (1).

A en juger par les détails de sa construction, cette partie des remparts paraît avoir été bâtie vers la fin du XIVe siècle ou dans les premières années du XVe.

(1) Archives de la Diana, terrier *Costandi* du prieuré de St-Rambert (1449-1459). — Renseignements recueillis par nos confrères MM. J. Poinat et C. Beauverie.

II. — SAINT-RAMBERT. — PORTE DU PRÉFANGEAT.
Vue intérieure.

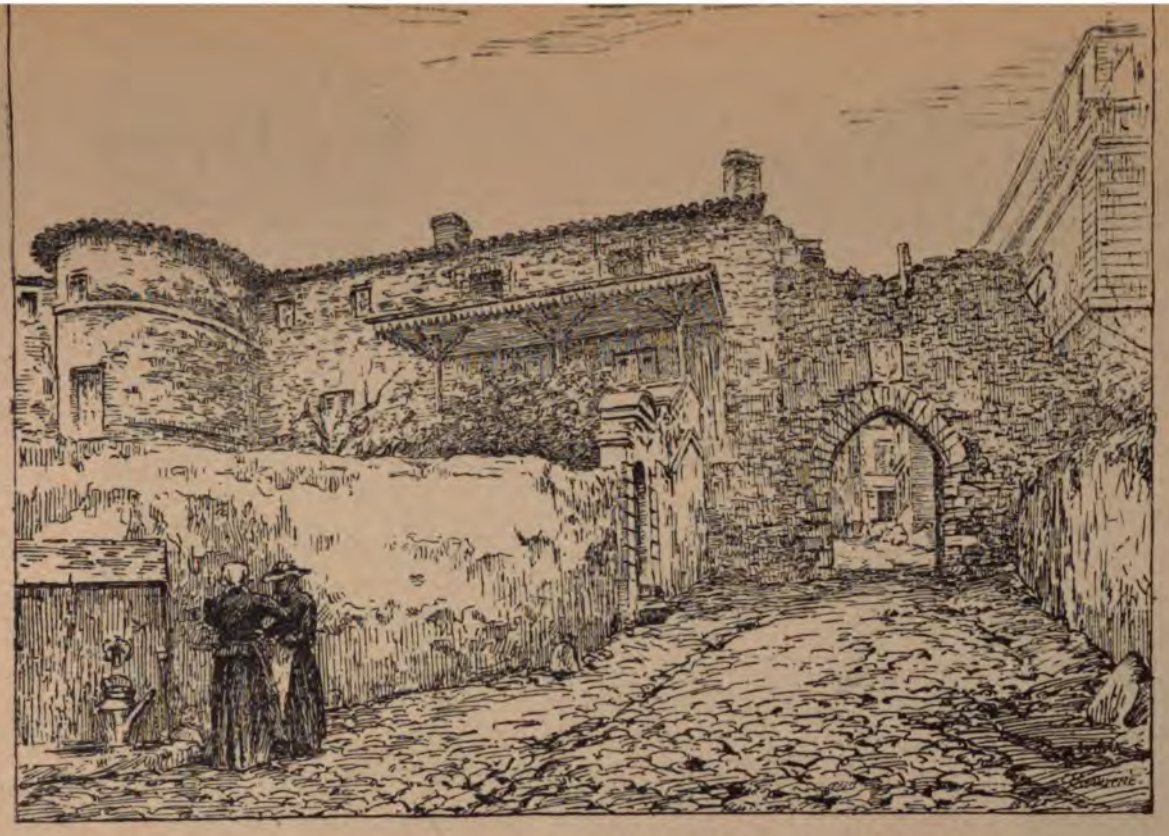

94. — SAINT-RAMBERT. — PORTE DU PRÉFANGEAT. — Vue extérieure.
Dessin de C. Beauverie.

95. — SAINT-RAMBERT. — PORTE DU POYET. — Vue intérieure.
Dessin de C. Beauverie.

L'enceinte de Saint-Rambert, dont il ne reste plus que de rares vestiges englobés dans des constructions modernes, était percée de trois autres portes.

L'une, au nord, dite porte du *Poyet*, sous l'invocation de Notre-Dame de Pitié; elle a été démolie en 1881.

96. — SAINT-RAMBERT. —
PORTE DE BOURCHORIER. — Vue extérieure
Dessin de C. Beauverie.

Le deuxième, à l'ouest, dite de *Bourg Chorier*,

Bourchorier, en patois local *Brechorier*,

97. — SAINT-RAMBERT. — PORTE DE BOURCHORIER.
Vue intérieure
Dessin de C. Beauverie.

sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Secours, démolie aussi en 1881. Au bas de chacune des tours qui flanquaient la porte se voyait, presque au ras du sol, une ouverture en forme de bouche d'égoût, large et très peu élevée. D'après la tradition locale, ces meurtrières pour ainsi dire écrasées, placées en face l'une de l'autre, servaient à manœuvrer des faux contre les assaillants (1).

La troisième, au midi, appelée du *Bost*, du *Bos*, était sous l'invocation de Notre-Dame de Grâces. Elle fut démolie la première, en 1867. Elle menaçait ruine, dit-on.

Les portes du *Poyet*, de *Bourchorier* et du *Bost* étaient ornées de statues de la Sainte-Vierge, leur patronne, devant lesquelles, aux jours de fêtes et pour certaines circonstances, on allumait des cierges ou des lampes (2).

Il est triste de constater que la destruction systématique de toutes ces portes, qui donnaient à Saint-Rambert un aspect si artistique, a presque toujours été accomplie par pur vandalisme et sans avoir pour excuse la moindre amélioration du bien être public.

T. R. et E. B.

---

(1) Ce moyen de défense est à rapprocher de celui employé incidemment par Edouard Ier de Beaujeu à Mortagne contre les Anglais (1340). « Il se posta, dit M. Steyert dans sa très remarquable *Histoire de Lyon* (t. II, p. 530), il se posta à l'endroit le plus faible de la place, en arrière du fossé, et là, armé d'une lance munie d'un crochet, il saisissait par les mailles ou les plattes de leur armure, et jetait dans l'eau, les audacieux qui se présentèrent, si bien qu'il en prit et noya, ce jour là, plus d'une douzaine ».

(2) Archives de la Diana, terrier *Costandi* du prieuré de Saint-Rambert (1449-1459) — Renseignements recueillis par nos confrères MM. J. Poinat et C. Beauverie.

III

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 1898

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Achalme, lieutenant-colonel Anglade, Baldit, Beauverie, abbé Bégonnet, Maurice de Boissieu, Bonnassieux, A. Brassart, E. Brassart, abbé Brosse, comte de Charpin-Feugerolles, abbé Chazal, Coste, Coudour, Crépet, Dareste de Saconay, J. Déchelette, Dèzes, capitaine Didier, J. Desjoyaux, Dugas de la Catonnière, L. Dupin, P. Dupin, A. Durand, V. Durand, Durel, Favarcq, de Fréminville, abbé Forestier, H. Gonnard, Jacquet, Lachèze, Lachmann, Lafay, E. Le Conte, Leriche, Maillon, vicomte de Meaux, de Montrouge, Morel, comte Noblet de la Clayette, Orcel, docteur Perdu, baron des Périchons, Populus, abbé Regeffe, abbé Relave, Rénaud, Rochigneux, E. Rony, J. Rony, L. Rony, A. Roux, abbé Sachet, N. Thiollier, Vidal.

Se sont fait excuser : Mgr Coullié, MM. F. Balay, P. Bouchetal-Laroche, Charvet, Chassain de la Plasse, chanoine Condamin, Dusser, E. Faure, Ferrand, Galle, J. Gonon, abbé Huguet, Javogues, abbé Lachaud, abbé Langlois, P. de Laprade, V. de Laprade, J. Le Conte, baron de Meaux, Monery, Pagnoux, Poidebard, abbé Prajoux, abbé Rey, Richard, Ro-

bert, abbé Rousset, A. de Saint-Pulgent, abbé Signerin, C.-P. Testenoire-Lafayette, B. Thevenet, docteur de Viry.

M. le Président s'exprime ainsi.

Messieurs,

« Plusieurs de nos confrères m'ont écrit pour s'excuser de ne pas assister à cette séance. Leurs excuses seront mentionnées au procès-verbal. Mais parmi ces lettres, il en est une dont je dois vous donner lecture. Elle vient de notre Président d'honneur, le cardinal Coullié et vous inspirera, comme à moi, une respectueuse gratitude.

ARCHEVÊCHÉ
DE
LYON

Lyon, le 20 juin 1898

CHER MONSIEUR LE VICOMTE,

Je regrette vivement d'avoir reçu trop tard l'invitation de la Société de la Diana pour le 27. J'aurais pu disposer pour ce jour une visite que je ferai jeudi au petit séminaire de Montbrison; mais je puis du moins, le 27, unir mes prières à celles qui seront offertes pour les défunts de la Société et je ne manquerai pas à ce devoir de charité chrétienne.

Veuillez, etc.

† P. Cardinal Coullié, Arch. de Lyon.

Je me suis empressé de répondre à Son Éminence que, si nous avions prévu l'honneur qu'Elle était disposée à nous accorder, nous n'aurions pas manqué de la solliciter de désigner Elle-même le jour où il Lui aurait convenu davantage de se rendre au milieu de nous, mais que nous garderions bonne note de ses dispositions en notre faveur, espérant en profiter à l'avenir.

Nous avons encore perdu un de nos confrères, M. Auguste Bouillier, un de nos anciens, un de ceux dont l'admission remontait à la fondation même de notre Société. Ils sont rares aujourd'hui et, quoique la mauvaise santé de M. Bouillier le tînt depuis longtemps éloigné de nos réunions, cette perte ne saurait nous laisser indifférents. Elle a été particulièrement ressentie par votre Président, qu'il me soit permis de l'avouer. Nous avions débuté ensemble dans la vie publique; ensemble nous étions entrés et non loin l'un de l'autre nous avions siégé dans cette assemblée nationale, à laquelle l'histoire peut-être rendra justice et hommage, puisque, sans avoir fait tout ce qu'elle a voulu, elle a pourtant relevé et remis sur pied la France abattue et mutilée.

La vie publique de M. Bouillier, comme bien d'autres, a été courte; mais les travaux dont elle avait été précédée et les travaux dont elle a été suivie le rangent parmi les auteurs qui honorent notre compagnie. Dans sa jeunesse, il avait comme découvert au milieu de la Méditerranée l'île de Sardaigne, son histoire et ses mœurs, et, dans sa retraite, il a démêlé avec la sagacité d'un politique avisé, il a décrit avec une plume exercée les ressorts au moyen desquels s'est formée l'unité de l'Italie.

Exposé de la situation de la Société

En dépit des vides que laissent parmi nous les membres que nous enlève soit la mort, soit leur éloignement du Forez, car nous n'en perdons guère autrement, la Diana n'est pas en décroissance, loin de là; et puisque c'est aujourd'hui que doit vous être présenté notre compte rendu annuel, voici les chan-

gements survenus depuis l'année dernière. Et d'abord dans la composition de la Société.

Mouvement du personnel. — Vingt-six nouveaux membres ont été reçus depuis l'Assemblée générale du 10 juin 1897, dont vingt-trois titulaires : MM. le prince de Bauffremont, Beauverie, abbé Bomel, Henri Charvet, Crozier, C.-N. Desjoyaux, Dèzes, abbé Gouttefangeas, abbé Jarrosson, Javogues, Liénard, docteur Odin, Pagnoux, abbé Peyrard, duc de Polignac, Pradier, abbé Regeffe, A. Renaud, P. Robert, abbé Séon, Thiollière de la Garinière, comte de la Tour du Pin ; et deux correspondants : MM. le comte Noblet de la Clayette, X. Rousse.

Six membres sont décédés : MM. l'abbé Boissel, A. Bouillier, de Gallier, Périer, docteur Rey, abbé Reymond. Quatre ont donné leur démission : MM. Baur, Choussy, abbé Essertaise, docteur Vachez.

En résumé la Société compte à l'heure présente 285 membres.

Bibliothèque. — Pendant l'année 1897-1898, il est entré à la bibliothèque environ 225 volumes ou plaquettes, en majeure partie offerts par leurs auteurs. Les donateurs ont été MM. Breghot du Lut, vicomte de Chaignon, Chassain de la Plasse, Dumoulin, V. Durand, Favarcq, abbé Flachard, de Fréminville, Galle, Lachmann, Levet député, Mallein, vicomte de Meaux, abbé Reure, Richard, abbé Sachet, F. Thiollier, N. Thiollier, abbé Vanel, Vachez.

Musée. — A signaler seulement le don par M. Preyssat de vases antiques trouvés à Moind et le transfert, par les soins de la municipalité de Montbrison,

d'un cippe romain trouvé au cours des travaux de la ville.

Archives. — 1535 pièces de nos archives ont été analysées. M. T. Rochigneux a été aidé dans ce travail par MM. Alphonse de Saint-Pulgent et E. Rony. Il est établi, en même temps que l'inventaire, un répertoire alphabétique des noms de personne et de lieu, ce qui facilitera beaucoup les recherches ».

Comptes.

M. le Trésorier présente son compte pour l'année 1897. Il est approuvé à l'unanimité. (V. annexe n° I).

Budget additionnel de 1898 et budget primitif de 1899.

M. le Président donne ensuite lecture du budget additionnel pour 1898 et du budget ordinaire pour 1899. Ces deux budgets mis aux voix sont adoptés à l'unanimité. (Voir annexes II et III).

Excursion pour 1898.

M. Maurice de Boissieu dit que la commission chargée d'organiser une excursion, en 1898, dans le canton de Saint-Galmier, propose de visiter Saint-Médard, Chevrières, Chazelles-sur-Lyon, le château du Vernet, Saint-Galmier.

Ce projet est adopté par l'assemblée.

La date de l'excursion est fixée au jeudi 21 juillet,

Note sur deux cuillers en bronze des XVe et XVIe siècles, trouvées en Forez. — Communication de M. Noël Thiollier.

Les cuillers, ainsi que le fait remarquer de Laborde, sont vieilles sinon « comme le monde mais certainement autant que la soupe » (1) et il n'est guère de musées dont les collections ne contiennent quelques uns de ces ustensiles remontant à l'époque gallo-romaine.

Mais si les cuillers en métal semblent avoir été d'un usage assez fréquent dans l'antiquité, il ne paraît pas qu'il en ait été de même au moyen âge, et bien que les textes de cette époque (2) en fassent mention, celles que l'on rencontre, et que l'on peut dater des XIIIe, XIVe et XVe siècles, sont relativement assez rares. Le bois, l'os et la corne durent être alors les matières les plus fréquemment employées à leur fabrication.

Des deux petites cuillers que nous soumettons aujourd'hui à la Diana, l'une (pl. III, n° 1), la plus intéressante, a été trouvée dans le jardin adjacent à l'habitation que M. James Tardy (1) possède à Montrond, sur la rive droite de la Loire, à cinq cents mètres environ en aval du château.

---

(1) *Glossaire français du moyen age.* Paris 1872, p. 238.

(2) Voir toute une série de textes où il est question de cuillers dans Havard, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, tome I, Paris, s. d., col. 1047 à 1050 — et dans Gay, *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance*, I, p. 511, 512.

(3) M. Tardy a bien voulu me confier pour quelques jours ce curieux objet. Je suis heureux de lui en exprimer ici ma gratitude.

2 1

III. — 1, CUILLER EN BRONZE, du XVe siècle, trouvée à Montrond. Appartient à M. James Tardy.

— 2, CUILLER EN BRONZE, du XVIe siècle, trouvée à Chabet, commune de Marcilly-le-Pavé. (Collection de M. P. Testenoire-Lafayette).

Cliché de M. Noël Thiollier.

Les ouvriers qui l'ont découverte l'ont un peu détériorée en voulant la nettoyer, et le cuilleron en est malheureusement partiellement brisé.

Elle mesure actuellement douze centimètres et demi de longueur, et devait dans son état primitif en avoir de treize à quatorze. Elle est en cuivre jaune fondu, et ne porte guère de traces de ciselure. Le manche, triangulaire d'abord, se rétrécit en devenant semi-cylindrique, et se termine par un chapiteau sans ornement supportant un homme et une femme dans l'attitude de la danse.

On sait que les groupes d'amoureux sont un thème banal de décoration des objets civils : on les rencontre depuis le début du XIVe siècle jusqu'à la fin de la Renaissance, et on en voit fréquemment sur des ivoires et des broderies des XIVe et XVe siècles.

Quoi qu'il en soit, la cuiller qui nous occupe n'est pas un objet de grand luxe, et on ne saurait s'en exagerer la finesse du travail et la valeur artistique ; mais on ne peut nier non plus son cachet et son élégance.

A en juger par le costume de l'homme, nous aurions à faire à une œuvre de la seconde moitié du XVe siècle : les cheveux coupés sur le front et retombant par derrière, les longues chausses qui sont de véritables pantalons à pieds, une sorte de corset ou pourpoint, serré à la taille, et ne descendant pas en dessous des hanches, sont bien une caractéristique que l'on trouve depuis la fin du règne de Charles VII jusqu'à celui de Louis XII (1), mais on sait que les

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, III, p. 153, 194, et IV, p. 208.

arts industriels sont souvent en retard, car les ouvriers continuaient à se servir des mêmes moules et à employer les mêmes matrices.

Nous avons affaire, en tous cas, à une cuiller à *ymaiges* dont il est parfois question dans les textes (1); mais aucune des reproductions ou descriptions d'objets de cette nature, que nous avons pu nous procurer, ne paraissent en faire connaître d'aussi anciennes.

Viollet-le-Duc (2) n'en mentionne pas et celles qu'ont publiées Havard (3) ou Gay (4) ne paraissent pas antérieures à la Renaissance.

Il n'existait aucun sujet analogue sur les cuillers de la collection Spitzer, dont celles portant les numéros 4, 28, 44, 90, 97, 98 et 101 étaient du XVIe siècle et à une seule figurine. La très intéressante collection Wasset, à l'École des Beaux-Arts, n'en renferme pas de semblables : celles qui sont classées sous les n°s 914, 9107 et 9113 ne sont également ornées que d'une seule figurine, encore ces deux dernières ont-elles la tige torduc. Enfin le musée de Cluny ne paraît pas en posséder d'antérieures à la fin du XVe siècle : celle qui porte le n° 7164 et qui est également décorée de personnages enlacés ne date que du XVIe (5). L'objet dont l'ornementation se rapprocherait le plus du nôtre est la *gravouère* de ce même musée de Cluny, dont Viollet-le-Duc donne le dessin, mais

(1) Viollet-le-Duc, *op. cit.*, II, 487.
(2) *Op. cit.*, II, p. 87.
(3) *Op. cit.*, *loc. cit.*
(4) *Op. cit.*, *loc. cit.*
(5) Du Sommerard, *Catalogue et description des objets d'art de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance exposés au musée [de Cluny]*, Paris, 1883, g. 573.

elle est un peu plus ancienne et semble dater de la seconde moitié du XIVe siècle (1).

Notre cuiller, outre son originalité, semble donc être d'un type assez rare.

Intéressé par cette découverte, nous avons voulu savoir s'il existait en Forez, dans les collections publiques tout au moins, des objets de cette nature. Les collections des musées de Saint-Étienne et de Roanne n'en renferment aucune; mais on peut voir au musée de la Diana deux cuillers dont l'extrémité est décorée d'un simple fleuron. M. Philippe Testenoire en possède également une, dont nous donnons la reproduction(pl. III, n° 2). Elle fut découverte vers 1875 au château de Chabet (2) ; elle mesure cent dix-huit millimètres, et ne porte aucune représentation de personnage. La forme en est plus trapue, le cuilleron plus allongé ; le manche assez court est recouvert d'ornements sans grand caractère. Elle est en cuivre jaune, fondu, martelé, ciselé et d'un travail plus fin que la précédente. Le type en est très répandu du XIVe au XVIe siècle; on peut en voir de nombreux exemples aux musées de Cluny et de l'École des Beaux-Arts, et elle ressemble beaucoup à celle que Viollet-le-Duc (3) donne comme type des œuvres du XIVe siècle.

---

(1) *Op. cit.*, IV, 174. — Mentionnons encore deux manches de couteaux décorés de sujets analogues. Sur l'un, en métal, du XVIe siècle, on voit un homme et une femme nus (n° 201, collection Spitzer). L'autre en os, du XVIIe, travail flamand, représente Adam et Ève (n° 115 de la même collection).

(2) Commune de Marcilly-le-Pavé (Loire),

(3) *Op. cit.*, II, 86.

Les deux monuments que nous avons sous les yeux paraissent avoir été des objets usuels. Mais ne montrent-ils pas des manifestations plus instructives et plus intéressantes de la vie et de la civilisation de notre vieux sol français que des objets rares, précieux et à ce titre exceptionnels ? Il semble de plus, que jusqu'à ce jour, on n'en ait guère découvert d'analogues en Forez, et, à ce double point de vue, il nous a paru qu'ils méritaient d'être signalés (1).

Cippe funéraire romain, découvert à Montbrison. — Communication de M. Eleuthère Brassart.

Les travaux divers qu'entraîne la réfection du pavage de la ville de Montbrison ont amené, le 17 juin 1898, la découverte d'un monument antique transporté aussitôt à la Diana par les soins de la municipalité.

Au cours de réparations à la murette qui limite en partie, au nord-est, la rue des Arches et la place de la Mairie, les ouvriers eurent à déposer une pierre assez volumineuse servant de pied droit. C'était un cippe romain en granit grossier, mesurant actuellement 1^m 04 de hauteur, sur 0^m 395 de largeur à la corniche et 0^m 335 au bas. Avant d'être disposé à la place qu'il occupait, il avait déjà été affecté à un autre usage. Sur le côté gauche, en effet, la corniche avait disparu et une feuillure grossière,

(1) M. Camille Enlart me permettra de lui exprimer ici ma reconnaissance pour les utiles renseignements qu'il a bien voulu me fournir.

de 0^m 04, de profondeur et de largeur, y avait été creusée. Des traces de scellements sont encore visibles dans cette feuillure. La pierre avait dû servir de jambage à une porte ou faire partie du cadre d'une des *arches* (coffres à poisson), jadis construites sur le béal comtal qui, recouvert aujourd'hui d'une voûte, passe encore tout près dans la rue des Arches.

Le commencement de l'inscription, qui était enfoui dans le sol, est seul lisible; c'est à peine si l'on peut encore apercevoir quelques lettres dans la partie inférieure, qui est restée longtemps à l'air et qui a été usée par le contact des passants.

Voici tout ce que nous avons pu déchiffrer.

[*e*]T MEMO
[*r*]IAE AET
[*e*]RNAE T
. . . . LLA
5 . . . . . TIT
. . . . . IVs
. . . . . P
. . . . . .

Nulle trace des lettres D M *(Diis Manibus)* qui devraient commencer l'inscription.

3e ligne, T I liés.

4e ligne, il y a peut-être un A avant LLA.

6e ligne, S final, plus petit.

7e ligne, la boucle du P n'est pas fermée.

La hauteur des caractères est d'environ 0^m 04. Les lettres, quoique un peu irrégulièrement gravées à raison de l'extrême grossièreté du grain de la pierre, sont d'une bonne forme et accusent le Ier ou le IIe siècle.

Il est permis de supposer que ce cippe n'a pas beaucoup voyagé. Il est peu probable qu'il vienne de Moind, dont les carrières fournissent une pierre d'une qualité différente. A peu de distance du lieu où il a été découvert passait la voie antique reliant Moind à Roanne. Il est probable qu'il s'élevait à proximité de cette voie. On sait que les Romains élevaient les tombeaux au bord des routes, mais en dehors des lieux habités : la découverte du cippe en question serait alors une nouvelle preuve qu'aucune agglomération de quelque importance n'existait dans les terrains sur lesquels s'étend aujourd'hui Montbrison, au pied de la butte occupée plus tard par le château des comtes de Forez et, dès l'antiquité, par des constructions de nature indéterminée, peut être celles d'un temple.

C'est le premier monument funéraire inscrit que fournit le canton ; c'est certainement le plus vieux texte extrait jusqu'à ce jour du sol Montbrisonnais ; il méritait à tous ces titres d'etre un peu longuement décrit, malgré la pauvreté documentaire de l'inscription.

Un acte de conversion d'alleu en fief, 1256. — Communication de MM. Vincent Durand et Eleuthère Brassart.

M. E. Brassart s'exprime ainsi :

« Notre Président a bien voulu m'autoriser à vous

communiquer une pièce fort curieuse de ses archives si riches en documents sur l'histoire de notre province.

C'est un acte de 1256, par lequel Hugues *Saramandi* et ses deux fils Robert et Hugues convertissent leur alleu en fief, au profit du prieuré de Montverdun, moyennant vingt livres de viennois.

L'alleu des Saramand se composait de prés et terres, disséminés dans les paroisses de Montverdun, Sainte-Agathe, Saint-Étienne-le-Molard, Saint-Paul d'Ysore, et généralement de tout ce qui leur appartenait entre Montverdun et l'*estra* publique allant du pont de la Bouteresse (1) à Montbrison ; exception faite de la maison qu'ils habitaient à Montverdun.

Voici le texte.

Nos, Berlio decanus et capitulum Beate Marie Montis Brusonis, notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod constitutis coram nobis Jarentone priore Montisverduni ex una parte, et Hugone Saramandi, milite, ex altera, idem Hugo miles sponte, sciens et prudens, pro beneficio viginti librarum viennensium, quas confitetur se habuisse et recepisse a dicto priore in pecunia numerata, recepit in feudum cum homagio ab ipso priore, nomine dicti prioratus Montis Verduni, quicquid juris, usagii et consuetudinis habet, tenet et possidet tam in hominibus quam pratis, terris cultis et incultis, vel aliis quibuscumque rebus in parrochia Montis Verduni, Sancte Agathe et Sancti Stephani dal Mollar et Sancti Pauli in Ysorio, et breviter quicquid habet a strata publica que movet a ponte de la Botaresci et vadit apud Montem Brusonem, versus Montem Verdunum ; excepta grangia sua in qua moratur apud Montem Verdunum, cum quibusdam rebus quas tenet in dicta

(1) Les ruines de l'ancien pont de la Bouteresse se voient dans un pré voisin du village de Mérizat, à 200 mètres en midi du cours actuel du Lignon.

grangia ad manum propriam ; et de alodio dictorum hominum et rerum predictarum in dictis perrochiis existencium se devestit vel quasi dictus miles et prefatum priorem, nomine dicti prioratus Montis Verduni, investit vel quasi. Promittens, per juramentum super sancta Dei evangelia prestitum, contra dictam receptionem feudi et investituram alodii per se vel per alium, facto vel verbo, in judicio vel extra, de cetero nullatenus se venturum. Ymo si quis dictum priorem, aut ejus successorem, seu prioratum Montis Verduni supradictum super dicto feudo in toto vel in parte molestaret, aut in causam traheret, dictus miles promittit per stipulacionem et sub prestito juramento pro dicto priore et prioratu se opponere, et ad justiciam respondere, et ipsos indempnes penitus observare. Hanc autem receptionem feudi Rotbertus et Hugo, domicelli, filii dicti militis, sponte sua coram nobis laudant, approbant, gratam habent et acceptam, juramento super sancta Dei evangelia prestito corporaliter, et tam dictus Hugo miles quam prefati Rotbertus et Hugo renunciant in hoc facto, ex certa sciencia, et sub prestito juramento, exceptioni non numerate et non habite pecunie, doli, metus et in factum, minoris etatis beneficio, et omni auxilio juris canonici et civilis quod sibi vel suis ad ve niendum contra predicta vel aliqud predictorum posset competere modo aliquo vel prodesse. In cujus rei testimonium, ad preces predictorum, presentibus litteris sigillum capituli Beate Marie Montis Brusonis duximus apponendum. Actum anno-domini millesimo ducentesimo quinquagesimo sexto, mense novembris, die lune (1) post festum beati Martini.

La conversion d'alleu en fief n'est pas très rare ; on en connaît d'autres exemples, presque toujours au profit de maisons religieuses.

Une chose m'avait frappé dans l'acte qui précède, c'est le nom des nouveaux feudataires du prieuré de Montverdun, Saramand. Il fleurait étrangement le Burgonde, et partant il devenait très précieux

(1) En 1256, le lundi après la Saint-Martin tomba le 13 novembre.

de constater qu'au milieu du XIIIe siècle, un descendant des conquérants germains était encore en possession de la part du sol attribuée à son ancêtre au VIe siècle.

J'ai soumis la question à un savant Lyonnais qui a étudié comme personne les Burgondes et les Germains, à notre confrère et maître, M. A. Steyert, le collaborateur de Valentin-Smith pour son édition définitive de la loi Gombette, l'auteur de la très remarquable *Nouvelle histoire de Lyon.* Voici sa réponse.

Un nom que je serais assez disposé à croire burgonde est celui de *Saramandus.* Il est certain que le *d* est ici une interpolation, comme dans *Alamand* au lieu de *Alaman.* Cela étant, il faut traduire *l'homme, revêtu d'une armure : sara,* arme défensive, *man,* homme. J'ai pu, dans l'*Histoire de Lyon,* interpréter ainsi une inscription donnée par de Boissieu, le Blanc, Allmer, où se trouve le *Sara* de votre charte (1).

Aussi elle me paraît très intéressante au point de vue philologique et fournit un remarquable rapprochement.

M. Vincent Durand dit que les Saramand sont une

---

(1) *Nouvelle histoire de Lyon,* t. I, p. 585, fig. 767.

Il s'agit de l'épitaphe d'un Burgonde, provenant du cimetière de Saint-Irénée et conservée aujourd'hui au musée de Lyon, arcade XXXIII. Le nom du défunt, SARAGA[...]VS, a en partie disparu par suite d'une cassure du marbre, mais M. Steyert l'a restitué avec certitude, en traduisant en langue germaine les éloges contenus dans le reste de l'inscription. « Il vécut de telle sorte, dit le texte, avec et envers tout le monde qu'il justifia le vocable de son nom *(ut nominis vocabolum vitæ meritis commendaret)* ». Cet excellent Burgonde devait s'appeler *Saraga[stimund]us,* « l'hôte armé protecteur », littéralement la protection de l'hôte armé (*sara,* arme défensive, *gast,* hôte, *mund,* protection).

de ces familles chevaleresques qui, disparues de bonne heure, ont laissé peu de traces dans l'histoire. Celle-ci paraît s'être fondue dans les Bonvin, seigneurs de Luzine et de Marcoux. *Suverana* ou Souveraine *Saramanda* était femme de Hugues Bonvin en 1410, date d'un terrier signé *Tissier* et reçu au profit des deux époux, ce qui fait voir qu'il s'agit des propres de Souveraine. Ce terrier, qui prend à Saint-Étienne-le-Molard, Montverdun, Saint-Just-en-Bas, Marcoux, Boën et Trelins, permet de préciser l'emplacement de la maison de Saramand à Montverdun : elle était située au nord de la butte sur laquelle s'élève le prieuré, tout près du hameau de la Guilloche ; c'est peut-être la Guilloche elle-même (1). Un territoire immédiatement contigu en soir à ce hameau porte encore le nom de *Bonvin*.

Le titre dont il vient d'être donné connaissance à la Société est un exemple intéressant de conversion, à titre onéreux, d'alleu en fief. L'alleu, c'était la seigneurie par excellence, celle qui n'était chargée de devoirs envers personne, si ce n'est envers le roi,

(1) Terrier *Tissier*, copie appartenant à M. l'abbé Cheminal, vicaire de la Primatiale. F° 9 : *Apud Bourchanin, juxta iter tendens de domo de* Saramant *versus pescherium de Breno ex oriente, et juxta violum tendens de puteo ad molendinum de Balma ex occidente.* — F° 9 v° : *Versus hospicium de* Saramant, *juxta iter tendens de puteo in Graveriis ex oriente.* — F° 11 : *Versus domum de* Saramant, *juxta iter tendens de les Graveres en Bourchanin ex occidente.* — *In Graveria de Salamant* (Saramant), *juxta... iter tendens de Rupe ad Bourchanin ex vento, et juxta iter tendens de Monteverduno ad Sanctam Agatham ex oriente et ex borea.*

V. l'analyse du testament de Hugues Bonvin, mari de Souveraine Saramande, du 4 avril 1412, dans Chaverondier, *Inventaire sommaire des archives de la Loire*, t. II, p. 236.

mais dont en revanche le possesseur ne pouvait, pour se défendre à l'occasion, compter que sur soi-même. Trop faible ou trop pauvre, celui-ci dut souvent entrer dans la clientèle d'un seigneur plus puissant. Par une vente fictive, il lui cédait à prix d'argent tout ou partie de sa terre allodiale, et en était immédiatement investi de nouveau à titre de fief. Désormais son suzerain voyait marcher sous sa bannière un homme d'armes de plus. Les archives du Rhône contiennent un grand nombre de ces *reprises de fief*, consenties au XIIIe siècle en faveur des commanderies foréziennes de Saint-Jean de Jérusalem.

Prise et pillage de l'abbaye de la Bénisson-Dieu par les Ligueurs, d'après un document inédit de 1596. — Communication de M. l'abbé Prajoux.

M. Vincent Durand donne lecture de la note suivante de M. l'abbé Prajoux :

« Les savants et intéressants travaux publiés par plusieurs archéologues foréziens sur l'abbaye de la Bénisson-Dieu avaient laissé dans l'ombre une époque importante de l'histoire de ce monastère. Nous voulons parler du temps des guerres de religion et de la Ligue. On constatait bien son état florissant avant ces jours troublés ; on constatait bien aussi la déplorable situation « des bâtiment, meubles et biens » après le rétablissement de la paix religieuse, mais on ignorait par qui et comment ce changement avait été opéré. Dans son remarquable ouvrage, l'abbé Baché, écrivant sur l'autorité de MM. Dard et de Montfalcon, disait bien que des bandes de reîtres

s'étaient avancées jusqu'à Marcigny et avaient pu passer à la Bénisson-Dieu ; il ajoutait ensuite que cette abbaye n'avait probablement pas échappé aux bandes de Tavannes, lors de la fameuse incursion dans laquelle la ville de l'Espinasse fut pillée et livrée aux flammes ; mais on sent que le consciencieux auteur manquait absolument de documents sur cette époque et que, ne voulant pas pourtant passer sous silence des jours aussi importants et aussi agités dans l'histoire d'une maison religieuse, il avait recherché ce que disaient les auteurs et les documents sur les villes du voisinage. M. Jeannez lui-même, dans cette étude si minutieuse et si documentée dans laquelle il a reconstitué avec une rare perfection le système des fortifications de la Bénisson-Dieu, parle bien de la ruine de l'abbaye au temps des protestants, mais il ajoute que jusqu'à présent aucun texte précis n'est venu jeter la lumière sur ce fait important.

Nous avons été assez heureux pour retrouver un document nous éclairant sur les causes de la ruine de notre vieille abbaye cistercienne.

Les évènements, qu'il relate avec la précision d'un procès-verbal, se sont passés vers le commencement du carême de 1594, c'est à dire en pleine Ligue. A la vérité, nous ignorons si, avant cette époque, le monastère n'avait pas eu à subir le passage des bandes protestantes, surtout situé comme il l'est dans un pays qui fut pendant plusieurs années sillonné en tous sens par les religionnaires ; mais partout, le document même que nous citons fait observer d'abord que l'abbaye était dans son état ancien — « prestin », comme dit le texte —, ensuite que jusqu'alors les

meubles, ornements et linges n'avaient pas souffert. Ce qui semble bien indiquer que les luttes des ligueurs lui furent plus funestes que celles des protestants.

L'importance de ce document, qui porte la date du 27 août 1596, nous le fait citer *in-extenso*.

VISITE ARCHIPRESBYTERALE DE PIERRE POMYERS, CURÉ DE SAINT-GERMAIN-LAVAL A L'ABBAYE DE LA BENISSON-DIEU.

Du mardy, vingt septiesme desdictz moys et an (août 1596), avant midy, au lieu de la Benissondieu et au devant le pont et porte de l'abbaye dudict lieu, assisté des devant nommez, et en vertu de l'arrestz de la cour et mandement à nous envoyé de Monseigneur l'archevesque de Lyon, nous sommes presentés pour faire visite en ladicte eglize et abbaye susdict, auquel lieu s'est presenté venerables dompt frere Gillebert Oliard, prieur de ladicte abbaye ; frere Estienne Bouchant secretin ; frere Andre Roure, et Jehan Beauchant, relligieux de la dicte abbaye, qui nous ont remonstré ladicte abbaye estre despendante de l'abbaye et ordre de Citeaux, soubz la regle de Saint Bernard et avoir leur visiteur ordinaire Monsieur l'abbé dudict Citeaux ou son vicaire, qui font leur debvoir de ladicte visite, et ne pouvoir, à ces causes, me permettre passer oultre. Toutefois, en ce qui concerne l'arrestz, ne veulent empescher d'informer sur l'usurpation et ruyne cy-devant faicte en ladicte abbaye par le sieur de Fretey, ses complices et aderans, pour estre le tout rapporté à ladicte cour : duquel refuz de visite et aultres remonstrances j'ey prins acte en presance de Monsieur Josept Bertrand, procureur d'office dudict lieu, et Monsieur Anthoine Dureiz, greffier dudict lieu, qui se sont soubzsignés avec nous. Et à l'instant sommes entrés en ladicte abbaye pour veoir la ruyne dicelle pour en certifier la cour. Et premierement en l'esglize, laquelle avons trouvé estre ruynée, le horatoire, porte d'iceulx, mesmes les portes du chœur de ladicte esglize, les sieges dudict chœur,

s'étaient avancées
passer à la Béniss
cette abbaye n'a
bandes de Tav
dans laquelle
vrée aux fl
cieux aut
sur cette
passer
aussi
il a
de
l

...voir tr...
...ctz, tables,
...s et pillez. De
dans le reffectoire
...ur dortoir et aultres chambre
. Lequel reffectoire avons trouvé
...ns y avoir aulcunes tables, landiez de
et aultres utencilles necessaires pour l'usa
...elligieux ; le dortoir rompu et gasté, les portes
...s d'icelluy ostez avec la plus grand partie des barr
...ier des fenestres dudict dortoir et aultres chambres r
inhabitables et gastés, comme aussy les greniers, cav
liers de mesme ruynés et abatuz, et est ladicte
entierement ruynée. Et apprès avons enquis les
nommez relligieux particullierement et à part, ensem
dictz Mrs Bertrand et Durey, Filibert Millet, c
tier, Claude de Vaulx, mareschal dudict lieu
Benissondieu, et Monsieur Jehan Rivier, praticien dud
lesquels enquis par serment, tous particullierement et
nous ont rapporté ladicte ruyne et demolition estre
puys l'année quatre vingtz et quatorze dernier, et que
les brandons et commencement de caresme, le sieur
tey, d'Apchon, accompagné d'ung nommé le sieur du
la Mothe et quelques aultres soldartz vindrent en
abbaye soubz coulleur de veoir feu dompt Gillebert L
prieur dudict couvent, qui estoict malade, lesquelz s
rent de ladicte abbaye, criant, *vive la Ligue* ! Et inco
apprès survint ung nommé André de Mallet, Jacq
Mallet, son filz, et quelques temps apprès ung sur
le cappitaine Rochefort, tous lesquelz, ains plussieurs
a leur suitte, que auroient tenuz garnison dans ladicte
tenant le party contraire à sa Majesté, par le ten

ensemble les portes du revestoire et lieu pour tenir les habis, avoir esté emportez, ensemble les deux clouchiers qui souloient estre couvertz de plomb, la plus grand partie avoir estez ruynés et decouvers et le plomb prins et emporté. D'illec sommes entré dans la maison abacciable, laquelle est en ruyne pour avoir esté la plus partie des planchis tumbé par terre ; les portes et fenestres, barreaux et treillis de fer ostés la plus grande partie, et sans avoir trouvé aulcungz meubles ne utencilles, soict chaslictz, tables, potz de fer et landiers, pour avoir estez prins et pillez. De ladicte maison habacciable sommes entré dans le reffectoire desdictz relligieux et d'illec en leur dortoir et aultres chambres à leurs services et usages. Lequel reffectoire avons trouvé toutallement ruyné sans y avoir aulcunes tables, landiez de fer, buffetz, bans et aultres utencilles necessaires pour l'usage desdictz relligieux ; le dortoir rompu et gasté, les portes et planchis d'icelluy ostez avec la plus grand partie des barreaux de fer des fenestres dudict dortoir et aultres chambres ruynés et inhabitables et gastés, comme aussy les greniers, cave et selliers de mesme ruynés et abatuz, et est ladicte abbaye entierement ruynée. Et apprès avons enquis les derniers nommez relligieux particullierement et à part, ensemble lesdictz Mrs Bertrand et Durey, Filibert Millet, charpentier, Claude de Vaulx, mareschal dudict lieu de la Benissondieu, et Monsieur Jehan Rivier, praticien dudict lieu, lesquels enquis par serment, tous particullierement et à part, nous ont rapporté ladicte ruyne et demolition estre advenue puys l'année quatre vingtz et quatorze dernier, et que environ les brandons et commencement de caresme, le sieur de Fretey, d'Apchon, accompagné d'ung nommé le sieur du Buysson la Mothe et quelques aultres soldartz vindrent en ladicte abbaye soubz coulleur de veoir feu dompt Gillebert Limosin, prieur dudict couvent, qui estoict malade, lesquelz se saysirent de ladicte abbaye, criant, *vive la Ligue* ! Et incontinant apprès survint ung nommé André de Mallet, Jacques de Mallet, son filz, et quelques temps apprès ung surnommé le cappitaine Rochefort, tous lesquelz, ains plussieurs soldartz a leur suitte, que auroient tenuz garnison dans ladicte abbaye tenant le party contraire à sa Majesté, par le temps de

quinze à dix huict moys ils ont ruyné ladicte abbaye avec leurs complices, ayant emporté ou faict emporter tous les meubles et utencilles, sellon le commung bruict, et la principalle partie d'iceux mené et conduict au lieu et chastel de Montregnard, mesmes les landiers de fer, une grande marmitte de cuivre. Ensemble ledict Rivier nous a declaré que ledict sieur de Frey (de Fretey) princt ung certain soir, du jour bonnement nest raccordz, ses beufz et charrettes, lesquelz il feust contrainct suyvre pour les recouvrer, avec lesquelz beufz et charrettes ledict sieur de Fretey fict mener ung fauconneaux qui estoict pour la garde de ladicte abbaye au lieu et maison de Vaux. Nous ont en oultre declare que lhors que ledict sieur de Fretey entra dans ladicte abbaye avec ses complices, icelle estoict en son prestin estat et bonne réparation, avec tous ses meubles et utencilles nécessaires, soyt dans la maison habacialle pour le service du sieur abbé, que aussy ce qui estaict necessaire au dortoir pour le service desdictz relligieux. Et lhors que lesdictz Mallet, qui furent les derniers qui sortirent de ladicte abbaye et rendirent icelle entre les mains du sieur de Murles, ladicte maison estoict ruynée et gastée, les meubles tous emportez. Qui est tout ce quils ont dict sçavoir sur le contenu dudict arrestz. Et se sont soubsignés avec nous, excepté ledict de Vaulx.

Comme il est facile de le voir à la lecture de ce document, il a toute la netteté et la précision d'un procès-verbal ; et il a de plus le mérite d'avoir été écrit peu de temps après les évènements qu'il relate sur les dépositions publiques et contrôlées des habitants de la Bénisson-Dieu, témoins des faits racontés.

Les ligueurs avaient séjourné pendant environ quinze mois à la Bénisson-Dieu, depuis le commencement du carême 1594 jusqu'au 1er jour d'automne 1595 ; à cette époque ils la remirent entre les mains du sieur de Murles, peut-être parce qu'il leur eût été difficile de s'y maintenir longtemps. Pendant ce long séjour, le sieur de Frétey et sa bande avaient vécu sur les biens et redevances du prieuré.

Avant de se séparer ils emportèrent tous les objets, meubles, ustensiles et autres choses transportables ; enfin, ils laissèrent le monastère dans un tel état de délabrement que, lorsque les religieux vinrent s'y réinstaller, il leur fut impossible d'y mener la vie religieuse, comme nous l'apprend une lettre de Claude de Nérestang à sa sœur. C'est à la suite de cette lettre, écrite moins de quinze années après les évènements que nous venons de rapporter, que fut décidée la permutation qui amena de Mégemont Madame de Nérestang et ses religieuses à la Bénisson-Dieu et transporta de cette abbaye à Mégemont, avec ses religieux, son frère Claude de Nérestang, qui fut ainsi le dernier à porter le titre d'abbé de la Bénisson-Dieu ».

Pierre de la Mure de Chanlon, marié à demoiselle Françoise de Laval, fille d'Antoine de Laval, géographe du Roi. — Communication de M. Jules Le Conte.

En l'absence de M. J. Le Conte, il est donné lecture de la note suivante :

« Notre savant et distingué collègue, M. l'abbé Reure, a bien voulu faire insérer, dans le dernier bulletin de la Diana, une petite rectification que j'avais eu l'honneur de lui proposer, au sujet d'un document, tiré du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, qui concerne un membre de la maison de la Mure et dont la Diana avait eu une très intéressante communication.

Pour ceux que la chose intéresserait, bien qu'elle

soit de minime importance, je prends la liberté d'indiquer les preuves que j'ai soumises à M. l'abbé Reure et qui lui ont paru — à peu près — démontrer que *Pierre* de la Mure, seigneur de Chanlon, marié, suivant un contrat de mariage du 3 mars 1612, à Françoise de Laval, était fils non pas de *Mathieu* de la Mure de Bienavant, grand-père du chanoine Jean-Marie de la Mure, comme l'indique la version acceptée par d'Hozier, mais d'*Antoine* de la Mure, auteur de la branche de Montbrison, branche collatérale.

Ces preuves les voici. D'abord, Mathieu de la Mure, seigneur de Bienavant, n'a pas laissé de fils s'appelant Pierre. Nous lisons en effet ce qui suit à la page 283 du tome Ier de l'*Inventaire des archives de la Loire*, publié par feu M. Chaverondier:

AUDIENCES TENUES DE 1590 A 1592 PAR GUY DE LA MURE, LICENCIÉ ÈS-LOIS, CAPITAINE CHATELAIN DE SAINT-MAURICE EN ROANNAIS.... « Maître Jean Dumas, licencié ès lois, tuteur de *François*, *Antoine* et *Françoise*, enfants de feu maistre Mathieu de la Mure, vivant coseigneur de Chantois et sieur de Bienavant, « remonstre que par le moyen des troubles advenus depuys le décez du dict deffunct de la Mure, qui ont été telz qu'il se commet toutes volleries, larcins, pilleries, emprisonnement des personnes, comme de faict tant en ce pays qu'en autres de France, beaucoup de personnes, tant marchands que autres faisans voyage, non seulement ont enduré la prison, payé grande et excessive rançon, mais aussy y ont perdu la vye inumainement, de telle qualité ont estez maistre Anthoine du Verney, esleu en Fourestz, pris à la porte de Saint-Germain, noble Guy de la Mure, au sortir de la ville de Lyon, maistre Estienne Poderoux contrerolleur en l'eslection, noble... Athiaud, advocat au siège présidial de Lyon, et plusieurs autres et nouvellement ledit Dumas allant à Marcigny ; c'est pourquoy, despuys les dicts troubles, il n'auroyt peu voyager jusques en Poictou ez seigneuries et Bienavant et Cron, ap-

partenant audict deffunct sieur de Bienavant, pour ne tumber ez liens de prison, et ce de l'advis de tous les parents desdicts mineurs, de peur de ne tumber de fièvre en chaud mal et payer plus grande rançon que ne monte le revenu desdicts mineurs, et d'aultant qu'à présent telle dillation a empourté dommage ès dicts mineurs, pour avoir par les seigneurs de Thouardz et Moncontour faict saisir les dictes terres de Bienavant et de Cron, comme aussy le procureur du Roy de Mirebeau pour les fonds qui se meuvent de la dicte seigneurle, à ce moyen a advisé ledict sieur Dumas pour éviter frays, faire convenir et appeler les proches parents desdicts mineurs, aux fins d'adviser avec eux et conseiller sy, obstant lesdicts troubles et attendu le peu de revenu qui est des dictes seigneuries de Cron et Bienavant, revenant seulement à la somme de cinquante et tant d'escus, il se doibt excuser dudict voyage, attendu sa qualité qui est notoyre, pour, en cas d'incommodité de prison ou autrement, avoir recours sur ses dicts mineurs ».

Cette citation, que nous aurions dû peut-être abréger, mais qui nous a paru curieuse à plus d'un titre, indique très clairement que Mathieu de la Mure, seigneur de Bienavant, ne laissa que trois enfants mineurs et qu'aucun d'eux ne portait le nom de Pierre.

Supposerait-on cependant que Mathieu de la Mure aurait eu, en outre de ses trois enfants mineurs, un fils aîné, s'appelant Pierre, qui aurait été majeur en 1591 et qui, pour cette raison, n'aurait pas été nommé dans l'acte de tutelle dont il s'agit ? Cette hypothèse est formellement contredite par le texte même rapporté du contrat de 1612, duquel il résulte que Pierre de la Mure devait être le cadet et non l'ainé de François, l'un des trois enfants mineurs, cités dans l'acte de tutelle de 1591.

Mais à côté de cette preuve, que j'appellerai une

preuve négative, nous en avons une autre positive dans deux actes de baptême tirés des registres paroissiaux de l'église de la Madeleine de Montbrison, qui ne laissent aucun doute sur l'identité de Pierre de la Mure de Chanlon, marié à Françoise de Laval.

Avant de donner le texte même de ces actes de baptême, je rappelle qu'Antoine de la Mure, conseiller du roi, élu en l'élection de Forez, troisième fils de Jean de la Mure de Chantois, en Roannais, s'était fixé à Montbrison par son mariage avec demoiselle Marguerite Brun, vers 1580.

Sa branche fut continuée à Montbrison par le second de ses fils, marié en 1610 à demoiselle Germaine de la Tour du Plaix, pendant que l'aîné (celui qui en réalité a épousé Françoise de Laval) fut appelé à continuer la branche de Chanlon, en Roannais, en vertu d'un testament et d'une substitution du 9 janvier 1603, relatés par M. Guillien, dans ses *Recherches sur Roanne et le Roannais*, page 355.

L. Pierre Gras, du reste, a publié dans le *Journal de Montbrison*, d'après les registres paroissiaux et autres documents authentiques, une généalogie des la Mure de Montbrison qui a été reproduite dans l'*Echo du Roannais* du 8 mars 1863. Cette généalogie confirme absolument les explications que nous donnons et les renseignements consignés dans l'ouvrage de M. Guillien.

Voici maintenant les deux actes de baptême ci-dessus annoncés :

1° Paroisse de la Madeleine de Montbrison. — 13 janvier 1615, baptême de Marguerite de la Mure, fille de noble Pierre de la Mure, conseiller du Roy et eslu en l'eslection de Forez, et de demoiselle Germaine de la Tour. Parrain,

noble *Pierre de la Mure, seigneur de Champlong*, SON ONCLE. Marraine demoiselle Marguerite Célarier de la Roche, femme de noble Claude de la Tour, escuyer, sieur du Plaix et de la Roche.

2°. — 19 juillet 1617, baptême de Françoise de la Mure, fille de noble Pierre de la Mure, conseiller du Roy et eslu de Forez, et de demoiselle Germaine de la Tour. Parrain, noble Vital Chapuis, conseiller du Roy et eslu de Forez. Marraine, demoiselle *Françoise de Laval*, FEMME DE NOBLE PIERRE DE LA MURE, SEIGNEUR DE CHAMPLONG.

Il résulte bien de ces deux actes de baptême que Pierre de la Mure de Chanlon, époux de Françoise de Laval, était le frère d'autre Pierre de la Mure, époux de Germaine de la Tour, et, comme, au vu des registres paroissiaux de Montbrison et de la filiation donnée par L. Pierre Gras, il est explicitement établi que Pierre de la Mure, époux de Germaine de la Tour du Plaix, est fils d'Antoine de la Mure de Montbrison, et de Marguerite Brun et, après eux, le continuateur de leur branche à Montbrison, il est absolument certain que c'est à cette branche et non à celle de Bienavant qu'appartient le mari de Françoise de Laval.

Avant de clore la séance, M. le Président s'exprime ainsi :

Messieurs, nous ne devons pas nous séparer, sans avoir fait mention d'une faveur ou plutôt d'un acte de justice qui honore la Société tout entière et auquel vous applaudirez tous avec moi. Avant qu'un membre de droit de notre Conseil, M. le Maire de Montbrison, reçût la Croix de la Légion d'honneur

au passage du Président de la République à Montbrison, les palmes académiques avaient été décernées à notre bibliothécaire, M. Rochigneux, au Congrès des Sociétés Savantes. Cette distinction témoigne de l'estime dont jouit notre Société ; elle ne pouvait être attribuée à un travailleur plus appliqué et plus exact, plus utile et plus dévoué et qui la mérità davantage (*applaudissements*).

La séance est levée.

Le Président,
VICOMTE DE MEAUX.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
ELEUTHÈRE BRASSART.

ANNEXE N° I.
COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 1897
BUDGET ORDINAIRE

Recettes.

	Recettes prévues au budget primitif	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Cotisations à 30 f.	4300 »	4380 »	4260 »	120 »
2. Cotisations à 15 f.	1600 »	1665 »	1620 »	45 »
3. Subvention de la ville de Montbrison	200 »	200 »	200 »	» »
4. Vente de publications éditées par la Société.....	10 »	48 50	48 50	» »
Total.....	6110 »	6293 50	6128 50	165 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget primitif	Dépenses à effectuer après vérification	Dépenses effectuées	Restes à payer
1. Traitement du bibliothécaire.....	1200 »	1200 »	1200 »	» »
2 Frais de bureau...	600 »	505 95	505 95	» »
3 Entretien de la salle et de ses annexes	100 »	52 85	52 85	» »
4. Chauffage.....	100 »	75 95	75 95	» »
5. Indemnité au concierge.....	120 »	120 »	120 »	» »
6. Impressions diverses.....	3000 »	1650 20	1650 20	» »
7. Achat de livres, abonnements, reliures.....	350 »	300 10	300 10	» »
8. Fouilles et moulages.....	200 »	122 20	122 20	» »
9. Frais d'encaissement.....	150 »	143 15	143 15	» »
10. Achat de jetons..	200 »	251 15	251 15	» »
11. Imprévu.....	90 »	188 85	188 85	» »
Total	6110 »	4610 40	4610 40	» »

BALANCE

Recettes effectuées.....	6.128 50
Dépenses effectuées....	4.610 40
Excédant de recettes..	1.518 10

BUDGET ADDITIONNEL

Recettes

	Recettes prévues au budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Excédent de recettes de l'exercice 1896	2129 95	2129 95	2129 95	
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées	150 »	150 »	60 »	90 »
3. Restes à recouvrer sur vente de publications	115 »	115 »	» »	115 »
4. Intérêts des fonds en dépôt	10 »	» »	59 10	
Total	2404 95	2384 95	2249 05	205 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget	Dépenses à effectuer après vérification	Dépenses effectuées	Restes à payer
1. Frais de bureau	56 05	80 50	80 50	» »
2. Impressions	1302 15	1302 15	1302 15	» »
3. Solde de la souscription pour Châtelneuf	30 »			
4. Indemnité supplémentaire au bibliothécaire	300 »	300 »	300 »	» »
5. Imprévu	716 75	» »	» »	» »
Total	2404 95	1682 65	1682 65	» »

BALANCE

Recettes effectuées	2.249 05
Dépenses effectuées	1.682 65
Excédent de recettes	566 40

Résultats généraux de l'exercice 1897.

Recettes du budget ordinaire	6.128 50	8.377 55
Recettes du budget additionnel	2.249 05	
Dépenses du budget ordinaire	4.610 40	6.293 05
Dépenses du budget additionnel	1.682 65	
Excédent de recettes à porte au budget additionnel de 1898		2.084 50

ANNEXE N° II.

BUDGET ADDITIONNEL DE 1898

Recettes

1. Excédent de recettes de l'exercice 1897.....	2.084	50
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées....	255	»
3. id. sur publications de la Société	115	»
4. Intérêts de fonds en dépôt.....	10	»
5. Subvention spéciale de l'Etat.....	300	»
TOTAL.....	2.764	50

Dépenses

1. Impressions.....	2.300	»
2. Indemnité supplémentaire au bibliothécaire....	300	»
3. Imprévu.....	164	50
TOTAL.....	2.764	50

ANNEXE N° III.

BUDGET ORDINAIRE DE 1898

Recettes.

1. Cotisations à 30 francs.....	4.260	»
2. id. 15 francs.....	1.605	»
3. Subvention de la ville de Montbrison.....	200	»
4. Vente de publications éditées par la Société...	10	»
TOTAL.....	6.075	»

Dépenses.

1. Traitement du bibliothécaire.....	1.200	»
2. Frais de bureau, ports d'imprimés.....	400	»
3. Entretien de la salle et de ses annexes.....	100	»
4. Chauffage.....	100	»
5. Indemnité au concierge.....	120	»
6. Impressions.....	3.000	»
7. Achats de livres, abonnements, reliures.....	450	»
8. Fouilles et moulages.....	200	»
9. Frais d'encaissement.....	150	»
10. Achat de jetons.....	200	»
11. Imprévu.....	155	»
TOTAL.....	6.075	»

IV.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE A SAINT-MÉDARD, CHEVRIÈRES, CHAZELLES-SUR-LYON, BELLECROIX, LE VERNET, SAINT-GALMIER.

Le 21 juillet 1898.

Commissaires : MM. Maurice de Boissieu, J. Desjoyaux, baron R. Dugas de la Catonnière, H. Forissier, docteur Odin, E. Ramel, R. Thiollière de la Garinière.

QUESTIONNAIRE

Pont, dit des *Romains*, sur la Coise.

SAINT-MÉDARD.

Territoire du Blanc.

Prieuré de Bénédictins uni à Montverdun, relevant de la Chaise-Dieu. Quel est le titre le plus ancien où il en soit fait mention ?

Église du XVIe s. — Portail du XIIe s. ; sculptures du tympan. — Armoiries du prieur de Sennectère dans l'église et au-dessus des contreforts du chœur. — Écusson de Cremeaux. — Crédences et banc du XVIe s. — Pierre tumulaire de Jehan du Blanc, chevalier. — Bénitier daté 1688. — Dates de 1741 sur l'arc de la porte du prieuré et de 1760 sur une petite porte latérale.

Fief de la Ferrière.

Croix du XVIe s. sur le chemin de Saint-Médard à Chevrières.

CHEVRIÈRES.

Église. — Date de 1519 sur un écusson. — Belles créden-

ces en pierre du XVIe s. — Clefs de voûte à médaillons et armoiries. — Chapiteaux de la Renaissance d'un beau travail. — Connaît-on quelques documents relatifs aux sculpteurs du XVIe s. dans cette partie du Forez ? — Frise sculptée et portes de la Renaissance dans le chœur. — Curieuse figure à la base de l'arceau surbaissé qui met en communication le chœur avec le bas côté de droite.

Château. — Belle porte de la Renaissance. — Date de 1525 sur un contrefort. — Cour intérieure ; curieux médaillons sculptés. — Armes des Mitte et des Crussol dans la cour de la ferme.

Possesseurs successifs du château : les Mauvoisin ; les Mitte. Chevrières pendant la période révolutionnaire.

CHAZELLES

Commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, fondée vers 1149 par Guy II, comte de Forez. — Vestiges de constructions.

Eglise. — Chœur du XVIe s. — Armoiries.

Emplacement de l'église de Saint-Romain-le-Vieux. — Tour de Saint-Romain. — *Reculio.*

BELLECROIX

Construction rurale fortifiée du XVIe s.

Ancienne route de Chazelles à Saint-Galmier. — Vieux chemin de Chazelles au port d'Unias, dit des *Mulets*, passant à la Côte Rouge, à la fontaine de la *Jairie* ou *Jaire* (cote 410, *Atlas cantonal*), puis près du hameau de Bourgée Froide, où fut trouvé en 1889 le vase antique reproduit dans le *Bulletin de la Diana* (t. V., p. 157).

LE VERNET

Donjon : sa date. — Appartements avec panneaux et plafonds peints du XVIIe s. — Anciennes cheminées. — Armoiries des du Vernet, de Charpin, etc. — Possesseurs successifs du château : les du Vernet, de Charpin, de Chavagnac, d'Espinchal.

SAINT-GALMIER

Église ; date de sa construction. Connaît-on dans la région d'autres églises éclairées de la même manière, par les nefs latérales ? — Faut-il voir dans le clocher actuel le donjon de l'ancien château ? — Vierge de N.-D. du Pilier. — Triptyque. — Fonts baptismaux. — Chapelle du Rosaire, reconstruite en 1618 par Claude de Bron et Françoise de Sassenage et unie au fief de la Rey. — Chapelle de Saint-Roch dépendant du fief du Vernet. — Autres chapelles fondées par des familles notables de Saint-Galmier. — Armoiries diverses.

Porte de la Renaissance, dite de la *Devise*.

Déterminer la date de la fondation et l'emplacement primitif de l'hôpital de Saint-Galmier, actuellement installé dans l'ancien couvent des Ursulines. — Quel est parmi les comtes ou comtesses de Forez le premier donateur ou bienfaiteur connu ? Jeanne de Bourbon; Anne Dauphine. — Rétable de la chapelle.

Maisons du moyen âge et de la Renaissance.

Thermes romains découverts en 1846 et de nouveau mis au jour en 1883. — Monnaies, fragments de tuyaux de plomb et poteries diverses, trouvés dans les fouilles.

V.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Breghot du Lut (F.), sa notice : *Marc Panissod, bienfaiteur de l'hospice de la Charité de Lyon.* Lyon, (Mougin-Rusand), 1896, in-8°.

Marc Panissod, originaire de Gex, receveur du grenier à sel de Montbrison et plus tard trésorier général de France en la généralité de Lyon, était le frère de M. Panissod, qui fut doyen de Notre-Dame de Montbrison de 1711 à 1725.

Durand (Vincent), sa notice en collaboration avec M. le général de la Noë : *Cadran solaire portatif trouvé au Crêt-Châtelard, commune de Saint-Marcel de Félines (Loire).* Paris, 1897, in-8°.

Favarcq (Louis), sa notice : *Aperçu de la flore et de la faune du département de la Loire.* Saint-Étienne, (J. Thomas et Cie), 1897, in-4°.

Forissier (Henri) : spécimens de tuiles, de carrelages et de vases divers, en terre cuite, provenant du balnéaire gallo-romain découvert à Saint-Galmier en 1846.

Lachmann (Émile), ses œuvres musicales : *La terre de France,* chœur à quatre voix d'hommes, op. 225, paroles de M. Philippe Théolier, dédié à M. J. Poirier. Paris, V. Lory, s. d., gr. in-8°.

— *Janvier*, chœur pour quatre voix d'hommes, op. 223, paroles de M. Stephen Liégeard, dédié à la Lyre éduenne. Lyon, *Accord Parfait*, s. d., gr. in-8°.

— *Soleil d'automne*, chœur pour quatre voix d'hommes ou quatuor vocal, op. 222, paroles de M. Henri Levet. Lyon, *Accord Parfait*, s. d., gr. in-8°.

— *Nos vaillants laboureurs*, chœur pour quatre voix d'hommes, imposé au concours de Roanne de 1898, op. 215, dédié à M. Raoul Chassain de la Plasse, paroles de M. Octave Lafay. Paris, V. Lory, s. d., gr. in-8°.

Levet (Georges), député de la Loire : Duhamel du Montceau, *Traité de la conservation des grains, contenant plusieurs nouvelles expériences, une méthode plus simple de conserver les grains que celle qui a été publiée en 1754 et des figures en taille-douce. Suppléments avec plusieurs mémoires d'agriculture adressés à l'auteur*. Paris, H.-L. Guérin et L.-F. Delatour, 1765, in-12.

Notes de M. de la Mure et extrait des mémoires de la Société royale d'agriculture de Montbrison sur la situation de l'agriculture dans la plaine du Forez.

— *Annuaire administratif et statistique du département de la Loire pour 1847*. Montbrison, (Bernard), 1847, in-16.

Martin (abbé J.-B.), sa notice : *Incunables des bibliothèques privées*. Paris, Téchener, 1898, in-8°.

Meaux (vicomte de) : *Revue des questions historiques*, 1re à 31e année. Paris, 1866-1897, 62 vol. in-8°.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-

Arts. Comité des travaux historiques et scientifiques. *Liste des membres titulaires, honoraires et non résidants du Comite, des correspondants honoraires et des correspondants du Ministère de l'Instruction publique, des sociétés savantes de Paris et des départements.* Paris, imp. nat., 1898, in-8°.

— Congrès des sociétés savantes. *Discours prononcés à la séance générale du congrès le samedi 16 avril 1898 par M. Darlu et par M. Alfred Rambaud, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.* Paris, imp. nat., 1898, in-8°.

— *Journal des savants.* Janvier-juin 1898.

Monery (Louis): Campardon (Emile), *Un artiste oublié. J.-B. Massé, peintre de Louis XV, dessinateur-graveur.* Paris, Charavay frères, 1880, in-12.

— Champfleury, *De quelques manuscrits inédits de la caricature antique. Lettre à M. Mérimée.* (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, mars 1869). Paris, J. Claye, 1869, in-4°.

— Laborde (comte de), *Quelques idees sur la direction des arts et sur le maintien du goût public.* Paris, imp. impér., 1856, gr. in-8°.

— Muntz (Eugène), *Le Musée du Capitole et les autres collections romaines à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle avec un choix de documents inédits.* (Extrait de la *Revue archéologique*, janvier 1888). Paris, Didier et Cie, 1882, in-8°.

— Sommerard (Alexandre du), *Les arts au moyen âge en ce qui concerne principalement le palais romain de Paris, l'hôtel de Cluny issu de ses ruines et les objets*

d'art de la collection classée dans cet hôtel. Tome Ier. Paris, Téchener, 1838, in-8°.

Pourrat (abbé J.-B.), sa notice : *Lettre des Églises de Vienne et de Lyon sur la persécution de l'an 177. Etude et traduction nouvelle.* Lyon, Emmanuel Vitte, 1898, in-16.

Preyssat (Antoine), conducteur des ponts et chaussées à Montbrison : Deux petits vases gallo-romains à col étroit et une seule anse, trouvés en janvier 1898, associés avec d'autres débris céramiques, dans sa propriété sise aux Basses-Purelles, commune de Moind, sur l'emplacement d'une voie antique.

Hauteur 0m 11 et 0m 14. Terre cuite.

Sachet (abbé) : abbé Mauviel, *Notes historiques sur le séminaire Saint-Irénée.* 3e fascicule. *Les prieurs de Firmini et de Chandieu.* Lyon, (A. Waltener et Cie), 1884, in-8°.

Société d'histoire contemporaine : *Cinquième assemblée générale tenue le mercredi 5 juin 1895 sous la présidence de M. le marquis de Beaucourt, vice-président de la Société.* Paris, 1895, in-12.

Vachez (A.), son ouvrage : *Le comte de Charpin-Feugerolles, sa vie et ses œuvres.* Lyon, (Mougin-Rusand), 1898, pet. in-4°.

Vanel (abbé), ses notices : *Allocution adressée par M. le curé d'Essertines-en-Donzy à son Éminence le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, dans sa visite pastorale, le 20 avril 1887.* Saint-Étienne, J.-E. Ménard, s. d., in-12.

— *Le bienheureux Jean-Baptiste de la Salle. Pa-*

négyrique prononcé le 4 mai 1898 au pensionnat Saint-Louis de Saint-Etienne. Saint-Etienne, s. d. (1898), in-12.

Échanges.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Compte-rendu des séances de l'année 1898.* 4e série, tome XXVI. Janvier-avril 1898.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. *Procès-verbaux et Mémoires.* 1897.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* 2e série, nos 8 à 10, août-décembre 1897 ; nos 1 à 4, janvier-avril 1898.

Académie de Vaucluse. *Mémoires.* Tome XVI, 3e et 4e trimestres 1897 ; tome XVII, 1re livraison, 1898.

Académie d'Hippone. *Compte-rendu des séances.* Novembre 1897 ; et janvier 1898.

Académie d'histoire et d'antiquités de Stockolm. Kongl. Vitterhets historie och antiqvitets akademiens manadsblad. Tjugondeforsta argangen. 1892.

Académie du Var. *Bulletin.* Nouvelle série, tome XX. 1897.

Comité de l'art chrétien de Nîmes. *Bulletin.* Tome VII, no 39. 1898.

Institut de Carthage. *Revue tunisienne.* Nos 16 à 19, 4e et 5e années. Octobre 1897-juillet 1898.

Ministère de l'Instruction publique. *Annuaire des bibliothèques et des archives pour 1898.*

— Comité des travaux historiques et scientifiques. *Bulletin archéologique.* 3e livraison, 1896, et 1re et 2e livraisons 1897.

— — *Bulletin historique et philologique.* Nos 1 et 2. Année 1897.

— — Section des sciences économiques et sociales. *Bulletin.* Année 1897.

— Direction des Beaux-Arts. Bureau de l'enseignement et des manufactures nationales. Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. *Bulletin.* Nos 4 à 6. Décembre 1897 — juin 1898.

Musée Guimet. *Annales.* Tome XXVI, 3e partie. *Exploration des ruines d'Antinoë et la découverte d'un temple de Ramsès II, enclos dans l'enceinte d'Hadrien,* par Al. Gayet.

— — *Revue de l'histoire des religions.* 18e année, tome XXXVI, nos 1, 2 et 3, juillet-novembre 1897 ; et 19e année, tome XXXVII, no 1, janvier-février 1898.

— — *Bibliothèque d'études.* Tome VI. *Mission Étienne Aymonier. Voyage dans le Laos.* Tome II.

— — — Tome VII. *Les Parsis. Histoire des communautés zoroastriennes de l'Inde,* par D. Menant, 1898.

Smithsonian Institution. Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, showing the operations, expenditures and condition of the

institution for the year ending june 30, 1895. Report of the institution V. S. national museum.

Société archéologique de Montpellier. *Mémoires.* Tomes II à VIII. Années 1850-1893.

— — 2e série. Tomes I et II.

— *Bibliographie du Languedoc en général et du département de l'Hérault et de la ville de Montpellier en particulier.* Montpellier, (J. Martel aîné), 1859, in-4°.

— *Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone,* publiés d'après les manuscrits originaux. *Cartulaire de Gellone.* 1er et 2e fascicules, par Paul Alaus, l'abbé Cassan et E. Meynial, Montpellier, (J. Martel aîné), 1897-1898, in-4°.

— *Catalogue des manuscrits,* par Emile Bonnet. Montpellier, (J. Martel aîné), 1897, in-8°.

— *Etude sur le manuscrit G 1036 des archives départementales de la Lozère. Pièces relatives au débat du pape Clément V avec l'empereur Henri VII,* par P. Gachon. Montpellier, (J. Martel aîné), 1894, in-4°.

— Lieber instrumentorum memoralium. *Cartulaire des Guillems de Montpellier,* publié d'après le manuscrit original. Montpellier, (J. Martel aîné), 1884-1886, in-4°.

— *Médaillier de la Société. Description des monnaies, médailles et jetons qui composent ce médaillier,* par Emile Bonnet, 1re partie. *Monnaies antiques.* Montpellier, (J. Martel aîné), 1896, in-8°.

Société archéologique de Rambouillet. *Histoire*

de l'hôtel de Rambouillet à Paris en 1652, 1666 et 1671, du château de Rambouillet en 1666 et des châteaux d'Angoulême et de Montausier, 1671, par Charles Sauzé.

Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin archeologique et historique*. Tome XXV, 1er à 4e trimestres 1897.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. *Bulletin*. Tome XI, n° 161, 3e et 4e trimestres 1897; et tome XII, n° 162, 1er trimestre 1898.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin*. 28e année, n° 12, décembre 1897; et 29e année, nos 1 à 7, janvier-juillet 1897.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. *Annales*. 2e série, tome XVII, 3e et 4e livraisons. Juillet-décembre 1897.

Société de Borda. *Bulletin*. 22e année, 4e trimestre 1897; et 23e année, 1er trimestre 1898.

Société d'émulation d'Abbeville. *Bulletin trimestriel*. Années 1896 et 1897.

— *Mémoires*. Tome II. *Le cartulaire du comté de Ponthieu*.

— — 4e série, tome III, 2e partie.

Société d'émulation de l'Auvergne. *Revue d'Auvergne*. 14e année, nos 5 et 6. Septembre-décembre 1897.

Société d'émulation du Doubs. *Mémoires*. VIIe série, 1er volume. 1896.

Société départementale d'archéologie et de statisti-

que de la Drôme. *Bulletin.* 124e à 126e livraisons. Janvier-juillet 1898.

Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin.* 2e série, tome IX, 3e et 4e trimestres 1897 ; et tome X, 1er trimestre 1898.

Richard (Alfred), Chantoceaux et les Tiffailles.

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart. *Bulletin.* Tome VII, nos 5 et 6, 1897 ; et tome VIII, nos 1 et 2, 1898.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis. *Bulletin-revue de Saintonge et d'Aunis.* XVIIIe volume, 1re à 4e livraisons. Janvier-juillet 1898.

Société de secours des amis des sciences et arts. *Compte-rendu du 37e exercice. Séance publique annuelle, tenue le 29 avril 1897.*

Société des études historiques. *Revue.* 63e année. 1897.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. *Procès-verbaux des séances.* Tome XVII. 1898.

Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin.* 16e année, 2e série, no 24, 4e trimestre 1897; et 17e année, 2e série, nos 25 et 26, 1er et 2me trimestres 1898.

Société éduenne. *Mémoires.* Nouvelle série, tome XXV. Année 1897.

Société historique et archéologique de l'Orléanais. *Bulletin.* Tome XI, no 160, 1er et 2e trimestres 1897.

Société française d'archéologie. Congrès archéologique de France. LXIIe session. *Séances générales tenues à Clermont-Ferrand en 1895.*

Société historique de Compiègne. *Procès-verbaux. Rapports et communications diverses.* Tome VI. 1892.

— *Les francs-archers de Compiègne*, 1448-1524, par le baron de Bonnault d'Houët, 1897.

Relation de la prise de Coucy en 1487, par Pierre d'Urfé qui en fut nommé gouverneur.

Société historique et archéologique du Maine. *Revue historique et archéologique du Maine.* Tome XLII. 2e semestre 1897.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. *Memoires.* Années 1891-1895.

Société neuchâteloise de géographie. *Bulletin.* Tome X. Année 1898.

Abonnements

Association française pour l'avancement des sciences. 26e session. Saint-Étienne, 1897. *Compte-rendu*, 1re partie. *Documents officiels, procès-verbaux.*

Testenoire (Philippe), Sur les monnaies carolingiennes trouvées en Forez. — Thiollier (Noël), Notice archéologique sur l'église de Curgy (Saône-et-Loire). Contribution à l'étude de l'origine de l'architecture bourguignonne. — Note sur quelques églises de la Haute-Loire.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome LIX, 1re et 2e livraisons. Janvier-avril 1898.

Le Grand (Léon), La désolation des églises, monastères, hôpitaux, en France, vers le milieu du XVe siècle, par le P. Henri Denifle. Analyse.

Bulletin monumental. 7e série, tome II, nos 3 à 6. 1897.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome XLVII, 1re à 4e livraisons, janvier-juin 1898; et tome XLVIII, 1re livraison, juillet 1898.

Revue archéologique. 3e série, tome XXXII, nos 1, 2 et 3. Janvier-juin 1898.

Revue du Lyonnais, 58e année, 5e série, tome XXV, no 145 à 150. Janvier-juin 1898.

Richard (Paul), Etienne de Chassaigny, suffragant du cardinal de Bourbon. — État des prieurés du diocèse de Lyon vers la fin du XVe siècle — Vachez (A.), Le comte de Charpin-Feugerolles, sa vie et ses œuvres. — Vanel (abbé J-B.), Une visite archiépiscopale à Jas, en 1096.

Revue épigraphique du midi de la France. Nos 87, 88 et 89. Octobre 1897 — juin 1898.

Acquisitions

Bibliotheca Cluniacensis in qua SS. Patrum abbatum Cluniacensium Odonis, Maïoli, Odilonis, Hugonis, Petri Venerabilis et aliorum vitæ, miracula, scripta, statuta, privilegia, etc, continentur, per Martinus Marrier et Andreas Quercetanus. Lutetiæ Parisiorum, sumptibus Sebastiani Cramoisy, 1614, in-4o.

Cochard, *Origines des familles lyonnaises avec la date de la déclaration de leur nouvelle élection à Lyon*, Lyon, Louis Brun, 1898, in-12.

Familles venues du Forez : Arthaud, Basset, Bonafon, Bruyas, Bouteille, Berthollon, Blachon, Burlat, de Boissieu, Béthenod, Crupisson, Courbon, Clapeyron, Falconnet,

Flachat, Gayot, Gay, Giraud, Gaudin, Gillier, Gubian, Grangier, Jacquier, Jacquet, Laforest, Le Poivre, Michon, Mazenod, Mongirod, Nolhac, Palerne, Ponchon, Philippon, Pupil, Perrin, Pessonneaux, Pupier, Pitiot, Prévost, Philibert, Praire, Terrasse, Tixier, Valoux, Vauberet.

Varnet (F.-A.). *Géographie du département du Rhône.* Mâcon, (Protat frères), s. d., in-8°.

VI

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Membres titulaires

M. Henri Charvet, au château de Vaugirard, à Chandieu, reçu le 10 janvier 1898.

M. Liénard, directeur de l'agence du Comptoir national d'escompte, à Roanne, reçu le 10 janvier 1898.

M. le comte de la Tour du Pin, au château de Chamarande, à Saint-Germain-Lespinasse, reçu le 26 janvier 1898.

M. le prince duc de Bauffremont, 82, rue de Grenelle, à Paris, reçu le 27 janvier 1898.

M. le duc de Polignac, 10, place de la Concorde, à Paris, reçu le 5 février 1898.

M. l'abbé Regeffe, curé de l'Hôpital-sous-Rochefort, reçu le 14 mars 1898.

M. Pagnoux, agrégé de l'Université, professeur d'histoire au lycée de Roanne, reçu le 30 mars 1898.

M. l'abbé Peyrard, professeur, 10, rue Sainte-Hélène, à Lyon, reçu le 13 avril 1898.

M. Édouard Dèzes, président du tribunal civil de Montbrison, reçu le 17 avril 1898.

M. l'abbé Bomel, curé de Saint-Martin-la-Plaine, reçu le 31 mai 1898.

M. Paul Didier, capitaine au 16e de ligne, à Montbrison, reçu le 27 juin 1898.

M. Crozier, juge de paix à Montbrison et ancien membre de la Société, ayant exprimé le désir de reprendre place dans ses rangs, a été réintégré sur la liste des membres titulaires.

Membres correspondants

M. Xavier Rousse, ingénieur des arts et manufactures, attaché à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, à Vaison (Vaucluse), reçu le 22 mars 1898.

M. Bourbon, architecte, 2, place de la Bourse, à Lyon, reçu le 10 juillet 1898.

Membres décédés

M. le docteur Eugène Rey, à Montbrison, membre fondateur.

M. Auguste Bouillier, ancien député, à Roanne, membre fondateur.

JUILLET — DÉCEMBRE 1898

BULLETIN
DE
LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME X. — Nos 3 et 4.

Le Conseil d'administration se réunira le lundi, 30 janvier 1899, à 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE DES LEGOUVÉ, 20
MONTBRISON
1899.

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

Le Conseil d'administration se réunira le lundi 30 janvier 1899, à 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment invités à faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le Bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

JUILLET — DÉCEMBRE 1898.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 1898

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Achalme, abbé Bégonnet, Maurice de Boissieu, E. Brassart, Chaize, Charvet, abbé Chazal, J. Desjoyaux, capitaine Didier, Dugas de la Catonnière, V. Durand, Favarcq, H. Gonnard, Lachmann, Lafay, Leriche, vicomte de Meaux, baron de Meaux, Morel, docteur Perdu, Renaud, Rochigneux, L. Rony, Rousse, abbé Sachet, Alphonse de Saint-Pulgent, abbé Versanne.

Se sont fait excuser : MM. J. Déchelette, J. Rony, C.-P. Testenoire-Lafayette.

En ouvrant la séance, M. le vicomte de Meaux, Président, rappelle l'excursion faite en juillet dernier par la Société dans une partie du canton de Saint-Galmier ; il remercie les commissaires de la parfaite organisation de cette promenade, où il fut donné de voir, sans trop de fatigues, tant de choses intéressantes.

M. le Président ajoute que le questionnaire archéologique et historique, adressé par la Diana à tous les curés du diocèse et à tous les instituteurs du département, paraît devoir provoquer des réponses. Ce qui le fait supposer, ce sont les nombreuses demandes de renseignements particuliers dont a été assailli notre bibliothécaire. Dans une de ses séances, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a hautement approuvé l'initiative de la Diana.

Le Lugdunum sacro prophanum *du P. Bullioud. — Communication de M. l'abbé Sachet.*

M. l'abbé Sachet s'exprime ainsi :

Il n'est pas un amateur des choses lyonnaises, pas un curieux des souvenirs de nos anciennes provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, qui n'ait rêvé de feuilleter, une fois en sa vie, le *Lugdunum sacro prophanum* du Père Bullioud (1).

---

(1) Pierre Bullioud, né à Lyon le 27 janvier 1588 de Pierre Bullioud, procureur du roi au siège présidial de Lyon et procureur général au parlement de Dombes, fit ses études au collège de Tournon et entra de bonne heure chez les jésuites. Il était naturellement laborieux et sa vie fut une vie d'étude, comme le prouvent d'ailleurs ses manuscrits. Il mourut à la maison professe de Paris le 10 mai 1651.

On a de lui, outre le manuscrit dont nous parlons et des notes sur la vie de saint Trivier, solitaire de Bresse, deux ouvrages imprimés : 1° l'éloge de Symphorien Bullioud, son oncle, évêque de Glandèves, puis de Soissons : *Symphorianus Bullioud, lugdunensis, olim episcopus Glandavensis, Vasatensis et Suessionensis, e tenebris historiæ eductus in lucem cum probationibus in quibus non pauca ad familias lugdunenses reperies. Lugduni*, 1645, in-4°; — et 2° le prospectus du *Lugdunum sacro prophanum* dont un exemplaire est joint au manuscrit de Lyon (t. I, f° 6), *Lugdunum sacro prophanum seu*

Malheureusement ce manuscrit, mine précieuse de renseignements sur toutes les illustrations de notre pays, *de claris illustribus et notis lugdunensibus, forensibus et belijocensibus,* n'est point tout entier à Lyon. Dans la répartition si arbitraire et toute de hasard qui fut faite, au commencement du siècle, des trésors enlevés à nos églises pendant la période révolutionnaire, une partie, et la meilleure, de cet ouvrage alla enrichir la bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier. C'est là, qu'à notre grand regret et à notre dommage plus grand encore, elle est demeurée depuis.

Voici comment les choses se passèrent :

Chaptal, professeur de chimie à l'ancienne université de Montpellier, devenu ministre de l'intérieur après le dix huit brumaire, et voulant donner à l'école où il avait enseigné avec tant d'éclat un témoignage de son inaltérable attachement pour elle, avait confié au docteur Prunelle, membre de la même académie, la mission de parcourir dix départements et d'y recueillir, pour la bibliothèque de la célèbre faculté, tout ce qui pourrait convenir à cet établissement. Ce fut à Auxerre que le docteur Prunelle découvrit le *Lugdunum sacro prophanum* du P. Bullioud, avec le *Lugdunum priscum* de Claude

---

de claris illustribus et notis lugdunensibus, forensibus et belijocensibus indices, argumentum et synopsis. Lugduni, apud Guillelmus Barbier, bibliop., typogr. reg. MDCXLVII; 12 pages, petit in-4°.

V. Colonia, *Histoire littéraire,* II, 709 ; — Pernetti, *Les lyonnais dignes de mémoire,* I, 235 ; — PP. de Backer, Carayon et Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus,* nouv. édit., II, 372-374.

Bellièvre et les *Titres et généalogies recueillis par Samuel Guichenon, historien de Bresse et de Bugey*.

Ces trois manuscrits, si précieux pour notre histoire locale, provenaient tous de la riche bibliothèque de Laurent Pianello de la Valette, conseiller du roi et président des trésoriers de France en la généralité de Lyon, prévôt des marchands en 1687 et 1688. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les héritiers de M. de la Valette transportèrent ces trésors à leur château de Thorigny, près de Sens, et M. Pianelli de Maubecque, seigneur de Thorigny, arrière petit-fils du prévôt des marchands, « s'estant émigré » en 1791, et ayant laissé ses biens à la nation, celle-ci vendit les immeubles et conserva les titres et les tableaux qui furent transportés à Sens et de là à Auxerre, où devait les retrouver plus tard le docteur Prunelle, auteur de leur transfert à Montpellier.

Montpellier, hélas ! est loin de Lyon. Mais, s'il est difficile d'aller jusqu'au manuscrit, du moins l'accès en est facile, et le meilleur accueil attend à l'école de médecine le chercheur Lyonnais.

Nous en avons fait nous même l'expérience ces vacances dernières (1). où nous trouvant à Montpellier pour l'assemblée annuelle de l'Alliance des maisons

---

(1) Nous ne saurions assez exprimer notre reconnaissance à Monsieur Fécamp, bibliothécaire de la faculté de médecine, pour l'empressement qu'il a mis à seconder notre désir. Bien que l'on se trouvât en vacances et que la bibliothèque fût fermée, il voulut bien tenir à notre disposition un des employés de son dépôt, et celui-ci demeura avec nous tout le temps qui nous fut nécesssaire. Les travailleurs qui ne disposent que de rares instants apprécient à toute leur valeur ces procédés obligeants.

d'éducation chrétienne, nous n'eûmes garde d'omettre une visite à la célèbre faculté.

Ce que nous étions désireux de voir, en vieux et fervent Lyonnais que nous sommes, ce n'était point le buste fameux d'Hippocrate, autrefois de Cos, maintenant de Montpellier :

Olim Cous nunc Monspelliensis !

Ce n'était pas davantage le magnifique amphithéâtre avec son siège antique de marbre, ni même les restes de la grande abbaye bénédictine, devenue plus tard palais épiscopal et enfin faculté de médecine, mais bien la riche bibliothèque de l'université et, dans cette bibliothèque, le cabinet particulier, ancienne chambre de l'évêque, où sont conservés nos précieux manuscrits.

Nous devions être largement payé de ce soin, et quelques heures passées dans ce sanctuaire devaient plus nous en apprendre sur le manuscrit de Pierre Bullioud que tout ce qu'on en avait écrit jusque là ; elles devaient même nous apprendre tout autre chose.

I.

LE MANUSCRIT DE MONTPELLIER

Le manuscrit du P. Bullioud, celui que possède la bibliothèque de Montpellier, nous était connu, comme à tous les autres, par la description sommaire du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, publié par l'imprimerie

nationale en 1849; par l'ouvrage de M. Allut, *Inventaire des titres recueillis par Samuel Guichenon précédé de la table du Lugdunum sacro prophanum de P. Bullioud*, paru en 1851 ; et par une note manuscrite de M. Monfalcon, insérée dans le recueil formé par ses soins à la bibliothèque de la ville de Lyon de tous les papiers du P. Bullioud, *Examen fait à Montpellier, le 6 septembre 1858, du manuscrit de Pierre Bullioud.*

Ce manuscrit, dit le *Catalogue* provient de la bibliothèque d'Auxerre ? L'ouvrage est divisé par *index*; il n'y a pas de deuxième volume; mais les premier et deuxième tomes sont réunis. Quant à l'*index 8* ou tome VIII, il manque. D'après la table détaillée des matières, placée à la fin du tome IX, on voit que le tome VIII contenait : *Clari cives in republica Lugdunensi* ... etc.

Le tome III contient des extraits d'un ancien cartulaire. En tête du neuvième volume, il y a plusieurs pièces détachées relatives à cet ouvrage et qui sont intitulées : *Collectanea pro ecclesia Lugdunensi.* Il y a aussi le portail de l'église de Saint-Nizier de Lyon, de Saint-Jean de Lyon et de Saint-Maurice de Vienne. Ces trois portails sont à la plume et fort bien faits. Ce manuscrit, qui est une copie, contient des additions et des corrections autographes. Cet ouvrage important et inédit renferme une foule de pièces et de documents relatifs à l'histoire du Lyonnais et à celle de la France entière (1).

L'ouvrage du P. Bullioud, dit de son côté M. Allut, en neuf volumes grand in-4°, est du nombre de ceux qui furent adjugés à la bibliothèque de la Faculté de Montpellier qui n'en a jamais reçu que huit volumes ; le huitième manque malheureusement, et a été vraisemblablement oublié à Auxerre, par M. le docteur Prunelle. Il serait facile, peut-être, d'en retrouver la trace ; car on doit savoir quelles sont les bibliothèques entre lesquelles furent partagés les manuscrits

(1) *Catalogue général*, t. II, p. 382.

qui avaient été remis en dépôt dans cette ville, après le séquestre mis au nom de la nation. Une circulaire appelant l'attention des conservateurs des bibliothèques publiques sur ce volume, dont on leur enverrait en même temps le signalement, suffirait pour aider à le découvrir, s'il existe encore (1).

Enfin M. Monfalcon, après avoir reproduit le texte du *Catalogue* et celui de M. Allut, s'exprime en ces termes :

Neuf volumes in-folio dont le second manque.

J'ai examiné ce manuscrit à Montpellier, le 6 septembre 1858. Voici un résumé de mes recherches. L'écriture paraît être celle de Bullioud, mais elle n'est pas uniforme, la grosseur des lettres et l'espacement des lignes varient beaucoup d'un volume à l'autre. Cette écriture est généralement plus grosse et surtout plus lisible que celle du manuscrit de Lyon. Une partie du neuvième volume est absolument semblable au manuscrit de Lyon pour le genre d'écriture, le nombre des lignes à la page, le format et le papier. Plusieurs des volumes, les premiers surtout, sont évidemment une mise au net exécutée avec soin ; il y a assez fréquemment des ratures dans les autres. Le format est le petit in-folio, il est plus grand que celui de l'exemplaire de Lyon et uniforme. Mais le papier n'est point partout de la même grandeur ; il y en a de dimensions différentes, quelquefois dans le même volume. Les lignes, dans quelques tomes, sont très espacées, de telle sorte qu'il y en a peu à la page. L'exemplaire est broché en parchemin et en bon état. Voici la distribution des matières.

T. I. (106 pp.). — Préface de cinq pages : *Accipe lector.* Vers latins pour le portrait de Bartholomæus Anulus. Index I, *De situ...*

(L'index II manque).

T. III (311 pp.).— Index III, *Clari Martyrio, prima persecutio.* Ecriture assez grosse, lignes très espacées. *Clari dignitatibus ecclesiasticis.*

---

(1) *Inventaire des titres recueillis,* f° XI v.

T. IV (648 pp.). — Index IV, *Clari scriptores et scientia lugdunenses.*

T. V (431 pp.). — Index V, *Clari militia lugdunenses.*

T. VI (551 pp.). — Index VI, *Clari dignitatibus forensibus lugdunenses.*

T. VII (329 pp.). — Index VII, *Clari dignitatibus rationum lugdunenses.*

Le T. VIII manque.

T. IX. — Il y a plusieurs paginations. Index IX, *Institutiones ecclesiarum et parochiarum Lugduni* (135 pp). Index X, *Institutiones ecclesiarum regular. constitution.* (179 pp.). Supplément, écriture du ms de Lyon. *Fundationes abbatiarum.* Index XIII, *Prioratus quidam virginum.*

Les numéros sont ceux des feuillets et non ceux des pages (1).

Or, aucune de ces descriptions n'est exacte, et ni le rédacteur du *Catalogue général,* ni M. Allut, ni M. Monfalcon ne nous paraissent avoir feuilleté, suffisamment du moins, le manuscrit dont ils parlent.

Le rédacteur du *Catalogue* s'est contenté d'une analyse sommaire. Cela se comprend à la rigueur, étant donnés, d'une part, l'importance de son dépôt et, de l'autre, le peu d'intérêt que devait présenter pour une ville du Languedoc, et surtout pour sa faculté de médecine, un ouvrage d'histoire lyonnaise.

Comment cependant, averti de ce qui s'était passé pour le tome IIe, que l'on avait retrouvé uni au Ier, n'a-t-il pas eu l'idée de voir si le même phénomène ne se serait pas produit pour le tome VIIIe ? La chose évidemment méritait d'être examinée de plus près.

M. Allut, lui, a fait œuvre plus complète et plus profitable. Il a relevé la table des matières que con-

(1) Manuscrit de Lyon, tome I, f° 12.

tient le manuscrit et publié avec elle quelques-unes des pièces qui y sont jointes. Grand service rendu aux travailleurs et qui demeure un titre incontestable à notre reconnaissance. Mais il ne s'est pas rendu compte, lui non plus, de la nature ni du contenu des volumes qu'il avait entre les mains : son examen a été trop superficiel.

Quant à M. Monfalcon, s'il est allé à Montpellier le 6 septembre 1858, nous craignons bien qu'il n'ait plus consulté sur le P. Bullioud le volume de M. Allut, situé tout à côté sur le rayon, que le manuscrit lui-même du célèbre jésuite. Il commet, en effet, les mêmes fautes, répète les mêmes erreurs que son devancier et la « distribution des matières » qu'il nous donne est en perpétuel désaccord avec le texte.

Ainsi prévenu et égaré, nous arrivions à Montpellier avec la triste conviction de n'y rencontrer qu'un manuscrit incomplet autant qu'indéchiffrable.

Or, à peine étions-nous installé à la bibliothèque de la faculté de médecine, que nous eûmes la satisfaction de nous trouver en présence d'une copie très nette et très lisible (1) — sauf pour les deux derniers index — du *Lugdunum sacro prophanum*; et, ce qui est bien autrement important, en présence de l'œuvre complète du P. Bullioud; car, Dieu merci, rien ne manque au précieux manuscrit, l'*index secundus* et le tome VIIIe, objets de tant de regrets, pas plus que tous les autres.

A qui demande à Montpellier le manuscrit du

(1) En écriture du XVIIe siècle, bien entendu; nous ne supposons pas que l'on s'attende à rencontrer ici notre belle et pure italique moderne.

P. Bullioud, on apporte non pas neuf, non pas même huit, mais seulement sept volumes in-4° portant au dos la notation inexacte de tomes 1er, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e et 9e; et dans ces sept volumes, ainsi irrégulièrement numérotés, est contenu tout le travail du célèbre jésuite.

Le *Lugdunum sacro prophanum*, en effet, est divisé en treize index ou chapitres, de longueur inégale, mais écrits tous sur des cahiers uniformes, et ce sont ces cahiers qui ont été réunis de façon à former des volumes de grosseur à peu près semblable, le 1er et le 6e volumes contenant chacun deux index, le 7e en renfermant jusqu'à cinq.

Ce qui s'est passé alors, le voici : le bibliothécaire — un subalterne sans doute — chargé de cataloguer ces sept volumes, au moment de leur dépôt ou à leur retour du cartonnage en vélin, a procédé comme le font trop souvent nos relieurs modernes, quitte à commettre les mêmes bévues. Il s'est contenté de soulever la couverture de chaque volume et, trouvant en première page le titre d'un index, il a pris le numéro de cet index pour en faire celui de son tome, sans s'inquiéter de savoir si le volume en contenait un ou plusieurs. Et ceux qui sont venus après lui, l'auteur du *Catalogue*, M. Allut et M. Monfalcon, s'en sont rapportés aveuglément à cette tomaison vicieuse et, au lieu d'ouvrir seulement les volumes pour en reconnaître le contenu, se sont contentés de verser des larmes sur les tomes 2e et 7e à jamais disparus !

Pour remettre les choses en état et, tout en conservant l'ancienne tomaison, éviter à l'avenir une aussi

fâcheuse erreur, il suffirait de complèter ainsi la notation de chaque volume:

Ier	Vol.	T. 1	Index	1 et 2
IIe	—	— 3	—	3
IIIe	—	— 4	—	4
IVe	—	— 5	—	5
Ve	—	— 6	—	6
VIe	—	— 7	—	7 et 8
VIIe	—	— 9	—	9, 10, 11, 12 et 13.

A ces chapitres ou *index* sont ajoutées un certain nombre de pièces, dont la nature ni la place n'ont pas été non plus suffisamment indiquées jusqu'ici. Nous croyons donc rendre service aux travailleurs en donnant une description sommaire, mais complète, de tout ce que contiennent les sept volumes de Montpellier. Nous le ferons en respectant la tomaison ancienne.

TOME 1er

Le premier volume coté, au dos, *Lugdunum sacro prophanum ou histoire littéraire de la ville de Lyon* — tome 1er, s'ouvre par le titre que M. Allut et, à sa suite, M. Monfalcon ont eu le tort de joindre à la dédicace (1) :

LUGDUNUM SACROPROPHANUM
SEU
DE CLARIS ILLUSTRIBUS ET
NOTIS LUGDUNENSIBUS FORENSIBUS
ET BELIJOCENSIBUS INDICES

(1) V. Allut, *Inventaire*, fo XII.

Vient ensuite ce que nous appellerions aujourd'hui une préface : *Scopus operis.*

Bullioud y indique le plan de son ouvrage. Ce ne sont pas des annales qu'il a voulu écrire, ce n'est pas une histoire suivie qu'il a entendu composer, ce sont simplement des notes qu'il a recueillies sur les hommes et les choses des trois provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais:

« *Accipe lector non per longissimam annorum seriem digestos annales, sed urbis et provinciæ lugdunensis, forensis et belijocensis, virorumque clarissimorum et rerum gestarum narrationis indices nec brevissimos nec obscuros, meo quidem judicio.* »

Son unique ambition a été de préparer des matériaux aux historiens de l'avenir : « *futuro historiæ lugdunensis architecto materiam præparasse* ».

Cette préface occupe les quatre premières pages du manuscrit.

A la cinquième, Bullioud indique ses sources :

MANUSCRIPTA

Martyrologium manuscriptum ecclesiæ lugdunensis, cum horologio

Tractatus de bellis et induciis inter canonicos S. Joannis et S. Justi et cives Lugdunenses.

M. S. ex bibliotheca Athanacensi, nunc Bulliodorum, *deinde Pianellorum* (1).

Compendium actorum capitularium ecclesiæ majoris ab anno 1361, per nobilissimum Hectorem de Cremeaux decanum et vicarium generalem archiepiscopi lugdunensis.

Cartularium duplex instrumentorum ecclesiæ majoris et

(1) Les mots en italiques sont écrits de la main de M. Pianello de la Valette, devenu propriétaire des manuscrits de Bullioud.

probationum canonicorum ab anno 1200 et 1300, primum Gaspari Mitte, camerarii ecclesiæ lugdunensis, alterum Hectoris de Cremeaux.

Cartularium ecclesiarum S. Pauli et S. Justi, cum libro obituum antiquissimo, ex bibliotheca domini de Chastillon, camerarii S. Pauli.

Cartularium majus et minus Insulæ Barbaræ, ex archivis ejusdem ecclesiæ.

Cartularium abbatiæ Savignaci, opera Maillardi.

Cartularium seu inventarium chartarum S. Irenæi, ex archivis ejusdem ecclesiæ.

Cartularium publicæ domus Lugdunensis, olim de Villanova, postea de Langes et de Villars, nunc de.... *deinde de la Valette.*

Lugdunum priscum Claudii Bellievrei, protopræsidis Gratianopolitani, ex bibliotheca de Langes, nunc de... *nunc Pianelli.*

Nicolaus Nicolaï regius geographicus. Description générale de la ville de Lion, du Lionnois et du Beaujolois, l'an 1573. Ex bibliotheca Antonii de Laval.

Mais, entre la Préface et les sources, Bullioud a introduit, de sa main, quelques autres indications :

Au bas de la page 4,

« *Ex Bibliotheca vero Antonii de la Val Forensis Exhibuit mihi generose, in præfectura Borboinensis, consiliarius regius dominus de la Mura, versionem gallicam Christophori Millæi, De origine et præstantia urbis Lugdunensis* (1) ».

---

(1) L'ouvrage auquel fait ici allusion le P. Bullioud est, sans doute, le *De primordiis clarissimæ urbis Lugduni*, de Christophe Milæus (*alias Myleu, Mylc, Milieu*), professeur d'humanités au collège de la Trinité en 1544, ouvrage imprimé chez Griffe en 1545.

Quant au de la Mure dont il parle, ce doit être Charles, écuyer, grenetier du grenier à sel de Moulins, mari d'Elisabeth (*alias* Isabelle) de Laval, fille d'Antoine. — Voir, dans le Bulletin de la Diana, t. IX page 52, les *Notes généalogiques sur les familles de la Mure, de Laval, du Verdier et de Lingendes*, par M. l'abbé Reure ; et, dans Péricaud, *Les Lyonnais dignes de mémoire*, l'article *Mylæus*.

2. *Historiam gallicam urbis lugdunensis m.s. Paradini nobilis* ».

Au haut de la page 5,

3. *Fragmenta veteris m.s. de archiepiscopis lugdunensibus, auctoris incerti sed certe eruditi qui vixit ante annum 1560* ».

C'est la première retouche faite à la copie par l'auteur lui-même.

A la page 6, se trouvent trois pièces de vers : « *Epigrammata* ».

La première (101 vers alexandrins) est une poésie adressée par Guillaume Paradin, notre historien lyonnais, à Etienne de la Barge, comte et chamarier de l'église de Lyon, sur les commencements de cette église : *De initiis ecclesiæ Lugdunensis ad dominum Stephanum Bargœum camerarium lugdunensem et Idracii abbatem*, f° 32.

Cette pièce fait partie du recueil de Paradin : *Guillelmi Paradini Anchemani Epigrammata*, imprimé chez Griffe, en 1581, ouvrage fort rare, mais dont il existe cependant un exemplaire à la Bibliothèque de la ville de Lyon (1).

La *Revue du Lyonnais* a donné un extrait de cette poésie (2).

La seconde est une épigraphe qui paraît composée pour le livre de Christophe Milæus, dont nous venons de parler, et au nom de Barthélemy neau, ce professeur célèbre du collège de la Trinité qui fut massacré le jour de la Fête Dieu 1561, par le peuple, qui s'en prit à lui d'une pierre lancée sur

(1) Bibliothèque de la ville de Lyon n° 313.810 : « *Guillelmi Paradini anchemani Epigrammata*. Lyon ,Ant. Gryphius, 1581, in-4°, 72 pages.

(2) *Revue du Lyonnais*, t. IV., 1836, page 151.

le Saint Sacrement par les fenêtres du collège. Elle se compose de sept distiques largement empreints de la recherche et du mauvais goût de l'époque.

Bartholomeus Anulus Lugdunensis
Accademiae Gymnasiarcha

En tibi Imago tui, Lugdunum, γνῶθι σεαυτόν
Quale olim fueris, quale sies hodie.
Olim doctrinae praestantis alumna : videto
Ne sit ab antiquo degenerare pudor.
Ad celeberrimam Lugdunensium civitatem
Joannis Nicolaï Victorii, Carmen
Altera Celtarum Lugdunum Gloria, si qua est
Cura tui, haec grata munera sume manu.
Prima tuae hic cernes gentis cunabula, priscae
Historiae annosis eruta de latebris.
Letheae eripient haec te monumenta vicinae,
Publica cum jam olim marmora pulvis erunt.
Hausta jacent flammis tua mœnia plane, Mylœi
At semper partus munere vivet honos.

Enfin la troisième, intitulée : *Julii Scaligeri de urbe lugdunensi epigramma*, ne comprend que trois distiques composés à la gloire de Lyon. Encore, une note de M. de la Valette, inscrite au-dessous, nous avertit-elle que « les deux derniers vers ne sont pas de Scaliger, mais de M. Falconnet, médecin, qui fut échevin en 1667 ».

Fulmineis Rhodanus qua se fugat impiger undis
Quaque pigro dubitat flumine mitis Arar,

Lugdunum jacet, antiquo novus orbis in orbe,
Lugdunumque vetus orbis in orbe novo.

Quod nobis alibi quaeras, hic quaere quod optas :
Aut hic aut nusquam vincere vota potes.

Alors seulement se place la dédicace reproduite par M. Allut et, à sa suite, par Monfalcon avec la même faute de copie, l'omission du mot DEI ; tant il est vrai que Monfalcon, qui prend la peine de reproduire cette inscription dans sa forme et avec ses caractères romains, ne l'a pas relevée sur le texte lui-même, mais bien, comme tout le reste, sur l'ouvrage d'Allut :

VOTUM
SANCTISSIMAE ET INDIVIDUAE TRINITATI
DEO PATRI INGENITO, FILIO UNIGENITO
SPIRITUI SANCTO PARACLETO
VERBO *DEI* INCARNATO MUNDI REDEMPTORI
JESU CHRISTO
DEIPARAE SEMPERQUE VIRGINI MARIAE
SANCTI JOSEPHI SPONSAE
ANGELIS TUTELARIBUS, SANCTIS PROTECTORIBUS
LUGDUNENSIUM, FORENSIUM ET BELIJOCENSIUM
HOC TOTUM ET QUALECUMQUE OPUS
DAT, DICAT CONSECRATQUE
INDIGNUS PECCATOR SED HUMILIS PRECATOR
P - B - L - S - I
(Petrus Bullioud, Lugdunensis, Societatis Jesu)

Après ces préambules, s'ouvre l'ouvrage proprement dit :

Index primus

(pages 1 à 106)

1. — DE SITU, ORIGINE ET FUNDATIONE URBIS LUGDUNENSIS.

3. — Chorographia lugdunensis.

8. — Topographia lugdunensis.

13. — Urbs Lugdunum seu Lugudunum in confluenti stetit duplici fundatione ante coloniam Romanorum.

22. — Lugduni colonia quaedam Graecorum.

25. — Lugduni colonia civium Romanorum.

30. — Sedes et situs coloniae lugdunensis.

36. — Nomina et epitheta urbis Lugduni.

44. — De Incendio coloniae lugdunensis ab igne celesti.

51. — Clades et eversiones urbis lugdunensis quamplurimae usque ad ultimam Calvinistarum, et restaurationes.

68. — Lues et pestilentiae enumerantur et remedia animis corporibusque adhibita.

77. — Dirae fames quas passa est urbs lugdunensis ; quibus viis et quorum largitionibus conservata sit.

83. — Diluvia et inundationes fluminum quibus quassata et pene diruta civitas, et quomodo reparrata est.

87. — De Agro Lugdunensi.

92. — De Tractu Agri Lugdunensis Immuni quem dicimus *le Franc-Lionois*.

95. — De Agro Forensi.

98. — De Ducatu Roanensi in Foresiis.

99. — De Agro Bellijocensi.

103. — De Agro Dombensi.

Index secundus

(pages 1 à 312)

1. — DE CLARIS SANCTITATE LUGDUNENSIBUS.

1. — Clari martyrio Lugdunenses in prima persecutione.

29. — Martyres lugdunenses in secunda persecutione.

70. — Clari confessores lugdunenses.

165. — Clari Lugdunenses sanctitate non vindicati.

289. — Foeminae quaedam lugdunenses pietate insignes.

Chaque index, on le voit, a sa pagination spéciale.

C'est cet *index secundus* que n'a pas su voir M. Monfalcon. S'il avait ouvert seulement le tome premier, à cette page 106 qu'il nous donne comme la dernière de *l'index primus*, il aurait constaté malgré lui qu'elle ne correspondait qu'au premier quart du volume et, tout à côté, il aurait aperçu s'étalant en grosses capitales, le titre et l'objet de l'*index secundus*.

TOME 3e

Le deuxième volume coté au dos, comme les quatre suivants : *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, est rempli par l'*index tertius* qui occupe 671 pages.

Index tertius

(pages 1 à 671)

1. — CLARI DIGNITATIBUS ECCLESIASTICIS LUGDUNENSES.

2 — Samothei lugdunenses.

4. — Saronides lugdunenses.

5. — Druidae lugdunenses.

16. — Bardi lugdunenses.

17. — Sacerdotes lugdunenses tempore Romanorum.

26. — Episcoporum lugdunensium primatus, seu Galliarum primae sedis institutio, et alia de eadem sede observanda.

101. — De Capitulo et canonicis Ecclesiae lugdunensis eorumque prerogativis.

106. — Institutio.

111. — Statuta.

116. — Numerus canonicorum.

119. — Regulariter in claustro minori et privato degunt canonici, nec sunt monachi.

126. — De Claustro majori.

137. — De Choro, cæremoniis et psalmodia canonicorum.

146. — Donationes antiquae factae Capitulo seu Ecclesiae lugdunensi.

169. — Donationes de urbe et Comitatu lugdunensi Archiepiscopo et Capitulo factae.

173. — Lugdunum nunquam fuisse de regno Burgundiae post Gundebaldos et a tempore Clodovei regis.

205 — Canonici honorarii.

217. — Probationes nobilitatis canonicorum ex utroque parente.

224. — Iuramenta et fidelitates ecclesiasticorum.

231. — Fidelitates et nomina principum.

266. — Privilegia Capituli lugdunensis.

296. — Capitulum fundator ecclesiarum collegialium.

298 — Fundatio collegii Trevoltiani.

303. — Concilia generalia habita Lugduni.

338. — Concilia nationalia et provincialia Lugduni celebrata.

363. — Qui Papae Lugdunum ingressi pompa solemni.

372. — Summi Pontifices Romani de Capitulo lugdunensi.

381. — Cardinales de Capitulo lugdunensi, non lugdunenses ortu.

435. — Cardinales lugdunenses ortu.

461. — Cardinales obitu lugdunenses.

468. — Archiepiscopi lugdunenses.

561. — De Capitulo archiepiscopi et episcopi non lugdunenses.

578. — Episcopi lugdunenses.

593. — Episcopi lugdunenses titulares, seu suffraganei et corepiscopi.

621. — Vicarii generales lugdunenses.

635. — Decani ecclesiae majoris lugdunensis.

641. — Milites ecclesiae lugdunensis clari.

651. — Catalogus plurimorum canonicorum ecclesiae majoris lugdunensis.

671. — Tabula et descriptio archiepiscopatus lugdunensis.

Ce tome offre ceci de particulier que tout n'y est pas de la même main : les minutes s'y trouvent mélangées à la copie.

A la page 631, en effet : *Decani ecclesiæ majoris lugdunensis*, se rencontrent deux feuillets écrits par Bullioud. C'est apparemment une retouche de l'auteur.

A la page 639, nouvelle écriture encore, celle-là d'une troisième main, sans titre spécial. Ce sont dix pages relevées par un copiste intérimaire et auxquelles se rapporte un titre omis par Allut dans sa table générale : *Abbates quidam lugdunenses infra et extra territorium*, page 643.

A la page 651, commence le catalogue des chanoines de Lyon, dressé par sources et par année.

Ex instrumento anni 1269, fol. 1.

Ex transcripto treugarum seu induciarum, 1269.

Ex mandato Regis Ludovici 9 et Rodolphi, Albanensis episcopi, Apostolicae sedis legati, fol. 6, anno 1269.

Ex ordinatione Gregorii X papae: canonici petunt certam pecuniam a civibus, anno 1276, fol. 40.

In pactis et conventis inter comitem Foresii [et ecclesiam lugdunensem], coram Petro de Tarentasio, anno 1167.

Ex ordinatione facta Parisiis a duobus cardinalibus pro pace, inter Beraldum Archiepiscopum Lugdunensem et Capitulum, 1290, fol. 54.

In homagio Guichardi comitis Bellijocensis Henrico de Villari Archiepiscopo Lugdunensi, 1298. Apud Severt, CI, § 2.

Ex libro Obituum. Canonici mortui ab anno 1200 ad 1300. Apud Severt, CI, § 3.

Ex statutis Ecclesiae Majoris, Philippo de Sabaudia Archiepiscopo, ante annum 1251.

Nomina et cognomina Archiepiscoporum et Canonicorum Lugdunensium quae in veteribus membranis Ecclesiae Majoris reperiri possint.

Ex quodam libro sine die et anno consignato, sed circa annum 1318 et 1320. Canonici numerantur 58 et 59.

Ex statuto anni 1321 quo canonici 58 ad 32 redacti. Apud Severt, CIII.

L'index est suivi, à la page 671, d'un état du diocèse dressé par archiprêtrés: *Tabula et descriptio archiepiscopatus lugdunensis.* Cet état, fort curieux et fort intéressant, est une nomenclature des paroisses telle que la donnent nos *Ordo* annuels. Il est écrit de la main même de Bullioud, et n'a probablement été réuni que plus tard à la copie.

Enfin, à la suite et également sans pagination, vient ce que le *Catalogue général* appelle « des extraits d'un ancien cartulaire» et qui n'est, en réalité, qu'une copie du résumé des actes capitulaires de Saint-Jean de Lyon, fait par le doyen de Cremeaux, au commencement du XVIIe siècle.

Ce résumé, que nous avons encore à la Bibliothèque de Lyon — fonds Coste, n° 2180 — est un relevé des principaux articles contenus dans les actes. Il va du livre 1er au livre 72e et embrasse une période de près de 300 ans, de 1361 à 1619. Il commence par ces mots qui ont pu faire illusion sur la nature

et l'importance de ces extraits: *Ex actis capitularibus cartularii de Cremeaux*, et finit par ces autres plus simples et plus exacts : *Fin des actes, en abrégé, de Cremeaux.*

Le cahier est coté 12, et ce petit chiffre paraît avoir été tracé par la même main qui a inscrit ceux des pièces contenues au tome 9 ; ce qui prouverait qu'à un moment donné toutes ces pièces ont été réunies. Supposition bien naturelle d'ailleurs, ce résumé étant un des documents, *Manuscripta*, qui ont servi au savant jésuite pour composer son ouvrage, et non pas un des chapitres de cet ouvrage.

TOME 4e

Le troisième volume, de la même main que les deux autres, a moins de matière que chacun d'eux. Il se compose de 431 pages dont les lignes, sauf dans le premier quart du volume, sont très espacées: 15 à 16 lignes à la page, au lieu de 22 et 24 que contenaient les tomes précédents. Il ne renferme que l'index quatrième et ne donne lieu à aucune observation particulière.

Index quartus.

(pages 1 à 431)

1. — CLARI SCRIPTORES ET SCIENTIA LUGDUNENSES.
3. — De origine linguae gallicae.
13. — Tempore Druidarum.
24. — Tempore Romanorum.

38. — Tempore regum Burgundiae.
45. — Tempore regum Francorum priorum.
51. — Schola episcoporum in lugdunensi Capitulo.
57. — De Universitate lugdunensi.
67. — Scholae variae Lugduni.
70. — Collegium SS. Trinitatis.
80. — Scriptores lugdunenses clari ordine litterato.
422. — Quaedam mulieres scientia et scriptis celebres.

TOME 5e

Le quatrième volume, coté tome 5 et composé de 362 pages, ne renferme que *l'index quintus: Clari militia Lugdunenses.* Il n'offre, non plus, rien de remarquable, sinon qu'à la fin se trouve encarté un feuillet double qui, sous ce titre: *Addendi ordine literato,* donne en deux pages et demie, d'une écriture très serrée et beaucoup plus difficile à lire, une liste de 13 chevaliers à ajouter dans le texte à l'article: *Clari militia Lugdunenses ordine alphabetico,* pages 214 à 362.

C'est un supplément écrit de la main même de Bullioud et inséré par lui dans la copie.

Index quintus

(pages 1 à 362)

1. — CLARI MILITIA LUGDUNENSES.
2. — Tempore Druidarum.
15. — Imperatores romani lugdunenses ortu, obitu, vel commoratione.
59. — Francorum duces aliquo modo ad Lugdunenses pertinentes,

66. — Reges Burgundionum lugdunenses.
82. — Reges Burgundionum de genere Francorum.
92. — Comites lugdunenses vicarii.
109. — Comites lugdunenses supremi.
126. — Comites Forenses.
184. — Domini Bellijocenses.
214. — Clari militia Lugdunenses, ordine alphabetico.

TOME 6e

Le cinquième volume, 551 pages, renferme l'*index sextus : Clari dignitatibus forensibus lugdunenses.*

Les lignes y sont moins espacées qu'au tome quatrième, mais un peu plus cependant qu'aux tomes 1er, 3e et 5e : il y en a 20 à chaque page en moyenne.

Il a, lui aussi, un supplément de la main de Bullioud ; ce sont quatre pages très compactes, comme toutes celles qu'a écrites le docte historien. Elles sont intitulées : *Des de Bais*, et contiennent des renseignements précieux sur cette famille.

Index Sextus

(pages 1 à 551)

1. — CLARI DIGNITATIBUS FORENSIBUS LUGDUNENSES.
5. — Tempore romanorum imperatorum.
6. — Consules proconsulesque lugdunenses.
12. — Praefecti Galliarum et praetorii vicarii.
27. — Praetores, seu judices.
29. — Magister officiorum et comes sacrarum largitionum.
30. — Ordo senatorum sexaginta Lugduni.

32. — Duumviri et ordo decurionum.
33. — Allectores.
34. — Summi curatores et inquisitores.
37. — Notarii.
38. — Tempore regum Burgundiae.
44. — Tempore regum Franciae antiquorum.
47. — Comites judices et vicecomites Lugduni.
49. — Missi dominici.
51. — Vassi.
53. — Ballivi et senescalli.
54. — Tempore comitum lugdunensium supernorum.
56. — Tempore archiepiscoporum lugdunensium comitum.
56. — Palatini et familiares archiepiscopi.
60. — Senescallus ecclesiasticus.
64. — Correrius archiepiscopi.
70. — Iudex major curiae secularis.
76. — Iudex appellationum.
77. — De Sigillifero, seu cancellario et thesaurario, seu receptore archiepiscopi lugdunensis.
80. — Praepositus archiepiscopi.
82. — Ballivus archiepiscopi.
85. — Viguerii, seu vicegerentes.
86. — Magnus audientiarius.
87. — Promotor archiepiscopi.
90. — Advocati lugdunenses.
92. — Notarii publici quatuor.
104. — Officiales minores archiepiscopi.
108. — Series compendiosa discordiarum inter archiepiscopum et Capitulum, civibus intervenientibus, pro jurisdictione temporali comitatus lugdunensis.
154. — A tempore concilii secundi lugdunensis oecume-

nici usque ad Petrum de Sabaudia archiepiscopum consecutio.

266. — Tempore regum Franciae posteriorum a Philippo IV pulchro.

359. — Senescallia lugdunensis et matisconensis ballivia.

376. — Tenentes senescallorum.

386. — Iudex ressorti et appellationum et alii tenentes locum.

392. — Magister portuum.

394. — Conservator.

394. — Visitator generalis tributi salarii seu gabellae.

394. — De Servientibus.

398. — De Palatio judiciali, vulgo Rodanesii.

407. — De Tribunali praesidiario Lugduni instituto.

409. — De Praefectura lugdunensi.

416. — Tribunus capitalium, vulgo *le Prevost des Mareschaux*.

419. — Ballivia Forensis.

428. — Ballivia Bellijocencis.

429 — Dombarum suprema curia Lugduni.

429. — Ballivi Bellijocenses.

429. — Locum tenentes generales ballivi Bellijocensis.

451. — De exoptato saepe supremo parlamento Lugduni observanda.

451. — Ballivia Dombensis.

451. — Ballivi Dombenses.

451. — Locum tenentes seu praetores balliviae Dombarum

465. — Regii gubernatores Lugduni.

480. — Clari dignitatibus forensibus, ordine alphabetico.

TOME 7e

Le sixième volume, intitulé tome 7, comprend,

comme le premier, deux index; c'est celui où se trouve le *tome huitième* soit disant resté à Auxerre.

Il s'ouvre par l'*index septimus* qui n'occupe que 34 pages.

Index Septimus

(pages 1 à 34)

1. — CLARI DIGNITATIBUS RATIONUM LUGDUNENSES.
2. — Tempore coloniae romanae Lugduni.
8. — Tempore regum Burgundiae et Franciae.
12. — Tempore comitum lugdunensium.
13. — Tempore archiepiscoporum lugdunensium.
17. — Tempore regum Franciae posteriorum.

Comment Allut qui, dans sa table des chapitres, n'arrive, en fait de pagination, qu'au chiffre minime de 17, n'a-t-il pas remarqué que ces quelques pages ne suffisaient pas à remplir un volume au premier aspect aussi considérable que les autres? Evidemment, il s'est contenté de la table des matières copiée par lui ou pour lui et n'a pas feuilleté les volumes.

Immédiatement après, en effet, s'ouvre l'*index octavus : Clari cives in republica lugdunensi*, avec, comme tous les autres, sa pagination spéciale de 1 à 330. Car, c'est là que s'étale, impudemment et en dépit du *Catalogue général*, de la description d'Allut et de l'examen de Montfalcon, le tome 8e tant pleuré, et pour lequel on ne nous laissait plus d'autre espoir que celui de le rencontrer quelque jour au fond d'une bibliothèque de province!

Cet index est écrit fort large, il n'a que 18 lignes

à la page (1). *L'index septimus* n'ayant fourni que 34 pages de copie, cet écartement des lignes est un expédient imaginé par le copiste pour donner un peu plus de corps à son volume.

L'index finit, page 300, par un recueil de bulles octroyées par différents papes en faveur des Lyonnais: *Bullae pontificiae in gratiam Lugdunensium.* Il y en a vingt adressées à divers personnages.

A l'avant dernière page, se trouve encarté un feuillet simple, rédigé de la main même de Bullioud. C'est une note sur Jean Grolier, toute semblable à celles que nous avons rencontrées déjà dans les volumes précédents.

Index octavus.

(pages 1 à 330)

1. — CLARI CIVES IN REPUBLICA LUGDUNENSI

1. — De Foro lugdunensi et ejusdem ornamentis.

18. — De Republica lugdunensi.

30. — De Consulibus et Scabinis Lugduni quinquaginta.

66. — De Scabinis duodecim numero et officialibus domus publicae.

79. — Institutio Praepositi mercatorum, Consulis primi et trium Scabinorum.

86. — De Capitaneo urbis ut vocant, alias Gardiatore.

108. — De Decurionibus, seu ducibus regionariis, vulgo Penonibus.

---

(1) Le spécimen que nous donnons plus loin, page 217, est emprunté à cet index. Cette page n'a que 17 lignes.

114. — Nundinae lugdunenses.

121. — Cambium lugdunense.

135. — Pontes super flumina Rhodani et Araris.

154. — De Xenodochiis minoribus lugdunensibus, seu eleemosinariis.

163. — Xenodochium majus Lugduni Beatae Virginis compatientis.

198. — Xenodochia leprosis.

201. — Xenodochia orphanis lugdunensibus.

204. — Xenodochium lue affectis, S. Laurentii

208. — De Eleemosina generali et Domo Charitatis.

228. — De Theatro lugdunensi.

231. — De muro antiquo et novo portisque urbis Lugduni.

242. — De Castellis et arcibus lugdunensibus.

259. — Reges Galliae Lugdunum ingressi pompa triumphali.

289. — Cardinales legati a latere Lugdunum ingressi solemni pompa.

300. — Bullae pontificiae in gratiam Lugdunensium.

TOME 9e

Nous arrivons au septième volume, le tome 9e et dernier de la collection.

Comme le premier, ce tome porte au dos un titre plus complet : *Lugdunum sacro prophanum par Bullioud ou histoire littéraire de la ville de Lyon — tome 9e et dernier.*

Il est, de beaucoup, le plus volumineux et le plus important de la série et c'est aussi celui dont la description demande le plus de soin et comporte le plus de développement.

Et d'abord, sur le feuillet qui sert de garde on lit, au verso, ces quelques lignes : « C'est le dernier volume du *Lugdunum sacro prophanum,* par le P. Bullioud jésuite. C'est un ouvrage qu'on peut qualifier du titre d'histoire littéraire de la ville de Lyon et c'est un magasin où plusieurs ont puisé pour écrire cette histoire mais qui ne l'ont pas épuisé.

L. »

L'auteur de cette note est le Père Laire, religieux Minime, que son profond savoir et son grand amour pour les livres avaient fait choisir par le cardinal de Brienne pour les fonctions de bibliothécaire. Après l'abolition des ordres religieux, il fut chargé par le gouvernement de réunir les livres et les manuscrits des bibliothèques des couvents et des châteaux des émigrés, et devint plus tard bibliothécaire de la ville d'Auxerre. Il fut ainsi, pendant plusieurs années, le gardien du manuscrit du P. Bullioud.

Le volume débute par les index 9, 10 et 11, transcrits les uns à la suite des autres, le neuvième étant séparé du dixième par huit feuillets blancs. Ils sont très courts tous les trois.

Index nonus

(pages 1 à 135)

1. — INSTITUTIONES ECCLESIARUM COLLEGIALIUM ET PAROCHIARUM LUGDUNENSIUM.

1 — Ecclesia S. Mariae et SS. Apostolorum, nunc S. Nicetii, olim cathedralis, postea parochialis, nunc collegialis.

9 — Sacrae reliquiae Sanctorum quiescentium in ecclesia S. Nicetii.

10. — De Festo Mirabilium, seu Miraculorum, dicato sacris cineribus Martyrum

13. — Alia Sanctorum pignora.

18. — De Reliquiis S. Ennemundi.

22. — S. Dalfini Ennemundi pignora sacra.

23. — Ecclesia S. Stephani cathedralis.

29. — Sacella ecclesiae S. Stephani.

30. — Ecclesiae S. Ioannis Baptistae cathedralis.

37. — Fundationes et dotationes sacellorum in ecclesia S. Ioannis Baptistae.

40. — Ecclesiae majoris consecratio triplex in honorem S. Ioannis Baptistae.

41. — De Sacris reliquiis ecclesiae majoris.

42. — De Reliquiis sacris S. Ioannis Baptistae.

43. — De Sacris reliquiis S. Cypriani et SS. Martyrum Scillitanorum Sperati, etc., et Pantaleonis, etc.

45. — Aliae Sanctorum reliquiae ex Oriente allatae Lugdunum.

47. — Initia ecclesiae S. Crucis parochialis primae majoris.

48. — Sacellorum institutiones eodem templo.

51 — Ecclesiae majoris paroecia altera S. Petri antiquioris et Romani martyris.

51. — Ecclesia S. Petri antiquioris.

53. — Ecclesia S. Romani.

54. — Ecclesia S. Ioannis evangelistae, postea S. Irenaei, primum collegialis, nunc regularis.

56. — De Forma templi S. Irenaei et sacellis.

59. — De Canonicis SS. Irenaei et Iusti.

60. — De Regularibus canonicis S. Augustini apud S. Irenaeum positis.

61. — Diplomata summorum Pontificum in favorem ecclesiae S. Irenaei.

63. — De Sacris reliquiis ecclesiae S. Irenaei.

69. — Quidam priores S. Irenaei regulares S. Augustini.

72. — Prioratus minores et abbatia et officiales prioratus majoris S. Irenaei.

73. — Destructio templi S. Irenaei et claustri per Calvinistas, et ejusdem restitutio.

75. — Ecclesia SS. Maccabeorum, nunc S. Iusti, collegialis.

81. — Donationes factae utrique ecclesiae et ejusdem jurisdictio temporalis.

82. — Divisio ecclesiarum SS. Irenaei et Iusti.

83. — Quidam abbates S. Iusti antiquiores.

86. — Obedientiarii et Capituli S. Iusti privilegia quaedam.

88. — Privilegia per bullas Pontificum summorum.

90. — Bullae pontificiae pro fabrica templi S. Iusti.

91. — De Forma ecclesiae S. Iusti quam consecravrit Innocentius papa IV et de ejusdem sacellis.

93. — De Sacris reliquiis S. Iusti ante ejusdem templi destructionem.

97. — De Rosa aurea Innocentii IV et de ejusdem indulgentiis.

98. — De Claustro canonicorum S. Iusti.

100. — Destructio templi S. Iusti extra muros, et reaedificatio novi intra muros.

103. — Divisio terrarum quas Obedientias vocant.

104 — Ecclesia S. Pauli collegialis.

109. — De Canonicis S. Pauli et eorumdem claustro et privilegiis.

111. — De Numero canonicorum.

113. — De Abbattibus S. Pauli.

114. — De Abbattissa et sororibus S. Pauli.

116. — De Communicatione bonorum operum S. Pauli cum aliis ecclesiis.

117. — Ecclesia S. Laurentii, parochialis S. Pauli.

119. — Ecclesia S. Eligii, olim paroecialis S. Pauli.

119. — De Collegio canonicorum Fori Veneris, vulgo Forverii cum paroecia.

120. — De Institutione collegii S. Thomae Forverii.

124. — Parochia Forverii eidem collegio addicta.

124. — Paroecia olim S. Eulaliae, postea S. Georgii.

126. — Paroecia S. Vincentii addicta collegio S. Pauli.

127. — Ecclesia et paroecia S. Michaelis et S. Blasii compatroni.

130. — Ecclesia monialium S. Petri et eidem annexa parochia S. Saturnini.

132. — Parochia S. Saturnini, juris monasterii S. Petri.

133. — Parochia Plateriae annexa prioratui S. Ruffi.

134. — Parochia suburbii Veisae.

134. — Parochia suburbii Guilloteriae.

Index decimus

(pages 1 à 142)

1. — INSTITUTIONES ECCLESIARUM REGULARIUM ET CONVENTUALIUM VIRORUM.

2. — De Eremitis et reclusis lugdunensibus.

5. — Institutio abbatiae regalis Insulae Barbarae.

8. — Institutio ecclesiae in Insula Barbara.

11. — Abbatum Insulae Barbarae series compendiosa.

35. — De Reliquiis sacris monasterii Insulae Barbarae.

36. — Casus reservati abbati in monasterio Insulae Barbarae.

36 — Societates monasterii Insulae Barbarae cum ecclesia S. Iusti.

37. — Cum Cistersiensi ecclesia.

37. — Cum abbatia Trenochii.

37. — Cum abbatia Bonae Vallis.

38. — Cum abbatia S. Petri Cabilonensis.

38. — Cum abbatia Saviniaci.

38. — Cum Sancto Petro foris muros portae.

38. — Cum Capitulo S. Vincentii Cabilonensis.

39. — Cum Dernensi monasterio.

39. — Cum Cenatensi monasterio.

39. — Cum abbatia Casae Dei.

39. — Cum S. Gilberti monasterio.

39. — Cum S. AEgidii monasterio.

39. — Cum abbatia S. Rigaudi.

40. — Cum abbatia Bellevillae.

40. — Prioratus dependentes ex abbatia Insulae Barbarae cum piis oneribus.

42. — Institutio Athanatensis abbatiae.

45. — Destructum monasterium in ruinis jacet spacio annorum 460.

46. — Abbatiae Athanatensis reparatio et restitutio.

47. — Templorum trium Athanatensium sacrae reliquiae et altaria.

48. — In Magno altari.

48. — In Altari Beatae Mariae.

48. — In Altari S. Stephani et S. Badulphi abbatis Athanatensis.

49. — In Altari seu templo S. Petri.

50. — In Capella beatae Catharinae.

50. — In Sacello beatae Mariae Magdalenae.

50. — In Altari S. Benedicti.

50. — De Sacris Sanctorum reliquiis quae thecis argenteis inclusae portantur in processionibus.

50. — In Cassa argentea quae portatur in processionibus Rogationum.

51. — In secunda cassa.

51. — In parva cassa argentea.

51. — Aliae Sanctorum reliquiae.

52. — Sacellum nobile B. V. Mariae conceptae sine macula originali.

53. — Destructio templi et monasterii per Calvinistas et restauratio.

55. — Dignitas, privilegia et jurisdictio abbatiae Athanatensis.

57. — Abbates Athanatenses et quaedam eorum acta.

68. — Prioratus S. Ruffi, vulgo de Plateria.

73. — Priores Plateriae.

76. — Carthusia lugdunensis et S. Crucis in Iaresio.

78. — Institutio carthusiae S. Crucis in Iaresio, Agri lugdunensis.

82. — Templarii, milites sacri.

85. — Hospitalarii S. Ioannis Baptistae, milites sacri Lugduni.

87. — Praeceptores et ballivi S. Georgii.

89. — Augustiniani eremitae, vulgo Majores.

93. — Carmelitae, vulgo dicti Majores.

97. — Cistercienses olim Lugduni degentes

98. — Antoniani religiosi.

101. — Praeceptoria Montis Brisonis.

102. — Dominicani, seu Fratres Praedicatores.

106. — Franciscani minores et de Observantia.

109. — Monasterium alterum S. Francisci, vulgo de Observantia.

111. — Celestini lugdunenses.

114. — Minimi lugdunenses.

116. — Societas Iesu in collegiis SS. Trinitatis, Beatae Virginis Auxiliatricis, domo Probationis S. Iosephi Lugduni et collegio Rhodanensi apud Foresios.

Là, s'arrête la copie, bien malheureusement pour nous, car, comme nous l'avons dit au début, elle est fort nette et d'une lecture très aisée.

Cette copie est-elle l'œuvre du P. Bullioud lui-même ? M. Monfalcon le croit. « L'écriture, dit-il, paraît être celle de Bullioud, mais elle n'est pas uniforme. »

Nous ne sommes pas de son avis.

D'abord, nous ne reconnaissons pas à l'écriture de la copie le caractère de celle des minutes.

Puis, quand on écrit comme le P. Bullioud, et que, comme lui, on se livre à un travail de recherches aussi considérable, on peut éprouver le besoin de se faire copier, pour arriver à se lire soi-même plus commodément, on ne s'attarde pas, à supposer qu'on en soit capable, à alligner correctement des mots pour le plaisir du lecteur.

Enfin, si la copie eût été écrite de sa main, quand il y a fait des corrections et des additions, toutes très courtes, le P. Bullioud n'aurait pas manqué de *s'appliquer*, pour ne pas déflorer sa transcription ; or, ces quelques lignes de surcharge offrent, sur une copie très nette et très lisible des difficultés de lecture considérables. Elles sont bien, toutes seules, l'œuvre de Bullioud et apparaissent au regard comme le sceau — nous allions dire la marque de fabrique — de l'auteur, apposé sur le travail de son copiste.

Au reste, vous pouvez en juger, Messieurs, et la planche que nous mettons sous vos yeux, en vous donnant une idée exacte du manuscrit de Montpellier, vous permet de comparer les deux écritures et de

IV. — LE *LUGDUNUM SACRO PROPHANUM*, DU P. BULLIOUD.

Manuscrit de la bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier.

Copie annotée par l'auteur. — Grandeur de l'original.

dire qui a raison de M. Monfalcon ou de nous.

Au cours de ces différents volumes, en effet, surtout du cinquième, il y a des notes marginales, des additions, des corrections ; toutes sont de la même écriture serrée et indéchiffrable, celle des deux derniers index, c'est-à-dire celle de Bullioud.

Mais revenons au tome neuvième.

A la fin de la copie, c'est-à-dire après l'*index undecimus*, il y a une lacune dans la reliure : on dirait un cahier arraché. Est-ce la place de quelque document enlevé depuis, ou bien la place de la copie qui disparue, on ne sait comment ni pourquoi, aurait été remplacée plus tard par les minutes beaucoup moins volumineuses ? Il nous est bien difficile de le dire.

Alors viennent les deux derniers index, le douzième et le treizième.

Index duodecimus

(pages 1 à 80)

1. — FUNDATIONES ABBATIARUM IN PAGO SEU DIOECESI LUGDUNENSI.

1. — Abbatia Saxiacum in pago Dombensi.

2. — Abbatia Griniacensis.

3. - 53 — Abbatia S. Eugendi Iurensis, nunc S. Claudii.

5. — Abbatia Savigniaci.

35. — Nomina abbatum Savigniaci.

54. — Abbatia Cari Loci, nunc prioratus.

55. — Abbatia S. Ragniberti Iurensis, olim S. Domitiani.

56. — Abbatia Trenolchium.

57. — Abbatia S. Rigaldi de Avesa.

58. — Abbatia Ambroniacensis.
59. — Abbatia de Iugo Dei.
60 — Abbatia Bellevillae.
64. — Abbatia Vallis Benedictae.
65. — Abbatia Benedictionis Dei.
67. — Prioratus S. Salvatoris in Forensi ditione.
68. — Prioratus de Saltu subtus Cosannum.
68. — Prioratus de Talluys.
68· — Prioratus seu decanatus de Polliaco vel Bolliaco.
69. — Prioratus S. Triverii.
71. — Prioratus S. Regniberti in Foresiis, olim S. Andreae.
72. — Prioratus S. Iusti in Cabalino.
72. — Prioratus de Pomeriis.
72. — Prioratus Montis Verduni.
73. — Thossiacum, prioratus antiquatus.
75. — Amberta olim abbatia, nunc prioratus ordinis Sancti Benedicti.
77. — Prioratus seu decanatus Montis Bertrandi et Savigniaci.
78. — Abbatia Miratorii, vulgo *du Miroir*.
79. — Prioratus de Riorgiis in agro Rhodanensi
80. — Prioratus S. Ioannis super S. Mauritium in Foresiis.

Index decimus tertius

(pages 1 à 12)

1. — PRIORATUS QUIDAM VIRGINUM IN TERRITORIO LUGDUNENSI, FORENSI ET BELLIJOCENSI.
1. — Prioratus Poleteinsis, ordinis Carthusiorum.
2. — Prioratus Bruyeriae, ord. S. Benedicti.

3. — Prioratus Beatae Mariae de Brienna, ord. S. Benedicti.
4. — Prioratus l'Argentière, ord. S. Benedicti.
5. — Prioratus Alix, ord. S. Benedicti.
6. — Prioratus de Bonlieu in Foresiis, ord. S. Bernardi.
7. — Prioratus de Iorsey in Foresiis, ord. Fontis Ebraldi.
8. — Prioratus Dorrieux, ord. S. Benedicti.
9. — Prioratus Lenieu in Foresiis, ord. S. Benedicti.
10. — Prioratus Pouilly in Foresiis, ord. S. Benedicti.
10. — Prioratus de Sales, ord. S. Benedicti.
11. — Prioratus de Beaulieu in agro Rhodanensi, ord. Fontis Ebraldi.

Ces pages fort compactes, où les lignes se suivent de très près — il y en a 47 à la page — sont d'une écriture fort ingrate et conforme aux quelques notes échelonnées le long de la copie. Ce sont, à n'en pas douter, les minutes des deux derniers index, l'œuvre personnelle de Bullioud.

Un assez grand nombre de ces pages avaient été foliotées une première fois de 156 à 194, mais ces folios sont bâtonnés et les feuilles assemblées dans un autre ordre. C'est évidemment le manuscrit primitif de Bullioud, classé dans l'ordre logique et définitif, et qui n'a pas été recopié.

Bullioud est mort, sans doute, avant qu'on eût achevé sa copie, ou bien le copiste ayant lui-même disparu, Bullioud a renoncé à faire poursuivre ce travail, ou bien encore, comme nous le disions plus haut, la copie de ces deux derniers index ayant été égarée, on y aura substitué les cahiers autographes de l'auteur.

Ces deux cahiers sont, quoi qu'en ait dit Monfalcon, sensiblement du même format que la copie. Ils sont in-4°, eux aussi, et mesurent $0^m285 \times 0^m195$. La copie à 0^m007 de moins en largeur, $0^m285 \times 0^m188$, autant du moins qu'on peut mesurer avec exactitude un papier vieux de deux siècles, et que le temps autant que la main des hommes ont ébarbé et replié à loisir.

A la suite de ces deux cahiers, se trouve la table parfaitement écrite, en 17 pages, des 13 index de Bullioud. C'est cette table qu'avait publiée M. Allut et que nous avons reproduite sous le titre de chaque index.

Puis, à la fin du volume, et non pas en tête comme le dit le *Catalogue*, vient la série des pièces détachées qui donnent au tome 9e sa valeur historique en même temps que son importance matérielle : il est, à lui seul, plus gros que deux des six autres.

Ces pièces, au nombre de sept et numérotées, sur la gauche, par un petit chiffre arabe plus moderne, sont enveloppées dans une feuille sur laquelle on lit, écrites de la main de M. de la Valette, les lignes suivantes : « Les pièces cy jointes étaient dans le dernier volume du manuscrit du P. Bullioud concernant les églises de Lyon que j'ai prêté à M. l'abbé Pernetti en novembre 1750 (1) ».

---

(1) Pernetti dit en effet : « J'en ai l'obligation à Messieurs de la Valette qui curieux de conserver tout ce qui peut servir à la gloire de leur patrie ont dérobé cet ouvrage à la poussière et aux vers. La meilleure façon de leur en marquer ma reconnaissance, et la plus conforme à leur goût, serait d'en avoir profité pour l'avantage de nos concitoyens » (*Les Lyonnais dignes de mémoire*, t. I, p. 237).

Nous allons les étudier une à une.

Pièce n° 1

La première pièce, petit cahier in-18 de 52 pages non foliotées, avec dedans trois petites notes insérées, est certainement la plus curieuse et la plus instructive du recueil. Elle a pour titre : *Collectanea pro ecclesia Lugdunensi.* C'est à tort que le *Catalogue* et M. Allut donnent ce titre comme un titre général, embrassant toutes les pièces, il ne convient, en réalité, qu'à ce petit cahier d'un format beaucoup plus restreint 0^m 16 × 0^m 13.

Le *Collectanea* est une liste des personnages illustres de notre église, prêtres, chanoines, archevêques, saints, disposée par siècles, et avec l'indication des sources où l'auteur a puisé ses renseignements.

Sur la garde du cahier, se lisent quelques notes intéressantes et qui nous révèlent les projets de Bullioud :

Faudra mettre les armes de l'église. Voyez mes mémoires au commencement.

15 7bre, *Dedicatio ecclesiæ.* V. *Martyr. Gallic*, p. 11.681.

Quand je seray venu en ma composition à l'année 900, faudra parcourir les vies des papes de du Chesne, et des cardinaux d'Aubery.

Serait à propos de ne s'attacher qu'aux personnes, le P. St-Aubin ayant assez traité des choses de cette église.

Pour la préface, Aubin préf. 18.

D'un agneau pascal, marque de l'église aux vieux missels.

Faut suivre le bréviaire de Vézelay et de Bezarion et de Camera, le livre de la dignité des chanoines.

A la page 1 commence le catalogue : *A fundatione hujus ecclesiæ usque ad annum Christi 200.*

S. Zacharie prestre de l'église de Lyon, v. Eusèbe lib. v, premier prestre que paroisse de ceste église ; sa vie.

S. Irénée est appelé prestre de l'église de Lyon, chez Eusèbe, lib. v. chap. 4. et ainsy le faut mettre en passant après S. Zacharie.

S. Irénée et les premiers évêques du corps de l'église Aubin 169, 170.

Chanoines du temps de S. Pothin. Aubin 211, 212.

S. Félix. prestre, v. sa vie Carnet A, p. 52, du temps de S. Irénée.

S. Fortuné, diacre. Ibid. infra.

S. Achillée, diacre. Ibid.

S. Ferréol, prestre. Carnet B, pag. 42, v. Archiep.

S. Ferrution, diacre. Carnet B, ibid., v. Aubin 24.

S. Clément, qui avec S. Zacharie recueillit les reliques de S. Irénée. V. *Martyrol. Gallic.*

Pro SS. Ferreolo et Ferrucio. V. *Gall. Christian.*
Etc. etc. etc..

Il se poursuit siècle par siècle : *ab anno 200 ad annum 300, ab anno 300 ad annum 400,* jusqu'en 1660.

Cette liste des personnages illustres de l'église de Saint-Jean occupe 40 pages. Elle est suivie du même travail fait pour les églises collégiales de Saint-Just (7 pages), de Saint Paul (3 pages), de Saint-Nizier (2 pages). La dernière page des notes relatives à Saint-Just contient le récit du sac de l'église et du cloître par les calvinistes.

Le tout est écrit de la main même de Bullioud.

Pièce n° 2

La pièce n° 2 est une feuille double intitulée : *Des Compains,* qui nous fournit des renseignements sur

cette famille, à propos de Guillaume Compain reçu chevalier l'an 1468. Elle porte cette indication de la main de l'auteur : « On peut insérer ce papier dans l'indice 3 au titre : *Milites ecclesiæ* ». C'est, en effet, un supplément de tous points semblable à celui des *de Bais* que nous avons rencontré au tome 6e, et à celui de *Jean Grolier,* que renferme le tome 7e ; il aurait pu, comme eux, prendre place dans le registre, mais il n'est pas écrit de la main de Bullioud.

Pièce n° 3

La pièce n° 3 est un cahier de 24 pages grand in-4°, plié en deux comme un mémoire d'hommes d'affaires, et portant sur un des plats cette note qui en indique la nature : « Fondation et dotation de la chapelle de Bourbon dans l'église cathédrale de Lyon, traduitte en français ».

Cette pièce intéressante a été publiée par M. Allut dans ses *Pièces diverses concernant l'église de Lyon,* imprimées à la suite de son *Inventaire,* f° 119.

Pièce n° 4

La pièce n° 4, simple feuille de papier in-4°, est une lettre, sans intérêt comme sans profit, adressée par une dame Guilloreau à Estienne Charpin, sous-maître de l'église de Lyon de 1563 à 1567.

Pièce n° 5

La pièce n° 5, trois pages in-4°, est un mémoire latin fort curieux sur l'indépendance des églises de

Lyon, à l'égard de l'archevêque : *Sequitur libertas ecclesiæ lugdunensis et aliarum infra civitatem existentium et de quibusdam aliis.* M. Allut l'a publié, f° 113 de son *Inventaire.*

Pièce n° 6

La pièce n° 6, six pages in-4°, est une copie de la *Requête adressée par Claude de Bellièvre pour demander au Roy l'établissement d'un parlement à Lyon*, Cette requête, formulée en 1596, a été publiée, elle aussi, par M. Allut, f° 131.

Pièce n° 7

Enfin la pièce n° 7 est une expédition faite le 28 avril 1420, en faveur du chapitre de Saint-Just, d'une ordonnance rendue par Guillaume de Turey archevêque de Lyon, le 23 mai 1359, et portant réglement et transaction pour les différents membres des églises de Lyon, relativement à l'ordre à établir entre elles dans les réunions du clergé : *Ordo incedendi in processionnibus Rogationum et aliis generalibus in quibus vadunt et incedunt collegia ecclesiarum lugdunensium et ordo deferendi vexilla die festo Miraculorum, et etiam ordo sedendi in choro ecclesiæ lugdunensis cum prædicta collegia conveniunt sive conjunctim sive divisim* ».

Cette question de la préséance à établir entre les membres des différentes églises a été une des plus graves et des plus fréquemment agitées au chapitre. Les actes capitulaires sont pleins de querelles de ce genre et les copies des différents réglements intervenus abondent dans les archives.

Celui que renferme le manuscrit de Montpellier, et que M. Allut a publié au f° 115, donne une idée suffisante de tous les autres. Il est, du reste, un des plus importants et avait été, pour cette raison, imprimé par le chapitre lui-même. Il en existe encore un certain nombre d'exemplaires dans les archives du Rhône (1).

Nous n'avons pas trouvé dans le recueil de Montpellier la lettre « A monsieur de la Valette, président des trésoriers de France en Bellecourt à Lyon », sur divers documents relatifs à l'histoire de Lyon, lettre que donne M. Allut, f° 128 v°, en l'attribuant au P. Ménestrier. D'après l'*Inventaire*, la pièce aurait été cotée 2 ; or nous avons vu que la pièce n° 2 est d'une nature bien différente et se rapporte à un tout autre objet.

Nous n'y avons pas vu davantage la lettre dont parle encore M. Allut, f° XVIII, et qui aurait été adressée par l'abbé Pernetti à M. de la Valette, pour lui demander de vouloir bien lui confier son manuscrit.

Le tome 9e finit par une planche où sont disposées, deux, une, les façades des trois églises de Saint-Nizier de Lyon, de Saint-Maurice de Vienne et de Saint-Jean de Lyon.

Ces trois *portails* dessinés à la plume sont assez ressemblants, sauf pour Saint-Nizier, dont les deux clochers sont représentés semblables et achevés : « Portail et face de l'église Saint-Nizier en sa per-

---

(1) Voir Archives du Rhône, fonds de Saint-Jean non classé, G, et armoire Aaron, vol. 9, nos 20, 21 et 23.

fection à Lyon ». Bien que notés au catalogue officiel, ces dessins n'ont pas été signalés par M. Allut. Ils mesurent: les deux premiers 0^m 11 × 0^m 7, le dernier 0^m 13 × 0^m 10 et sont numérotés 8, 9, 10, faisant ainsi suite aux sept pièces que nous venons d'analyser.

Si l'on se rappelle, d'autre part, que le résumé des actes capitulaires de Cremeaux, contenu au tome 3e, portait le numéro 12, on arrive à une série complète de douze pièces, jointes ensemble à un moment donné, celui probablement où elles furent prêtées à l'abbé Pernetti, mais dont le numéro 11 nous échappe aujourd'hui.

II

LE MANUSCRIT DE LYON

Tel est en substance le manuscrit de Montpellier.

Mais en fermant le dernier volume de ce recueil, le souvenir nous revint des papiers de Bullioud que nous avions consultés jadis à Lyon. Nous revîmes, comme en songe, ces pages serrées et illisibles, ces matériaux incomplets et en désordre que nous avions parcourus autrefois et, à peine de retour, notre premier soin fut d'aller retrouver ces précieux restes pour mieux saisir les rapports qui pouvaient exister entre eux et le manuscrit de Montpellier que nous venions d'étudier.

Le manuscrit de Lyon n'avait pas changé. C'étaient toujours les deux gros volumes in-4° de 463 et 541 feuillets, formés il y a 40 ans, par M. Mon-

falcon de deux manuscrits incomplets, appartenant l'un au fonds général n° 1253, l'autre au cabinet de M. Coste n° 8711 ; mais une table des matières détaillée et complète, sûre celle-là, les accompagnait. M. Félix Desvernay, en effet, le si entendu et si obligeant administrateur de la bibliothèque de Lyon, a consacré à l'ouvrage du P. Bullioud treize pages de son catalogue des manuscrits (1). Là sont décrits, page à page et avec une précision et un détail qui ne laissent rien à désirer, tous les titres et toutes les pièces de ce recueil.

Malheureusement, cette table analyse le manuscrit tel que l'a établi Monfalcon. Elle n'étudie pas l'ouvrage en lui-même, encore moins se préoccupe-t-elle de découvrir les rapports qu'il peut y avoir entre les minutes de Lyon et la copie de Montpellier : elle n'avait pas à le faire.

Nous reprîmes donc le texte lui-même et, guidé par nos souvenirs et nos notes, nous ne tardâmes pas à faire les très curieuses remarques que nous allons communiquer à nos collègues.

Ce que possède Lyon, ce sont les minutes des 11 premiers index dont Montpellier a la copie; mais ni le texte n'y est aussi complet, ni l'ordre ne s'y retrouve rigoureusement le même, ni la rédaction n'y est partout identique. Il y a des lacunes, des additions, des transpositions.

Quant aux deux derniers index, Lyon n'en possède rien. Ainsi que nous venons de le voir, les

(1) *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, dans l'*Inventaire général*, t. XXX, p. 871.

minutes de ces deux chapitres sont à Montpellier où, jointes à la copie des 11 premiers, elles constituent l'œuvre complète du P. Bullioud.

C'est donc à tort que Monfalcon a essayé dans la composition de son recueil — toujours pour se conformer à la table d'Allut qu'il avait sous les yeux — de constituer un index douzième et un index treizième (1). Les pièces qu'il a rangées sous ce titre ne se rapportent pas à ces deux derniers index ; ce sont des fragments des trois qui précèdent, les uns à l'état de premier jet, les autres arrivés à la perfection d'une rédaction définitive.

En revanche, le manuscrit de Lyon renferme, outre un certain nombre de premiers jets curieux à étudier, beaucoup de pièces, actes, titres, documents de tout genre, que le manuscrit de Montpellier ne reproduit pas, et qui donnent à ce recueil un intérêt tout particulier et une très réelle valeur.

Restait à rapprocher ces deux manuscrits et, par une comparaison plus minutieuse, un collationnement plus détaillé et plus précis, établir les rapports exacts qui existent entre l'un et l'autre. S'assurer que l'écriture des minutes de Lyon est bien celle des minutes de Montpellier, voir si la rédaction de la copie est conforme à celle de l'original, ou si l'auteur a introduit lui-même des modifications dans son texte avant de le livrer au copiste.

Nous avons fait ce travail, et nous sommes heureux d'en offrir le résultat aux membres de la Diana.

---

(1) T. II, fos 283 et 292.

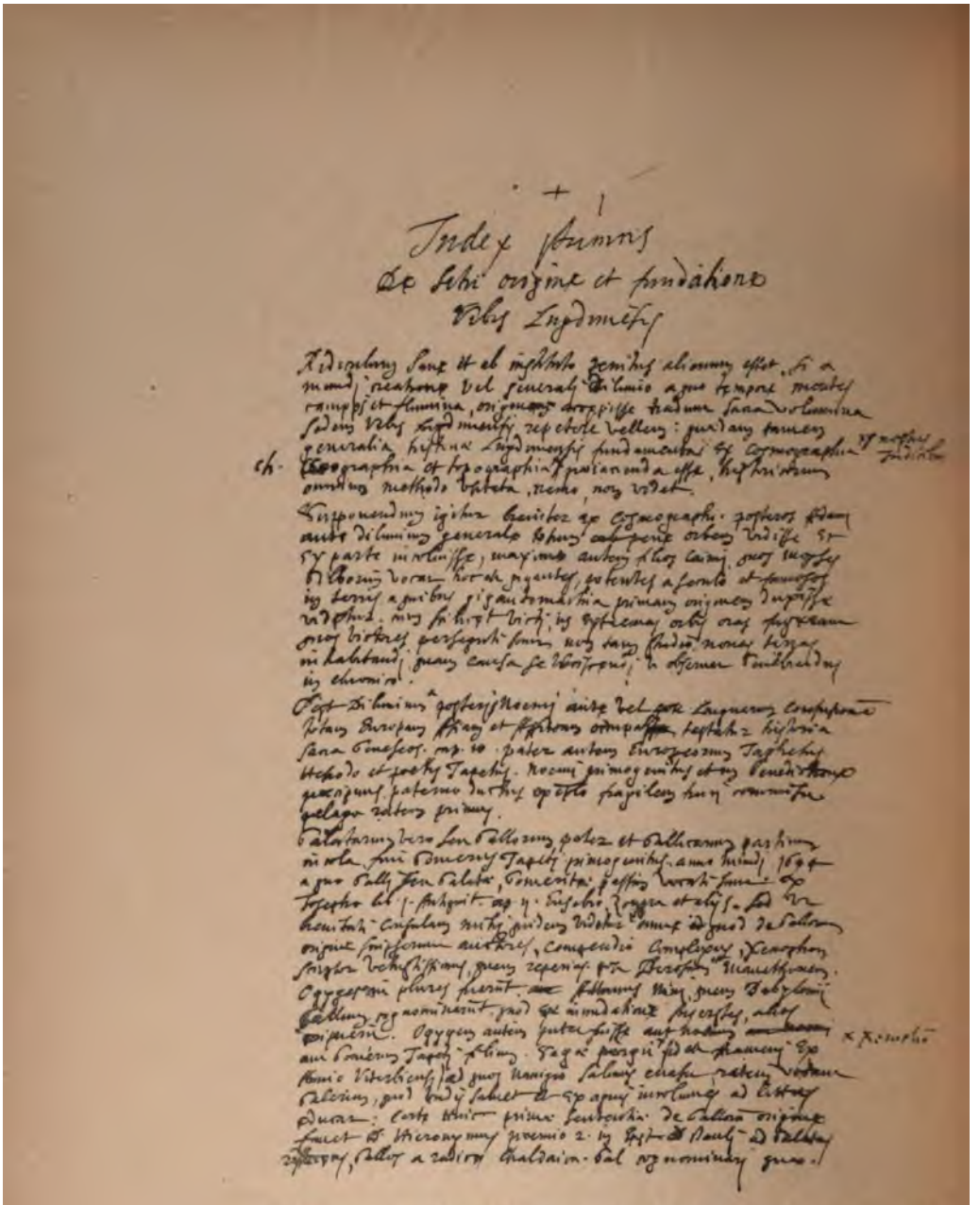

V. — Le *LUGDUNUM SACRO PROPHANUM* du P. BULLIOUD.

Manuscrit de la bibliothèque de la ville de Lyon.

Original de la main de l'auteur.

Dimension du feuillet 0m 285 × 0m 195.

Réduction au quart superficiel.

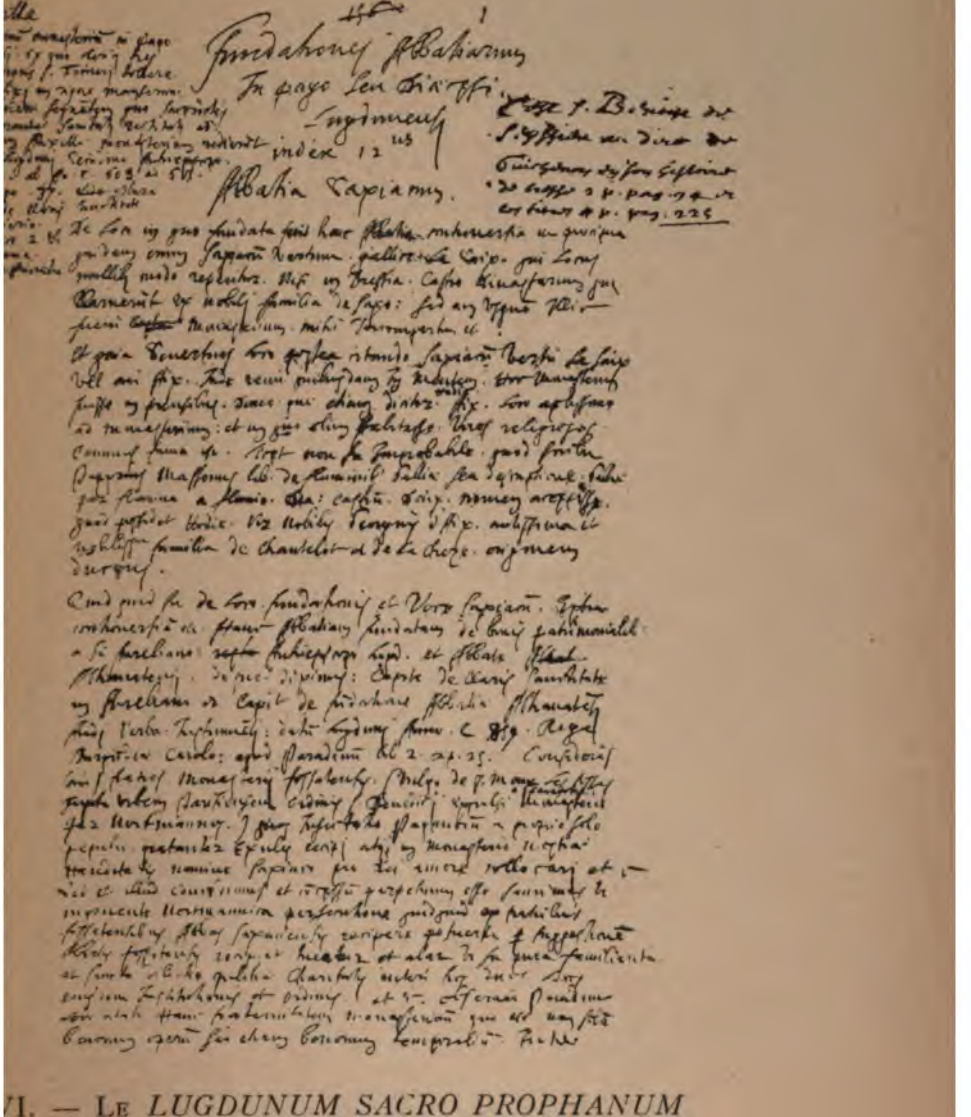

VI. — Le *LUGDUNUM SACRO PROPHANUM* du P. BULLIOUD.

Manuscrit de la bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier.

Original de la main de l'auteur.
Dimension du feuillet 0m 285 × 0m 195.
Réduction au quart superficiel.

Et d'abord, l'écriture des minutes est bien la même à Montpellier et à Lyon.

Grâce à l'obligeance de M. Fécamp, bibliothécaire de la faculté de médecine de Montpellier et au concours empressé de M. Desvernay, administrateur de la bibliothèque de la ville de Lyon, nous avons pu nous procurer un fac simile de ces précieux autographes. Vous le voyez, Messieurs, il n'y a pas à hésiter : les deux index de Lyon font bien suite aux onze index de Montpellier ; ce sont les minutes du même ouvrage, rédigées par le même écrivain; c'est le manuscrit du *Lugdunum sacro prophanum* tel qu'il est sorti des mains du P. Bullioud.

Quant au texte lui-même, en voici l'analyse, non plus comme l'a faite M. Desvernay, page par page et en s'en tenant au recueil tel que l'a malheureusement constitué Monfalcon : il n'y a rien à ajouter ni à reprendre à ce travail, mais en suivant l'ordre des matières établi par l'auteur, et par comparaison avec la copie de Montpellier.

Le chiffre de gauche est la pagination que Monfalcon a introduite au manuscrit lyonnais, celui de droite est la pagination des minutes telle que le P. Bullioud l'a mise sur ses cahiers.

TOME I

Préambule

fos 1 à 26

Avertissement de Monfalcon; titre et dédicace du *Lugdunum*; prospectus ; épigrammes ; éloge et critique du *Lugdunum*.

Index primus

fos 26 à 43 p. 1 à 35

Cet index est incomplet ; il s'arrête à la page 44 de Montpellier : *De incendio coloniæ lugdunensis.* Mais on en trouve la suite au tome II, fos 43 à 49, après l'*Index octavus.* Là, en effet, se lisent ces quatre titres qui nous manquaient : 51, *Clades* ; 68, *Lues* ; 77, *Diræ fames* ; 83, *Diluvia et inundationes* et les feuillets qui les contiennent sont paginés de 36 à 48, faisant ainsi suite aux 35 pages de l'*Index primus.* C'est la première erreur de classement commise par Monfalcon, erreur qu'il aurait pu éviter aisément, alors que les cahiers existaient séparés entre ses mains, et qu'il est bien difficile de réparer aujourd'hui que tous ces papiers ont été solidement et richement reliés ensemble.

Il ne manque donc à l'*Index primus* que les 6 derniers titres de Montpellier, pages 87 à 103.

Index secundus.

fos 45 à 109 p. 1 à 124

Cet index est complet. Il renferme même un titre que ne contient pas la copie de Montpellier : *Posteriores quidam martyres lugdunenses,* fo 55 vo du manuscrit de Lyon, page 28 de Bullioud.

Le chiffre 112 de Bullioud porte sur 4 pages : il y a un feuillet intercalé.

Index tertius.

fos 111 à 251 p. 1 à 238

L'*Index tertius* n'a que trois lacunes.

Les pages 141 à 144 manquent ; elles corres-

pondent à la page 363 de Montpellier : *Qui papæ lugdunum ingressi pompa solemni.*

La page 173 de Montpellier : *Lugdunum nunquam fuisse de regno Burgundiæ* manque aussi, mais sans qu'il y ait de lacune dans la pagination du manuscrit ; c'est une addition faite par l'auteur à ses premières minutes.

Enfin les trois derniers titres de Montpellier: 635 *Decani ecclesiæ;* 641, *Milites ecclesiæ;* 651, *Catalogus plurimorum canonicorum* font défaut.

En revanche, il y a quelques additions.

D'abord plusieurs feuillets intercalés, un après chacune des pages 16, 46, 122, 133, 135 et 138.

Puis, deux pièces empruntées aux archives du Rhône dont elles portent encore le cachet. La première se compose de quatre pages intitulées : *Tabula episcoporum lugdunensium antiqua* et intercalées après la page 220 : *Archiepiscopi lugdunenses.* Remarque curieuse, ces pages portent toutes les quatre le chiffre 468, qui est celui du folio correspondant de la copie à Montpellier. C'est à elle, sans doute, que Bullioud ou quelque autre après lui les avait rattachées. Et cependant, il semblerait qu'elles aient été réunies aux minutes, au moment où celles-ci ont été paginées, car cette interruption de quatre pages semble avoir dérouté l'écrivain qui, au lieu de continuer sa pagination par le chiffre 221, a repris par inadvertance au chiffre 211. L'index a donc en réalité 248 pages.

La seconde pièce empruntée aux archives est un cahier de 20 pages intitulé : *De probationibus canoni-*

corum Sti Joannis. C'est un brouillon où s'alignent, séparées par des traits, tout une série de preuves.

Index quartus

fos 253 à 305 p. 1 à 99

Cet index est complet et de tous points conforme à la copie de Montpellier, avec, en plus, trois feuillets intercalés, un après chacune des pages 30, 54 et 70. De ces trois feuillets, le premier contient une épigramme de Paradin, le second une note sur Guillaume Mellier, le troisième une poésie de Gilbert Ducher à Maurice Sève et Guillaume Mellier.

Index quintus

fos 307 à 374 p. 1 à 128

Même observation pour l'*Index quintus.* Il ne diffère pas non plus de la copie et offre, lui aussi, deux poésies intercalées, la première à la page 70 : *De incendio turris templi Villæfrancæ,* épigramme de Paradin ; la seconde à la page 102 : *Epitaphe de Hugues de Nagu,* également de Paradin.

Les pages 49 et 50 : *Comites forenses* sont répétées ; Bullioud, mieux informé, a fait une deuxième rédaction et a bâtonné la première. Nous verrons tout à l'heure que cette deuxième rédaction ne fut pas encore définitive et que l'auteur en fit une troisième pour la copie de Montpellier.

Index sextus

fos 375 à 462 p. 1 à 155

L'*Index sextus* donne lieu à un plus grand nombre de remarques.

Il commence par un article que ne reproduit pas la copie de Montpellier : *Tempore Druidarum.*

En revanche, il lui manque, à la fin, plusieurs titres de cette copie : 394, *Conservator, Visitator* ; 407, *De Tribunali præsidiario ;* 429, *Dombarum suprema curia ;* et 451, *Ballivia dombensis, Ballivi dombenses, Locum tenentes Balliviæ..*

Deux pages ont été refaites par Bullioud, à savoir les pages 92 et 120 ; le texte en est complètement modifié.

Après la page 139, il y a un feuillet intercalé.

Puis et surtout, entre ce feuillet 139 et le suivant 140, on est tout surpris de rencontrer une série de pages numérotées de 9 à 16, qui ne se rapportent point à cet index et que, pour remettre à leur place, il faut rejeter après l'*Index septimus* que nous analyserons tout à l'heure. Deuxième et grossière erreur de Monfalcon, aussi facile à éviter que la première.

Là finit le tome premier qui, avec les titres et avertissements, renferme les six premiers index de Bullioud.

En dehors des deux grosses erreurs que nous avons relevées, l'une à l'*Index primus*, l'autre à l'*Index sextus*, l'ordre en est assez régulier et le texte à peu près complet.

Il n'en sera pas ainsi du second volume, trop souvent amas confus de matériaux, où cependant les fils indicateurs ne manquaient pas ; car, outre la table des matières qu'il possédait, grâce à Allut, Monfalcon avait pour se guider, dans la distribution de ses chapitres et le recollement de ses papiers épars, ce

qui nous a été à nous même d'un si grand secours : la pagination écrite de la main même de Bullioud.

TOME II

Index septimus

fos 4 à 8 p. 1 à 9

Cet index offre ceci de particulier que les pages numérotées de 1 à 9 l'avaient été d'abord de 265 à 272, comme celles de l'index suivant l'étaient de 272 à 287. Tous ces folios primitifs sont biffés, preuve incontestable que nous sommes en présence d'une première rédaction dont une partie a été maintenue telle quelle lorsque Bullioud, après avoir paginé d'abord son travail par cahiers, l'a, dans une seconde rédaction, paginé par index.

C'est à la suite de cette page 9e et dernière que doivent se placer les pages 9 à 16 que nous avons rencontrées tout à l'heure à l'*Index sextus* et qui traitent des citoyens illustres de Lyon : *Antonius Bulliodus, Grolerius, Camus, Sève, Meygret, de Merle*, etc., etc.

Comment, à défaut de ce lien logique, Monfalcon n'a-t-il pas remarqué le rapport matériel qui unissait ces deux tronçons paginés l'un de 1 à 9 et l'autre de 9 à 16?

Index octavus.

fos 10 à 49 p. 1 à 59

Cet index est conforme à celui du manuscrit de Montpellier, sauf les deux derniers titres : 289, *Cardinales legati a latere*; 300, *Bullæ pontificiæ*, qui lui

manquent, et qui ont été bien maladroitement remplacés par les quatre titres que nous avons réclamés tout à l'heure, comme faisant partie de l'*Index primus : Clades, Lues, Diræ fames, Diluvia.*

Index nonus

f°s 51 à 65 p. 1 à 29

Ce chapitre commence par une série de 29 pages, composée de titres empruntés à différents index. C'est un premier jet que Monfalcon n'a pas reconnu et dont nous trouverons la suite tout à l'heure, f°s 466 et 489, sous le titre de *Pièces diverses*, et f°s 232 puis 268, sous le nom d'*Appendices.*

En voici le détail, il est intéressant.

Clari fundationibus ecclesiarum collegialium.

Caput 8

1 à 11, Ecclesia Insulæ Barbariensis.

12, Quidam prioratus dependentes ex abbatia Insulæ barbaræ.

Ces deux titres appartiennent, dans la copie de Montpellier, à l'*Index decimus* : Eglises régulières et conventuelles d'hommes. C'est la preuve que, dans une première rédaction, Bullioud avait rangé l'Ile-Barbe parmi les collégiales et non point parmi les couvents et monastères.

13 à 17, *Ecclesia S. Mariæ postea SS. apostolorum nunc S. Nicetii.* C'est le premier article de l'index neuvième.

18 à 25, *Ecclesia Athanatensis abbatialis et paræcialis.* Cet article placé ici, comme les deux premiers,

parmi les collégiales fait, lui aussi, et pour la même raison, partie de l'index dixième à Montpellier.

26 à 27, *De festo s. Photini et 48 martyrum Athanatensium.* Cet article, qui a trouvé sa place définitive au chapitre de Saint-Nizier, avait été placé d'abord par Bullioud au chapitre d'Ainay. On sait que Saint-Nizier et Ainay étaient les deux principales stations de la fameuse fête des Merveilles.

28 à 29, *Catalogus sacellorum et reliquiarum in altaribus existentium in ecclesia Athanatensi*, titre actuellement rattaché au chapitre d'Ainay inscrit plus haut p. 18 à 25.

Tous ces articles sont bâtonnés.

Alors commence le véritable index neuvième.

fos 66 à 135 p. 1 à 142

Cet index est conforme à celui du manuscrit de Montpellier, sauf ces deux différences :

Premièrement, une lacune de deux feuillets, de la page 12 à la page 17, *Alia sanctorum pignora*, page 17 de Montpellier.

Secondement, une interversion bien impardonnable de la part de Monfalcon : les deux dernières pages 140 et 141 : *Parochia suburbii Veisæ*, *Parochia suburbii Guilloteriæ* sont intercalées entre les pages 112 et 113, au lieu de venir après la page 139.

Il y a, dans cet index, deux feuilles supplémentaires : une pièce de vers sur saint Aurélien, *De S° Aureliano*, page 17 ; et une note sur les reliques de saint Ennemond, *De reliquiis S. Ennemundi*, page 18.

Index decimus

fos 137 à 209 p. 1 à 155

Dans la première partie de cet index, il y a trois suppléments. Ce sont des feuilles intercalées, une première après la page 26, une deuxième après la page 30, dans la série des abbés de l'Ile-Barbe ; la troisième après la page 65, dans la série des abbés d'Ainay. On comprend la présence de suppléments dans des chapitres de ce genre.

Un peu plus loin, il y a une lacune, de la page 79 à la page 96. C'est une nouvelle distraction de Monfalcon, car ces 17 pages se retrouvent plus loin, fo 284 à 291. Dans son désir, vraiment trop excessif, de compléter son manuscrit, le célèbre bibliothécaire a fait de ces quelques pages l'index douzième qui lui manquait !

fos 210 à 230 p. 156 à 187

Ici se place l'*Index undecimus*

Cet index, joint au précédent, n'a pas été vu par Monfalcon qui ne le signale même pas, et qui, pour se rattraper, en constitue un autre, plus loin, avec un premier jet dont toutes les pages sont barrées par l'auteur.

Il est très net et très complet, sauf une lacune de la page 183 à la page 192 — pages 165 à 171 de Montpellier —. Encore cette lacune est elle comblée, car tous ces articles se retrouvent un peu plus loin, p. 297. C'est une nouvelle erreur de Monfalcon qui, avec une légèreté impardonnable, en a constitué l'index treizième qui lui manquait aussi.

Ici commencent deux séries que Monfalcon décore la première du nom d'*Appendices*, et la seconde du titre de *Notes diverses*. C'est un recueil de pièces de différents genres, au millieu desquelles nous allons retrouver, dans le plus grand désordre, des premiers jets bâtonnés par l'auteur et des rédactions définitives dont nous avons signalé l'absence dans les index précédents.

f°s 232 à 266 p. 70 à 129

Au f° 232 nous rencontrons le premier jet de l'index dixième. Tout y est bâtonné par Bullioud.

Mais la comparaison de cette première rédaction avec la seconde est fort instructive ; car, après l'article premier semblable dans les deux manuscrits, Bullioud passe au prieuré de S. Ruffe, sautant ainsi tout ce qui concerne l'Ile-barbe et Ainay. Preuve de plus que, primitivement, il avait classé ces églises au nombre des collégiales.

Pour le reste, nous retrouvons les mêmes titres, mais dans un ordre différent, bien que la pagination primitive se suive exactement. Nous sommes donc en présence, non pas seulement d'une mise au net, mais d'un remaniement et d'un perfectionnement dans la succession des chapitres. Voici, en effet, d'après les pages de Montpellier, l'ordre qu'avait suivi d'abord le P. Bullioud : 2, 68, 82, 85, 89, 97, 93, 98, 102, 106, 109, 111, 114, 116, 76, 78, 123, 128, 129, 132, 130, 133, 131, 134, 135, 122, 136, 137, 138, 139.

Les titres eux-mêmes sont modifiés ou rédigés d'une

manière différente. C'est ainsi que : *Reclusi lugdunenses* devient *De eremitis et reclusis lugdunensibus ;* à la place de : *Augustiniani majores eremitæ,* on lit : *Augustiniani eremitae, vulgo majores,* etc. etc.

Index undecimus

f°s 268 à 281. p. 130 à 155

Ce titre aurait dû être placé par Monfalcon en tête des f°s 210 à 230 qui sont la mise au net de l'index onzième. Ici nous n'avons que le premier jet faisant suite au précédent et comme lui tout bâtonné par l'auteur.

La disposition des chapitres a, comme celle de l'index précédent, subi des modifications importantes : 145, 165, 166, 164, 169, 171, 172, 168, 174, 175, 176, 178, 179, 174.

Mêmes variantes aussi dans la rédaction des titres.

Vous vous souvenez, Messieurs, que dans notre examen du manuscrit de Montpellier, après avoir quitté la copie des onze premiers index pour arriver aux minutes des deux derniers, nous avons remarqué que ces index 12 et 13 portaient, sur un assez grand nombre de feuillets, la trace d'une pagination primitive dont le plus bas chiffre était 156 et le plus élevé 194 ; mais que ces feuilles étaient éparses et disposées dans un autre ordre. C'est la suite de ce premier jet dont nous venons de rencontrer, au manuscrit de Lyon, la dernière page. La page 155 terminait l'*Index undecimus,* la page 156 commence l'*Index duodecimus* (1). Nous avons ainsi à Montpellier la suite du

(1). Voir plus haut, p. 229, le fac-simile de Montpellier où se lisent distinctement le chiffre ancien 156 bâtonné et le chiffre nouveau 1 parfaitement net.

Ici commencent deux séries que Monfalcon décore la première du nom d'*Appendices*, et la seconde du titre de *Notes diverses*. C'est un recueil de pièces de différents genres, au millieu desquelles nous allons retrouver, dans le plus grand désordre, des premiers jets bâtonnés par l'auteur et des rédactions définitives dont nous avons signalé l'absence dans les index précédents.

f°s 232 à 266 p. 70 à 129

Au f° 232 nous rencontrons le premier jet de l'index dixième. Tout y est bâtonné par Bullioud.

Mais la comparaison de cette première rédaction avec la seconde est fort instructive ; car, après l'article premier semblable dans les deux manuscrits, Bullioud passe au prieuré de S. Ruffe, sautant ainsi tout ce qui concerne l'Ile-barbe et Ainay. Preuve de plus que, primitivement, il avait classé ces églises au nombre des collégiales.

Pour le reste, nous retrouvons les mêmes titres, mais dans un ordre différent, bien que la pagination primitive se suive exactement. Nous sommes donc en présence, non pas seulement d'une mise au net, mais d'un remaniement et d'un perfectionnement dans la succession des chapitres. Voici, en effet, d'après les pages de Montpellier, l'ordre qu'avait suivi d'abord le P. Bullioud : 2, 68, 82, 85, 89, 97, 93, 98, 102, 106, 109, 111, 114, 116, 76, 78, 123, 128, 129, 132, 130, 133, 131, 134, 135, 122, 136, 137, 138, 139.

Les titres eux-mêmes sont modifiés ou rédigés d'une

premier jet conservé à Lyon, celui des cinq derniers index.

Cette dernière partie de son travail était, sans doute, moins avancée. Bullioud avait commencé par les églises de la ville réservant pour la fin celles du dehors. Il n'a pas eu le temps ou ne s'est pas senti le courage de tout remettre au net et, dans sa seconde rédaction, a utilisé quelques feuillets de la première: on comprend dès lors que la belle copie de Montpellier s'arrête à l'index onzième.

Peut-être aussi ces deux derniers index n'ont-ils été recueillis et mis en ordre qu'après la mort de l'auteur, et pour combler la lacune de la copie, car un bon nombre de leurs pages sont bâtonnées du haut en bas, ce qui nous prouve que Bullioud les avait lui-même recopiées déjà.

Index duodecimus

fos 284 à 291 p. 80 à 95

C'est la partie soustraite par Monfalcon à l'*Index decimus* et que nous avons remise à sa place tout à l'heure.

Index decimus tertius

fos 293 à 300 p. 184 à 191

Même remarque pour cet index. Monfalcon a enlevé ces pages à l'*Index undecimus*, auquel elles appartiennent, pour en faire, bien à tort, son index treizième.

Elles sont précédées de sept autres pages non foliotées sur les carmélites de Lyon: *Carmelitæ lugdunenses*.

En réalité, Lyon ne possède rien des deux derniers index. Ces chapitres, il est vrai, se rapportent l'un et l'autre aux couvents d'hommes et de femmes situés hors de la ville ; ils ont trait au *pagus,* au territoire de la province et de l'église et non plus à la vieille et religieuse cité ; ils n'en sont pas moins intéressants et instructifs, et leur absence est une lacune très regrettable de notre manuscrit lyonnais.

Notes diverses

fos 305 à 541.

La fin du volume est occupée par une série de pièces presque toutes intéressantes. Voici le titre des principales :

Obituaire de l'église métropolitaine de Lyon, 816 à 1444.

Martyrologe des églises de Saint-Jean et Saint-Paul.

Abrégé d'actes concernant l'abbaye de l'Ile-Barbe.

Observation sur les séries des archevêques de Lyon par le P. Chifflet.

Acte de Jean de Marzé doyen de Lyon en faveur de l'abbaye de Cluny XIVe siècle.

Chanoines de l'église de Lyon tirés du livre manuscrit d'Ainay.

Breviarium actorum capitularium de canonicis admissis ab anno 1361 ad annum 1617.

Breviarium Bullarum pontificiarum ad archiepiscopum et capitulum.

Inventaire des papiers de Messieurs de Saint-Just fait le 17 nov. 1643.

Notice sur la destruction des églises de Lyon par les protestants.

Abrégé d'actes concernant les reliques, le chœur et les cloches de l'église de Lyon.

Ex libro obituum S. Pauli.

Abrégé du procès-verbal pour la restitution de l'église et cloître de Saint-Just-lès-Lyon.

Inventaire des papiers de Saint-Irénée fait par Jean Camus, parachevé l'an 1603.

De reliquiis ecclesiæ S. Irenæi ex inventario cartarum prioratus.

Suffragants des archevêques de Lyon.

Litanies des saints nés ou décédés en la ville de Lyon. Copie du 18e siècle.

Au travers de ces pièces, deux liasses seulement nous intéressent : fos 466 à 481 et 489 à 493. C'est la suite du premier jet que Monfalcon a placé, par erreur, en tête de son index neuvième, les pages 30 à 68 de Bullioud faisant suite aux 29 de plus haut.

Là aussi, les matières sont rangées dans un autre ordre : 54, 75, 97, 23, 30, 47, 51, 53, 104, 117, 119, 124, 119, 127, 126, 132.

Les pages 30 à 41, 52 à 53, 57 à 68 sont bâtonnées ; les pages 42 à 51, 54 à 56 ne le sont pas.

En résumé, bien que le manuscrit de Lyon soit moins complet et moins en ordre que celui de Montpellier, il renferme cependant la plus grande partie des onze premiers index et peut suffire, à la rigueur, pour une connaissance générale de l'ouvrage.

Le lecteur qui voudra le consulter devra se reporter à la table suivante dressée d'après la pagination de Monfalcon.

Index Primus,	t. I, fos 26 à 43.,
	t. II, fos 43 à 49 ;
	manquent les 6 derniers numéros de Montpellier.

Index Secundus, — t. I, f°s 45 à 109.

Index Tertius, — t. I, f°s 111 à 140, — 145 à 251 ; manquent 173, 363 et les 3 derniers numéros.

Index Quartus, — t. I, f°s 253 à 305.

Index Quintus, — t. I, f°s 307 à 374.

Index Sextus, — t. I, f°s 375 à 462; manquent 394, 407, 429 et les 3 derniers numéros.

Index Septimus, — t. II, f°s 4 à 8.
t. I, f°s 449 à 452.

Index Octavus, — t. II, f°s 10 à 49 ; manquent 289 et 300.

Index Nonus, — t. II, f°s 66 à 120, — 122 à 135, — 121 ; manque 17.

Index Decimus, — t. II, f°s 137 à 179, — 284 à 291, — 180 à 209 ;

Index Undecimus, — t. II, f°s 210 à 223, — 297 à 300, — 224 à 230.

Les index douzième et treizième manquent totalement.

En revanche, Lyon a le premier jet des index 9e, 10e et 11e dont la suite se trouve à Montpellier.

Premier jet

Index 9 et 10. —	1 à 29	Monfalcon, t. II, 51 à 65
Index 9	30 à 69	t. II, 466 à 481 / 489 à 493
Index 10	70 à 129	t. II, 232 à 266

Index 11, —	130 à 155	t. II, 268 à 281
Index 12 et 13	156 à 194	à Montpellier.

Vous rappelez-vous, Messieurs, que tout à l'heure aux index septième et huitième, nous avions retrouvé la trace d'anciens folios : 265 à 272 pour le septième, 272 à 287 pour le huitième? Le souvenir de ces deux chiffres et la vue du tableau dressé ci-dessus, pour les cinq derniers index, nous apportent la vérification de l'hypothèse que nous avions émise tout à l'heure, à savoir que Bullioud avait écrit d'abord son histoire sur de gros cahiers, trois au plus, et que ce ne fut que plus tard, à la seconde rédaction, qu'il la pagina par index.

III.

COMPARAISON ET APPRÉCIATION

Ce que nous avons dit jusque-là du *Lugdunum sacro prophanum* vous aura donné, je l'espère, une idée nette et complète des manuscrits du P. Bullioud.

Vous excuserez, Messieurs, la longueur et le peu d'intérêt de ce travail, mais il était bien nécessaire de l'entreprendre, car rien de ce qu'ont écrit sur cet ouvrage les deux hommes qui en ont étudié les manuscrits, M. Allut et M. Monfalcon, ne pouvait vous le faire connaître exactement.

Vous en jugerez d'ailleurs par ces extraits de leurs appréciations.

Voici en quels termes M. Monfalcon présente au public le manuscrit lyonnais :

« Il existait trois copies, fort incomplètes il est vrai, du *Lugdunum sacro prophanum*. Celle qui se trouve à Montpellier et les deux qui ne sont pas sorties de Lyon. Celle de la bibliothèque de la ville est le manuscrit original, celle de la bibliothèque Coste ne contient que quelques chapitres ou index. ... Je m'empressai de reconstituer, dans le meilleur état possible, le *Lugdunum* ; deux des trois copies furent réunies et mises en bon ordre ... M. Allut a prétendu que le ms. de Montpellier était une copie à l'usage de l'auteur, parfois incorrecte cependant, raturée, corrigée, surchargée et annotée de sa main ; copie d'autant plus précieuse qu'elle pouvait être considérée comme portant l'empreinte de la dernière pensée du P. Bullioud... Il y a dans cette affirmation des inexactitudes de plus d'un genre. On peut d'abord s'étonner que des incorrections, des ratures et des surcharges soient présentées comme les preuves de l'excellence du manuscrit et de sa supériorité sur une copie en parfait état sans surcharges et sans ratures. Le manuscrit de la bibliothèque de la ville est une copie en parfait état, mise au net, sans surcharges, sans incorrections, sans ratures et plus complète d'un tiers que le manuscrit de Montpellier. Elle est composée non de fragments à l'état de projet, mais d'*indices* ou parties qui ont reçu leur rédaction définitive. L'auteur de l'*Inventaire* a eu connaissance du programme imprimé du *Lugdunum*, mais il n'a pas pris la peine de le lire. S'il l'avait lu, il aurait reconstitué avec la plus grande exactitude l'ouvrage du savant jésuite. En résumé, sur les 13 *indices* dont se composait le recueil de Bullioud, 8 seulement existent dans le manuscrit de Montpellier ; cinq, et des plus importants, ne s'y trouvent point...

Sur 13 *indices*, le manuscrit de la bibliothèque en possède 11 complets et deux incomplets » (1).

Vous l'avez dit avant moi, Messieurs, il n'y a pas un mot de juste dans tous ces dires.

M. Allut, qui avait vu, à la bibliothèque de la ville de Lyon et chez M. Coste, les deux parties alors séparées du manuscrit de Bullioud, ne s'est pas rendu compte, lui non plus, de leur nature, ni de leurs rapports avec la copie de Montpellier.

Il les regarde comme des ébauches ou des résumés de son histoire: « Le manuscrit de M. Coste, dit-il, du même format que ceux de Montpellier, et en grande partie de la main de l'auteur, paraît bien être le projet du *Lugdunum sacro prophanum* dont parle le P. Ménestrier. Dans tous les cas, ce n'est qu'un travail préparatoire, et ce qui semble venir à l'appui de cette conjecture, c'est que les documents réunis par le P. Bullioud, dans ce volume, sont biffés d'un trait de plume dans toute la longueur de la page, précaution qu'il prenait sans doute à mesure qu'il avançait dans son travail, pour se rappeler qu'il avait fait usage de ces pièces et ne pas s'exposer à un double emploi dans le cas où sa mémoire l'aurait trahi... Bullioud y développe le plan de son histoire et en donne le projet... La bibliothèque de la ville de Lyon possède aussi un volume manuscrit du P. Bullioud ; ce n'est qu'un abrégé de son histoire » (2).

Le ton est moins tranchant, mais les renseignements

---

(1) Avertissement, T. I, fos 3 et 4.

(2) *Inventaire*, fo XIX.

ne sont pas meilleurs, et il n'était pas superflu, vous en conviendrez, d'étudier de plus près tous les papiers laissés par le célèbre jésuite.

Mais jusqu'ici, Messieurs, nous avons établi un rapprochement plutôt matériel que raisonné entre les deux manuscrits du *Lugdunum*. Nous avons dit quelle partie de l'œuvre de Bullioud est conservée à Montpellier, quelle partie nous reste à Lyon, combien de pages des minutes se retrouvent dans la copie, combien d'autres y manquent. Nous n'avons pas étudié les textes eux-mêmes, dit ce qu'était leur rédaction, et examiné si, des minutes à la copie, le travail du P. Bullioud n'avait pas subi de modifications, de changements importants.

Or, de l'examen, un peu rapide il est vrai, auquel nous nous sommes livré, il résulte pour nous, que l'ouvrage est substantiellement le même.

Pour ajouter encore à cette certitude, nous avons fait relever, au hasard, une page dans chacun des onze index de la copie de Montpellier, et le collationnement que nous avons fait de ces extraits avec les pages correspondantes du manuscrit de Lyon ne nous a révélé, sauf pour un titre spécial que nous avions indiqué à dessein, que des divergences de détail, et des additions ou des suppressions insignifiantes.

Le rapprochement de ces deux textes est même très instructif à cet égard. Les minutes de Lyon, quoique mises au net par Bullioud et rédigées fort proprement par lui, ont encore quelques surcharges, quelques additions et corrections couchées à la marge avec renvoi. Or toutes ces modifications sont intro-

duites dans le texte lui-même, sur la copie de Montpellier. Le manuscrit de la faculté de médecine est donc bien la transcription officielle de la dernière rédaction de Bullioud (1).

Une page cependant, nous l'avons dit, diffère, dans la copie, de celle des minutes; c'est la page relative aux comtes de Forez dont nous avons trouvé déjà deux rédactions au manuscrit de Lyon. Le sujet était difficile ; Bullioud, après avoir refondu son texte une première fois, y revint encore avant de le livrer à la copie. Or si cette troisième manière est autre que la seconde, elle ne l'est pas assez cependant pour qu'on n'y reconnaisse encore le premier travail de l'auteur consigné dans les minutes de Lyon.

COMITES FORENSES

Montpellier, t. V, p 126.

Omissis quae de antiquitate Fori totiusque provinciae Segusiavorum laude dici possent, item iis quæ jam indicata sunt in descriptione provinciae forensis, properandum mihi et ad enarrationem comitum forensium, operosam sane seriem, deficientibus tabulis et instrumentis, quam eruditis emendandam et augendam libenter remitto.

Lyon, t. I, f° 332.

Omissis itaque quae de antiquitate Fori totiusque provinciae Segusiavorum laudem dici possent, properandum mihi et ad enarrationem comitum Forentium, opus sane satis arduum et operosum, quia nunc parvissima de illorum serie scripta reperiuntur. Conjecturis et plurimum uti necesse erit. Ego vero quae legendo observavi curioso lectori ne invideam erudioribus emendenda libenter remitto. Si repetes primum Lugdunenses comites a quo Forenses originem trahant, sicut Lugdunenses ita et Forenses et Bellijocenses habuisse addictos et obsequentes.

(1) A ceux qui seraient curieux de s'en rendre compte par eux-mêmes, nous signalons plus spécialement les pages suivantes :

Lyon,	t. I. f° 390 v.	=	Montpellier,	t. VI, p. 87.
	t. II, f° 24	=		t. VII, p. 135.
	t. II, f° 220	=		t. IX, p. 158.

Montpellier

Stephanus ortus Lugduni, comes forensis, secundo genitus Gerardi comitis Lugdunensis, Forensis et domini Bellijocensis, qui quidem Gerardus suo testamento de quo Severtius, in *Arch. Lug.* Ex mutilo chroniquo Belleville filium suum secundo genitum Stephanum constituisse comitem forensem proprietarium an usufructuarium non disputo. Ibidem dicitur Stephanus jacere in tumulo patris et filii Artaldi cum fratribus in ecclesia Sancti Irenæi, sed quo anno ex tabulis incertum est. Videtur Stephanus uxorem duxisse Willelmam comitissam forensem de qua Claudius Bellievreus scribit quaedam se observasse libello varia certe deperdito.

Et idem Stephanus comes forensis esse videtur qui Gausmaro abbate Savigniaci, is qui sedit ab anno 960 ad 984, laudat donationem factam de nemore abbatiae per Guillelmum Geis. Porro Guillelmae comitissae forensis anniversarium ponitur mense maio libro obituum Sancti Pauli, et mense martio martyrologio abbatiae Savigniaci matris comitis forensis Raymundi; ex quibus patet esse distinguendas duas Willelmas comitissas, altera quidem hujus Stephani uxor, mater Raymundi de quo agimus ; et altera Guillelma uxor Guidonis 2 comitis forensis et mater Raynaudi archiepiscopi Lugdunensis de quo dicendum.

Lyon

Stephanus, comes Forensis, ortu Lugdunensis, ut pote secundo genitus Gerardi comitis Lugdunensis, Forensis et domini Bellijocensis, qui testamento suo de quo Severtius, in *Archiepiscopis Lugdun.* constituit Stephanum comitem Forensem primum. Ex imperfecto chronico Bellevillae jacet Stephanus in tumulo patris Artaudi cum fratribus, in ecclesia S. Irenaei, sed quo anno incertum est. De eodem alibi nihil legi. Videtur hic Stephanus uxorem duxisse Willermam de qua observarat quidam Claudius Bellievreus sed deperdita.

Videtur Stephanus, ille comes Forensis qui Gausmaro abbate Saviniaci qui laudat donationem de nemore factam per Guillelmum Geis. Sedit autem Gausmarus ab anno 960 ad 984. Certe in martyrologio Sancti Pauli adnotatur anniversarium Guillelmae comitissae Forensis mense maio, et in martyrologio abbatiae Savignaci, mense martio adnotatur anniversarium Willermae comitissae Forensis, matris Raymundi, comitis Forensis. Neque agnosci poterit error in viro Raymundi pro Raynaudi comitis, quia ut videbimus alia est mater Raynaudi a Guillelma, nisi dicas comitissam dici Willermam denominatione facta a Villelmo comite Forensi marito de quo mox.

Voilà pour la forme de l'ouvrage.

Nous arrêterons-nous sans dire un mot du fond lui-même ? On ne nous le pardonnerait pas, mais on comprendra aussi notre réserve sur ce point. Ce n'est pas après quelques heures d'examen, et d'un

examen plutôt extérieur, qu'on peut juger de la valeur d'une œuvre aussi considérable.

Nous croyons cependant que, dans l'esprit des travailleurs lyonnais, Bullioud a bénéficié, d'une part, de l'éloignement où se trouve la copie de Montpellier et, de l'autre, de la difficulté qu'on éprouve à lire les minutes de Lyon.

Certes, le célèbre jésuite a eu un grand mérite à composer son ouvrage. Aller aux sources comme il l'a fait, les indiquer et joindre à ce travail la copie des pièces originales est un labeur peu commun et dont chacun peut apprécier l'importance et le prix. Ce travail, surtout si l'on se reporte à l'époque où il a été composé, fait le plus grand honneur à son auteur.

Bullioud, d'ailleurs, a rendu les plus grands services aux historiens lyonnais venus après lui et c'est avec raison que Ménestrier, Colonia, Pernetti surtout qui lui doit tant, ont fait du *Lugdunum sacro prophanum* le plus magnifique éloge (1).

---

(1) La ville de Lyon sera eternellement obligée au P. Bullioud du soin qu'il a pris de recueillir un grand nombre de mémoires pour servir à son histoire, memoires dont j'ai tiré de grands secours et qui m'auraient été beaucoup plus utiles si ce Père, qui les avait recueillis pour lui, nous eut laissé les titres tout entiers, au lieu qu'il ne les a souvent qu'indiqués. Cette indication m'a éte neanmoins d'une grande utilité puisqu'elle m'a facilite les moyens de recourir aux originaux que j'ai heureusement trouves et qui sont une partie des preuves de cette histoire » — Menestrier, *Histoire civile*, page 342.

« Les lumières, que j'ai tirees d'un manuscrit unique, que j'ai heureusement deterré, demandent que j'en fasse connaitre ici l'auteur, et que je n'imite point ces écrivains ingrats qui cachent ou decrient les sources où ils ont puisé. Les *indices*

Travailleur infatigable, il a dépensée toute son activité au service de notre histoire locale ; c'est un des astres de cette pléiade de jésuites, si amis des choses lyonnaises, et qui ont tant contribué, par leurs écrits, à faire resplendir les gloires de notre religieuse cité : les Théophile Reynaud, les Ménestrier, les Saint-Aubin, les Colonia et tant d'autres. Nous lui devons, comme à tous, une éternelle reconnaissance.

Mais, en l'état où sont les sciences historiques de nos jours, et après la découverte et la publication de tant de documents originaux, il ne nous semble pas que les manuscrits du *Lugdunum* doivent apporter bien des faits nouveaux à nos annales. La plupart des pièces sur lesquelles s'appuie le P. Bullioud existent encore, plusieurs mêmes ont été publiées depuis, et l'on peut, sans passer par son recueil, puiser aux mêmes sources que lui.

Bullioud, d'ailleurs, accepte sans assez de critique

---

du Père Bullioud sont fort variés et l'on y parle des Lyonnais illustres, en toutes sortes de conditions. Le style latin de ce manuscrit est fort net et assez pur ; malheureusement l'auteur n'a aucun goût pour la saine critique. Mais les actes et les titres que j'ai trouvés dans les mémoires de ce Père, qui les avait transcrits lui-même de sa main dans nos anciens cartulaires, m'ont heureusement dédommagé de sa mauvaise critique » — Colonia, *Histoire littéraire*, tome II, page 709.

« J'ai trop d'obligation au Père Bullioud, jésuite, dans les Mémoires duquel j'ai puisé tant de faits intéressants, pour ne pas lui donner une place particulière dans ces mémoires. Son histoire de Lyon est un recueil de recherches, de dates et de personnalités qui ne sont point à la vérité assez digérées pour souffrir l'impression. Elles n'en sont pas moins intéressantes. Elles m'ont servi merveilleusement dans la composition de ces mémoires » — Pernetti, *Les Lyonnais dignes de mémoire*, tome I, page 235.

toutes les assertions des Paradin, des Rubis, des Saint-Aubin. Il entasse les matériaux sans les choisir. « C'est, dit M. Monfalcon, dont nous sommes heureux d'apporter le témoignage après avoir eu si souvent à le combattre, un compilateur qui enregistre sans choix et surtout sans vérification, les notes et extraits que lui ont fournis les livres et les manuscrits. D'une crédulité extrême, il se recommande par l'immensité des recherches plus que par leur exactitude » (1).

Tout chercheur cependant devra, comme nous nous sommes imposé le devoir de le faire nous-même, après avoir épuisé les sources, aller au P. Bullioud et voir si le laborieux écrivain ne lui apporterait pas encore quelque document inconnu ou quelque indication nouvelle car, comme le dit encore M. Monfalcon : dans le *Lugdunum sacro prophanum* « il y a beaucoup à recueillir, sauf à vérifier ».

Pour résumer ces pages bien sèches et bien ingrates à qui ne connait pas les manuscrits du *Lugdunum*, nous dirons :

Le P. Bullioud a écrit, en treize index, une histoire civile et religieuse du Lyonnais, Forez et Beaujolais.

De ces treize index, les onze premiers existent à Montpellier, en une copie très nette et très lisible, copie revue par l'auteur et annotée de sa main ; les deux derniers, restés à l'état de minutes et beaucoup plus difficiles à lire, sont joints à cette

(1) Avertissement, t. I, f° 3 v°.

copie. L'ouvrage est donc complet à la faculté de médecine.

Lyon possède les minutes incomplètes et disposées avec quelque irrégularité des onze premiers index, dont la copie est à Montpellier ; il n'a rien des deux derniers. En revanche, il possède le premier jet des index 9, 10 et 11, dont la lecture n'est pas sans profit.

Au manuscrit de Montpellier comme à celui de Lyon, sont jointes des pièces détachées qui ont servi à Bullioud à composer son ouvrage. Ces pièces sont différentes dans les deux recueils et méritent toutes d'être étudiées.

Le Lyonnais désireux de mettre à profit l'immense travail du P. Bullioud devra donc se transporter d'abord à Montpellier et, après avoir relevé dans le beau manuscrit de la faculté de médecine les renseignements qui l'intéressent, et pris connaissance des pièces qui l'accompagnent, il devra revenir à Lyon pour chercher, dans les minutes et les premiers jets du *Lugdunum*, si quelque fait ou quelque indication ne s'y rencontre pas qui n'auraient point été utilisés dans la copie, et faire ensuite une étude attentive des nombreuses pièces qui y sont jointes.

Voie antique de Lyon et Feurs à Clermont. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand rend compte à la Société de fouilles qu'il a récemment exécutées sur la voie antique de Lyon et Feurs à Clermont, à la hauteur et

dans des terres dépendant du château de Saint-Pulgent, au lieu dit les *Pâtureaux* et l'*Ormet*, section D, nos 395, 435 et 436 du cadastre de Saint-Martin-la-Sauveté.

En cet endroit, la voie descendant du carrefour de *Pointe-Bardine*, autrement de la *Croix-Lugnier*, où elle a été précédemment reconnue à la jonction des communes de Saint-Martin, Cezay et Allieu (1), laisse à droite et au nord le chemin conduisant de ce carrefour à la Sauveté, qu'elle rejoint 800 mètres plus loin, après avoir traversé presque en ligne droite une dépression de terrain que celui-ci évite par un détour.

Sur sept points différents la chaussée a été mise à découvert. Sa largeur varie de 6^m 50 à 7^m 00. Une tranchée pratiquée transversalement a montré qu'elle est constituée par une première assise de terre battue de 0^m 15 environ d'épaisseur, sur laquelle sont disposés deux lits de moëllons de grosseur moyenne, soigneusement placés à la main, avec couche intermédiaire de terre battue, fine et bien purgée de pierres. Ce blocage a une puissance de 0^m 30 à 0^m 35. Une bordure de pierres régulièrement alignées le limite de chaque côté. L'épaisseur totale de la chaussée est de 0^m 50. La surface sur laquelle roulaient les voitures semble avoir été formée d'une couche de *gor* ou sable de carrière ; il n'en reste que de faibles traces.

Il ne paraît pas avoir existé de fossé.

La chaussée présente en son milieu un bombement de 0^m 11 à 0^m 12, correspondant à une pente

(1) V. *Bulletin de la Diana*, t. VII, p. 85.

transversale d'un peu moins de 0^m 03 par mètre. Mais, par une singularité dont un exemple s'est déjà rencontré dans les fouilles de Pointe-Bardine, la chaussée épouse la pente naturelle du terrain, en autres termes, là où ce dernier est incliné transversalement, un des accotements est plus haut que l'autre. La différence de niveau va, en certains points, jusqu'à 0^m 60 et plus. Dans ces conditions, il est difficile de s'arrêter à l'hypothèse qu'elle était rachetée par une plus grande épaisseur en aval de la couche de gravier supérieure, car alors le bombement du massif de blocage aurait perdu une partie de sa raison d'être. C'est assurément là, au point de vue de la facilité et de la sécurité de la circulation, une disposition vicieuse et qui contraste avec le soin apporté à l'établissement de l'infrastructure du chemin. Il est clair qu'elle ne pouvait être maintenue quand la pente en travers du sol devenait trop forte ; il est probable qu'alors la voie était établie sur un petit mur de soutènement.

En deux points, les fouilles ont ramené au jour des fragments de tuiles à rebords, d'amphores, de vases usuels et même de poterie rouge à reliefs, témoignant, avec quelques restes de fondations, de l'existence, au bord de la voie, d'habitations antiques. De semblables vestiges se rencontrent aussi à environ 300 mètres en matin, dans la terre portant le numéro 595 de la section C, à la hauteur du point où le prolongement présumé de la route coupe le chemin d'intérêt commun n° 20, et aussi au nord de la croix de fer placée à la rencontre de celui-ci avec le chemin venant de Pointe-Bardine, dans la terre cotée C, 597.

La voie, dans la partie fouillée, n'est pas exactement rectiligne, elle forme même, près des habitations qui viennent d'être signalées, une brusque sinuosité dont le motif n'apparaît pas clairement.

Auguste Chaverondier a relaté la découverte, faite en mars 1855 (et non 1854, comme il l'a imprimé par erreur), à l'occasion de travaux de drainage et dans le voisinage immédiat des dernières fouilles, de grands blocs de granit grossièrement taillés et portant des trous de crampons, qui gisaient à plus de deux mètres de profondeur près du bord occidental de la voie, enterrée seulement en cet endroit de 1^m 30 à 1^m 40 : tous chiffres, comme celui de 2^m 30 à 3 mètres de largeur pour cette dernière, donnés évidemment par à peu près (1).

Cette découverte n'ayant donné lieu sur le moment à aucune constatation précise, il est difficile de dire quelle était au juste la fonction des blocs en question, dont l'un est resté près du réservoir destiné à recueillir les eaux du drainage, et les trois autres sont actuellement déposés sur la place du *Lac* à Saint-Martin-la-Sauveté, après avoir été passagèrement mis en œuvre dans les fondations d'une croix monumentale érigée en 1861 près de l'église, renversée par le terrible ouragan du 20 février 1879 et relevée depuis sur un autre emplacement.

(1) *Inventaire des titres du Forez*, par Jacques Luillier. *Appendice*, p. 596.

JUILLET — DÉCEMBRE 1898

ACADÉMIE D'A
BIBLIOTHÈQUE

BULLETIN

DE

LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME X. — Nos 3 & 4

(SUPPLÉMENT).

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE DES LEGOUVÉ, 20
MONTBRISON
1899.

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment invités à faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le Bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE
DE LA
SOCIÉTÉ DE LA DIANA
A SAINT-GERMAIN-LAVAL, NOTRE-DAME DE LAVAL, GREZOLLES, AIX ET SAINT-MARCEL D'URFÉ, LE 18 JUILLET 1894.

COMPTE-RENDU PAR M. VINCENT DURAND.

AVANT-PROPOS.

Le 18 juillet 1894, plus de quarante membres de la Diana, auxquels avaient bien voulu s'adjoindre M. Hippolyte Laroche, préfet de la Loire, et plusieurs autres personnes, se réunissaient à Saint-Germain-Laval pour visiter cette ville, Grezolles, Aix et Saint-Marcel d'Urfé (1).

Trois ans se sont écoulés, et aucun de ceux qui

(1) Les personnes qui ont pris part à l'excursion sont MM. Aubert de la Feige, A. Bertrand, M. de Boissieu, Boulin, E. Brassart, comte de Charpin-Feugerolles, Chassain de la Plasse, J. Déchelette, Dumoulin, V. Durand, Durel, J.-M. Epitalon et ses deux fils, de Fréminville, Froment, Gayet, J. Gonon, Jacques, Jacquet, Jamot, Jeannez, Laroche préfet de la Loire, Leriche, Monery, de Montrouge, A. Morel, E. Morel, G. Morel, Orsel, de Paszkowicz, comte de Poncins, Pradier, Replat, Rochigneux, J. Rony, A. Roux, Thibaud.

ont pris part à cette excursion, accomplie par le plus beau temps du monde, n'en a oublié le charme et l'intérêt. J'en rappellerai rapidement les étapes.

La première visite de la Société est pour la chapelle de Notre-Dame de Laval, devenue depuis peu sa propriété, grâce à la générosité de Mesdames Grisard et du Verne. Sauf la toiture, qui vient d'être refaite, elle est encore dans l'état où un siécle d'abandon l'a laissée. La Société peut donc étudier des vestiges de décoration murale et d'autres détails condamnés à disparaître. Quand elle reviendra à Notre-Dame de Laval, elle pourra apprécier, par la comparaison de ce qu'elle a vu et de ce qui existe aujourd'hui, tout ce que ce vénérable sanctuaire doit aux soins intelligents et au talent de M. de Paszkowicz.

En le quittant, la Société monte en voiture et, après avoir traversé, sans s'y arrêter, le bourg de Saint-Julien d'Odes, elle arrive au pied du monticule qui porte la chapelle de Sainte-Barbe de Grezolles. Le plan singulier de cet édicule, le précieux vitrail du chevet, les curieuses statues de sainte Anne grand'mère et de sainte Barbe attirent tour à tour l'attention et l'on ne redescend point la colline sans accorder un instant à la belle vue dont on y jouit sur la plaine et les montagnes voisines.

On traverse Grezolles et l'on descend pédestrement au château d'Aix. La Société se répand dans les appartements de cette charmante retraite, toute pleine encore du souvenir du P. La Chaise, et dans les allées d'arbres séculaires qui bordent ses réservoirs d'eau vive. Puis, par un âpre sentier, elle regagne Grezolles. Après un rapide coup d'œil donné à

l'église moderne, on remonte en voiture pour ne s'arrêter qu'au château de Saint-Marcel d'Urfé, dont Mademoiselle de Neufbourg veut bien faire les honneurs à la Société avec autant de grâce que de complaisance. Enfin, l'on gravit à la chapelle de Notre-Dame de la Chira, humble édifice qui renferme des trésors d'art. C'est le terme de l'excursion. Une collation animée de gais propos est servie en plein air. Après quoi, on revient tout d'une traite à Saint-Germain, où un repas plus substantiel et digne de la vieille réputation de l'*Hôtel de l'Europe* attend les voyageurs.

Au champagne, M. Gayet, après s'être fait l'interprète de la reconnaissance de tous envers M. le Préfet, porte la santé de la Diana. M. le comte de Poncins lui répond et boit à la ville de Saint-Germain-Laval, où la Diana vient d'acquérir le droit de cité et trouve un accueil si cordialement bienveillant.

Chargé de présenter un rapport sommaire sur les monuments visités pendant cette journée et sur les principaux points d'histoire et d'archéologie dont l'étude a été proposée dans le questionnaire de l'excursion, j'ai hâte d'en venir à mon sujet. Je me reprocherais toutefois d'entrer en matière sans remercier d'abord les personnes qui m'ont aidé dans mes recherches et parmi lesquelles j'ai le devoir de citer MM. le marquis d'Albon, E. Brassart, Damon, Favarcq, de Fréminville, Froment-Curtil, E. Gayet, l'abbé Giraud, Maignien, Meaudre de Sugny, F. Mure, Rajat, P. Randin, P. Richard, Rochigneux, Steyert, Félix et Noël Thiollier, Vachez, O. de Viry. Mais surtout je dois une particulière reconnaissance

à M. Joseph Déchelette, qui a mis libéralement à ma disposition deux caisses de copies ou extraits de pièces faits par Auguste Chaverondier et représentant la matière de plusieurs volumes in-folio. La nécessité de dépouiller au préalable cette énorme quantité de documents n'a pas peu contribué au retard mis à déposer ce rapport et pour lequel je réclame l'indulgence de mes confrères.

Novembre 1897.

I.

SAINT-GERMAIN-LAVAL.

ORIGINES.

Au moment où la rivière d'Aix, s'échappant de la la gorge étroite et profonde où elle coule depuis plusieurs lieues, va atteindre la plaine et y ralentir son cours, elle décrit un demi cercle entier autour d'une haute colline qui domine sa rive gauche et ferme si complètement la vallée, que le voyageur qui vient de la plaine n'en peut soupçonner l'existence. Sur cette colline, dont les pentes s'adoucissent en approchant du sommet, est assise la ville de Saint-Germain. C'est un aimable site, d'où la vue se repose avec plaisir sur les bords verdoyants de l'Aix, la vaste plaine couverte de moissons jaunissantes, les sombres futaies de la forêt de Bas, et ne s'arrête qu'aux horizons lointains des montagnes du Pilat et de Tarare. Le climat est doux et réputé depuis longtemps pour sa salubrité. *Oppidum divi Germani valde salubre, quæ Ithaca mea est*, écrivait au commencement du XVIIe siècle Papire Masson (1). La longévité de ses habitants prouve que Saint-Germain mérite toujours cet éloge.

Tant d'avantages naturels ont dû inviter de bonne heure à bâtir en ce lieu. Il est certain qu'il était occupé dès l'époque romaine, témoin les tuiles à re-

---

(1) *Descriptio fluminum Galliæ qua Francia est*, 1618, p. 17.

bords et les briques pour colonnes, rencontrées dans l'ancien cimetière et dans le voisinage des Recollets, témoin encore le cippe antique, malheureusement anépigraphe, naguère engagé à la base de l'angle nord-ouest de l'église de la Madeleine, d'où il a été retiré, en 1881, par les soins de M. Benoît Beaujeu, maire.

Plusieurs autres points de la commune recèlent des antiquités. Un village d'une certaine importance paraît avoir existé dans les territoires contigus de *Royer* et de *Malinges*, de part et d'autre de l'ancien chemin *Muletier*, entre l'Aix et la route de Balbigny. Le sol y est riche en débris céramiques, tuiles à rebords, amphores et vases divers ; on y a constaté l'existence de plusieurs puits. Des vestiges analogues rencontrés à Verrières, entre Virieu et Clairmatin, au *Trève-Bagnieu*, près des Balmes, etc., attestent que le pays possédait une population assez nombreuse.

Le lieu appelé autrefois le *Châtelard* (1), en face de Saint-Germain, sur l'autre rive de l'Aix, au point où le ravin de *Goutte Orméa*, qui est celui descendant de Nollieu entre Chazaux et Curtil, est coupé par le chemin qui unit ces deux hameaux, mérite une mention spéciale, bien que situé sur la commune de Nollieu, mais à la limite précise de celle de Saint-Germain. C'est un monticule dans une forte position, à l'angle de la goutte Orméa et d'un ravin secondaire.

---

(1) Arch. de la Loire. B. 2064. Terrier *Bisson* de Saint-Germain-Laval, 1388-1400, f° 72. — Terrier *Mivière*, de la rente du Saint-Esprit et Charité de Saint-Germain-Laval, 1686, réponse de Daniel Michon, marchand de Chazaux. Copie ancienne dans les papiers d'Aug. Chaverondier.

De rares débris de tuiles à rebords épars à son sommet, la moitié d'une hachette en pierre polie que j'y ai rencontrée ne suffisent pas à décider si ce poste fut gaulois ou romain. Par contre, on peut attribuer aux derniers temps de l'empire l'établissement militaire qui paraît avoir imposé son nom au territoire de la Chartre *(Castra)*, en soir du chemin de Saint-Germain à Magnieu et au nord du ruisseau des *Eschanaux*, que je suppose être le même que celui appelé aujourd'hui du Verney (1).

L'extrémité méridionale de la commune de Saint-Germain est traversée par la grande voie romaine de Lyon à Clermont et à l'Océan ; elle descend de la Sauveté par Rajat, autrefois *Drevieu*, franchit le ruisseau de *Goutte Oréry*, *Dorenchy*, ou du *Bost*, dont le nom ancien peut faire supposer qu'elle roulait des paillettes d'or (2), et se poursuit par la Croix Blanche, après avoir coupé une autre route antique, l'*Estra Français*, qui conduisait de Moind et Montbrison à Roanne en suivant la lisière occidentale de la plaine. Cette dernière route passait l'Aix au moulin de Pertuiset, au nord duquel elle sert aujourd'hui de limite à la commune. On l'appellait aussi *Chemin Muletier*, sans doute pour la distinguer du *Chemin Charretier*, *Strata Qua-*

---

(1) Archives de la Loire. B. 2064. Terrier *Bisson* de Saint-Germain-Laval, 1388-1400, f°s 103, 105. — B. 2066. Terrier *Gamard* et *Boterel*, 1457-1467, f°s 181, 183.

(2) Est-ce le ruisseau d'Oréry (la forme française serait *Aurière*) dont Papire Masson s'est plu à rapprocher le nom de ceux des rivières d'Argent et d'Écu, dans ce passage de sa *Descriptio fluminum Galliæ*, p. 18: [*Dea*]... *Argentum amnem*, Aureum, *et Scutum, preciosa ut videtur nomina, ultro complectitur, et torrentem Isablum suscipit* ?

drigarum, qui courait dans une direction parallèle à quelques kilomètres plus à l'est et qu'elle rejoignait à la hauteur de Magnieu. Une troisième voie est à mentionner, c'est le *Chemin Ferré*, ou *Grande Vicharra*, venant de Pommiers et probablement du pont de Piney, et se dirigeant sur Saint-Julien d'Odes et au-delà sous le nom de *Strata* de Grezolles. Aucune de ces routes ne traversait Saint-Germain lui-même, mais elles s'y rattachaient par d'autres chemins fort anciens, parmi lesquels il convient de remarquer la *Strata* d'Amions, qui semble ne pas différer du chemin de Saint-Germain à Magnieu dont il est parlé plus haut.

Saint-Germain n'est cité dans aucun document antérieur au XIIe siècle, et l'archéologie seule peut ici suppléer au silence de l'histoire. Les cercueils de pierre décorés de croix en relief, retirés il y a quelques années du cimetière, sont à cet égard des monuments très précieux; en effet ils paraissent remonter à l'époque mérovingienne et fournissent la preuve qu'alors déjà Saint-Germain était un lieu assez considérable.

Ici se place une question : quel nom ce lieu portait-il à l'origine, car celui de Saint-Germain ne date évidemment que du temps ou une église y fut bâtie en l'honneur du bienheureux évêque d'Auxerre? Un instant, Auguste Chaverondier, avait soupçonné Saint-Germain d'être l'antique *Mediolanum* (1), conjecture émise aussi par L.-P. Gras (2). Fondée sur une mauvaise lecture d'un passage de la table de

(1) Lettre du 7 juillet 1864.
(2) *Revue forézienne*, t. I. p. 38.

Peutinger, elle ne pourrait plus être soutenue aujourd'hui. Celle que je vais suggérer sera-t-elle jugée plus satisfaisante ? Je ne sais, et ne la donnerai que sous les plus expresses réserves.

Auguste Chaverondier s'était beaucoup préoccupé des noms de deux anciennes mesures en usage au moyen âge sur les marches du Forez propre et du Roannais, celles de *Nemaux*, *Neymaut* ou *Nemo* (1), et de *Viral* ou *Viraith*, noms qui ne rappellent aucun lieu connu. La seconde de ces mesures paraît particulièrement à Saint-Maurice, Villemontais, Bully, quelquefois à Cremeaux, et aussi à Cordelle où le chapitre de Saint-Jean de Lyon possédait une rente noble qui lui avait été léguée en 1265 par le chanoine Guillaume de Roanne (2). Or, on voit, par les terriers de cette rente aux archives du Rhône, que le receveur chargé de sa perception portait le nom de *prepositus de Viralh* (3). Je crois pouvoir en conclure que Viral

---

(1) La forme insolite, *Nemahut*, se rencontre dans un titre des Archives nationales de l'an 1301 (P. 1395², cote 369), obligeamment vérifié à mon intention par M. Noël Thiollier, et semble le fait d'un scribe à qui le mot a été dicté en décomposant en ses éléments la diphtongue finale, *au*.

(2) Chaverondier, *Appendice* à l'*Inventaire Luillier*, p. 380 ; — Guigue, *Obituarium Lugdunense*, p. 127.

(3) Arch. du Rhône. Fonds du chapitre de Saint-Jean. Armoire *Esdras*, vol. 50, nº 2. Terrier *Fabri*, 1477 : *Petrus Joffreon, de Gioro, dicte perrochie Sancti Mauricii,... confitetur ... solvere teneri... videlicet decem octo denarios viennenses,* etc... *et dimidiam gallinam* preposito de Virail, *super domibus, curte, et tenemento terrarum, vercheriarum et ortorum contiguorum vocatorum des Ors de Gioro, juxta iter tendens de dictis domibus ad pontem Ligeris seu portum Sancti Mauricii et apud Chevenes ex borea, occidnte, et meridie... — Item plus,.. unam cupam silignis mensure predicte* de Viraith, *super quodam manso terre,* etc.

est le nom primitif de Saint-Maurice; en latin, c'était probablement *Viralium*.

D'autre part, la mesure de Nemaux, bien que citée parfois aussi à Bully et à Cordelle, se rencontre surtout à Dancé, Saint-Polgue, Cremeaux, Juré, Souternon, c'est-à-dire dans la région qui s'étend au sud vers Saint-Germain, et, jusqu'à peu de distance de cette ville. Je ne suis pas éloigné de penser que celle-ci représente *Nemaux*.

En effet, fort peu de lieux, dans ce quartier du Forez, ont abandonné leur nom ancien pour celui d'un saint. On ne peut guère citer, avec Saint-Germain-Laval, que Saint-Julien d'Odes, Saint-Paul de Vézelins et Saint-Georges de Baroille (1); mais aucun de ces trois derniers villages ne paraît avoir été le siège d'une châtellenie, ni assez important pour imposer au loin son nom à des mesures. Saint-Germain, au contraire, remplit cette double condition et, en fait, les mêmes textes qui révèlent l'emploi de la mesure Nemaux dans la région dont je viens de parler nous apprennent aussi qu'on y faisait usage de la mesure de Saint-Germain, ce qui semble indiquer que c'était l'étalon local et que les deux mesures n'en font qu'une, à laquelle, par la force de la tradition, le nom de Nemaux aura continué d'être appliqué dans les énonciations des terriers, alors que dans l'usage courant il avait cessé de désigner Saint-Germain.

Le mot de Nemaux, dont la véritable orthographe

---

(1) Saint-Polgue est une mauvaise transcription de *Sapolgo* ou *Saporgo*, nom fourni par les plus anciens titres et qui a persisté dans l'idiome vulgaire. Cf. ***Bulletin de la Diana***, t. VIII, p. 42.

est sans doute *Nemaus*, a un air de famille avec *Nemausus* et Νεμωσσός, noms anciens de Nîmes et de Clermont, et sa tournure est plutôt gauloise que romaine. S'il désigne réellement Saint-Germain, on pourrait en tirer argument à l'appui de ce que j'ai dit de l'antiquité de cette ville. *Nemaus* est aussi le nom latin de Nemours (Seine et Marne) et d'un lieu probablement voisin de Casson (Loire-Inférieure), qui est mentionné au Xe siècle entre les possessions de l'église d'Orléans (1).

Le premier titre que je connaisse où Saint-Germain soit nommé est une bulle de l'an 1183, par laquelle le pape Lucius III confirme l'abbaye de l'Ile-Barbe dans ses possessions, au nombre desquelles il cite *ecclesiam sanctæ Mariæ Magdalenæ, jus quod habetis in ecclesia castri sancti Germani* (2). C'est par une fausse interprétation de ce texte, que le docteur Rimaud a cru que Saint-Germain s'était appelé autrefois *Saint-Germain-le-Château* (3).

Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, au nom de Saint-Germain on commença à joindre celui de Laval, de la célèbre chapelle bâtie à ses pieds. L'exemple le plus ancien que je puisse citer du nom complet est de l'an 1269 (4).

---

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. IX, p. 660 ; t. X, p. 557 et 573.

(2) *Masures de l'Isle Barbe*, t. I, p. 117. Dans les derniers siècles, la présentation à la cure de Saint-Germain appartenait alternativement au prieur de Pommiers et à à celui de Cleppé, ce dernier relevant de l'Ile-Barbe : on voit que son droit dérivait de ceux de l'abbaye sur l'église de la Madeleine.

(3) *Nouvelles excursions foréziennes*, 1883, p. 36.

(4) Sentence arbitrale entre Renaud, comte de Forez et Guillaume de Jaligny, dans Chaverondier, *Appendice* à l'*Inventaire Luillier*, p. 558.

Pendant la Révolution, Saint-Germain reçut le nom grotesque de *Mont-Purifié,* bientôt remplacé par celui de *Montchalier*, ou encore, tant est grande la force de l'habitude, de *Montchalier-Laval* (1).

SEIGNEURIE ET SEIGNEURS DE SAINT-GERMAIN

On ne sait rien des seigneurs de Saint-Germain avant le XIIIe siècle. Le comte Guy IV possédait cette terre en 1239, date de son testament contenant don aux Hospitaliers de Verrières de trois sous de rente à prendre à Saint-Germain (2).

Par le traité qui mit fin, en 1244, à la querelle entre Guy IV et Guillaume de Baffie sur la succession du comté de Forez, le comte, indépendamment de la restitution de divers châteaux, promit à son compétiteur de lui relâcher d'autres châteaux et terres jusqu'à concurrence d'un revenu de 250 livres de viennois (environ 25.000 francs d'aujourd'hui). A cet effet, il lui céda les châteaux de Maymont en Auvergne et de Saint-Germain en Forez avec leurs appartenances, pour être tenus de lui en fiefs jurables et rendables (3).

Il n'est pas douteux que telle ne soit l'origine du nom de Baffie porté par un hameau de Saint-Germain voi-

(1) En 1790, la ville de Saint-Germain avait demandé d'être choisie pour le chef-lieu d'un district. Elle dut se contenter d'être chef-lieu d'un canton composé de dix communes seulement, Saint-Germain, Grezolles, Nollieu, Pommiers, Saint-Georges de Baroille, Saint-Julien d'Odes, Saint-Martin-la-Sauveté, Saint-Thurin, Souternon et Verrières. Plus tard, le canton de Saint-Polgue fut réuni à celui de Saint-Germain, sauf Cremeaux attribué au canton de Saint-Just-en-Chevalet.

(2) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, III, p. 52.

(3) Chaverondier, *Appendice* etc., p. 489.

sin de Notre-Dame de Laval. Il existait peut-être à proximité de cette église, sous les frais ombrages de la rivière d'Aix, une résidence seigneuriale plus agréable que ce château bâti sur la hauteur.

Quoique seigneur de ce château, Guillaume de Baffie ne possédait point Saint-Germain tout entier. Une partie en appartenait à Artaud de Saint-Germain; il semble que ce fût la partie nord ou nord-ouest, à peu près depuis une ligne menée de la chapelle de la Madeleine à l'ancien cimetière et à l'église de Saint-Germain-le-Vieux.

En juin 1248, Guillaume de Baffie donna aux habitants de Saint-Germain une charte de franchises et, deux ans après, en janvier 1250, Artaud de Saint-Germain accorda à ses sujets des privilèges identiques. La charte de Saint-Germain est un document capital qui a été publié intégralement pour la première fois par Auguste Chaverondier et depuis, après une recension nouvelle, par les éditeurs de la Mure (1). Ce

---

(1) Chaverondier, *Appendice*, etc., p. 510. — *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t, III, p. 64 *bis*.

Le texte publié est celui de la charte de Guillaume de Baffie, d'après un *vidimus* de l'an 1277 (Arch. nation. P. 1400², cote 928). La charte d'Artaud de Saint-Germain n'a pas encore été publiée *in extenso*. Comme celui de la charte de Guillaume de Baffie, l'original est perdu, mais la teneur nous en a été conservée par une charte de confirmation d'Artaud le Jeune de février 1300 (1299 v. st.), qui fait aussi partie des Archives nationales (P. 1400², c. 940). Le texte de l'une et l'autre charte est également inséré dans des lettres de confirmation du duc Louis II de Bourbon, données à Montbrison au mois de février 1384 (1383 v. st.) et reproduites elles-mêmes dans d'autres lettres confirmatives du duc Jean II, données à Lyon en mars 1437 (1436 v. st.). (Bibliothèque de Montbrison, ms. n° 7 du catalogue Bernard, XVIe s.).

qui la caractérise, c'est la part importante qu'y tient la législation civile. Ainsi que j'ai eu occasion de le dire ailleurs, si l'on compare entre elles les chartes de privilèges des villes de Forez, on trouve que celle de Montbrison est plus œuvre de chevalier, celle de Saint-Bonnet-le-Château plus œuvre de marchand et celle de Saint-Germain plus œuvre de jurisconsulte.

Le territoire auquel s'étendaient les franchises est encore assez facile à reconnaître. Il etait borné au midi par l'Aix ; au matin, par un chemin dit de *Goutte Boularde* ou *des Franchises*, *Iter libertatum*, qui partait de l'Aix, entre le Grand Pont de Saint-Germain et les Merles, et se dirigeait sur le *Trève Bagnieu*, à la rencontre des chemins de Saint Julien à Pommiers ou *Grande Vicharra*, de Saint Germain à la forêt de Bas et de Saint Germain à Magnieu par les Balmes ; puis par ce dernier chemin jusqu'à la rencontre de la goutte du Chassain ; au nord, par cette goutte, ou un chemin qui lui était parallèle, le chemin des *Franchises*, jusqu'au dessus du Chassain ; au nord-ouest et à l'ouest, par une ligne qui devait peu s'écarter de la limite actuelle de la commune, comprenait le tènement du Chassain et les vignes de Meillères, descendait au pied de la goutte du même nom, par un chemin aussi appele des *Franchises*, jusqu'à celui de Saint-Germain au Pont Morru, suivait ce chemin jusqu'au Moulin-Neuf et rejoignait l'Aix à son confluent avec la goutte de Font-Merle, au lieu appelé encore *Pra Contant*. L'étendue du territoire ainsi délimité dépassait 350 hectares (1).

---

(1) Charte de Guillaume de Baffie, 1248 ; *Termini vero hujus libertatis sunt hii. Sicut ducit semita ab aqua d'Eys*

On est surpris de voir que les confins des franchises sont les mêmes dans les deux chartes, cela pourrait faire supposer que Guillaume de Baffie et Artaud de Saint-Germain étaient seigneurs par indivis. Il n'en était rien cependant, car chacun avait ses officiers particuliers, Guillaume son châtelain, Artaud son prévôt, exerçant séparément des fonctions

---

per guttam Bollarda et subtus vineam de Visillins, et tendit ad guttam de Plavatgio ; et sicut tendit strata publica a gutta de Plavatgio ad guttam del Chassaygn ; [*et sicut tendit gutta del Chassaygn*] *recte usque ad curtile del Chalmeil ; et a dicto curtili usque ad stratam que tendit apud Graysoles ; et a dicta strata, comprehensis et inclusis vineis de Meillieres, usque ad pratum Gontan et usque ad aquam d'Eys ; et sicut labitur dicta aqua usque ad supradictam semitam de gutta Bollarda.* Les mots entre crochets, qui manquent dans le *vidimus* des Archives, sont fournis par le manuscrit de Montbrison. — Charte d'Artaud de Saint-Germain, 1250: La limite septentrionale du territoire affranchi y est définie plus explicitement : *Et sicut tendit guta del Chassaygn, tenementis del Chassaygn et d'Oddes integre comprehensis et inclusis, ad curtile del Chalmey*, etc., (les mots, *et sicut tendit guta del Chassaygn*, manquent aussi dans la copie des Archives). Comme il résulte de plusieurs autres textes que le chemin du Chassain à Saint-Julien, lequel laisse actuellement en nord le hameau d'Odes, portait dans sa partie orientale le nom de chemin des *Franchises*, il semblerait ou que ce chemin s'est déplacé, ou que le hameau s'est déplacé lui-même. Mais peut-être faut-il simplement comprendre que les terres dépendant d'Odes et situées en dedans de la limite ne sont pas exceptées de la franchise. — Archives de la Loire. B. 2066. Terrier *Gamard* et *Boterel* de Saint-Germain, 1457-1467, f°s 38, 53, 214. — Enquête sur les limites des franchises de Saint-Germain, 1582, dans Chaverondier, *Appendice*, etc., p. 523. — Transaction entre le prieur et les religieux de Pommiers, contenant délimitation des dîmeries, 6 juin 1680, extrait ancien dans les papiers d'Aug. Chaverondier. — Autre partage de dîmes entre les mêmes, 31 décembre 1759, mêmes papiers, carnet 308. — Cartes terristes et articulats faisant partie des mêmes papiers.

identiques au regard des bourgeois. Une autre preu[illegible]u-
ve que leur autorité s'étendait sur des territoire[illegible]es
distincts, c'est qu'après avoir prévu le cas où le ter-[illegible]r-
rain venant à manquer aux nouveaux habitants, i[illegible] i
deviendrait nécessaire de leur en fournir par voi[illegible]i
d'expropriation pour cause d'utilité publique, chaqu[illegible] u
seigneur indique en droit soi la zône dans laquell[illegible]ll
cette faculté pourra s'exercer. Tout s'explique, si l'o[illegible]oi
suppose que chacun d'eux avait, dans la terre d[illegible] de
l'autre, des tenanciers qui étaient en même temp[illegible]ps
ses justiciables, la justice étant unie à la censiv[illegible]ve,
comme on en connaît d'autres exemples en Forez [illegible] et
comme c'était probablement la condition primiti[illegible]ve
des tenures foncières.

En dotant Saint-Germain d'une charte de privil[illegible]lè-
ges, les deux seigneurs espéraient, on le voit, y [illegible]at-
tirer de nouveaux habitants, et d'avance ils détern[illegible]ni-
naient le périmètre de la ville agrandie. Faute [illegible] de
confins immuables énoncés dans la charte de Gu[illegible]il-
laume de Baffie, il n'est guère possible de dire si [illegible]es
limites prévues furent atteintes du côté du midi. Il
est douteux qu'elles l'aient jamais été du côté du
nord, où la charte d'Artaud autorise l'expropriat[illegible]on
des terrains à bâtir depuis la chapelle, c'est-à-d[illegible]re,
semble-t-il, depuis l'église de la Madeleine jusq[illegible]à
une goutte qui doit être celle de la Font d'Esc[illegible]a[illegible],
puis à la Croix, celle des Rameaux sans doute, et d[illegible]à
au puits de Saint-Germain (1) en passant par la
Pierre-Frite, mégalithe dont le nom, depuis lo[illegible]g-
temps oublié, fait penser à quelque menhir s'élev[illegible]nt
au milieu des vignobles de ce quartier.

(1) Ce puits est peut-être celui qui existe encore sous le nom de *la Conche*.

Il est à remarquer que ni l'une ni l'autre charte ne visent le quartier compris entre la Croix des Rameaux, le puits de Saint-Germain et l'église du même nom. Cela prouve que là existait une agglomération assez serrée pour que de nouveaux habitants ne pussent commodément y trouver place. Par contre, la colline que couvre aujourd'hui la partie la plus considérable de la ville devait être peu peuplée. Le dos en était occupé par un terrain vague, un *chaume* ou pâturage commun, nommé dans les chartes de franchises et dont la rue de *la Chaux*, aujourd'hui rues du Four et Poncet, a conservé longtemps le souvenir.

Guillaume de Baffie mourut sans postérité dans le troisième quart du XIIIe siècle, laissant pour héritière sa sœur Eléonore, comtesse d'Auvergne. On perd de vue en ce moment le sort de sa part de la seigneurie de Saint-Germain, et j'ignore à quel titre elle appartenait, en 1294, à Luce de Beaudiner ou *Beldinar*, fille de feu Guillaume, et à Guillaume de Poitiers son mari (1). Béatrix leur fille la porta dans la maison de Crussol et conjointement avec Giraud Bastet, seigneur de Crussol, son fils, la vendit en 1344 au comte de Forez Guy VII (2).

Par un fait analogue à celui qui s'est passé pour Baffie, le nom de *Beldinar* ou *Beaudinar* est resté attaché à un hameau de la commune de Saint-Julien d'Odes qui a dû relever en censive ou même en toute seigneurie des Beaudiner, et il en est bien pro-

(1) Barban, *Fiefs du comté de Forez*, nos 146 et 1108.

(2) Huillard-Bréholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, no 2360. — Barban, *Fiefs*, no 132.

blement de même d'un autre Beaudinar, commune de Chérier.

Dès 1302, le comte Jean Ier avait acquis d'Artaud de Saint-Germain le Jeune sa part de la seigneurie de Saint-Germain en toute justice avec la grange d'Odes, en échange du château de Montrond (1). Mais presque aussitôt, en 1308, il la remit à Guillaume de Thiers, ainsi que les châteaux de Saint-Maurice, Bussy et Châtelus, contre les chateaux de Thiers et de Peschadoires en Auvergne (2). Cette aliénation toutefois ne fut pas de longue durée et en 1320, à la suite d'une transaction avec les héritiers de Guillaume de Thiers, le comte rentra en possession de Saint-Germain et des autres places qu'il lui avait cédées (3).

En 1324, Jean Ier, mariant son fils Renaud à Marguerite de Savoie, lui céda sa part de Saint-Germain-Laval (4) et il lui en confirma le don par son testament du 16 avril de la même année (5). Mais le comte Guy VII s'étant prétendu lésé par ce testament, une sentence arbitrale du 23 janvier 1337 lui restitua ce que son père possédait à Saint-Germain (6).

Guy VII lui-même, testant le 16 décembre 1357, légua à son fils Jean, qui fut plus tard comte de

---

(1) Huillard-Bréholles, n° 1094. — Barban, *Fiefs*, n° 685. Par cet acte, Artaud se réserve sa maison haute de Saint-Germain, qu'il tient en fief de Guillaume de Poitiers.

(2) Huillard-Bréholles, n° 1212.

(3) Huillard-Bréholles, nos 1543 et 1546. — Bétencourt, *Noms feodaux*.

(4) La Mure, *Hist. des Ducs de Bourbon*, III, p. 104.

(5) *Ibid.* III, p. 95.

(6) Huillard-Bréholles, n° 2148.

Forez, mais qu'alors il destinait probablement à l'église, la jouissance viagère de toute la terre de Saint-Germain-Laval, dont il était seul seigneur depuis l'achat de la partie appartenant à Béatrix de Poitiers et à son fils le seigneur de Crussol (1).

Saint-Germain fut de nouveau donné en jouissance viagère à Jeanne de Bourbon, veuve de Guy VII, par accord intervenu entre elle et son fils le comte Jean II, le 30 juin 1362 (2). Dix ans plus tard, Jean II étant mort sans enfants et Jeanne de Bourbon ayant fait don du comté de Forez à Louis II, duc de Bourbon, et Anne Dauphine sa femme, ceux-ci furent mis en possession de Saint-Germain-Laval le mardi 22 juillet 1382 (3).

A partir de ce moment, la châtellenie de Saint-Germain ne sortit plus du domaine comtal. Mais depuis la réunion du Forez à la couronne, elle fut plusieurs fois aliénée sous faculté de rachat: en 1549, à Clément Du Puy (4) ; le 14 février 1639, à Jacques Canaye, conseiller au Parlement (5); le 16 décembre 1677 à Jacques de la Chaise d'Aix, qui eut pour successeurs, en 1695, Georges-Antoine de la Chaise son fils et, en 1716, Louise-Gabrielle Pérachon de Senozan femme de celui-ci. Cette dernière mourut sans postérité le 27 août 1728, laissant la seigneurie de Saint-Germain à Joseph de Monteynard, marquis de Montfrin, séné-

(1) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, III, p. 119.

(2) Huillard-Bréholles, n° 2847.

(3) Arch. de la Diana. Procès-verbal original de prise de possession — Arch. nat. P. 1394[1], c. 16. — Huillard-Bréholles, n° 3508.

(4) Sonyer-Dulac, *Fiefs de Forez*, p. 242; — *Almanach du Lyonnais*, 1760.

(5) Arch. nat. P. 1645. Notes d'Aug. Chaverondier, carnet 562.

chal de Beaucaire et de Nîmes, son cousin, qui la garda jusqu'en 1750. La même année, le 20 août, une nouvelle adjudication la fit passer aux mains de Claude-Edme-Joseph Bert, de Paris, « intéressé dans les affaires du roi », dont les filles et héritières sous bénéfice d'inventaire l'abandonnèrent d'abord, en 1767, à Marie Guillermain leur mère, et finalement au roi, qui en reprit possession le 11 novembre 1775. Elle resta unie au domaine jusqu'à la Révolution.

De la seigneurie de Saint-Germain dépendaient le château, un pré au Verney, appelé *pré du roi*, et une partie considérable, environ 77 hectares, de la forêt de Bas (*Bals* ou *Baulx* dans les anciens titres) sur le territoire et à l'angle méridional de la commune d'Amions : elle fut cédée le 28 juin 1775, pour être tenue en fief du roi, à Nicole Terray, femme séparée quant aux biens de Charles Nompère de Champagny de Pierrefitte, en échange de partie de la forêt de Senonches (Eure-et-Loir). Au produit de ces immeubles s'ajoutaient la justice haute, moyenne et basse, une rente noble, des droits de leyde, moulins et fours banaux.

L'étendue du mandement, ou comme on voudra appeler la circonscription territoriale dépendant de Saint-Germain, a varié selon les temps. C'était peut-être à l'origine un *ager* ayant *Nemaus* pour chef-lieu. Quoi qu'il en soit, il est vraisemblable qu'à une époque reculée, il s'étendait au nord jusqu'à la limite séparant la coutume de Forez de celle de Roannais, limite qui était, comme on sait, la croix de Foive, entre Dancé et Bully. La châtellenie de Saint-Maurice était à cheval sur cette frontière, indice d'un établissement plus moderne, et l'emploi déjà

signalé de la mesure de Saint-Germain, qui cesse précisément là où finit le territoire soumis à la coutume de Forez, peut être regardé comme un souvenir de l'ancienne domination de cette ville.

Plus tard et par suite de circonstances impossibles à préciser aujourd'hui, le mandement de Saint-Germain paraît avoir reculé jusqu'à l'Isable. C'est la limite que lui assigne la donation de 1324 par Jean Ier à son fils Renaud (1), celle aussi que nous fait connaître une charte donnée par le duc Charles Ier de Bourbon le 2 mai 1441, à l'occasion de la clôture de la ville. On voit non sans surprise par ce titre, publié par Auguste Chaverondier (2), que le mandement de Saint-Just-en-Chevalet s'étendait à cette époque jusqu'aux Chazelles, commune de Saint-Martin-la-Sauveté, et comprenait également Chavagnieu et Saint-Julien d'Odes, aux portes mêmes de Saint-Germain.

De son côté, le mandement de Saint-Maurice comprenait Amions, atteignait l'Isable, et l'Aix lui-même à Vernoille (3). Le duc élargit considérablement les

---

(1) *Mandamenta tamen trium castrorum predictorum, videlicet Sancti Germani, Bussiaci et Sautrenonis, se extendent usque ad aquam seu rivum d'Ysablo, et prout dictus rivus subintrat rivum de Heys, et inde dictus rivus subintrat fluvium Ligeris.* (Arch. nat., P. 1401³, c. 1145 et 1146. — La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, t. III. p, 104.

(2) *Appendice* à l'*Inventaire des titres de Forez, par Jacques Lullier*, p. 530. Ordonnance accroissant de 50 feux le mandement de Saint-Germain-Laval.

(3) Cette ancienne extension du mandement de Saint-Maurice est déjà attestée par la cession consentie en 1221 au comte Guy IV, par Hugues et Geoffroy de Saint-Maurice, de leur terre patrimoniale de Saint-Maurice avec son mandement et tous les droits par eux possédés *ab aqua de Ron-*

limites de la châtellenie de Saint-Germain; elles furent portées au N. jusqu'aux ruisseaux de Patouse et de Sal, à l'E. jusqu'à la Loire et au S. jusqu'à l'Aix. Quelques hameaux de la commune de Saint-Martin-la-Sauveté lui furent aussi donnés et, à partir de ce moment, sa consistance subit peu de changements jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Le ressort judiciaire de Saint-Germain comprenait alors le territoire de la commune actuelle, moins la microscopique justice de Beaurevoir et moins aussi ce qui constituait avant 1839 la commune de Verrières; la partie de la paroisse d'Amions située au midi du ruisseau de Sal; les hameaux des Granges et du Pont, ce dernier paraissant faire enclave, dans

---

neison ad aquam d'Heis, sicut utraque aqua descendit ad Ligerim, en échange de la seigneurie de Bussy (Arch. nat., P. 1394², cote 74. — Chaverondier, *Appendice* à l'*Inventaire Luillier*, p. 550. Cf. le texte de 1324 cité plus haut). Mais cette dernière terre ayant été rachetée par Guy V en 1245 (*Append.* à l'*Invent. Luillier*, p. 555 et 556), il semble que les circonscriptions des châtellenies de Saint-Maurice et de Bussy furent remaniées de manière à les mettre plus en harmonie avec les convenances géographiques. On voit en effet par deux chartes, l'une de mai 1264 portant règlement entre le comte Renaud et le prieur de Pommiers sur l'exercice de la justice (*Cartulaire des francs-fiefs*, p. 175), l'autre de juin 1269, contenant transaction entre le même comte et Guillaume de Jaligny, à qui la terre de Bussy avait été engagée (*Append.* à l'*Invent. Luillier*, p. 558), que Saint-Paul de Vézelins, Pommiers, Saint-Georges de Baroille, la forêt de Bas jusqu'à Amions et Vernoille étaient regardés comme des dépendances de Bussy. Mais à la suite d'une disjonction ultérieure des deux châtellenies, soit lorsque celle de Bussy fut donnée en apanage à Renaud, fils du comte Jean Ier, en 1329 (Barban, *Fiefs*, n° 627) et 1337 (Huillard-Bréholles, n° 2148), soit lorsqu'elle fut vendue à Pierre d'Urfé en 1437 (Aug. Bernard, *Les d'Urfé*, p. 28), la châtellenie de Saint-Maurice paraît avoir repris au midi ses limites du XIIIe siècle.

la commune de Souternon (1); le hameau de Vernoille, faisant pareillement enclave dans la commune de Pommiers ; la commune de Saint-Julien d'Odes, moins la partie située à l'O. d'une ligne menée à peu près du N. au S., de la Patouse à l'Aix, et divisant en deux le hameau de Chavagnieu ; la commune de Nollieu, moins le clocher, le château et une faible parcelle à l'angle extrême S.-O. du territoire, en soir de la colline de *Mont Rond*, aujourd'hui Morand ; enfin le quartier de la commune de Saint-Martin-la-Sauveté renfermant les hameaux de la Valla, Prés, *Grenier* ou Place et partie de ceux de Cléola et des Chazelles (2).

La justice du prieuré de Pommiers, qui couvrait, entre l'Aix et la Loire, le territoire dépendant des communes de Saint-Georges de Baroille et de Pommiers, moins Vernoille, paraît avoir été considérée à une certaine époque comme faisant aussi partie de la châtellenie de Saint-Germain, à cause des droits de garde et de chasse qu'y avait le comte, aux officiers de qui devaient être remis, pour être exécutés, les condamnés à mort ou à la mutilation d'un membre (3).

---

(1) Le hameau des Granges ou Granges de Perey, *Peredus*, sur le chemin Français, et celui du Pont furent distraits de la châtellenie de Saint-Maurice et réunis à celle de Saint-Germain lors de l'aliénation de cette dernière au profit de Jacques de la Chaise d'Aix, en 1677.

(2) Quelques auteurs et Sonyer-Dulac lui-même attribuent à la châtellenie de Saint-Germain la partie de la commune de Cezay qui ne dépendait pas de la seigneurie de Saint-Marcel ; c'est une erreur : cette partie était de la justice de Bussy.

(3) *Cartul. des francs-fiefs*, p. 175, charte précitée de mai 1264.

Les moulins banaux au nombre de deux, appelés tour à tour le *Grand Moulin*, étaient situés sur la rive gauche de l'Aix, le premier au Grand Pont, le second à Baffie. Sur la rive droite, deux autres moulins, celui de Bussy, situé en amont du Grand Pont, au-dessous de Chazaux, et celui de Pertuiset, au bord du chemin Muletier, étaient respectivement les moulins banaux de Bussy et de Verrières.

Le four banal de Saint-Germain était situé à l'extrémité occidentale de la rue de ce nom, à la hauteur de celle de Foidieu. La rétribution due par le public était, en 1782, d'un sou pour la cuisson d'un pain d'environ 24 livres.

Il existait dans la ville et sur le territoire de la commune de Saint-Germain un certain nombre de petits fiefs ou arrière-fiefs. Un article spécial leur sera consacré plus loin.

LE CHATEAU

Le plus ancien titre qui, au XIIe siècle, nous révèle l'existence de Saint-Germain, nous l'a montré avec son château ayant déjà son église propre, la chapelle de Sainte-Madeleine. En quoi consistait ce château primitif ? Peut-être en une haute tour isolée, ronde ou plutôt quadrangulaire, se dressant au sommet de la colline et la même que la *vieille tour, turris vetus* des textes du XIVe siècle (1). Plus

(1) Arch. de la Loire. B. 2064. Terrier *Bisson* de Saint-Germain-Laval, 1388-1400, f°s 29, réponse de J. *Monerii : Super hospitio suo sito in castro Sancti Germani, juxta* turrim veterem *ex occidente, et juxta domum Johannis Bochatelli, clerici et jurati, ex meridie, et juxta donjonum castri, carreria intermedia, ex.* Cf. f° 70.

tard, on bâtit à côté un donjon carré, qu'un dessin de Guillaume Revel, exécuté vers 1450, représente coiffé d'une couronne de hourds. Divers bâtiments se groupaient autour : la maison ou salle de *Godemar* dont une petite rue conserve encore le nom, puis le pressoir et le cellier du comte. Quand le temps des guerres fut passé, le château de Saint-Germain ne servit guère que de siège à la justice et peut-être d'entrepôt pour les redevances en nature dues par les tenanciers. L'auditoire était une vaste salle, longue de 20 mètres sur 16 de largeur ; on y accédait et aux greniers placés au-dessus par une tourelle d'escalier surmontée d'une horloge qu'abritait un petit dôme. A la suite étaient la geôle et les prisons civile et criminelle (1). Tous ces bâtiments tombaient en ruine à la fin du XVIIe siècle, et les officiers avaient été obligés de se transporter ailleurs. En 1766 les audiences se tenaient dans la maison du greffier Jean Mure. Depuis longtemps, la maison de Godemar, le pressoir du comte avaient été aliénés. Ce qui reste aujourd'hui du château de Saint-Germain sert de geôle et de prison.

ENCEINTE EXTÉRIEURE DU CHATEAU

Il est difficile de dire si le château de Saint-Germain fut pourvu dès l'origine d'une première enceinte fortifiée. Du moins est-il certain que cette enceinte existait dès la première moitié du XIVe siècle, époque à laquel-

(1) Arch. de la Loire. Ancien A. 127. Procès-verbal de l'état de la seigneurie de Saint-Germain-Laval et de ses dépendances, pour Jacques de la Chaise d'Aix, nouveau seigneur. 22-28 mars 1685.

le elle fut dotée de fossés dont l'établissement nécessita la destruction de plusieurs maisons, le transfert de la boucherie sur un autre point et l'occupation de la place publique où se louaient les ouvriers (1). J'incline à rapporter ces travaux de fortification aux environs de l'année 1346 et à croire qu'ils furent dirigés contre les Anglais, dont une invasion au cœur du pays pût paraître possible après le désastre de Crécy.

Le terrain compris dans l'enceinte semble avoir formé un polygone irrégulier limité au nord par la rue Neuve, au sud-ouest par la rue Vernin, au midi et à l'est par une ligne partant de l'extrémité de cette dernière et courant à l'intérieur des maisons qui bordent en nord la rue Saint-Pierre, pour remonter ensuite vers la tour encore subsistante à la rencontre des rues Neuve et Guillaume Bonnet. Il n'avait guère que 110 mètres de longueur sur 85 mètres de largeur dans ses plus grandes dimensions, et sa surface était d'environ 6700 mètres carrés. Une seule porte, précédée d'une barrière et d'un pont-levis, y donnait accès au sud-est. De nombreuses habitations, séparées par d'étroites ruelles, se pressaient à l'intérieur. On y remarquait la maison de *Boissonnelle* tenue en fief du comte (2), celles des Vernin, du chapitre de Montbrison, de la cure et de la Charité de Saint-Germain,

---

(1) Arch. de la Loire. B. 2064. Terrier *Bisson*, 1382-1400, déjà cité. Les fossés de l'enceinte du château devaient exister en 1351, car le terrier de Saint-Germain de cette année, faisant partie de la bibliothèque de Verna, mentionne déjà la rue du *Terrail*.

(2) En 1347, le comte Guy VII érigea aussi en fief pour Hugues de Grezolles une maison sise à Saint-Germain-Laval (Huillard-Bréholles, n° 2478).

etc. Un logis portait le nom singulier et dont j'ignore la raison, de maison *de la Mort.*

Lorsque Saint-Germain fut entouré de murs au XVe siècle, comme je le dirai dans un instant, la partie de l'enceinte du château regardant la ville perdit de son utilité pour la défense. L'emplacement des fossés creusés à cet aspect fut donc abénévisé à des particuliers (1). Ainsi paraît avoir pris naissance l'îlot de maisons compris entre les rues Vernin et Papire Masson, cette dernière probablement identique à celle appelée dans les anciens titres rue du *Terrail,* c'est-à-dire du fossé. Le rempart lui-même resta debout, mais fut percé d'ouvertures pour le service des maisons qui y étaient adossées ; le mur de façade de la maison des seigneurs de Cremeaux, que j'aurai occasion de décrire plus loin, semble en avoir fait partie.

ENCEINTE DE LA VILLE.

L'article 34 de la charte des franchises de Saint-Germain avait interdit aux bourgeois d'élever sans autorisation aucune tour ou maison forte à l'intérieur de la ville, mais il leur était loisible de la clore, quand ils le jugeraient expédient à la défense commune, d'un mur garni de portes et de tours. Il ne paraît pas que les bourgeois aient usé de cette faculté et, jusqu'au XVe siècle, ils se contentèrent de la protection imparfaite du château, où ils se retiraient avec leurs familles et leurs biens

---

(3) Arch. de la Loire. B. 2066. Terrier *Gamard* et *Boterel* de Saint-Germain-Laval, 1457-1467, *passim.*

les plus précieux en cas de péril imminent. Ils s'en fussent probablement contentés longtemps encore si, à la fin de 1440 ou au commencement de 1441, le duc Charles Ier de Bourbon ne leur eût ordonné de se clore, promettant de les aider à supporter la dépense. Ce prince, on le sait, se préoccupa d'une manière particulière de la défense des places de son comté de Forez. Il voulait sans doute prévenir le retour des maux endurés par les villes ouvertes pendant la guerre de Cent-Ans, mais il est permis de croire qu'il s'y joignait la secrète pensée d'assurer sa propre indépendance, de se mettre mieux en état de résister à ses puissants voisins et au roi lui-même, dont les troupes avaient précisément occupé Saint-Germain pendant l'été de 1440.

Les travaux furent entrepris de suite, mais ils devaient entraîner des dépenses considérables, car l'enceinte à construire avait près d'un kilomètre de tour. D'autre part, les habitants se jugeaient en nombre insuffisant pour la défendre. Ils sollicitèrent donc un accroissement du *mandement* ou circonscription militaire du château. Charles Ier fit droit à cette demande par la charte du 2 mai 1441 dont j'ai déjà parlé, laquelle unit à la châtellenie de Saint-Germain cinquante feux distraits de celles de Saint-Maurice et Saint-Just-en-Chevalet.

Néanmoins, les travaux que cet agrandissement avait pour but de hâter ne se poursuivirent que lentement et la clôture de la ville « déjà bien avancée », à en croire la charte de 1441, n'était pas encore terminée en 1485. En conséquence, le duc Jean II ordonna l'établissement d'un impôt sur les habitants

du mandement, de manière qu'elle fût parachevée dans un délai de deux années (1).

L'enceinte fortifiée de Saint-Germain, qui laissait en dehors l'église paroissiale et un certain nombre de maisons composant le *Grand Faubourg* à l'E. et celui de *Notre-Dame* au N., s'appuyait en soir sur le château et s'étendait au matin jusqu'à la place actuelle du Ravarin ; elle enfermait un espace d'environ 330 mètres de long sur 180 mètres de largeur moyenne. Son tracé, encore aujourd'hui facilement reconnaissable, suivait les rues Neuve et de Bel-Air, les places de l'Hôpital et du Ravarin et le boulevard des Vintains. La muraille, isolée entre deux chemins de ronde, avait quatre pieds d'épaisseur, elle était flanquée de treize tours et percée de deux portes. La principale ou *Grande Porte*, était située à l'angle N.-O. de la place du Ravarin : le nom de cette place, écrit autrefois *Ravalin*, indique qu'à une époque indéterminée, probablement au XVIe siècle, une demi-lune ou *ravelin* y avait été construite pour couvrir l'entrée de la ville. L'autre porte, celle de *Notre-Dame*, défendue comme la première par deux tours, s'ouvrait à l'angle N.-O. de l'enceinte, sur la place actuelle de la Croix, à la tête d'un chemin abrupte qui se précipite dans la vallée. Plus tard, une troisième porte, la porte *Neuve*, fut percée au midi, au bout de la rue des Jardins. Le plateau qui borde la ville de ce côté est d'un difficile accès et l'ouverture de cette porte ne pouvait nuire sérieusement à la défense. Il en allait autrement de la face nord de l'enceinte ; c'était

(1) *Appendice* à l'*Inventaire Luillier*, p. 542.

le côté faible de la place : aussi aucune ouverture n'y fut pratiquée.

Le temps des guerres civiles passé, les fortifications de Saint-Germain cessèrent d'être entretenues. A la fin du XVIIe siècle, elles étaient dans le plus déplorable état. Plusieurs tours étaient en ruines ; des brèches praticables pour les piétons et même pour les bêtes chargées existaient sur divers points ; les parapets couronnant les murs étaient en partie renversés, nombre de meurtrières et d'embrasures de canon avaient été démolies (1). Dans la pièce qui nous fournit ces détails, on remarque que sur une portion notable de l'enceinte à l'aspect du nord, la plus exposée en cas de siège, la partie supérieure de la muraille était en simple pisé, ce qui semble indiquer une surélévation hâtive faite en prévision d'une attaque.

Une des tours entre lesquelles s'ouvrait la Grande Porte s'écroula en 1753. La porte resta munie d'un seul battant jusqu'en 1767, où l'on fut obligé de l'enlever. Aujourd'hui, il ne subsiste des défenses du château et de la ville de Saint-Germain que quelques pans de murs et une seule tour voisine de l'église de la Madeleine et de l'emplacement de l'ancienne maison de Godemar.

ROLE MILITAIRE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL. — SIÈGES. — SAINT-GERMAIN, VILLE DE GARNISON.

Les renseignements me font défaut sur les évènements militaires dont Saint-Germain a pu être le

(1) Archives de la Loire. Ancien A. 127. Procès-verbal de l'état de la seigneurie de Saint-Germain, 1685.

théâtre au moyen-âge. La publication de la riche collection de textes sur la guerre de Cent-Ans, formée par Auguste Chaverondier, nous donnera peut-être quelques lumières à ce sujet. A la fin de juin 1440, lors de la guerre de la Praguerie, le château de Saint-Germain fut occupé, ainsi que ceux de Souternon, Cremeaux et Grezolles par les gens d'armes sous les ordres de Salasar (1). Au temps des guerres de religion, en 1562, Saint-Germain, d'après une tradition ancienne, fut enlevé d'assaut par les protestants, d'où le nom de rue des *Huguenots* encore porté par l'endroit où ils auraient pénétré dans la ville (2). C'est en effet un point fort bien choisi pour faire brèche. La possession de Saint-Germain fut ardemment disputée pendant la Ligue. Une note, vue par Auguste Chaverondier dans les papiers de M. Vallet, porte que la ville, déjà canonnée et pillée au mois de mars 1593 (3), fut prise trois fois au cours de la même année: le dimanche de la Trinité (13 juin), probablement par les royalistes ; le vendredi

(1) Archives de la Diana. Registre audiencier de la Bastie, 1406-1446, f° 19 v°.

(2) Aug. Bernard, *Histoire du Forez*, t. II, p. 137. — En 1600, à la suite de l'édit de pacification, le lieu de Saint-Germain fut un des trois assignés en Forez aux protestants pour l'exercice de leur religion. Sur les réclamations d'Anne d'Urfé, on y substitua provisoirement une des trois paroisses de Saint-Julien d'Odes, Saint-Paul de Vézelins ou Amions, et finalement, en 1605, Saint-Marcellin.

(3) L'auteur anonyme de la note ajoute que ce fut « par la sollicitation de son châtelain Hébray ». Je n'ai aucun moyen de vérifier cette accusation. On peut soupçonner cependant que le châtelain Gilbert Hébrais tenait le parti de la Ligue, car, en 1657, sa succession était créancière de celle d'Henri de Savoie, duc de Nemours, d'une somme de 26 007 l. 17 s. 6 d., peut-être pour cause d'un prêt fait pendant les guerres.

jour de la Visitation (2 juillet), par le duc de Nemours; le 4 octobre, par Anne d'Urfé, le comte de Châteauneuf son frère et le chevalier de *Foydieu*. Le sort des armes devait la faire changer de maîtres une quatrième fois, car peu après, les Nemouristes, conduits par de Maugiron et de Montespan, revinrent en force et s'emparèrent de nouveau de la place, dont ils augmentèrent les fortifications. Ils la tenaient encore en juin 1595, époque où de Rosan y commandait pour leur parti, ayant sous ses ordres les capitaines « de la Mousière, La Souche, de Seyne et La Colongne ». La ville et les environs eurent beaucoup à souffrir de cette occupation (1).

En 1631, par ordre du gouverneur du Lyonnais, d'Halincourt, sa compagnie d'ordonnance et celles du prince de Condé et du comte de la Palisse, cette dernière de chevau-légers, furent placées en garnison à Saint-Germain. Leur solde devait être avancée par la ville. Pour y subvenir, celle-ci fut obligée de faire plusieurs emprunts successifs, les derniers servant à éteindre les précédents. Le recouvrement des avances de la ville paraît avoir été fort laborieux et, en 1671, il donnait encore lieu à des contestations devant l'intendant de Lyon (2). Des actes de baptême et de sépulture où figurent, de 1651 à 1660,

---

(1) Rôle de garde pour le château de Grezolles, 28 juin 1595. Copie d'Aug. Chaverondier (Papiers, n° 52), d'après un titre des archives du château d'Aix. Je donne les noms des chefs ligueurs, tels qu'ils sont orthographiés dans cette pièce. — Aug. Bernard, *Les d'Urfé*, p. 354 et 437.

(2) On trouve la trace d'autres sommes importantes avancées par la ville de Saint-Germain pour les vivres et autres dépenses des troupes de passage, notamment de celles allant en Italie ou en revenant, de 1628 à 1631.

des officiers et soldats du régiment Lyonnais laissent supposer qu'à cette époque un détachement de ce corps était cantonné à Saint-Germain.

ÉGLISE ET CIMETIÈRE DE SAINT-GERMAIN-LE-VIEUX.

L'église de Saint-Germain-le-Vieux, depuis longtemps démolie, était située dans l'ancien cimetière, supprimé lui-même de nos jours. C'était la paroisse primitive, remplacée au XIVe siècle par l'église actuelle. Elle remontait probablement à une époque reculée. Dans la seconde moitié du XIVe s., Barthélemy Reynaud, seigneur de Luré, y construisit une chapelle dédiée à Saint-Jean-Baptiste, dans laquelle il élut sa sépulture, et y fonda une prébende (1). Anne d'Urfé rapporte que de son temps on voyait encore dans l'église de Saint-Germain-le-Vieux (2) la sépulture des anciens seigneurs du lieu. Les Arthaud de Viry y possédaient un tombeau de famille. On ne sait presque rien de l'architecture de cette église, sinon qu'elle était « petite » et « fort enciene » : ce sont les expressions d'Anne d'Urfé. En 1840, des travaux exécutés pour la rectification de la route départementale, à l'entrée de Saint-Germain, firent découvrir des substructions et des portions d'une aire jadis carrelée ou pavée, dans lesquelles on crut reconnaître des restes de l'église de Saint-Germain-le-

(1) Arch. de la Loire. B. 1877. *Inventaire sommaire*, t. II, p. 186. Cf. p. 247.

(2) *Description du païs de Forez*, dans Aug. Bernard, *Les d'Urfé*, p. 437.

Vieux. D'après des notes fournies vingt ans plus tard à Auguste Chaverondier par un ouvrier fort intelligent, M. Christophe Bouiller, qui avait été employé aux travaux, l'édifice ainsi retrouvé aurait eu une longueur de 9 à 10 mètres seulement et aurait présenté en matin une forme rectangulaire, circonstance qui serait de nature à inspirer quelques doutes sur son identité, si l'on ne pouvait citer dans les environs un certain nombre de fort anciennes petites églises à chevet plat (1). Les fouilles ramenèrent au jour des enduits colorés, des blocs de béton difficiles à dater et des échantillons de tuiles plates, minces, très cuites, arrondies à une extrémité et dont quelques-unes portaient des bandes de couleur noire ou bleu foncé. Si ces tuiles provenaient réellement de l'église, on peut supposer qu'elle possédait une toiture polychrome.

Au moment de ces découvertes une personne très âgée, Mlle Hélène Duclos, assura que sa mère, dont elle était la fille aînée, avait vu l'église de Saint-Germain-le-Vieux encore debout. On peut en déduire approximativement la date de la démolition de cet édifice : elle ne saurait être antérieure de beaucoup à 1730. Mais il y a présomption que Saint-Germain-le-Vieux n'existait plus en 1732, car à cette date le service de la prébende Reynaud avait été transféré au maître autel de l'église paroissiale.

Le cimetière adjacent, abandonné déjà depuis une vingtaine d'années, a été aliéné en 1885 par la mu-

---

(1) Notre-Dame de Bussy, Albieu, St-Julien d'Odes, Chantois, etc.

nicipalité et des maisons s'élèvent aujourd'hui sur une partie de son emplacement. En creusant leurs fondations, on a rencontré, à des profondeurs variant de 2^m à 2^m 30, nombre de cercueils en pierre de grès, régulièrement orientés et recouverts de longues dalles un peu plus larges, en forme de toit à deux pans dont l'arête supérieure aurait été enlevée. Plusieurs paraissaient avoir servi à des inhumations successives. On en remarqua d'engagés sous d'informes substructions qui furent attribuées aussi, mais sans preuves, à l'église de Saint-Germain-le-Vieux. Parmi les sarcophages qui furent alors retirés du sol, où sans nul doute beaucoup d'autres restent ensevelis, deux sont conservés au musée de la Diana. Ils portent du côté de la tête, l'un une croix unique en relief, l'autre une grande croix dans les angles de laquelle sont disposées quatre croix plus petites. Je les ai décrits et figurés dans le *Bulletin de la Diana*, t. III, p. 95. On ne peut dater ces curieux monuments à un siècle près: toutefois il ne semble pas téméraire de les rapporter au VIIIe siècle, sinon plus haut. Saint-Germain existait donc comme centre religieux à l'époque mérovingienne.

Le sol du cimetière a encore rendu de la tuile à rebords, des briques en quart de cercle propres à monter des colonnes, des charbons, du métal fondu, etc. On a supposé avec vraisemblance que c'étaient les vestiges d'un édifice détruit par un incendie.

Il est probable que des recherches méthodiques auraient amené la découverte de nombreuses pièces d'habillement, d'armement ou de parure provenant des sépultures les plus anciennes. Je ne puis citer qu'une

bague recueillie dans les couches profondes du sol. Elle est formée d'une feuille, d'or emboutie ; le jonc en est très mince ; son diamètre, 17 millimètres, ne convient qu'à un doigt de femme ; elle a pour tout ornement une intaille circulaire sertie sur un chaton très saillant. Cette intaille, de 11 millimètres de diamètre et d'un travail médiocre, représente un personnage entièrement nu, la tête recouverte d'une espèce de coiffure conique, le genou gauche en terre et soutenant de la main droite un objet allongé qui ressemble à une amphore. Je dois communication de ce bijou à M. Félix Thiollier.

Il existait au XVIe siècle, dans le cimetière de Saint-Germain, un ossuaire ou *charnier* sur lequel les renseignements font défaut. Dans les temps modernes, beaucoup de familles notables avaient, en vertu de concession à titre onéreux, leur tombeau dans une église. Les autres avaient leur sépulture au cimetière, chacune dans un emplacement distinct, le *vas* ou tombeau de la famille, lequel, à Saint-Germain, dut être plus d'une fois un des vieux sarcophages mérovingiens. Il n'apparaît pas que cette séparation des tombes fût la conséquence d'une concession formelle ; elle reposait sur un usage immémorial, sur une tradition encore subsistante dans les cimetières de campagne qui n'ont pas été déplacés. Naturellement, les étrangers, les pauvres mourant accidentellement dans la paroisse n'avaient droit à aucun emplacement déterminé : c'est à ces derniers sans doute qu'était réservée une portion du cimetière sous le nom de *tombeau des paurres*. Quelquefois des personnes d'une condition distinguée s'y faisaient enterrer par humilité.

ÉGLISE DE LA MADELEINE.

Sur la croupe extrême de la montagne où la ville

98. — SAINT-GERMAIN-LAVAL. — ÉGLISE DE LA MADELEINE.
Dessin de C. Beauverie.

est bâtie, à l'angle nord-ouest de l'enceinte, s'élève cette église qui était celle du château et, en temps

de guerre, celle de la paroisse, car les églises paroissiales de Saint-Germain-le-Vieux et de Saint-André furent toujours laissées en dehors des fortifications. Quoique ne servant plus au culte, elle est à peu près intacte.

J'ai déjà dit qu'elle est nommée dans un privilège du pape Lucius III, de l'an 1183. A cette époque remontent la nef et l'arc triomphal. Le sanctuaire dans lequel celui-ci donnait accès, probablement une abside semi-circulaire, fut abattu « par les gens de guerre », sans doute au cours de l'un des sièges soutenus par Saint-Germain au temps de la Ligue (1). On lui a substitué au XVIIe siècle un chœur carré, voûté en berceau, sur lequel est bâti le clocher.

La nef, recouverte d'un lambris plat moderne, qui se raccorde aux murs par des parties courbes, n'a jamais été voûtée. Une chapelle d'apparence peu ancienne et qui fut probablement celle de Saint-François-Régis (2), s'ouvre du côté nord. Elle est voûtée

---

(1) Archives du Rhône. Visite pastorale de Mgr de Marquemont, 22 juin 1614.

(2) On lit dans l'*Almanach de Lyon* de 1760, à l'article de Saint-Germain-Laval : « Chapelle de Sainte-Madeleine, très ancienne, à côté de laquelle Louise-Gabrielle de Peyrachon, comtesse de Souternon et dame de Saint-Germain, fit construire une autre chapelle sous le vocable de Saint-François-Régis ». Bien que ces expressions semblent indiquer un édifice voisin, mais distinct de l'église de la Madeleine, je crois qu'elles s'appliquent en réalité à la chapelle dont il est question ici. Personne à Saint-Germain n'a entendu parler d'une autre chapelle, dédiée à saint François-Régis ou à tout autre saint, ayant existé dans le quartier. Même silence des titres, et en particulier du testament de Louise-Gabrielle Pérachon du 7 septembre 1727 et de ses codicilles des 7 mai et 9 août 1728. Par ce dernier seulement, elle lègue à Geneviève de la

d'arêtes et suivie d'une petite sacristie. Les montants de l'arc triomphal laissent voir, sous une couche épaisse de crépissages successifs, des traces d'un faux appareil peint en rouge. Du mobilier il ne reste rien qui mérite une description. La vasque du bénitier, en grès, de forme ovale et ornée de godrons, a été depuis peu transportée à Notre-Dame de Laval.

On pénétrait autrefois dans l'église par une porte pratiquée dans le mur septentrional de la nef, sous un grand arc de décharge en plein cintre extradossé. Elle est aujourd'hui murée. Il en est de même d'une porte moins ancienne qui existait en soir et dont le seuil est suspendu à plusieurs mètres au-dessus du sol, par suite de la démolition du rempart, sur lequel elle paraît avoir donné. On pénètre actuellement dans l'édifice par une petite porte sans caractère au midi de la nef et par une autre, plus moderne encore, percée en matin dans le mur qui ferme le chœur.

Sur ce dernier a été élevée, au XVIIe siècle probablement, une tour carrée, ajourée sur chaque face de deux fenêtres jumelles en plein cintre et surmontée d'un dôme à quatre pans se profilant en talon renversé ; un lanternon terminal contient la cloche de l'horloge. Cette cloche d'une belle exécution, fut

---

Chaise d'Aix, abbesse de Cusset, sa belle-sœur, « le calice de sa chapelle de Saint-Germain-Laval, lequel est entre les mains du sieur curé », et « tous les ornements et linge d'église qui sont dans une armoire du cabinet de sa grande salle de Saint-Germain », ce qui ne peut guère s'entendre que d'un oratoire domestique et provisoire à ce point, que la testatrice dispose du mobilier qui le garnit. La maison, dans laquelle il était situé au Grand-Faubourg, fut vendue en 1747 par le marquis de Montfrin, héritier de Louise-Gabrielle Pérachon, à Pierre-Marie Mathé, seigneur de Beaurevoir. C'est le presbytère actuel.

fondue en 1558 par les soins du consulat; les reliefs qui la décorent donnent à penser qu'elle est l'œuvre d'un membre de la famille des Mosnier, les célèbres fondeurs de Viverols (1). La tour elle-même contient une grosse cloche dont l'inscription fait connaître qu'elle a été refondue en 1645, aux frais des habitants de la ville, et baptisée sous le nom de Marie protectrice des fruits de la terre, *Maria salvans fructus terræ* (2). L'inscription ajoute qu'à la même époque Sébastien Rajat, procureur du roi, avait fait restaurer la chapelle et son clocher, *Sebastianus Rajat, procurator regius ejusdem civitatis, hoc sacellum campaniarumque restaurari curavit*, ce qui me paraît fournir la date de la construction de la tour.

Le clocher de la Madeleine domine de la manière la plus heureuse la ville de Saint-Germain, surtout à l'aspect du soir. C'est un exemple remarquable de l'effet qu'une fabrique de dimensions médiocres peut produire à distance, par la simplicité de ses lignes et la justesse de ses proportions.

---

(1) Cette cloche a été décrite par moi dans le *Bulletin de la Diana*, t. II, p. 118, et par M. Joseph Déchelette dans ses *Inscriptions campanaires de l'arrondissement de Roanne*, p. 19.

(2) Joseph Déchelette, *Inscr. campanaires*, p. 21. — On voit par des documents du XVIIIe siècle copiés par Aug. Chaverondier (Papiers, nos 15, 139, 160) que les habitants de la paroisse, distribués par groupes de six ou sept pour chaque jour du mois, selon un rôle dressé à l'avance, étaient tenus sous peine d'amende et sans qu'il fût besoin de les avertir chaque fois, de sonner ou faire sonner les cloches, tant de l'église paroissiale que de celle de la Madeleine, pour la conservation des fruits de la terre, quand ceux-ci étaint menacés par la tempête et que le tonnerre se faisait entendre.

(Cf. Arch. dép. B. 1116 et 1124, *Invent. somm.*, t. I, p. 252 et 255. Voir pour un usage analogue à Souternon, B. 1748, t. II, p. 52).

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-ANDRÉ.

La visite pastorale de Mgr Camille de Neuville, du 30 juin 1662, nous apprend que l'église paroissiale de Saint-Germain est dédiée à saint André. Elle possédait jadis un os du pouce de cet apôtre : précieuse relique qu'Odinet Grimaud, chorier de Notre-Dame de Montbrison et curé de Cottances, par son testament du 26 août 1463, ordonna de placer dans un bras d'argent (1). Cette relique n'existait plus au XVIIe siècle, car elle n'est mentionnée ni dans la visite de Mgr Camille de Neuville, ni dans celle de Mgr de Marquemont du 22 juin 1614 ; elle avait probablement disparu pendant les guerres de religion.

L'église de Saint-André date des premières années du XIVe siècle, comme en témoignent les legs faits pour sa construction en 1309, 1316, 1319, 1321, 1337, etc. (2), et comme en témoignait aussi l'architecture du chœur, partie par laquelle avaient commencé les travaux. Ce chœur, de forme carrée, éclairé au levant par une grande fenêtre divisée en deux baies surmontées d'un oculus, offrait, avec moins d'élégance et d'élancement, une grande ressemblance avec celui

---

(1) *Item, dat et legat quandam aliam suam taxeam, ponderantem alias sex oncias, ecclesie perrchiali Sancti Germani Vallis, pro faciendo, si possibile sit, unum brachium argenti ad ponendum reliquias beati Andree, videlicet grossum digitum, gallice* le pozo, *beati Andree existentem in dicta ecclesia Sancti Germani.* (Arch. de la Loire, B. 1896. Chaverondier, *Inventaire sommaire*, t. II, p. 298). C'est par erreur qu'Anne d'Urfé, dans sa *Description du païs de Forez*, dit que cette église est dédiée à Notre-Dame.

(2) Archives de la Loire, B. 1851, 1852, 1853, 1856, etc.

de Notre-Dame de Laval, bâti en même temps. Il a fait place de nos jours à une abside polygonale, amorce d'une reconstruction totale de l'église ; mais il en reste l'arc triomphal, et le style des chapiteaux à crochets sur lesquels il retombe, style qui rappelle celui du XIIIe siècle, permet de croire que les plans de l'édifice étaient préparés depuis assez longtemps.

Il est difficile de dire ce que devait être le reste de l'église. Le chœur bâti, les travaux paraissent avoir subi une assez longue interruption. Lorsqu'il fut possible de les reprendre, on construisit une nef couverte de voûtes en croisée d'ogives, dont les arcs se greffent directement sur des demi-colonnes adossées aux murs. Ces derniers furent eux-mêmes percés successivement pour l'établissement de chapelles latérales. La façade principale semble dater seulement des environs de l'an 1600. Le portail majeur, du type vulgaire adopté en Forez à la fin de la période ogivale, est cantonné de deux pinacles en application et présente plusieurs voussures en retraite les unes sur les autres qu'encadre un arc en accolade dont l'extrados et la pointe sont garnis de feuillages, le tout d'un dessin sentant la décadence. Il est surmonté d'un oculus. A droite et à gauche, deux petites portes sans caractère donnent accès dans les chapelles extrêmes de l'église. Sur celle de droite s'élève le clocher, percé sur chaque face de deux fenêtres à plein cintre accouplées; il est probablement contemporain du portail et il est coiffé d'une flèche en ardoise encore plus moderne.

---

(1) Cependant il est possible que la dernière chapelle à droite, celle des Vernin, ait été construite en même temps que la nef, ce qui fixerait la date de celle ci au commencement du XVe siècle.

L'église paroissiale de Saint-Germain a été consacrée par Mgr Claude de Bellièvre, archevêque de Lyon, le 14 juin 1611.

L'édifice est de peu de mérite architectural, mais comme il est destiné à être rebâti en entier, il n'est pas inutile, pour en conserver le souvenir, d'en décrire les parties avec quelque détail.

J'ai dit qu'il est encore intact, sauf le chœur et ses dépendances, déjà remplacés par une abside construite en style du XIIIe siècle sur les plans de M. Michaud père. Outre l'autel principal, ce chœur en possédait autrefois deux autres appliqués à droite et à gauche au mur du fond, disposition que nous retrouverons à Notre-Dame-de-Laval. Celui de droite était dédié à Notre-Dame-de-Pitié ; il était probablement surmonté d'un groupe placé aujourd'hui dans la chapelle des fonts baptismaux. L'autel de gauche était sous le vocable de saint Sébastien.

A droite du chœur était une sacristie dont j'aurai à décrire plus loin le mobilier. A gauche, et précédant une autre petite sacristie, une chapelle dédiée à saint Michel : elle était probablement le siège d'une confrérie de prêtres sous ce vocable, qui existait à Saint-Germain depuis le XIIIe siècle au moins (1). Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que les prêtres avaient un tombeau dans cette chapelle. Au XVIIIe siècle, celle-ci paraît avoir été convertie en

(1) La confrérie des prêtres de Saint-Germain possédait au Trembley, en soir du chemin de la Petite Vicharra, une maison où devait se prendre le repas de corps qui suivait les offices religieux. On connaît une autre confrérie de prêtres à Marcilly, elle était également sous le vocable de Saint-Michel. Il est probable qu'il en existait beaucoup d'autres.

une troisième sacristie, et à cette occasion sans doute le titre de Saint-Michel fut transféré à l'une des chapelles latérales de la nef.

A l'entrée du sanctuaire, deux autres autels secondaires occupaient les extrémités de la table de communion, celui de droite dédié à sainte Geneviève, celui de gauche à saint Vincent. En avant de la table de communion, « sous le crucifix », un autre emplacement était spécialement destiné à la sépulture des prêtres.

Huit chapelles, quatre de chaque côté, communiquaient avec la nef par autant d'arcades la plupart, sinon toutes, percées après coup.

Selon toute apparence, les plus rapprochées du chœur sont les plus anciennes; néanmoins comme il serait malaisé d'établir entre elles un ordre rigoureusement chronologique, je les décrirai en commençant par le bas de l'église.

La première chapelle à main droite, sous le clocher, était celle des Morts ; elle est actuellement veuve de son autel. On avait déposé dans cette chapelle et on y a depuis installé sur un cul de lampe une statue de Moïse en grès, aux trois quarts de nature, d'une facture assez sommaire, mais non dépourvue de style. J'ignore d'où provient cette sculpture, qui semble faite pour être placée à l'extérieur. Si, comme on est porté à le supposer, elle ornait autrefois la façade, la date 1605 gravée sur le socle fixerait l'époque de la construction de celle-ci.

Le bénitier voisin de l'entrée de la chapelle est une vasque octogone de grandes dimensions qui repose sur une colonne ronde. Il porte un écusson

soutenu par deux anges et où sont disposés sur deux lignes la lettre A et un monogramme ressemblant à deux N ayant une haste commune, peut-être MI. Autour de la vasque court en relief cette inscription :

A·PALLANCHE·L·AN MIL V^c XXXXVII (1).

La chapelle suivante était dédiée à saint Crépin, patron de la confrérie des cordonniers de la ville, qui y faisaient célébrer une grand'messe le jour de sa fête. Au XVIIIe siècle, elle fut placée sous le vocable de saint Michel, probablement à la suite de la conversion en sacristie de celle placée sous le même vocable au côté gauche du chœur.

Venait ensuite la chapelle de Saint-Léonard. Elle appartenait aux marchands de la ville. Le tombeau des du Rosier était à la hauteur du montant gauche de l'arcade y donnant accès.

Enfin, la quatrième chapelle était celle de Saint-Pierre, appelée aussi, j'ignore pourquoi, Saint-Pierre-le-Vieux. Elle a été bâtie par Pierre Vernin, juge de Forez et seigneur de Cremeaux, à une date très voisine de l'an 1401, époque à laquelle il fit écrire, pour le service d'une prébende qu'il y avait fondée, un curieux missel aujourd'hui possédé par M. le chanoine Sachet, qui l'a étudié dans une intéressante notice (2). La chapelle de Saint-Pierre appartenait aux

---

(1) Dans son *Armorial général du Forez*, p. 291, L.-P. Gras note, dans l'église de Saint-Germain, *sur le socle d'une statue de Moïse*, un écusson chargé *d'un chevron accompagné de trois arbres*. Rien de semblable n'existe sur le socle de la statue, mais il est possible que les armes en question aient été sculptées sur la pierre qui supportait celle-ci, avant qu'elle ait été érigée à sa place actuelle.

(2) *Bulletin de la Diana*, t. VIII, p. 2, et tirage à part.

seigneurs de Cremeaux, successeurs de Pierre Vernin ; en 1730, la jouissance en fut cédée à Claude Chamboduc de Magnieu.

Toutes les chapelles de ce côté de l'église, la première exceptée, ont été mises en communication dans les temps modernes, de manière à former un collatéral.

Passons au côté gauche. La première chapelle, qui ne possède pas d'autel aujourd'hui, était dédiée à saint Martin, et sainte Catherine y était aussi l'objet d'une dévotion particulière. Dans cette chapelle sont les fonts baptismaux. La cuve, ornée de multiples moulures et de godrons, repose sur un pied carré cantonné de consoles cannelées. Sur la vasque, un écusson non déterminé est chargé *d'un cœur accosté de deux peupliers ou cyprès et accompagné en chef d'un croissant entre deux étoiles*. Cette partie peut remonter à la seconde moitié du XVIe siècle. Plus récent, mais beaucoup plus digne de remarque est le bas relief représentant le Baptême de N.-S., qui orne l'armoire surmontant la cuve. Ce beau panneau a été reproduit par M. Thiollier dans le *Forez pittoresque et monumental*, pl. XCV. Il serait bien intéressant d'en connaître l'auteur : peut-être Pierre Pontadit ou Jean Pontet, sculpteurs qui vivaient à Saint-Germain à la fin du XVIIe siècle.

On a déposé dans la même chapelle une *Piété* du XVe ou XVIe siècle, d'un assez bon travail.

La chapelle qui suit, dédiée d'abord à saint Antoine, le fut plus tard à saint Roch. Elle appartenait ce semble aux Bonnet, puis passa aux Rajat, dont le tombeau se voit encore près de l'entrée. Il est

continué jusqu'au 2 octobre 1895 à être exposée à la vénération des fidèles.

La dernière chapelle est celle de la Sainte-Vierge ; elle appartenait aux Gayardon de Grezolles.

La sacristie possédait autrefois un vaste meuble de la Renaissance orné d'un grand bas-relief où étaient représentés en trois compartiments l'apparition des Anges aux bergers, l'Adoration des Mages et Jésus enfant enseignant dans le Temple. Ce bas-relief fut transporté dans l'église à la démolition de la vieille sacristie. Depuis, la fabrique a été autorisée à le vendre. Tout en regrettant qu'elle se soit crue obligée de s'en défaire, on doit reconnaître que cette œuvre, d'une extrême lourdeur, n'avait pas une valeur artistique bien considérable.

La sacristie conserve encore un fort beau bassin de cuivre jaune, travaillé au repoussé, repris au burin et au poinçon, et portant au centre l'agneau pascal dans un cercle de rinceaux entouré lui-même d'un autre cercle de godrons obliques. Son diamètre est de 0^m 39 et M. Joseph Déchelette, qui l'attribue à la fin du XVe siècle, le considère comme un bassin d'ablution (1).

Il existait dans l'église de Saint-Germain une société de prêtres, qui devaient être natifs de la paroisse. Cette société avait ses règlements particuliers, et ses revenus étaient également divisés entre ses membres, le curé ayant droit à une portion double. Elle ne doit pas être confondue avec la confrérie de Saint-Michel dont j'ai parlé plus haut.

---

(1) *Notes sur les objets d'orfèvrerie conservés dans les églises de l'arrondissement de Roanne*, 1889, p. 12.

COUVENT DE SAINT-BERNARDIN OU DES RECOLLETS.

Lorsqu'on arrive à Saint-Germain par la route de Balbigny, l'œil s'arrête tout d'abord sur la haute et longue façade de l'ancien couvent des Recollets, bâti dans une situation admirable, au bord oriental du plateau où la ville est assise. Ce monastère fut fondé en 1627 sur des terrains achetés par Jean du Crozet, l'auteur de la *Philocalie.* La construction s'en poursuivit lentement ; elle n'était pas complètement terminée en 1644, quand les religieux vinrent s'y installer. Les libéralités de Guy Arthaud, archidiacre d'Angers, de Melchior et de Jean de Saint-Priest, seigneurs du Crozet, aidèrent à achever la chapelle. En 1757, les bâtiments conventuels furent reconstruits. Mais en 1787, les Recollets, devenus trop peu nombreux en France pour occuper toutes les maisons de leur ordre, se résolurent à abandonner celle de Saint-Germain. Les habitants revendiquèrent la propriété des bâtiments, construits, disaient-ils, surtout de leurs deniers, et demandèrent qu'il y fût établi une école royale militaire. La Révolution mit à néant ce beau projet et, sans égard aux revendications de la ville, la maison des Recollets fut vendue comme bien national.

Peu après, elle fut acquise par François-Marie Chaverondier, l'un des introducteurs de l'industrie de la filature du coton dans notre pays. C'est sous le vieux toit monastique que naquit le 18 décembre 1820 son fils, Claude-Marie-Auguste Chaverondier, archiviste de la Loire, qui restera avec Antoine de Laval, Papire Masson, Jean du Crozet, etc., au nombre des

enfants de Saint-Germain qui ont le mieux mérité de leur pays.

Depuis, la maison des Recollets est devenue la propriété des dames de Saint-Charles. En 1870-1871, une section des élèves du grand séminaire de Lyon y fut installée.

Les bâtiments, vastes et solidement construits, sont par la sévérité de leur architecture en parfaite harmonie avec l'austérité de l'ordre dont ils abritaient les disciples. C'est à peine si, dans le cloître, quelques sobres moulures décorent le haut des piliers. Au nord de ce cloître qui sur de moindres dimensions ressemble beaucoup à celui de Pommiers, est l'église, placée sous le vocable de saint Bernardin et où l'on voyait aussi un autel dédié à saint Pierre d'Alcantara. Elle se compose d'une nef rectangulaire et d'un chœur de même forme, mais plus étroit : ce dernier seul a reçu des voûtes. De l'autre côté du cloître et faisant face au midi, s'étendent sur une longueur de 60 mètres les bâtiments conventuels, dont le rez-de-chaussée est entièrement voûté. La distribution d'ensemble n'a subi, pour ainsi dire, aucun changement. M. Joseph Déchelette a publié dans le *Roannais illustré*, VIe série, p. 80, une excellente monographie du couvent des Recollets de Saint-Germain-Laval.

Devant l'entrée du monastère, une vaste place porte de temps immémorial le nom de *Chalmeil*, dont on a fait Chalumet dans les temps modernes. Sur cette place, le 14 juillet 1790, après une messe célébrée à l'*autel de la patrie*, érigé sous un dôme couronnant un échafaudage octogone de trente pieds de hauteur, la municipalité et la garde nationale de St-Germain

prêtèrent serment de fidélité à la Constitution, à la loi et au roi. Cette cérémonie se renouvela le 14 juillet de l'année suivante. Le 17 juin 1792, l'*autel de la patrie* fut de nouveau dressé sur la place du Champ de Mars, autrefois du Chalumet, pour la bénédiction des drapeaux des deux bataillons de la garde nationale du canton. Le curé constitutionel Tiquet, « citoyen recommandable par ses qualités du cœur et de l'esprit », y prononça un sermon de circonstance, suivi d'un discours du maire Bonnefont, « citoyen vertueux », et d'un autre discours du procureur de la commune Guyot, dont je détache ce passage : « Si « jamais l'ennemi osait se flatter d'un avantage mo- « mentané, à l'instar du consul Furius Agrippa, *ar- « rachez le drapeau tricolore*, jettez-le comme lui au « milieu de la cohorte des ennemis : vous verrez vos « braves guerriers se précipiter pour l'arracher, et la « victoire sera complète ! » (1). Hélas ! s'il se fût borné à être ridicule!

ÉGLISE DE LA TRINITÉ OU DES PÉNITENTS.

La confrérie des Pénitents du Saint-Sacrement ou *Pénitents Blancs* de Saint-Germain-Laval fut établie en 1623. Elle tenait le deuxième rang entre les confréries agrégées à l'archiconfrérie de Roanne, fondée elle-même en 1617 : celle de Thiers occupait le premier.

Les Pénitents de Saint-Germain firent d'abord leurs exercices dans l'église de Saint-Germain-le-

(1) Archives municipales. Registre de délibérations.

Vieux, mais bientôt ils jetèrent, sur la place du Marché, les fondations d'une église à leur usage. Le manque de ressources en rendit la construction très lente. Enfin, au printemps de 1666, Jean Huard, lieutenant en la châtellenie, Sébastien Rajat, procureur du roi, Nicolas Champagny, lieutenant au grenier à sel de Roanne, et Guillaume Poncet, notaire, directeurs de l'œuvre, firent marché avec Antoine Montferrand, maître charpentier de Montbrison, qui s'associa plus tard Jean Philippon, de Nervieu, aussi maître charpentier, pour l'établissement d'une toiture « à la française » et d'un lambris se raccordant aux murs par un quart de rond. Cependant, en 1676, l'église n'était pas encore livrée aux culte et trois prêtres de Saint-Germain, Pierre Chassain, Maurice Huard et Pierre Anselmet, donnaient une certaine somme pour en hâter l'achèvement. Il est probable que les confrères du Saint-Sacrement en prirent possession peu après. Vers 1764, on lui ajouta une sacristie du côté du soir.

Sauf cette sacristie, démolie depuis la Révolution, l'édifice est venu entier jusqu'à nous, mais converti en habitations particulières, privé de son portail et complètement dénaturé à l'intérieur.

L'église, orientée inversement, se composait d'une nef unique terminée par un hémicycle de la même largeur. Elle était éclairée latéralement par des fenêtres en plein cintre très simples, aujourd'hui murées, et recouverte, comme il a été dit plus haut, d'un lambris en charpente. Elle était sous le vocable de la Sainte-Trinité et le siège d'une prébende fondée en 1654 par Jean Boulardin, avocat de Saint-Germain. Outre l'autel principal, on voyait à main droite un

E. BRASSART, phot.

IX. — SAINT-GERMAIN-LAVAL. — MAISON EN BOIS A L'ANGLE DE LA RUE ET DE LA PLACE DU MARCHÉ.

(Pour les détails, voir la fig. 99 et les pl. X et XI.

[illegible] dédié à sainte Reine. Un document [illegible] de la construction de l'église établit qu'il avait l'intention d'y honorer aussi saint Abdon [illegible] possible que ce saint ait possédé un autel [illegible] au précédent.

Les confrères du Saint-Sacrement célébraient [illegible] dans leur église tous les troisièmes [illegible] du mois. Il paraît qu'à la fin du siècle dernier l'usage s'était introduit d'y tenir les assemblées [illegible] des habitants, qui de temps immémorial [illegible] en plein air, sur la place même du Marché. [illegible] dans l'église de la Trinité que M. Marché, juge de paix élu du canton de Saint-Germain, fut solennement installé, « faute d'auditoire », le 9 décembre 1790.

MAISONS PARTICULIÈRES.

Il n'y a pas longtemps que Saint-Germain [illegible] dait un certain nombre de maisons [illegible] par les détails de leur architecture. Rue du Marché, [illegible] ment des *Parges*, une maison dont l'étage [illegible] en hourdage et porté sur des piliers s'avançait sur la rue publique, présentait sur la façade en retour une [illegible] fenêtre encadrée de pilastres cannelés [illegible] l'appui était supporté par de petites cariatides [illegible] sées de Guillaume Bonnet (1). Dans la [illegible] à l'angle de la place du Marché, une [illegible] plus

(1) Une gravure du *Forez pittoresque*, p. 110, [illegible] souvenir de cette maison.

autel dédié à sainte Reine. Un document contemporain de la construction de l'église établit qu'on avait l'intention d'y honorer aussi saint Abdon. Il est donc possible que ce saint ait possédé un autel faisant pendant au précédent.

Les confrères du Saint-Sacrement célébraient l'office dans leur église tous les troisièmes dimanches du mois. Il paraît qu'à la fin du siècle dernier l'usage s'était introduit d'y tenir les assemblées générales des habitants, qui de temps immémorial avaient lieu en plein air, sur la place même du Marché. C'est notamment dans l'église de la Trinité que M. Mathé, juge de paix élu du canton de Saint-Germain, fut solennement installé, « faute d'auditoire », le 2 décembre 1790.

MAISONS PARTICULIÈRES.

Il n'y a pas longtemps que Saint-Germain possédait un certain nombre de maisons curieuses par les détails de leur architecture. Rue du Marché, anciennement *des Farges*, une maison dont l'étage supérieur en hourdage et porté sur des piliers s'avançait sur la voie publique, présentait sur la façade en retour une charmante fenêtre encadrée de pilastres cannelés et dont l'appui était supporté par de petites cariatides fort prisées de Guillaume Bonnet (1). Dans la même rue, à l'angle de la place du Marché, une maison plus

(1) Une gravure du *Forez pittoresque*, p. 210, conserve le souvenir de cette maison.

remarquable encore, portée aussi en encorbellement

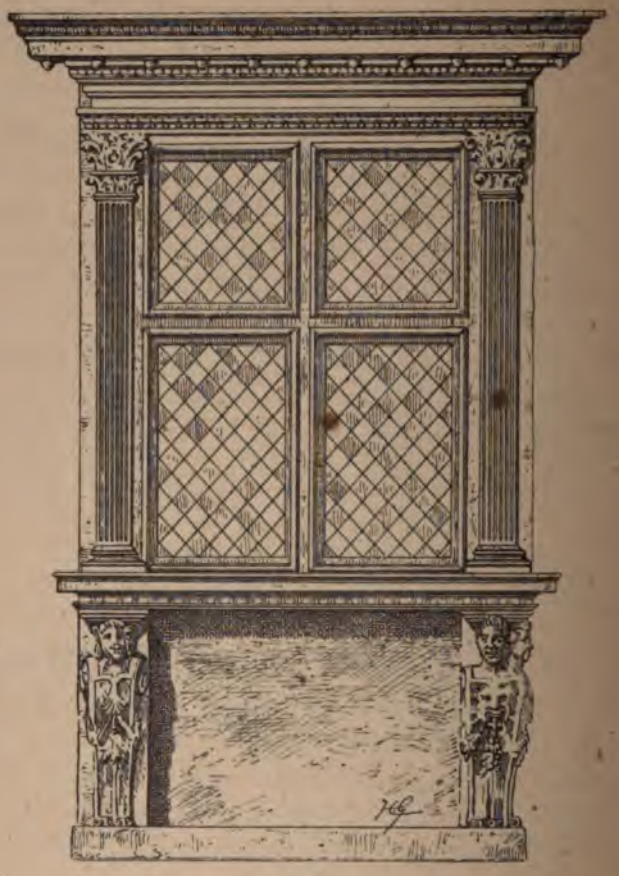

99. — SAINT-GERMAIN-LAVAL. — FENÊTRE EN BOIS PROVENANT D'UNE MAISON SITUÉE A L'ANGLE DE LA RUE ET DE LA PLACE DU MARCHÉ.

Musée de la ville de Lyon.

Dessin de M. Henri Gonnard, d'après une aquarelle de M. de Paskowicz.

sur des piliers et qui appartenait autrefois aux

XI. — SAINT-GERMAIN-LAVAL. — CARIATIDES EN BOIS AYANT ORNÉ UNE DES FENÊTRES DE LA MAISON SITUÉE À L'ANGLE DE LA RUE ET DE LA PLACE DU MARCHÉ.

Musée de la ville de Laon.

(V. fig. 99 et pl. IX).

[illegible] — SAINT-GERMAIN-LAVAL. — FENÊTRE [illegible] PROVENANT D'UNE MAISON SITUÉE A L'ANGLE DE LA RUE ET DE LA PLACE DU MARCHÉ.

Musée de la ville de Lyon.

Dessin de M. Henri Gonnard, d'après un [illegible] de M. de Parbourcy.

sur des piliers et qui appartenait [illegible]

XI. — SAINT-GERMAIN-LAVAL. — CARIATIDES EN BOIS AYANT ORNÉ UNE DES FENÊTRES DE LA MAISON SITUÉE A L'ANGLE DE LA RUE ET DE LA PLACE DU MARCHÉ.

Musée de la ville de Lyon.
(V. fig. 99 et pl. IX).

p. 342

Vernin, seigneurs de Cremeaux, laissait admirer sur sa façade principale une fenêtre d'une ordonnance identique à celle de la précédente et divers ornements appliqués sur le bout des poutres affleurant la muraille. Ces sculptures ont été acquises, il y a une vingtaine d'années, par M. C. Echernier, architecte, qui en a fait don au musée de Lyon. On peut juger de leur mérite par la planche ci-jointe. Deux autres charmantes petites cariatides sont encore restées en place sous l'appui d'une fenêtre donnant sur la rue du Marché. A l'intérieur de la même maison, au premier étage, j'ai pu voir dans ma jeunesse une cheminée en bois, de la Renaissance, surmontée d'un panneau du meilleur travail, où une scène dont je ne puis préciser le sujet était figurée en très haut relief. Elle a été vendue. Dans une autre pièce donnant sur la place, le manteau simplement crépi d'une seconde cheminée était peint d'élégants rinceaux et de médaillons en grisaille : elle a malheureusement été détruite.

Rue de Foidieu, la porte d'entrée d'une maison portait un personnage de grandeur naturelle, vigoureusement sculpté en plein bois. Elle a disparu depuis longtemps.

Il reste néanmoins à Saint-Germain plusieurs logis intéressants à visiter. Dans le vieux château, rue Vernin, une maison, ayant aussi appartenu à la famille de ce nom, a sa porte surmontée d'une brique moulée, où l'écu des Vernin, *de gueules à trois croix tréflées au pied fiché d'or, au chef d'argent chargé d'une onde d'azur*, est inscrit dans un quatrefeuille de style flamboyant. A l'étage, une belle fenêtre a croisée de pierre rappelle la même

époque, et dans une maison contiguë, qui paraît en avoir fait une seule avec celle qui nous occupe, une cheminée supportée par des colonnettes de pierre et ornée de mascarons accuse également le XVe siècle. Rue Saint-Pierre, sur la façade d'une maison, vis-à-vis de la rue du Marché, un bas relief de la première moitié du XVIe siècle représente l'Annonciation : c'est probablement une enseigne. Rue des Vintains, à l'angle de la rue Chaverondier, une autre figure en bas relief d'une époque un peu postérieure est encastrée dans le mur de la maison Reveret : c'est un personnage barbu, vêtu d'une légère draperie et portant la main droite au-dessus de la tête, comme pour soutenir un fardeau. Les restes déplorablement mutilés de deux belles cariatides ayant servi de supports à une cheminée se voient dans un jardin, à l'angle de la rue des Côtes et du boulevard des Vintains.

A la meilleure Renaissance appartient aussi une jolie porte dans la cour de M. Farge, boulanger, rue de la République. Elle est accostée de deux pilastres coiffés de chapiteaux composites d'où émergent des têtes d'enfant, et elle a conservé son huisserie à têtes de clous et ses ferrures primitives.

Un peu au-dessus, dans la même rue, la maison de M. Froment-Curtil, notaire, possède sur sa cour intérieure une élégante façade de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle. On y a retiré vers 1886, de maçonneries où elle était engagée dans la cave, une pierre portant sculptées dans un tortil les armes des de Vinols : *d'or, au sarment de vigne de sinople, au chef de gueules chargé de trois coquilles d'or.* La

E. BRASSART

XII. — SAINT-GERMAIN-LAVAL. — MAISON A L'ANGLE DE RUE DE LA RÉPUBLIQUE OU GRAND'RUE ET DE CE DES JARDINS.

P-

[illegible] semble contemporaine de la maison, [illegible] ne peut affirmer qu'elle a été primitivement [illegible] à la décorer. Elle fait penser à Antoine de [illegible] prieur de Cleppé en 1525. Le prieuré de Cleppé [illegible] à Saint-Germain des dîmes et des rentes [illegible] peut-être y avait-il aussi un logis. Dans le [illegible], des réparations assez récentes ont fait [illegible], pâlat à l'huile sur une cheminée probablement du XVIe siècle, un écusson *d'azur à trois* [illegible] ou *rochers d'or* (ces pièces mal définies), *au chef d'argent*, que je ne sais à qui attribuer.

La plus belle des anciennes habitations qui subsistent à Saint-Germain est incontestablement celle qui [illegible] de la rue de la République ou Grand'Rue et de celle des Jardins. L'ordonnance de sa façade, où [illegible] s'ouvrent entre des colonnes et des [illegible], est une imitation libre de celle des [illegible] célèbres de la Bâtie et de Chalain d'Uzore. [illegible], une autre colonne soutient une charmante [illegible] en encorbellement, dont le col de lampe est [illegible] de unes moulures et d'une couronne de modillons. L'intérieur n'a malheureusement pas gardé de [illegible] de sa décoration ancienne; on y remarque seulement de beaux lambris à la française.

Ce logis, ou plutôt une autre maison bâtie sur le [illegible] emplacement, appartenait en 1457 à Pierre [illegible]. En 1586, Pierre Balmes, avocat au présidial de Lyon, et Jeanne du Verney, sa mère, le vendaient à notre Jeanne du Verney, veuve de Claude [illegible], élu de Forez : c'est à cette dernière peut-être qu'il faut faire honneur de sa reconstruction. En [illegible], il était aux mains d'Antoine de Prandières et, en 1721, Jean-Joseph de Prandières, doyen de Mon-

XII. — SAINT-GERMAIN-LAVAL. — MAISON A L'ANGLE DE LA RUE DE LA RÉPUBLIQUE OU GRAND'RUE ET DE DES JARDINS.

sculpture semble contemporaine de la maison, mais on ne peut affirmer qu'elle a été primitivement destinée à la décorer. Elle fait penser à Antoine de Vinols, prieur de Cleppé en 1525. Le prieuré de Cleppé avait à Saint-Germain des dîmes et des rentes foncières : peut-être y avait-il aussi un logis. Dans la même maison, des réparations assez récentes ont fait découvrir, peint à l'huile sur une cheminée probablement du XVIe siècle, un écusson *d'azur à trois clochettes* ou *rochers d'or* (ces pièces mal définies), *au chef d'argent*, que je ne sais à qui attribuer.

La plus belle des anciennes habitations qui subsistent à Saint-Germain est incontestablement celle qui fait le coin de la rue de la République ou Grand'Rue et de celle des Jardins. L'ordonnance de sa façade, où d'élégantes arcades s'ouvrent entre des colonnes et des pilastres corinthiens, est une imitation libre de celle des galeries célèbres de la Bâtie et de Chalain d'Uzore. A l'angle, une autre colonne soutient une charmante tourelle en encorbellement, dont le cul de lampe est enrichi de fines moulures et d'une couronne de modillons. L'intérieur n'a malheureusement pas gardé de restes de sa décoration ancienne; on y remarque seulement de beaux lambris à la française.

Ce logis, ou plutôt une autre maison bâtie sur le même emplacement, appartenait en 1457 à Pierre Lamberton. En 1586, Pierre Balmes, avocat au présidial de Lyon, et Jeanne du Verney, sa mère, le vendirent à autre Jeanne du Verney, veuve de Claude Trunel, élu de Forez : c'est à cette dernière peut-être qu'il faut faire honneur de sa reconstruction. En 1681, il était aux mains d'Antoine de Prandières et, en 1721, Jean-Joseph de Prandières, doyen de Mon-

REMISE

d'un hôpital de malades. Il occupe les bâtiments de l'ancienne cure, rendus libres par le transfert de celle-ci dans la maison Mathé, près de l'église paroissiale.

SŒURS DE SAINT-JOSEPH.

Les filles de Saint-Joseph étaient une colonie de la maison de Viverols (Puy de Dôme), appelée en 1738 à Saint-Germain pour y visiter les pauvres malades et y ouvrir, pour les jeunes filles, une école où les indigentes devaient être admises gratuitement (1). La ville leur assigna une subvention annuelle de 100 livres, les exempta de toutes charges publiques et mit à leur disposition l'ancienne maison des seigneurs de Cremeaux, entre la place de la Madeleine et la rue Vernin ; l'année suivante elle y ajouta le domaine de la Tuilière, commune de Pommiers. Plus tard, la congrégation devint propriétaire d'un clos au Chalumet et d'un autre domaine à Bas, commune de Saint-Georges de Baroille. En 1791, elle se composait de six religieuses et de deux converses. La plupart refusèrent le serment à la constitution civile du clergé, et furent par suite expulsées de leur domicile (2). Après la Révolution, les dames de Saint-Charles furent appelées à remplacer les sœurs de Saint-Joseph dans le soin des

---

(1) La première supérieure fut Marie-Catherine Calemard, native de Viverols, qui mourut à Saint-Germain en 1784, à l'âge de 93 ans.

(2) Les papiers d'Aug. Chaverondier renferment copie d'un certain nombre de pièces très curieuses sur le trouble jeté dans les esprits, à Saint-Germain-Laval et dans les paroisses voisines, par la constitution civile du clergé.

pauvres malades et l'instruction de la jeunesse. Elles acquirent en 1813, d'Antoinette-Marie Forest, veuve de Barthélemy Vigier, géomètre, la maison qu'elles occupent actuellement près de l'église, et l'ancienne maison des sœurs de Saint-Joseph, au quartier de la Madeleine, après avoir servi pendant quelque temps d'hôtel de ville, fut vendue administrativement en 1827.

LES ÉCOLES.

L'instruction publique fut dès le moyen âge en honneur à Saint-Germain. On connaît Hugues Motier, clerc, maître des écoles de Saint-Germain en 1333 ; Antoine Simon, clerc, commis en 1455 par le duc Charles Ier de Bourbon à tenir et gouverner les écoles de Saint-Germain ; maître Guillaume *de Chalmetta, baccalarius et rector scolarum Sancti Germani Vallis,* vers 1471; Mathieu Baudrand, maître ès arts, régent des écoles de Saint-Germain en 1578 ; Antoine Martinet, régent des écoles en 1600 ; Benoît Bernard, Claude Dupont, Jean Lefaivre, Nicolas Senoche, régents ou maîtres d'école au XVIIe siècle; sans parler de ceux qui vécurent à une époque plus moderne. Ces maîtres recevaient sans doute une rétribution de leurs élèves, mais il semble que quelques-uns au moins aient joui d'un traitement alloué par la ville.

HOMMES DISTINGUÉS, ÉCRIVAINS, ARTISTES, ETC., NÉS A SAINT-GERMAIN OU L'AYANT HABITÉ.

Un des régents que je viens de nommer, Jean Lefaivre, mort en 1678 à l'âge de 70 ans, exerçait aus-

si la profession de peintre, qui lui est attribuée par plusieurs titres du temps. On voyait, il y a peu d'années encore, dans l'église de Pommiers, un tableau de sa main représentant saint Irénée accompagné d'un groupe d'anges, avec la signature, *Lefaiure pinxit*, 1662. Il est regrettable qu'on ait enlevé cette toile, qui n'était pas dépourvue de tout mérite, et permettait de juger du talent d'un artiste du pays (1).

Je ne connais pas d'autre peintre ayant habité Saint-Germain, mais je puis citer au moins trois sculpteurs établis dans cette ville au XVIIe siècle: Pierre Pontadit, époux de Benoîte Rousset, mort de 1691 à 1694, Jean Pontey, originaire peut-être de Roanne, mort de 1694 à 1697, Guillaume Artaude, nommé en 1697. Pierre Pontadit avait exécuté pour l'église d'Allieu des rétables aujourd'hui détruits, dont la sculpture témoignait qu'il n'était pas sans talent.

Mais tous ces noms s'effacent devant celui du statuaire et graveur de médailles Guillaume Bonnet, né au hameau de Marcillieu le 27 juin 1820, la même année qu'Auguste Chaverondier. Une amitié étroite unissait ces deux hommes qui devaient conquérir une place si haute, l'un dans les arts, l'autre dans les lettres. Mais Aug. Chaverondier survécut près de vingt ans à son compatriote, enlevé par une mort prématurée le 20 avril 1873.

Je viens de nommer deux des enfants de Saint-Germain qui ont le plus honoré leur ville natale. Il faut y joindre Papire Masson, historien et géographe

---

(1) Jean Lefaivre avait épousé Aimée Milelot, décédée en 1674 à 66 ans.

(1544-1611) ; Jean-Baptiste Masson, son frère, historien de Jeanne d'Arc ; Antoine de Laval, théologien, moraliste, poète, historien, géographe (1550-1633) ; Jean du Crozet, auteur de la *Philocalie* (1553 ?-1642); Germain Arthaud, antiquaire, qui a écrit des mémoires sur l'Anjou (1597 ?-1687) ; le P. Antoine de Boissieu, auteur d'ouvrages ascétiques (1623-1691) ; Pierre Hébrais, théologien (fin du XVIIe siècle) ; Charles-Adrien Meaudre, membre du Conseil des Cinq-Cents et de la chambre des députés (1755-1834); les docteurs J.-B. Arthaud de Viry (1755-1834), J.-B. Arthur Arthaud de Viry (1802-1868), restés clèbres par leur savoir et leur charité ; le docteur F. Poyet, médecin et écrivain de talent (1818-1866) : tous nés à Saint-Germain-Laval. Peu de villes en Forez peuvent s'honorer d'avoir donné le jour à autant d'hommes distingués.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

On ne voit pas que Saint-Germain ait été au moyen âge le siège d'une industrie spéciale. Mais le commerce paraît y avoir été très actif. Outre les boutiques ouvertes au rez de chaussée des maisons et les étaux, abrités par des auvents ou *balets*, établis sur la voie publique, particulièrement dans la Grande Rue, il existait sur la place du Marché une multitude de *loges* ou échoppes isolées occupées par les marchands. Le terrier *Bisson* (1389-1400) ne mentionne pas moins de 80 de ces échoppes, dont plusieurs appartenaient à des forains qui venaient de Balbigny, Boën, l'Hôpital, Cervière, etc., y exposer leurs marchandises en vente les jours de foire et de

marché (1). Quelques-unes étaient possédées par des nobles ou des ecclésiastiques : elles étaient évidemment loués à des tiers.

A chaque branche de commerce était affecté un emplacement particulier. Il y avait la Boucherie, la *Boaterie* ou marché des bœufs, la *Coyreterie* ou marché des cuirs, la *Ferraterie* ou marché des fers. On vendait le sel à la *Saunerie*, les souliers à la *Savaterie*, à la *Tupinerie* les pots et *tupins*. Ailleurs on vendait la toile ; ailleurs la laine. Un étalon officiel de mesures, *ulna fori*, exposé sur la place du Marché, servait à contrôler les aunes des marchands ; un poids public, le *peys del quintal*, au pesage des marchandises lourdes.

Rien ne témoigne mieux de la prospérité commerciale de Saint-Germain et de l'aisance de ses habitants que le nombre des bouchers exerçant dans la ville. Il était de vingt à la fin du XVIe siècle (2). Il est de quatre en 1897.

---

(1) Les foires de Saint-Germain étaient au nombre de cinq et se tenaient à la Saint-Sébastien, 20 janvier, le mardi de Pâques, à la Saint-Georges, 23 avril, à la Saint-Pierre-aux-Liens, 1er août, et le 12 novembre (abbé Duguet, *Feurs*, dans les *Mém. de la Diana*, t. VI, p. 38).

(2) Ordonnance de Hugues de Ravachol, lieutenant particulier au bailliage de Forez, commissaire en cette partie, qui maintient le châtelain de Saint-Germain-Laval dans le droit de percevoir des bouchers les langues des bêtes bovines avec leurs jailles et telles qu'elles sont entre les mâchoires, et les *nombles* des pourceaux, « despuys le commancement de la gresse ou penne, vers les costes, sur le quartier de devant, jusques à l'os du quartier et cuyssot de dernier, tout le long de ladicte gresse » ; le tout avant que la viande puisse être exposée en vente (Copie d'Aug. Chaverondier. Dossier n° 563).

PETITS FIEFS ET ARRIÈRE-FIEFS. — BEAUREVOIR. — SERCHAN.

Il existait à Saint-Germain-Laval, comme dans les autres grandes seigneuries du Forez, nombre de petits fiefs ou arrière-fiefs emportant pour leurs possesseurs l'obligation du service militaire. Leur histoire est peu connue. La plupart durent, comme ailleurs encore, descendre dans la suite des temps à la condition de simples tenures censuelles. J'ai déjà cité la maison de Boissonnelle au château et celle de Hugues de Grezolles, tenues en fief du comte de Forez. D'autres maisons étaient possédées au même titre par les Appensat, les de Baroille, les Chosson, les Faure, les Fauron, les Murat, les Perrier, les du Teil, les Verdel, les Verdery (1). En 1302, Artaud de Saint-Germain, vendant à Jean Ier sa part de la seigneurie de Saint-Germain, s'y réserve la maison forte qu'il tient en fief de Guillaume de Poitiers (2), laquelle dut tomber dans la mouvance immédiate du comte, lorsque celui-ci eut réuni dans ses mains l'universalité de la seigneurie. En 1338, Alise, veuve de Girin de Baroille, fait fief pour la grange de *Boese*, qui doit être le moderne Biouse (3). Hugues de Marcilly, ou mieux sans doute de Marcillieu, rend hommage en 1348 pour des moulins sur l'Aix (4). Les Merle, les Pelletier, les de Roignon, les Vernin tenaient en fief des vignes (5). En outre, un certain nombre de cen-

(1) V. Barban, *Fiefs*, nos 57, 58, 127, 128, 569, 573, 581, 1034, 1083, 1391, 1478, 1479.

(2) *Ibid.*, no 685.

(3) *Ibid.*, no 129.

(4) *Ibid.*, no 913.

(5) *Ibid.*, nos 977, 1078, 1260.

sives ayant le caractère féodal frappaient sur le territoire de Saint-Germain.

Du plus grand nombre de ces fiefs, dont tous, comme on vient de le voir, ne relevaient pas immédiatement du comte, je ne saurais indiquer avec quelque précision le site et la consistance. Il n'en est guère que deux sur lesquels je sois en état de donner quelques détails, encore l'un d'eux paraît-il de constitution toute moderne : ce sont Beaurevoir et Serchan.

Beaurevoir, autrefois *Chavannes* (1), était un domaine en roture qui fut vendu, le 4 novembre 1528, par Guillaume et Jean Lamberton, frères, à Gaspard Charpin, seigneur de Genétines, d'où le nom de Genétines, sous lequel ce lieu est aussi connu. Les de Charpin y bâtirent un château, avec galerie, chapelle, etc., et il semble qu'ils en aient acheté la seigneurie, en 1680, de Jacques de la Chaise d'Aix, seigneur de Saint-Germain-Laval. Le 14 septembre 1744, Jean-Gabriel de Charpin vendit Beaurevoir, avec deux domaines en dépendant et la dîme de Vimain perçue dans les paroisses d'Amions et de Souternon, à Pierre-Marie Mathé, avocat au Parlement. Enfin, le 30 septembre 1755, Claude-Edme-Joseph Bert, seigneur engagiste de Saint-Germain, vendit au même la justice de Beaurevoir. Cette terre a passé de nos jours à la famille Durand.

Serchan, *Serchaing* ou *Cherchan*, est aujourd'hui un hameau de la commune de Saint-Julien d'Odes, sur les confins de celle de Saint-Germain ; mais jadis,

(1) Le lieu appelé aujourd'hui Chavannes semble s'être appelé autrefois *les Soliers*.

par une convention bizarre dont on connaît d'autres exemples en Forez et qui sans doute a le caractère d'une transaction sur limites, il dépendait alternativement de l'une et l'autre paroisse, une année de Saint-Julien, et l'année suivante de Saint-Germain (1).

Les maison et rente noble de Serchan paraissent avoir été un fief relevant du prieuré de Pommiers. Hugonin Groygnon, en son nom et celui de Béatrix de Villon sa femme, en fit foi et hommage à Guichard de Jo, prieur de Pommiers, l'an 1335 (2). En 1390, Serchan était possédé par Jean de Saint-Romain, damoiseau (3). Plus tard, il passa aux seigneurs de Valorge, les Thélis sans doute. L'histoire de ce petit

---

(1) V. le curieux testament de Jeanne Durette, de Charcham, *perrochie communis Sancti Germani Vallis et Sancti Juliani d'Oddes*, 24 mai 1434, dans l'*Inventaire des archives départementales*, t. II, p. 309, et la réponse d'Antoine Nouat, de Cherchand, *parrochie communis Sanctorum Germani et Juliani*, au terrier *Boterel*, de Cherchan, 1485 (Archives de la famille Meaudre de Sugny). — On peut citer, comme étant dans une condition analogue à celle de Serchan, les hameaux de Champagny, Mont-Cybolein, le Chiez et Monsando, alternativement paroisse de Neulise et de Saint-Marcel de Félines ; Felines, alternativement paroisse de Saint-Marcel et de Balbigny (*Invent. des arch. dép.* t. II, p. 216, 217, 255. — Cabinet de M. le vicomte de Meaux. Protocole du notaire François *Rauchi*, f° 98, acte du 24 janvier 1542) ; Meley et Turrel, indivis entre Saint-Laurent-en-Solore et Saint-Just-en-Bas (Archives de la sacristie de Saint-Just-en-Bas. Terrier *Poncet* et *Martin* de la prébende de Boyssel et Corrier, 1484-1535, f° 57 v°. — Bibl. de M. Joseph Déchelette. Fonds Chaverondier, copie partielle du terrier *Boterel*, de Pommiers, 1469-1482, f° 361 de l'original, réponse de Guichart de Meley).

(2) Original tiré probablement des archives de la famille Meaudre. Copie d'Aug. Chaverondier, papiers, n° 53. — Sur Hugues ou Hugonin Groygnon, cf. Huillard-Bréholles, n° 1560, et Barban, *Fiefs*, n° 730.

(3) Arch. dép. B. 2064. Terrier *Bisson*, de Saint-Germain-Laval, f° 107.

fief présente beaucoup d'obscurité, parce qu'il n'est pas certain que le domaine soit resté toujours uni à la rente. Celle-ci appartenait à Antoine Boterel en 1470, à Jean Artaud en 1485, à Marie, fille de Pierre Beraud en 1541, à Pierre Bonnet en 1578 ; elle advint ensuite aux Barail, qui possédaient aussi le fief et le gardèrent longtemps. Le 8 juin 1720, F.-A. Rullet de la Murette, héritier de J.-B. Barail, vendit le domaine et fief de Cherchan à Emmanuel Gaspard du Bourg de Saint-Polgue et, le 6 juin 1761, Just-Henri du Bourg le revendit à Louis Michon-Joannon. Il devint enfin la propriété de la famille Meaudre.

En 1690, Philibert Dupuy, seigneur du Châtelard, vendit, au prix de 10.000 livres, à Antoine de la Chaise d'Aix, abbé de la Chassagne, deux domaines situés à Cherchan. L'acte ne dit point que ce soit un bien noble et se borne à exprimer que les fonds de franc-aleu, « si aucuns y en a », sont compris dans la vente. C'est sans doute à cause de la qualité allodiale de partie de ces domaines, que Louise-Gabrielle Pérachon, dame de la Chaise, Aix, Saint-Germain-Laval et Souternon, les fit figurer dans l'aveu et dénombrement par elle fourni le 14 février 1721. En 1734, ils entrèrent aussi dans les biens de la famille Meaudre.

Le 9 juillet 1763, Claude-Edme-Joseph Bert, seigneur engagiste de Saint-Germain, vendit à Jacques Meaudre la justice haute, moyenne et basse du domaine Champini, à Cherchan, mais cette vente resta sans effet, par suite de la rentrée en possession par le roi de la terre de Saint-Germain en 1775 (1).

---

(1) Notes prises par Aug. Chaverondier sur les papiers de la famille Meaudre de Sugny. — Sonyer-Dulac, *Fiefs de Forez*, v° *Cherchan*. — Arch. de la Loire. Ancien A. 20.

II.

NOTRE-DAME DE LAVAL.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DE L'ÉGLISE DE N.-D. DE LAVAL.

L'église de Notre-Dame de Laval, ancienne dépendance du prieuré de Pommiers, est, comme son nom l'indique, bâtie au fond de la vallée que domine Saint-Germain, sur la rive gauche et presque au bord de l'Aix. La rivière y roule, à l'ombre de grands arbres, des eaux d'une limpidité merveilleuse; au delà, en face de l'église, s'étend une vaste prairie; de toutes parts des coteaux plantés de vignes s'élèvent en pente rapide et ferment l'horizon.

D'après une tradition que nul texte connu ne confirme, une chapelle existait en ce lieu dès le VIIe siècle, et ce serait le plus ancien sanctuaire dédié en Forez à la Mère de Dieu (1). Mais la célébrité de

---

(1) Chaverondier, *Appendice* à l'*Inventaire Luillier*, p. 592. — Il ne faut pas appliquer sans examen à Notre-Dame de Laval en Forez les textes étrangers à notre province où ce nom se rencontre : il est en effet commun à plusieurs sanctuaires de la Vierge en France. J'en connais au moins deux autres, Notre-Dame de Laval, commune de Saint-André (Aveyron), et Notre-Dame de Laval, commune de Collias (Gard) ; sans compter Notre-Dame du Val, ou le Val, commune de Martainville (Calvados), Notre-Dame du Val, commune de Saint-Pierre du Val (Eure), Notre-Dame du Val, commune de Mériel (Seine-et-Oise), deux lieux de Val-Notre-Dame, communes d'Argenteuil et de Bezons (Seine-et-Oise),

Notre-Dame de Laval ne date que de la seconde moitié du XIIIe siècle, époque où paraît y avoir été apportée la statue de la Vierge qu'on y vénère encore. La Mure en attribue le don à saint Louis, qui l'aurait laissée à Saint-Germain en revenant de Notre-Dame du Puy, où il était allé rendre grâce de son heureux retour de la croisade, et à l'appui de cet itinéraire du pieux monarque, il allègue une charte en faveur de l'abbaye de la Bénisson-Dieu, donnée par celui-ci au mois de juillet 1255, à Asnières, commune de Nervieu, où l'abbé Bernard serait allé le recevoir (1). L'histoire ne permet pas d'accepter ce récit dans toutes ses circonstances. Ce n'est point en 1255, mais en 1254 que saint Louis revint de Terre Sainte et, en quittant le Puy, il prit non par le Forez, mais par l'Auvergne. D'autre part, le lieu d'Asnières, d'où est datée la charte pour la Bénisson-Dieu, n'est point notre obscur village forézien, mais bien le palais d'Asnières (Seine-et-Oise), où précisément saint Louis séjourna en juillet 1255 (2). Il y a plus : rien de ce que nous savons de lui n'autorise à

---

enfin Val-Sainte-Marie, commune de Malans (Doubs), Belval, *Vallis Sanctæ Mariæ*, commune de Buzancy (Ardennes), la Vallée, *Vallis Beatæ Mariæ*, commune de Bérengeville (Eure), et le Valdecie, *Sancta Maria de Valle* (Manche). Plusieurs de ces lieux étaient des abbayes ou des prieurés. On pourrait sans doute accroître cette liste de quelques noms.

Il existe aussi en France une autre commune de Saint-Germain-Laval, canton de Montereau (Seine-et-Marne).

(1) *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. Ier p. 252.

(2) *Mansiones et itinera Ludovici Noni*, dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXI, p. 408 et suiv. — *Acta Sanctorum augusti*, t. V, p. 438.

croire qu'il soit venu en Forez à une époque quelconque de sa vie. Il faut donc renoncer, quoi qu'il en coûte, à la légende de son passage à Saint-Germain. Mais ces réserves faites, je ne vois aucune raison de rejeter la croyance plusieurs fois séculaire que la statue de Notre-Dame de Laval est un don de ce prince. La sculpture peut sans invraisemblance être rapportée à son règne. Quand à son retour de Terre Sainte il passa par Clermont, où il était le 14 août 1254 (1), on ne saurait douter que sa présence n'y ait attiré, comme plus tard en 1262, lors du mariage de Philippe son fils avec Isabelle d'Aragon, « grand plenté de barons, de prélas et de chevaliers » (2). Parmi ces barons et ces chevaliers figurait nécessairement Guillaume de Baffie le Jeune, un des plus puissants feudataires d'Auvergne et seigneur de Saint-Germain-Laval, le même dont la querelle avec le comte Guy V pour la succession de Forez avait été terminée par l'arbitrage de saint Louis. Il ne dut pas être un des moins empressés à solliciter une part des objets de dévotion que celui-ci rapportait de sa lointaine expédition, et rien n'empêche de supposer qu'en ayant obtenu notre statue, il la plaça dans une chapelle dépendant de son fief forézien, où son origine et la réputation de sainteté de son donateur attirèrent promptement un grand concours de fidèles.

Ce n'est là sans doute qu'une conjecture, mais qui peut servir à expliquer pourquoi la statue de Notre-

---

(1) *Rec. des hist. des Gaules et de la Fr., loc. cit.*

(2) Chronique de Guillaume de Nangis, dans le *Rec. des histor. des Gaules et de la Fr.*, t. XX, p. 415.

Dame, au lieu d'être déposée dans l'église de Saint-Germain-le-Vieux ou dans celle du château, fut apportée à Baffie. J'ai déjà fait remarquer, après Auguste Bernard, que le nom de ce village porte à croire que les seigneurs de Baffie y possédaient une demeure, vraisemblablement entourée de fossés alimentés par l'Aix et à laquelle l'église primitive de Notre-Dame pouvait servir de chapelle, soit qu'elle en fût une dépendance proprement dite, soit qu'elle appartînt déjà aux religieux de Pommiers.

Quoi qu'il en soit de ces origines trop incertaines, c'est bien au temps de saint Louis que l'église de Notre-Dame de Laval, supposé qu'elle existât auparavant, sort brusquement de son obscurité. Un comte de Forez, probablement Guy V (1241-1259) y fait une fondation pour l'entretien à perpétuité d'une lampe ardente (1). Le comte Renaud confirme cette

---

(1) La détermination de la personne de ce comte, laquelle a son importance pour l'histoire de la dévotion à Notre-Dame de Laval, s'appuie sur la notice des fondations en faveur du prieuré de Pommiers insérée, sous le numéro LXIV, au *Cartulaire des francs-fiefs de Forez* dont la compilation est attribuée par Auguste Chaverondier au XIVe siècle, et ne peut être antérieure à la fin du XIIIe. D'après cette notice, les religieux de Pommiers avaient reçu pendant quarante années et plus la rente instituée pour l'entretien d'une lampe ardente en l'église de Notre-Dame de Laval ; or, si cette fondation était antérieure au comte Guy V, le testament et les actes connus de Guy IV étant d'ailleurs muets à son endroit, il semble qu'il faudrait remonter jusqu'à Guy III, mort à Acre en 1202, ou du moins à Guy II, mort vers 1210. Ce ne serait donc plus une quarantaine d'années, mais un laps de temps beaucoup plus considérable pendant lequel la rente aurait été servie, et les religieux n'auraient pas manqué de s'en prévaloir.

donation en 1270 (1). Vers la même époque Saint-Germain, appelé jusqu'alors Saint-Germain tout court, prend le nom de Saint-Germain-Laval, ou de *la Vallée*, qui lui conviendrait si mal, s'il n'était emprunté au sanctuaire célèbre situé à proximité (2). La renommée de Notre-Dame de Laval s'étend jusque dans les provinces voisines. En 1281, Jacques Boisserand, abbé de Saint-Pierre-l'Etrier à Autun, ordonne par son testament qu'un de ses parents visitera à son intention les églises de Saint-Jacques (de Compostelle), de Sainte-Marie (du Puy) et de Notre-Dame de Laval, et qu'il offrira un cierge dans chacune d'elles (3). Une multitude de testaments,

---

D'autre part, la suite de la notice nous apprend qu'un legs de vingt sous de viennois annuellement avait été fait par le même comte, *a dicto domino comite*, au prieuré de Pommiers pour son anniversaire. Vingt sous de rente, c'est précisément la somme léguée pour le même objet par les comtes Jean Ier, en 1324, et Guy VII, en 1357, aux maisons religieuses de Forez comptant une douzaine de moines. Mais en 1239, c'est à dire un siècle auparavant, Guy IV n'avait légué pour son propre anniversaire que 7 sous de rente au prieuré de Pommiers. Est-il vraisemblable qu'il ait donné beaucoup moins qu'un de ses prédécesseurs ? Le legs de 20 sous est donc le fait d'un comte venu après lui, et nous sommes encore ramenés ainsi à Guy V, sous toutes les réserves que commande la perte de l'instrument original de la fondation.

(1) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, t. III, p. 63.

(2) Le plus ancien texte à ma connaissance où Saint-Germain-Laval apparaisse avec son nom complet est une sentence arbitrale entre Renaud, comte de Forez, et Guillaume de Jaligny, du mois de juin 1269. Cette charte a été publiée par Auguste Chaverondier, *Appendice* à l'*Inventaire Luillier*, p. 558.

(3) *Item, cuidam homini michi in aliquo gradu consanguinitatis attingenti, decem libras viennensium, pro visitando mei*

depuis le XIIIe siècle, contiennent des libéralités ou ordonnent qu'il soit célébré des messes à Notre-Dame de Laval. En 1394, Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, comtesse de Forez, y fonde une prébende desservie par trois prêtres et appelée depuis la *prébende royale* (1). La comtesse Jeanne de Bourbon y dote une autre prébende en 1400 (2). Anne d'Urfé, écrivant vers 1606 sa *Description du païs de Forez*, cite l'église de Notre-Dame de Laval, « fort renommée pour les grands miracles qui s'y font et à laquelle la pluspart de ceux du païs de Forez ont une grande dévotion » (3). Cette dévotion se manifestait

---

nomine limina Beati Jacobi, Beate Marie de...., et Beate Marie de Valle ; *et volo et precipio quod in quolibet dictorum locorum offerat unum cereum de.... cere.* (*Cartulaire de l'église d'Autun*, publié par M. A. de Charmasse, ch. CXLII, p. 231). — Près de deux siècles plus tard, Jean de Lavieu, seigneur de Roche-la-Molière, dans son testament du 7 septembre 1430, faisait une disposition analogue, témoignant de la persistance de cet usage pieux : *Item, vult, precipit, jubet et ordinat reddi per heredes suos, ... infra annum post ejus obitum, tria vota cum sudario suo, unum apud Sanctum Claudium, unum apudi* Dominam Nostram de Valle, *et aliud apud Sanctum Anthonium Viennensem* (Arch. de la Loire, B. 1901. *Invent. sommaire*, t. II, p. 334).

(1) Ces prébendiers devaient célébrer chaque jour et alternativement une messe en l'honneur de la Sainte Vierge. (La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, t. III, p. 180). — Cf. dans Chaverondier (*Appendice* à l'*Inventaire Luillier*, p. 592), un texte d'où paraît résulter que les prébendiers étaient astreints en outre à la récitation quotidienne de l'office de la Sainte Vierge.

(2) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, t. III, p. 147. — Il semble que, dans les derniers temps et sans doute par suite de la diminution du pouvoir de l'argent, les prébendes instituées par les comtesses de Forez aient été réunies sur la tête d'un prébendier unique.

(3) Aug. Bernard, *Les d'Urfé*, p. 437.

par de nombreux pélerinages isolés ou collectifs. A la suite d'un vœu de ville dont l'origine n'est pas connue, les habitants de Feurs venaient jadis en procession à Notre-Dame de Laval le lundi de la Pentecôte. Cette procession réunit six cents personnes en 1599. Son institution était fort ancienne, car, en 1555, Robert Dumont fit une fondation pour réconforter les pélerins à leur retour, lorsqu'ils étaient arrivés à la croix de Châtel (1). Un vœu semblable, auquel les habitants de Balbigny n'ont pas cessé d'être fidèles, les amenait le même jour aux pieds de Notre-Dame de Laval. Beaucoup d'autres paroisses sans doute y venaient en corps, car Mgr Camille de Neuville, après avoir visité l'église le 30 juin 1662, note qu'il y a en ce lieu un grand concours de peuple, particulièrement les jours de fête de la Sainte Vièrge et les samedis, et que « chaque année, on y compte d'ordinaire 160 processions » (2).

L'église de Notre-Dame de Laval n'était pas un titre ecclésiastique, mais le chapelain qui la desservait était proprement un vicaire du prieur de Pommiers, qui faisait avec lui des conventions particulières. La destruction stupide des dix mille chartes, plans, registres, composant les archives du grand

---

(1) L'abbé J.-F. Duguet, *Feurs*, dans les *Mémoires de la Diana*, t. VI, p. 102, 108, 241, 252, 253.

(2) Archives du Rhône. Je dois à l'obligeance de M. Paul Richard copie des visites pastorales de Mgr de Marquemont et de Mgr Camille de Neuville à Saint-Germain-Laval.

Ce que dit Noëlas, *Legendes forézziennes*, p. 380, d'une visite faite par Louis XI à Notre-Dame de Laval, au retour d'un pèlerinage au Puy en 1470 (corrigez 1476) ne repose, à ma connaissance, sur aucun témoignage historique.

prieuré de Nantua, dont relevait celui de Pommiers, brûlées sur la place publique en 1793 (1), nous a privés sans doute de précieux renseignements sur l'histoire religieuse et monumentale de notre sanctuaire et sur l'origine des droits qu'y avaient les Bénédictins.

En 1791, l'église de Notre-Dame fut mise en vente avec les autres biens de la maison de Pommiers. Les habitants de Saint-Germain s'émurent et ouvrirent une souscription pour l'acheter. Mais après entente avec les soumissionnaires des biens nationaux, on laissa ceux-ci en devenir acquéreurs, et ils la cédèrent immédiatement pour le montant de la mise à prix à M. Maurice Pochin, sous la condition verbale de la conserver à sa destination. Les événements rendirent vains ces arrangements. En vertu des lois révolutionnaires, l'église fut dépouillée, au mois de janvier 1792, de ses cloches, de ses ornements, de ses vases sacrés, et l'image de Notre-Dame enlevée. Cet enlèvement provoqua de vives réclamations et même une espèce d'émeute. Tout fut inutile et, depuis, nul pélerin ne vint plus s'agenouiller dans le sanctuaire de la vallée. Mais une dévotion aussi populaire ne pouvait manquer de laisser de profonds souvenirs. A vrai dire, elle n'a jamais été interrompue, car, pendant le siècle entier où la statue de Notre-Dame de Laval a trouvé un abri dans l'église paroissiale, elle a continué à y être visitée par les fidèles. Il n'est donc point étonnant qu'une faveur universelle ait accueilli, à Saint-Germain et dans tout le Forez, le pro-

(1) Debombourg, *Histoire de l'abbaye de Nantua*, p. 376.

jet de la ramener dans son ancienne église, devenue la propriété de la Diana et aujourd'hui si heureusement restaurée.

Cette église, qu'il est temps de décrire, est un rectangle de 22m45 de longueur sur 7m20 de largeur dans œuvre, divisé en trois travées voûtées d'ogives, dont les deux premières forment la nef, et la troisième, plus haute de plusieurs mètres, est le chœur. Ce n'est point l'édifice dont parlent les plus anciennes chartes (1). Dès la fin du XIIIe siècle, on entreprit de lui substituer une église plus vaste et plus belle, comme en témoigne un legs fait à l'œuvre de sa reconstruction par Arnaud de Marcilly, damoiseau, le 15 décembre 1286 (2). D'autres legs, auxquels s'ajoutèrent certainement des libéralités manuelles, nous montrent cette reconstruction se poursuivant dans le premier quart du XIVe siècle (3). Les travaux commencèrent par le chœur, dont l'architecture offre bien tous les caractères de cette époque. Il est carré, haut de 12m 55 et percé de fenêtres d'un élancement surprenant. Celle du fond, large de 1m40

---

(1) Des substructions qui semblent avoir appartenu à cette chapelle primitive ont reparu au cours de fouilles exécutées dans la nef par la société de la Diana. J'ai rendu compte de ces fouilles dans le *Bulletin de la Diana*, t. VII, p. 439.

(2) Chaverondier, *Inventaire sommaire des archives de la Loire*, t. II, p. 91.

(3) *Ibid.*, p. 94. Testament d'Alix de Barges, veuve de Jacerand Veroyl, chevalier, seigneur de Grégnieu, 1er mai 1309 : *Operi ecclesie B. M. de Valle.* — P. 97. Testament d'Etienne Vernin, de Saint-Germain-Laval, 16 février 1316 : *Bastimento ecclesie B. M. de Valle..* — P. 106. Testament d'Etienne del Genetey, de Grezolles, 1328 : *Operi ecclesie B. M. de Valle.*

E. BUSSARD, phot.

XIII. — NOTRE-DAME DE LAVAL. — CHEVET DE L'ÉGLISE, XIVe SIÈCLE.

E. BRASSART, phot.

XIV. — NOTRE-DAME DE LAVAL. — PORTE MÉRIDIONALE DE L'ÉGLISE, XIVe SIÈCLE.

[illegible] par un [illegible] en [illegible] des lancettes [illegible] murs latéraux, [illegible] sur leurs arêtes [illegible] sur des piliers [illegible] des colonnettes [illegible] chapiteaux fauil- [illegible] des piliers, [illegible] à une plinthe [illegible] de pierre [illegible] de droite, une [illegible] unique [illegible] qu'elle [illegible] de bois.

[illegible] disposition [illegible] de matin ; dans [illegible] la poussée de [illegible] leur hauteur [illegible] ambassement [illegible] possèdent seu- [illegible] leur face exté- [illegible] fort élancée, [illegible]

[illegible] dans le mur [illegible] qui repose sur des [illegible] ornés d'un [illegible] un destin- [illegible] effacés, d'une [illegible] l'Enfant Jésus [illegible] dépend [illegible] [illegible]

sur 8m50 de hauteur, est divisée par un meneau en deux baies surmontées d'une rose ; des lancettes un peu moins hautes ajourent les murs latéraux. L'arc triomphal et les arcs ogives ont leurs arêtes abattues en chanfrein et reposent, l'un sur des piliers de section pareille, les autres sur des colonnettes octogonales, par l'intermédiaire de chapiteaux feuillagés de faible saillie. Les bases des piliers, exhaussées sur un socle, sont réduites à une plinthe et à deux baguettes très aplaties. Un banc de pierre règne autour des murs. Sur le paroi de droite, une niche au sommet trilobé abrite une piscine unique encadrée d'une feuillure qui peut faire croire qu'elle était pourvue d'un couvercle mobile de bois.

A l'extérieur, deux contreforts d'angle, disposition nouvelle alors, terminent l'édifice en matin ; deux contreforts semblables contiennent la poussée de l'arc triomphal. Ils n'offrent sur toute leur hauteur qu'une seule retraite, au niveau d'un soubassement continu qui pourtourne le chevet; ils possèdent seulement deux rangs de larmiers sur leur face extérieure, et ils s'amortissent en bâtière fort élancée, que surmonte un fleuron.

Une charmante petite porte s'ouvre dans le mur du midi, sous un arc très aigu qui retombe sur des colonnettes aux chapiteaux en calcaire, ornés d'un double rang de feuillages. Sur le tympan on distingue les restes, malheureusement bien effacés, d'une peinture représentant la Vierge tenant l'Enfant Jésus sur son bras gauche et debout entre deux chandeliers. Cette image a son histoire. Elle a été exécutée vers le milieu du XIVe siècle, par ordre de Pierre de

Boisvair, professeur ès lois, en remplacement d'une autre « qui était mal peinte » (1).

On ne saurait douter que le projet du maître primitif de l'œuvre ne fût de couvrir aussi la nef d'une voûte en pierre. Cela résulte de l'existence de colonnettes d'attente flanquant de part et d'autre l'arc triomphal et destinées à recevoir les retombées des arcs ogives de la travée antérieure. Mais après l'achèvement du chœur, les travaux paraissent avoir subi une longue interruption, que les malheurs de la guerre de Cent Ans n'expliquent que trop (2). Lorsqu'il fut possible de les reprendre, ce fut avec de moindres ressources et, au lieu de la nef voûtée d'abord projetée, on se contenta d'élever une vaste salle rectangulaire, que l'on couvrit d'un berceau brisé en charpente sensiblement de même hauteur que la

---

(1) Chaverondier. *Inventaire sommaire des arch. de la Loire*, t. II, p. 125. Testament de Pierre de Boisvair : *Item, vult et precipit fieri idem testator unum pulchrum lampadarium deargentatum cum una lampade ardente, quam poni et teneri vult perpetuo ardentem cum oleo olive ante altare, in ecclesia Beate Marie de Valle prope Sanctum Germanum, ad honorem Virginis gloriose... Item, vult fieri et depingi finis coloribus cretis unam pulchram ymaginem Beate Marie supra portam dicte ecclesie, loco alterius que est ibi, que non est bene depicta.*

(2) Pendant cette interruption, le chœur fut fermé du côté du soir par une clôture provisoire, en hourdage probablement, dans laquelle paraît avoir été pratiquée une porte. On a retrouvé au cours des fouilles exécutées dans l'église quatre massifs de maçonnerie disposés en carré en avant de l'arc triomphal et qui semblent avoir servi de base aux montants de bois de cette clôture et d'un auvent ou *galinière* précédant la porte. Le seuil de celle-ci devait reposer sur un cinquième massif intercalé entre les deux situés le plus en matin.

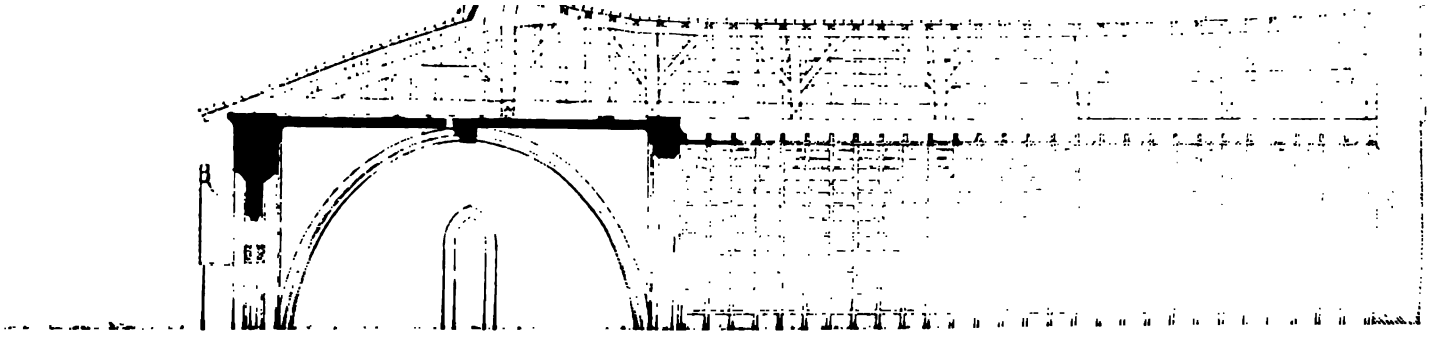

voûte du sanctuaire. Les traces de ce berceau se distinguent très bien dans les combles, sur la face intérieure du mur pignon de l'ouest. De petits contreforts latéraux, des contreforts d'angle aux extrémités, les uns et les autres amortis en long glacis, furent opposés à la faible poussée des charpentes. Leur présence prouve que celles-ci ne comportaient pas de fermes apparentes. Il y avait donc beaucoup de ressemblance entre ce lambris et celui de la salle dela Diana.

Par une conséquence nécessaire du système adopté, le sommet des fenêtres latérales dut être abaissé au dessous du niveau de la sablière servant de semelle au lambris. C'est ce qui explique la petite dimension de ces fenêtres et l'espace considérable qui existe au dessus jusqu'aux voûtes actuelles.

L'église de Notre-Dame de Laval resta dans cet état jusqu'à la fin du XVe siècle. Le lambris qui recouvrait la nef tombait-il alors de vétusté ? voulut-on simplement le remplacer par une construction plus solide ? Quoi qu'il en soit, on résolut de voûter la nef en pierre et brique, en utilisant les contreforts existants. L'architecte chargé de cette opération, jugeant avec raison ces contreforts complètement insuffisants pour soutenir des voûtes au niveau de celles du chœur et telles que les avait conçues le premier architecte, en réduisit la hauteur de près de 2^{m} 30. Il appliqua donc à l'arc triomphal un second arc beaucoup moins élevé, divisa la nef en deux travées inégales par des pilastres adossés aux murs au droit des contreforts extérieurs, plaça des colonnettes cylindriques dans les angles, et sur le tout jeta ses voûtes. En même temps le grand portail de l'ouest fut ouvert

ou refait, un campanile à deux arcades construit au-dessus (1) et l'édifice amené ainsi à la forme qu'il présente aujourd'hui.

Des écussons sculptés sur les clés de voûte de la nef, et qui portaient encore des traces de couleur lors des travaux de restauration, permettent de fixer très approximativement la date de ces remaniements. Le premier, à la clé de la travée du milieu, est taillé en losange et *parti au 1er de vair au chef de gueules, au 2e fascé d'argent et de gueules.* Ce sont les armes de Catherine de Polignac, qui épousa en 1487 Pierre II d'Urfé, fonda avec lui les Cordeliers de la Bâtie en 1490 et mourut en odeur de sainteté le 3 février 1493, laissant un testament « par lequel, dit « le P. Fodéré, elle fit de grands légats et œuvres « pies » (2). Le deuxième écusson, à la clé de la première travée, est *gironné d'argent et de sable de huit pièces, à une couronne d'or en abîme, derrière laquelle est passé un bâton de prieur mis en pal de gueules.* Ces armes, dans lesquelles le bâton prieural a été introduit comme insigne de dignité, sont celles de Méraud de Grôlée-Viriville, prieur de Pommiers,

---

(1) Ce campanile, signalé comme étant en mauvais état dans un procès-verbal de 1781 qui sera cité plus loin, avait été démoli depuis la Révolution ; il a été rétabli par M. de Paszkowicz. A l'origine, l'église n'avait qu'un campanile en charpente desservi par un trou de corde percé immédiatement en arrière de la clé de voûte du chœur.

(2) *Narration historique des couvents de l'ordre de Saint François*, p. 990. — Aug. Bernard, *Les d'Urfé*, p. 36 et suivantes. Dans sa *Description du païs de Forez* (*Ibid.* p. 437), Anne d'Urfé allègue ces armoiries « gravées au milieu de la voulte de l'esglise », comme une preuve que celle-ci a été « bâtie pour la pluspart (pour la plus grande partie) par ceux de la maison d'Urfé ».

cité comme tel en 1465, comme administrateur de l'abbaye de Mazan en 1492, comme abbé du même lieu en 1494, et qui devint plus tard abbé de Bonnevaux (1).

On voit donc que la construction des voûtes de la nef ne peut être antérieure à l'année 1487, qui est celle du mariage de Catherine de Polignac, ni postérieure à 1494, car Méraud de Grôlée arrivé à cette époque à l'abbatiat, n'eût pas manqué, s'il avait, chose douteuse (2), retenu le bénéfice de Pommiers, de substituer dans son écusson une crosse au bâton de prieur.

Les caractères de l'architecture sont bien d'ailleurs ceux du temps. A l'intérieur, les arcs de la voûte se greffent directement sur les piliers et colonnettes;

---

(1) Rivoire de la Bâtie, *Armorial du Dauphiné*, p. 292, au mot *Grôlée-Viriville*. — Guichenon, *Histoire de Bresse etde Bugey* IIIe partie, Bugey, p. 124. — La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire, de la noblesse*, t. IX, p. 895. — *Gallia Christiana*, t. XVI, p. 211 et 605. — Ce n'est pas sans peine que je suis parvenu à identifier le membre de la famille de Grôlée-Viriville qui fut prieur de Pommiers dans la seconde moitié du XVe siècle, car cette qualité n'est donnée à Méraud par aucun des auteurs que je viens de nommer; mais elle résulte d'un titre du 24 octobre 1465 allégué par Guy Allard dans une généalogie manuscrit de la maison de Grôlée, à la Bibliothèque de Grenoble dont le conservateur, M. Maignien, a bien voulu m'en envoyer extrait avec la plus aimable obligeance.

Une nièce de Pierre II d'Urfé et de Catherine de Polignac, Isabelle, fille de Jean d'Urfé, épousa Gabriel de Grôlée-Viriville, neveu du prieur Méraud.

(2) En effet, Méraud de Grôlée, abbé de Bonnevaux vers 1513, d'après le *Gallia Christiana* (t. XVI, p. 211), paraît avoir eu de son vivant deux successeurs au prieuré de Pommiers, 1° Claude d'Hostun, son neveu, qui fut doyen de Valence, et 2° Antoine d'Hostun, son petit neveu, cité comme prieur de Pommiers en 1500.

les bases sont très élevées et reposent sur des socles à pénétrations géométriques. A l'extérieur, le portail de l'ouest, cantonné de deux hauts pinacles en application, se compose de deux baies en anse de panier encadrées d'un gros tore et séparées par un trumeau ; elles sont abritées par une grande arcade peu aiguë, à double voussure, qu'enveloppe une archivolte en accolade sur laquelle rampent des choux frisés et qui se termine par un bouquet de feuillages ; dans l'écoinçon, deux anges soutiennent un écusson mutilé. Des bancs de pierre occupent les deux côtés de l'embrasure. Le tympan portait de rares traces de peinture ; il a dû être déposé lors de la restauration.

Ces diverses transformations furent complétées par un abaissement des murs et de la toiture de la nef, correspondant à la différence intérieure de niveau entre la voûte et le lambris qu'elle remplaçait. Si cet abaissement ne fut pas commandé par des nécessités particulières, il fut sans doute une faute, car le poids des parties supérieures ainsi supprimées pouvait aider très efficacement les contreforts déjà existants à résister à la poussée des voûtes. Puisque, sans cet appoint, celles-ci ont été suffisamment contenues, on doit en conclure qu'elles auraient pu être portées sinon à la hauteur du chœur, du moins à une hauteur notablement plus grande que celle atteinte actuellement, si la partie supérieure des murs de clôture n'avait pas été démolie.

Comme conséquence de l'abaissement de la nef, le chœur, dont les murs furent au contraire légèrement exhaussés, reçut sa toiture particulière à quatre pentes.

La nef de l'église de Notre-Dame, telle que le

XVe siècle nous l'a laissée, ne manque pas d'élégance. Mais son aspect était certainement bien plus beau et plus majestueux lorsqu'elle possédait son lambris, dont le faîte continuait la voûte du chœur, aujourd'hui partiellement masquée.

L'intérieur de l'édifice présentait naguère des vestiges considérables de décoration peinte remontant à des époques diverses. La voûte du chœur avait peut-être été primitivement peinte en bleu, avec semis de roses rouges inscrites dans des cercles blancs. Toujours dans le chœur, une grande frise était encore visible par parties, à 3 mètres environ du sol, sur les parois en nord et en matin. Elle était constituée par des carrés juxtaposés divisés chacun par des lignes blanches en huit girons alternativement jaunes et rouges ; des quatrefeuilles jaunes bordés de rouge couvraient les points d'intersection de ces lignes, et des roses à quatre pétales, renfermées dans des cercles blancs bordés de rouge, étaient placées à la même hauteur sur les côtés communs à deux carrés contigus. Au dessus de cette frise, du côté nord, entre l'arc triomphal et la fenêtre, on apercevait les traces d'une grande peinture représentant le Christ en croix entouré de plusieurs personnages ; elle était effacée à ce point, qu'il n'a pas même été possible d'en prendre un dessin. Toutes ces peintures semblaient remonter au XIVe siècle. La nef avait été à l'origine simplement blanchie à la chaux. Lorsqu'on la couvrit en pierre au XVe siècle, elle fut crépie à nouveau et l'on figura, par des lignes rouges sur un fond jaunâtre, un appareil sur les murs et sur les voûtes. Enfin, en 1691, la décoration intérieure fut totalement renouvelée. Les murs et les

voûtes furent uniformément blanchis. Sur les demi-colonnes de la nef on peignit des enroulements chargés de fleurs et de fruits. Les arcs de la voûte furent bordés de filets rouges et une guirlande de feuilles de laurier, rouge aussi, courut sur leurs chanfreins, se continuant sur les faces correspondantes des colonnettes du chœur. Aux clés de voûte, d'énormes bouquets multicolores vinrent occuper les quatre angles formés par l'intersection des arcs ogives. D'autres guirlandes de feuilles de laurier encadrèrent les portes et les fenêtres (celles du chœur avaient été murées à leur partie inférieure, qui s'adoucissait par un très long glacis). L'inscription suivante peinte, du côté du chœur, sur le mur surmontant l'arc doubleau accolé à l'arc triomphal, DEALBATA IMPENSIS || P. GAY 1691 (1), fixait la date de cette décoration, que la Société de la Diana a vue encore en place. Elle a été, à mon gré, jugée trop sévèrement par ceux qui ont écrit sur Notre-Dame de Laval. Sans doute, elle prêtait à de justes critiques. On pouvait condamner les spirales feintes sur des demi-colonnes adossées aux murs, des ouvertures figurées en trompe l'œil pour satisfaire à un prétendu besoin de symétrie et, en quelques parties, la lourdeur extrême du dessin et la grossièreté de l'exécution. Mais l'effet général n'était

(1) Au-dessus de cette inscription, un écusson portait les lettres P, P, et sur une seconde ligne, un troisième P, un peu douteux. C'étaient peut-être les initiales du décorateur suivies de celle du mot, *pinxit*.

Sur la paroi méridionale du chœur, au-dessus de la fenêtre, était peint un autre écusson, *d'azur à la roue d'or, au chef du même*, armes incorrectement figurées (le chef doit être remplacé par une devise haussée) de Gilbert de Rostaing, doyen d'Autun, prieur de Pommiers, Sury, Magnieu et Rivas.

pas mauvais et il était curieux de voir comment, à la fin du XVIIe siècle, on s'y était pris pour décorer un édifice franchement gothique à l'aide d'éléments empruntés à l'art de la Renaissance. Aussi n'a-t-il pas semblé inutile de conserver, à l'aide de la photographie, l'aspect de ces peintures, qu'il était impossible de maintenir et que l'on ne pouvait songer à reproduire sur les nouveaux enduits.

Outre l'autel majeur, l'église de Notre-Dame de Laval possédait deux autels secondaires placés en arrière, aux deux angles du sanctuaire. L'un était sous le vocable de saint Joseph, l'autre sous celui de l'Annonciation (1). Au dessus, des espèces de rétables avaient été figurés en 1691. Ces autels, qui ne faisaient point partie du plan primitif, n'ont pas été rétablis dans la restauration.

Au moment où celle-ci a été entreprise, il ne restait rien dans l'église de son ancien mobilier (2).

---

(1) Archives du Rhône. Visite de Mgr Camille de Neuville, 1662.

(2) Un procès-verbal de visite de la chapelle de Notre-Dame de Laval, dressé à la requête de dom Claude-Fortunat Deloche, nouveau prieur de Pommiers, le 11 juillet 1781 (Archives de la Loire. B. 1137) y mentionne, entre autres objets servant au culte, deux petits calices, dont l'un « à l'antique » avec cette inscription gravée, *Pour Notre-Dame de Laval*, un petit ciboire doré, un reliquaire « antique » d'argent, un autre reliquaire de cuivre jaune blanchi, cinq grands devants d'autel, dont un de cuir doré avec l'image de la Sainte Vierge au milieu, six petits devants d'autel, dont deux de cuir doré, neuf chasubles en état et trois hors de service, dont une aux armes et une autre ornée de l'image de plusieurs saints en tapisserie, huit aubes, dont une garnie de grandes dentelles antiques, un candélabre de cuivre jaune à cinq branches sur un pied de bois, etc. Le procès-verbal se tait sur la décoration fixe de la chapelle, rétables, statues, peintures, ex-voto, etc.

Depuis, deux objets intéressants sont venus y reprendre place.

Le premier est un bénitier de forme très singulière. C'est un bloc quadrangulaire de granit, de $0^{m}32$ de côté à sa partie supérieure, se rétrécissant un peu à la base et haut de $0^{m}20$. Il est creusé d'un bassin hémisphérique et de celui-ci partent, disposées sur une même diagonale du carré, deux cavités peu profondes simulant des déversoirs, mais dont ce n'était point l'office, car le fond en est plat au lieu d'être conique et elles n'atteignent pas le bord de la pierre. Sur les faces verticales, les angles sont symétriquement évidés, comme pour donner plus de prise à la main, par des espèces d'onglets creux, bordés d'un tore et opposés par leur partie convexe à la manière de deux D dont l'un serait retourné. L'ensemble a l'apparence d'un mortier à piler. J'incline à y voir une urne funéraire, du genre de celles dont on a signalé quelques autres exemples en Forez et ailleurs et qui étaient fermées par un couvercle de pierre, taillé souvent en pointe. Si mon hypothèse est exacte, les pseudo-déversoirs de la face supérieure seraient des mortaises destinées à recevoir des tenons ménagés dans le couvercle.

Ce curieux bénitier était conservé au village de Baffie, chez M. Poyet, maire de Saint-Germain, qui, en connaissant la provenance, a bien voulu le faire reporter dans l'église.

L'autre objet est un tableau offert en 1613, sans doute en accomplissement d'un vœu, par Antoine de Laval et sa femme. J'ai décrit, dans le *Bulletin*

E. BRASSART, phot.

XVIII. — NOTRE-DAME DE LAVAL. — EX-VOTO D'ANTOINE DE LAVAL ET DE SA FEMME, 1613.

[illegible]

[illegible]

Cette statue appartenait à Mademoiselle [illegible] qui en a fait don à Notre-Dame de [illegible]. [illegible] M. [illegible]

Mais depuis l'image [illegible]

Elle est en bois. [illegible] la tête et le cou de la Vierge, [illegible] sont anciens. Ces pierres [illegible] de l'intérieur (2), ce qui [illegible]

(1) *Bulletin de la Drôme*, t. VII, p. [illegible]

(2) [illegible] Cette détermination est due à M. [illegible]

A. BRASSART, PHOT.

XVIII. — NOTRE-DAME DE LAVAL. — LE VOTO D'ANTOINE DE LAVAL ET DE SA FEMME, 1563.

de la Diana (1), ce tableau qui n'intéresse point seulement l'histoire, mais a sa valeur comme œuvre d'art. Je me borne à rappeler qu'il a fait connaître les émaux jusqu'alors ignorés des armoiries d'Antoine de Laval, *d'or à la bande de gueules brochant sur un alérion de sable*, et qu'un deuxième écusson peint en regard du premier, *parti au 1er de Laval, au 2e de sable au chevron d'argent accompagné de trois troncs d'arbres écotés et arrachés du même*, donne lieu à un petit problème héraldique et généalogique qui n'a pas encore été résolu.

Cette toile appartenait à Mademoiselle Valensant, qui en a fait don à Notre-Dame de Laval. La peinture avait un peu souffert. M. Henry Gonnard l'a restaurée avec autant d'habileté que de désintéressement.

Mais surtout l'image si vénérée de Notre-Dame a repris sa place dans le sanctuaire, où elle a été ramenée en grande pompe le 6 octobre 1895. Je n'ai pas à redire à la suite de quel élan spontané de la population, grâce à quel concours de largesses et de bonnes volontés la chaîne des traditions a été, ce jour là, renouée. Je donnerai seulement quelques détails sur la statue, objet de ce respect séculaire.

Elle est en bois, haute dans son état actuel de $0^{m}68$. Seuls, la tête et le cou de la Vierge, et la tête de l'enfant Jésus, sont anciens. Ces parties semblent être en genevrier de Phénicie (2), ce qui vient à l'appui de la

---

(1) *Bulletin de la Diana*, t. VII, p. 71.

(2) Ou peut-être, mais c'est moins probable, en genevrier *Sabine*. Cette détermination est due à M. Fliche, le savant professeur de Nancy, consulté à mon intention par M. de

tradition d'un apport de Terre Sainte. A la suite de circonstances inconnues, probablement en 1541, date peinte sur le socle qui supportait naguère la statue dans l'église paroissiale, ces têtes ont été assez maladroitement rapportéessur les épaules de deux figures en noyer, trop petites pour elles et d'une exécution des plus médiocres. La Vierge est debout, et tient l'enfant Jésus sur le bras gauche ; elle était certainement assise dans le groupe primitif, et l'on peut désirer qu'elle soit l'objet d'une restauration la rétablissant dans cette attitude.

La sculpture est sommaire. Le nez de la Vierge a été refait, les lèvres sont minces, la bouche est souriante. La tête de l'enfant est remarquable par sa finesse et son expression. Dans l'une et l'autre têtes, l'angle interne des yeux est sensiblement relevé. Elles sont peintes en noir et ceux-ci sont figurés au naturel.

Le style convient au XIIe ou XIIIe siècle, mais étant donnée l'immobilité bien connue des types de l'art byzantin, l'origine orientale de la sculpture invite à n'employer qu'avec prudence ses caractères extérieurs à la détermination de son âge précis.

L'église de Notre-Dame était entourée, aux der-

Saint-Venant ; la petitesse de l'échantillon soumis à son examen ne lui a pas permis de se prononcer d'une manière absolument catégorique entre les deux variétés de bois dont il s'agit Le genevrier de Phénicie, *juniperus Phœnicæa*, qui est celui dont ont fait le bois à crayons, devient un arbre quand on le laisse croître. Il ne se trouve pas seulement en Syrie et contrées voisines, mais dans toute la région méditerranéenne, tant en Europe que dans l'Afrique septentrionale ; il en est de même du genevrier sabine.

E. BRASSART, phot.

XIX-XX. — NOTRE-DAME DE LAVAL. — STATUE EN BOIS DE LA SAINTE VIERGE TENANT L'ENFANT JÉSUS, XIIe OU XIIIe SIÈCLE.

Les têtes seules appartiennent au groupe primitif. — Face et profil.

tradition d'un apport de Terre Sainte. A la suite de circonstances inconnues, probablement en 1541, date peinte sur le socle qui supportait naguère la statue dans l'église paroissiale, ces têtes ont été assez maladroitement rapportéessur les épaules de deux figures en noyer, trop petites pour elles et d'une exécution des plus médiocres. La Vierge est debout, et tient l'enfant Jésus sur le bras gauche ; elle était certainement assise dans le groupe primitif, et l'on peut désirer qu'elle soit l'objet d'une restauration la rétablissant dans cette attitude.

La sculpture est sommaire. Le nez de la Vierge a été refait, les lèvres sont minces, la bouche est souriante. La tête de l'enfant est remarquable par sa finesse et son expression. Dans l'une et l'autre têtes, l'angle interne des yeux est sensiblement relevé. Elles sont peintes en noir et ceux-ci sont figurés au naturel.

Le style convient au XIIe ou XIIIe siècle, mais étant donnée l'immobilité bien connue des types de l'art byzantin, l'origine orientale de la sculpture invite à n'employer qu'avec prudence ses caractères extérieurs à la détermination de son âge précis.

L'église de Notre-Dame était entourée, aux der-

Saint-Venant ; la petitesse de l'échantillon soumis à son examen ne lui a pas permis de se prononcer d'une manière absolument catégorique entre les deux variétés de bois dont il s'agit Le genevrier de Phénicie, *juniperus Phœnicæa*, qui est celui dont ont fait le bois à crayons, devient un arbre quand on le laisse croître. Il ne se trouve pas seulement en Syrie et contrées voisines, mais dans toute la région méditerranéenne, tant en Europe que dans l'Afrique septentrionale ; il en est de même du genevrier sabine.

E. BRASSART, phot.

XIX-XX. — NOTRE-DAME DE LAVAL. — STATUE EN BOIS DE LA SAINTE VIERGE TENANT L'ENFANT JÉSUS, XIIe OU XIIIe SIÈCLE.

Les têtes seules appartiennent au groupe primitif. — Face et profil.

niers siècles, de constructions parasites qui ont heureusement disparu. Au nord, une petite maison, précédée de deux étages de galeries en bois et qui paraît avoir été l'habitation du chapelain, s'appuyait à angle droit sur le mur de la nef et communiquait avec celle-ci par une porte récemment condamnée. Au chevet était adossée une sacristie ayant deux entrées, l'une extérieure, l'autre intérieure derrière l'autel; son établissement, contemporain sans doute de la restauration de 1691, avait engagé à murer par le bas la fenêtre centrale du chœur et, par suite, les deux autres toutes ; trois aujourd'hui rétablies dans leur hauteur primitive. Enfin, en midi, en matin et en nord de l'église, des appentis d'une saillie de 3 mètres environ étaient appliqués aux murailles : ils abritaient les marchands de cierges et d'objets de piété (1).

---

(1) Visite de la chapelle de Notre-Dame, faite à la requête de Raymond Nolhac, nouveau prieur de Pommiers, 5 avril 1730. — Visite de la chapelle de Notre-Dame, de son mobilier et de ses dépendances faite à la requête de dom Claude-Fortunat Deloche, nouveau prieur, 11-20 juillet 1781, déjà citée. Copies d'Auguste Chaverondier.

Je ne puis terminer cette description de l'église de Notre-Dame de Laval sans signaler les singulières inexactitudes dans lesquelles sont tombés à son sujet les docteurs Noëlas et Rimaud. Le premier, dans ses *Légendes foréziennes*, p. 379, avance que « le style de l'édifice ne peut se rapporter qu'au XIIe et à l'architecture romane secondaire » ; le second, dans ses *Nouvelles excursions foréziennes*, p. 35, dit que « la chapelle de Notre-Dame de Laval est une petite construction, moitié gothique, moitié romane, à une seule nef, qui paraît remonter au XIIIe siècle. Sa façade est simple ; une porte latérale, probablement postérieure, est en accolade et de bon goût. *Le clocher, très bas, rappelle celui de Chamalières* ».

PONT DE LAVAL OU DE BAFFIE ET AUTRES PONTS ANCIENS SUR L'AIX.

Le pont de *Laval* ou de *Baffie* est situé sur l'Aix, à 200 mètres en amont de l'église de Notre-Dame, dont il est contemporain, car des legs étaient faits pour aider à sa construction en 1309, 1311, 1316 et 1328 (1). Bâti en moyen appareil irrégulier, il a deux arches de hauteur et de largeur inégales, la principale en plein cintre, l'autre en arc brisé, non extradossées. Deux éperons flanquent la pile centrale sur toute sa hauteur. Par suite de la différence de niveau des deux rives, la chaussée offre une pente prononcée. Sa largeur est de 3m 50. De petits réduits sont ménagés à la tête des éperons ; dans celui de l'est une croix de fer est élevée sur plusieurs marches.

La solidité de cet ouvrage est parfaite, et il serait difficile de trouver en Forez un exemple mieux conservé d'un pont du XIVe siècle.

Deux chemins partaient du pont de Laval. L'un, qualifié au XVe siècle de chemin de Saint-Germain à Boën, conduisait à cette ville par Nollieu, Albieu, les Torrolières et Groselier, en faisant sur plusieurs kilomètres limite de communes, ce qui est toujours une présomption d'antiquité. L'autre se dirigeait sur l'Hôpital-sous-Rochefort par la Bruyère, Mont-

---

(1) Aug Chaverondier. *Inventaire des arch. de la Loire*, t. II. Testaments : d'Alix de Barges, 1er mai 1309, *operi pontis B. M. de Valle* (p. 94) ; — de Poncet d'Odes, 16 février 1311, *operi pontis de Valle, quinque solidos viennensium semel, solvendos quum operabitur ibidem* (p. 95) ; — d'Etienne Vernin, 4 février 1316, *operi pontis de Valle* (p. 97) ; — d'Etienne del Genetey, 1328, *operi ponti de Valle* (p. 106). Un certain nombre de legs des années postérieures sont faits simplement *ponti de Valle*.

rond aujourd'hui Maurand, Cezay, et un chemin, maintenant en partie détruit, qui sépare les communes de Cezay et d'Allieu. En considérant tout ce que leur tracé a de vicieux, surtout aux abords de Saint-Germain, on s'étonnera une fois de plus du contraste entre les conditions de viabilité absolument défectueuses de certains chemins du moyen âge et la beauté des travaux d'art élevés sur leur parcours.

Le pont *Morru*, *Morrut* ou *de Morrut*, sur l'ancien chemin de Saint-Germain à Saint-Martin-la-Sauveté, est situé à environ 2.300 mètres en amont de celui de Laval. Il est fort étroit et se compose d'une grande arche à plein cintre, hardiment jetée d'une rive à l'autre de l'Aix, dont le cours est très resserré en cet endroit. Son appareil en maçonnerie ordinaire de moellons, sauf les arcs, qui sont en pierre de taille et extradossés, révèle que les constructeurs ne disposaient que de faibles ressources. En 1416, Philippe Piseys, curé de Saint-Jean-la-Vêtre, fit un legs de 10 écus d'or pour l'achèvement de ce pont (1).

Un territoire voisin portait le nom de *Chastel-Boé* (2). J'ignore ce qu'était ce château et son site précis.

A 50 ou 60 mètres du pont Morru, sur la rive droite de l'Aix et la commune de Saint-Martin-la-Sauveté, sont les ruines d'un moulin auquel se rattache un sinistre souvenir. Dans la nuit du 1er au

(1) Chaverondier *Inventaire des arch. dép.*, t. II, p. 239.

(2) Territoire de *Chastel Boé* ; à la rivière de *Chastel Boué* (Papiers d'Aug. Chaverondier. Répertoire ancien du terrier *Boterel* de Pommiers, 1471). — La rivière de *Chastel Boé*, *alias Pont Morru* (Mêmes papiers. Autre répertoire du même terrier).

2 pluviôse an IV (21 et 22 janvier 1796), en l'absence du meunier Claude Terlut, il fut envahi par une bande de chauffeurs, qui exercèrent leur cruauté sur la femme de celui-ci, mirent la maison au pillage, maltraitèrent et volèrent une vingtaine de personnes qui y étaient rassemblées (1). La justice, paraît-il, ne réussit pas à découvrir les coupables.

Un troisième pont de pierre sur l'Aix, le pont de *Saint-Germain* ou *Grand Pont*, existait au moyen âge au pied et en matin de la ville, sur le chemin conduisant d'une part à Nervieu et de l'autre à Bussy. Un legs fait pour sa bâtisse semble prouver qu'on y travaillait en 1286 (2) ; mais plus anciennement déjà, il y avait en cet endroit un pont probablement en charpente (3). Nous savons par Papire Masson que le Grand Pont s'élevait au milieu en dos d'âne, sans doute comme le vieux pont que l'on voit encore à Pommiers (4). Un pont moderne le remplace et en perpétue le nom.

---

(1) Information par le juge de paix de Saint-Germain-Laval. Copie dans les papiers d'Aug. Chaverondier, n° 610.

(2) Arch. dép. B. 1850. Testament d'Arnaud de Marcilly, damoiseau, 14 décembre 1286. *Operi pontis Sancti Germani de Valle... quinque solidos viennensium (Invent. sommaire*, t. II, p. 91).

(3) Arch nat. P. 14003, cote. 996. Sentence arbitrale entre Renaud, comte de Forez, et Guillaume de Jaligny, juin 1269. Au nombre des objets contestés figuraient, *custodia et justicia domus Hospitalis Jherosolimitani Vitrearum usque ad pontem Sancti Germani de Valle.* (Chaverondier, *Appendice* à l'*Inventaire Luillier*, p. 558).

(4) *Dea* (l'Aix).. *tres lapideos pontes habet*, Morrunium, *alterum* Divæ Virginis *in Valle situm*, *et infra*, *dorsum asini*, *tertium* Pontem Magnum *dictum* (*Descriptio fluminum Galliæ qua Francia est*, 1618, p. 17).

III.

VERRIÈRES.

ORIGINES.

Verrières était une commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, laquelle relevait de la langue d'Auvergne. C'était aussi le chef-lieu d'une paroisse supprimée depuis le Concordat et, jusqu'à 1839, d'une commune aujourd'hui réunie à celle de Saint-Germain-Laval (1).

J'ai déjà dit que ce lieu a été habité dans l'antiquité, comme l'attestent les tuiles à rebords et les poteries que l'on rencontre dans le jardin de la commanderie. Il existe, assure-t-on dans un pli de terrain au N.-O de l'église, une source d'eau minérale qui aurait été volontairement obstruée par son propriétaire. J'ignore si elle a été autrefois exploitée.

Le nom de Verrières semble indiquer que là fut jadis une verrerie ; mais nul indice matériel, nul texte que je sache ne permettent de vérifier cette supposition, et l'histoire de Verrières ne commence réellement pour nous qu'avec celle de la commanderie qui y fut établie à une date mal connue, mais probablement très voisine du commencement du XIIIe siècle. C'est à cette époque en effet que fait penser le style de transition de l'église et des parties les plus anciennes de la commanderie ; c'est à elle aussi que remonte le premier titre connu en faisant mention, qui est une charte du mois de mai 1238, par la-

(1) C'est par erreur qu'il est dit dans le *Grand Prieuré d'Auvergne*, par M. Léopold-Niepce, p. 244, que la paroisse de Verrières fut supprimée en 1771.

quelle le comte Guy IV concède aux Hospitaliers de Verrières des droits de pâturage au mandement de Bussy et fonde son anniversaire dans leur église (1).

ÉGLISE DE VERRIÈRES.

Cette église, placée sous le double vocable de Saint-Jean-Baptiste et de la Nativité de Notre-Dame (2), est bâtie d'un seul jet. Par une fortune bien rare, elle est arrivée jusqu'à nous vierge de retouches et absolument intacte, sauf l'enlèvement de quelques accessoires, chaire, clôture de chœur, verrières, etc., depuis qu'elle ne sert plus au culte. Elle appartient, comme je viens de le dire, à l'architecture de transition. Les formes générales et les procédés d'exécution sont encore tout romans ; mais presque partout déjà l'arc brisé s'est substitué au plein cintre et quelques moulures caractéristiques annoncent l'avènement de l'art nouveau qui, plus tardivement que dans le Nord, va bientôt régner sur le centre de la France. Peu de monuments en Forez sont plus intéressants à étudier.

Le plan comporte une nef unique divisée en trois travées, la première étant surmontée du clocher, avec abside semi-circulaire à l'intérieur, pentagonale à l'extérieur. Les dimensions sont médiocres : un peu plus de 20 mètres de longueur sur 7 de largeur dans œuvre, et 9^{m} 60 de hauteur sous voûte.

---

(1) Bibl. de Saint-Etienne. *Livre des compositions du comté de Forez*, charte 105, f° 61. — Huillard-Bréholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 199 A.

(2) Arch. du Rhône. H. 138. Visite de la commanderie de Verrières, 1615. *Invent. somm.* Série H. t. Ier, p. 119.

La porte d'entrée, ouverte dans le mur du soir, est abritée sous une double voussure en arc brisé, dont la plus extérieure retombe sur deux colonnes à fûts renflés en leur milieu ; leurs chapiteaux sont meublés de têtes plates et de crochets. Une ligne de corbeaux placés au-dessus du portail indique l'existence d'un porche en charpente. Une fenêtre à plein cintre, longue et étroite, occupe le centre de la façade.

Le clocher s'élève à l'aplomb de celle-ci. Il est rectangulaire et ajouré sur chaque face de deux fenêtres jumelles, à plein cintre, dont des colonnettes accouplées dans le sens de l'épaisseur des murs supportent les retombées communes. Ces colonnettes sont coiffées de chapiteaux d'un style analogue à celui des chapiteaux du portail ; leurs bases, formées d'une tore surmontant une espèce de talon renversé, portent avec elles leur date.

La toiture du clocher repose sur des merlons en grossière maçonnerie qui lui donnent un faux air de tour fortifiée, mais cet appareil n'a rien de défensif. C'est un exhaussement moderne (il date de 1731 seulement), qui paraît avoir eu pour but de laisser plus de jeu aux cloches. On peut se demander néanmoins si le maître de l'œuvre ne se proposait pas de donner à la tour un étage de plus. Il existe en effet une assise d'attente au-dessus de la corniche terminale.

Le clocher ne possède pas de contreforts proprement dits, mais ses murs latéraux présentent, jusqu'à la hauteur de ceux de la nef, un excédent d'épaisseur amorti par un glacis et qui équivaut à un contrefort continu. Son plan est un peu bar-

long, comme celui de la plupart des clochers du Forez. Selon toute apparence, les architectes qui les ont construits, en assignant ainsi à leurs côtés des longueurs inégales, n'ont eu en vue que de mettre une des dimensions en rapport avec la largeur de a nef, l'autre étant subordonnée à l'espace requis pour le libre jeu des cloches. Mais il faut reconnaître que cette inégalité, lorsqu'elle reste contenue dans certaines limites, tourne au profit du bon aspect de l'édifice. L'œil non prévenu voit carré, et tandis que la face la plus large lui donne l'impression de la force, la plus étroite lui donne celle de la légèreté.

Les façades latérales de l'église de Verrières, divisées par des contreforts rectangulaires de médiocre saillie, n'offrent rien de particulier à signaler. Celle qui regarde le nord faisait partie de l'enceinte extérieure de la commanderie ; par une raison militaire, on s'est abstenu d'y pratiquer aucune ouverture. Une seule fenêtre, en arc brisé, éclairait la nef en midi ; elle est aujourd'hui murée.

L'abside à cinq pans est percée d'autant d'étroites lancettes largement ébrasées à l'extérieur et à l'intérieur et d'une rare élégance. L'appui n'en est pas, comme d'ordinaire, à la rencontre de deux glacis inclinés en sens inverse, mais il est formé d'une dalle aux chanfreins abattus, dressée verticalement entre deux tablettes horizontales d'inégale hauteur. Toute cette partie est construite en pierre de moyen appareil, d'une perfection de taille, d'une finesse de joints admirables. Il en est de même de la façade et du clocher.

On descend à l'intérieur par cinq marches. La première travée, qui supporte le clocher, est recouverte d'une coupole octogone surhaussée, dont les faces correspondant aux diagonales reposent, non sur de petits arcs en encorbellement, suivant la méthode généralement usitée dans la région à l'époque précédente, mais sur de véritables trompes d'une coupe très savante. Au centre, un trou de cloche. Cette coupole, une des dernières assurément, la dernière peut-être qui ait été élevée en Forez, est en même temps un des exemples les plus remarquables que l'on puisse y citer de ce genre de construction, et il est tout à fait curieux de le voir encore mis en usage comme support du clocher, au moment où celui-ci cesse d'occuper la position intermédiaire entre la nef et l'abside, pour être définitivement reporté sur la façade. Il semble qu'on se fût habitué à regarder la coupole comme un membre nécessaire de la tour qui la surmontait dans les plans romans, et qu'on n'ait pas eu d'abord l'idée que l'une pût aller sans l'autre.

Cette belle coupole devait perdre beaucoup à l'existence d'une tribune en charpente autrefois établie au dessous et à laquelle on accédait, de l'intérieur de la commanderie, par un passage d'où part aussi l'escalier du clocher, formé de deux rampes en équerre comprises dans l'épaisseur des murs sud et nord (1).

---

(1) La destination primitive de cette tribune placée au-dessus de la porte d'entrée extérieure était peut-être moitié religieuse et moitié militaire. Un procès-verbal de visite de la commanderie de Celles (Cantal), de l'année 1615 ou 1616,

Les deux travées suivantes de la nef sont voûtées en berceau approchant du plein cintre, mais les arcs doubleaux qui les séparent et les arcs de décharge appliqués aux murs latéraux à la mode forézienne affectent la forme brisée. Ces arcs retombent sur des pilastres à section rectangulaire couronnés d'une imposte chanfreinée ne faisant pas retour sur les côtés.

L'abside, d'un bel aspect, est voûtée en cul de four ogival. Conformément à une tradition ancienne, elle est un peu moins large et moins élevée que la nef, et une petite fenêtre s'ouvre au-dessus dans le pignon oriental de celle-ci. C'est peut-être le besoin de se procurer l'espace nécessaire pour cette fenêtre qui a porté l'architecte à adopter une disposition d'ensemble assez singulière: l'église va en augmentant de largeur et d'élévation depuis l'entrée jusqu'à l'abside. Quelle que soit la raison d'être de cet arrangement, dont on ne se rend compte que par des mesures, il contribue sans doute pour une part au grand effet perspectif d'un édifice au demeurant assez petit.

Tout cet intérieur, de la plus grande et de la plus heureuse simplicité, se recommande par l'étonnante perfection qui a présidé à la mise en œuvre des matériaux. Bien que la seule pierre employée soit un granit très dur, la taille en est soignée comme pourrait l'être

---

mentionne qu'au-dessus et au bout de la nef, c'est-à-dire, semble-t-il, à la même place qu'à Verrières, « y a une tribune de bois pour la commodité d'entendre messe aux commandeurs et pour servir de forteresse au cas que l'église fust prinse par les ennemis » (Arch. du Rhône. H. 138. *Inventaire sommaire*, Série H. t. Ier, p. 121).

celle d'une pierre tendre. Les joints sont d'une finesse où l'on serait tenté de reconnaître la persistance, dans notre pays, des grandes traditions des constructeurs romains.

Trois autels sont encore en place, l'un dans l'abside et les deux autres, dédiés à la Sainte Vierge et à saint Antoine, de part et d'autre de l'entrée du sanctuaire. Ils sont en pierre, très simples, et quoiqu'ils soient anciens, on peut douter qu'ils remontent à la construction primitive ; le contraire est même certain pour les deux autels secondaires. Il faut remarquer la piscine, qui consiste en une cuvette peu profonde encastrée dans le pavé à côté des fonts baptismaux.

Les murailles et les voûtes conservent des traces nombreuses de décoration peinte. C'est d'abord, sur un enduit superposé anciennement au crépissage primitif, une ornementation géométrique où dominent les tons rouge, jaune et blanc ; puis, sur un badigeon qui recouvre celle-ci, une ornementation beaucoup plus moderne composée d'arabesques courantes, gris foncé sur blanc, exécutée à l'aide de poncifs et d'un dessin assez grossier. Un écusson deux fois répété, *écartelé d'argent et de gueules*, peut servir à en fixer la date. Ces armes sont celles de Jacques de Cordon d'Evieu, commandeur de Verrières au troisième quart du XVIIe siècle.

Je ne puis omettre de signaler, sur le mur méridional de la travée qui précède le chœur, un certain nombre de graffites dont les plus anciens paraissent remonter au XVIe siècle. On lit : IESVS. — *W* (vive) *le Roy*. — FRERE || GVIGNARD (suit une troisième ligne effacée). — *Riens sans cavze*. —

Memento || MORI. — NVL·A·FEDE... — *J. Malesseys.* — *F. de Coudynyat*, avec la date 1614 deux fois répétée. Cette dernière inscription a l'aspect d'une signature autographe. François du Bost de Codignat était en effet commandeur de Verrières en 1614. L'endroit où l'on remarque ce graffite, et au-dessous duquel semble exister un caveau, serait-il la place réservée au commandeur ?

Deux sentences sont probablement de la main d'un chevalier frotté de grec pendant un séjour à Rhodes : *notis seauton*, pour, Γνῶθι σεαυτόν, *Connais-toi toi-même !* — NOTISƐLKOS, que l'inscription précédente permet de corriger par, Γνῶθι ἕλκος, *Connais ta blessure !* peut-être invitation pieuse à examiner sa conscience. Ces deux maximes se rapprochent sans effort : impossible de se connaître soi-même sans méditer sur les infirmités morales et physiques de la nature humaine.

D'autres graffites paraissent exister sous le badigeon du XVIIe siècle, du même côté de la travée médiane de la nef. J'ai relevé celui-ci : *Bien ala..... dure, à ce monde que rien ne dure, et paradis que tosjors dure.*

Telle est l'église de Verrières. Par la fermeté savante de ses proportions, l'élégance exquise de ses lignes, la sobriété de ses ornements, cet édifice mérite d'être proposé pour modèle à l'architecte appelé à construire avec des ressources médiocres une église de campagne. Il y apprendra comment on peut à force de style, sans faux luxe, obtenir un effet puissant et réunir dans un harmonieux ensemble la solidité, l'art et l'économie.

COMMANDERIE.

Les bâtiments de la commanderie étaient distribués sur les côtés d'un vaste quadrilatère accolé à l'église du côté du midi, et le tout était entouré d'un profond fossé. Un pont levis précédait la porte d'entrée. On a gardé souvenir d'une tour qui défendait l'angle S.-E.; une autre tour est encore debout à l'angle N.-O., protégeant l'entrée de l'église. Elle est percée d'ouvertures accusant le XVIe siècle et porte, encastré à l'extérieur dans un cadre circulaire de la même époque, un écu chargé de *trois coquilles rangées en chef,* armes d'un commandeur dont j'ignore le nom. Le corps de logis principal occupait le côté oriental de la cour et faisait retour au midi. Son gros œuvre subsiste toujours, mais il a subi de telles transformations dans les temps modernes, qu'il est difficile de se rendre compte des dispositions primitives. On remarque cependant au rez-de-chaussée un reste de cloître ou galerie couverte supportée par des colonettes octogonales, à chapiteaux feuillagés, qui paraissent contemporaines de l'église. Au-dessus régnait une seconde galerie en charpente, dont les poteaux et les jambettes sont aujourd'hui cachés sous des boiseries figurant une série d'arcades portées sur des piliers carrés, à la mode d'une *loggia* italienne. Quelques rares détails d'architecture, une porte ayant conservé son verrou de bois glissant dans l'épaisseur de la muraille, une cheminée dont le manteau porte un écusson mutilé, celui de Bourbon peut-être, une fenêtre à l'embrasure encore garnie de ses bancs de pierre, d'autres fenêtres veuves de leurs croisillons, sont d'ailleurs à peu près

tout ce qu'on peut observer d'ancien à l'intérieur, et celui-ci ne mériterait pas une visite, s'il ne renfermait une belle collection d'œuvres d'art que le propriétaire, délicat connaisseur et artiste lui-même, s'est plu à y former.

Sur la place qui précède l'église, une haute croix de pierre, œuvre du XVIe siècle, se recommande par les moulures prismatiques de sa base, l'élancement de son fût et les sculptures de sa partie supérieure.

MEMBRES ET AUTRES BIENS. — JUSTICE.

Le commandeur était seigneur moyen justicier à l'origine, haut justicier plus tard, de la paroisse de Verrières, dont les limites étaient identiques à celles de la commune, qui figurent encore sur la carte de l'état major et celle de Godefin (1). Il possédait aussi, dans la commune de Saint-Martin-la-Sauveté, les château et seigneurie de la Sauveté, avec fourches

(1) La limite, au midi, est le ruisseau du Bost ou Goutte Oréry. Il semble cependant qu'à une époque ancienne, la justice de Verrières ne s'étendait pas au delà de la grande voie romaine de Lyon à Clermont qui, sous le nom de chemin de la Sauveté à Feurs, traversait la partie méridionale de la commune, en passant à proximité de Rajat, autrefois *Drevieu*. Cette voie en effet est donnée pour confin nord de la terre de Bussy dans un titre de l'an 1221 publié par Aug. Chaverondier dans son *Appendice* à l'*Inventaire Luillier*, p. 550.

Les titres anciens semblent bien n'attribuer au commandeur que la justice moyenne à Verrières, mais soit en vertu d'une concession formelle, soit par une usurpation de pouvoirs dont on pourrait citer d'autres exemples, ses officiers étaient dès le XVIIe s., en possession de connaitre des causes capitales. Les papiers d'Auguste Chaverondier (carnet n° 12) contiennent copie d'une sentence de mort rendue par contumace le 4 août 1684, au siège de Verrières, contre les auteurs d'un meurtre commis le jour de la fête patronale de Saint-Jean-

patibulaires sur le mont Millantin (1). Sa justice y comprenait, avec le clocher et la majeure partie du bourg de Saint-Martin, le territoire limité au nord par la place du Fraisseney, aujourd'hui du Coin, la croix de la Conche et le ruisseau de Valoyseri ou de Jo, à l'est par l'Aix, le ruisseau de Grezolette et une ligne tendant par Cléola à peu près au point où se rencontrent les communes de Saint-Martin, Cezay et Allieu, au sud par la paroisse, aujourd'hui commune d'Allieu, et à l'ouest par le ruisseau de la Planchette. De la justice de la Sauveté dépendait encore, formant enclave, un hameau de la commune de Saint-Didier-sur-Rochefort, celui de Lugnié. Mais dans le territoire qui vient d'être décrit les droits du commandeur n'étaient point partout les mêmes. Il avait la haute justice à la Sauveté, mais à Lugnié, Saint-Pulgent et Grezolette elle appartenait au comte de Forez; elle appartenait au seigneur d'Urfé au nord d'une ligne longeant le ruisseau de la Valle, affluent de gauche de celui de la Planchette, passant, ce semble, par la place du Lac, au midi du bourg de Saint-Martin, et allant rejoindre le ruisseau de Jo pour le suivre jusqu'à l'Aix (2).

Baptiste, et du procès-verbal d'exécution par effigie des condamnés par Pierre Prudhomme, bourreau de Montbrison, le 28 août suivant. — Selon Sonyer du Lac, la haute justice de Verrières appartient au commandeur.

(1) Archives de Goutelas. Dénombrement des biens de la commanderie de Verrières, sans date, mais de l'an 1500 environ.

(2) Bibl. de Saint-Etienne. *Livre des compositions du comté de Forez*, charte 127. Accord entre Arnulphe, seigneur d'Urfé, et Girin de Roussillon, commandeur de Verrières, 5 mai 1324. — Arch. nat. P. 1394[1], cote 35. Accord entre Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez, Robert de Châteauneuf, grand prieur d'Auvergne, et Bigot de Solages, commandeur de Verrières, 26 septembre 1372.

De la commanderie de Verrières dépendaient encore la moyenne et basse justice du tènement du Puy de la Croix en la commune et au N.-E. de Saint-Priest-la-Roche ; le moulin de Pertuiset sur l'Aix, de bonne heure abénevisé ; un domaine à Verrières et un autre à Pizey, commune de Nollieu.

Enfin, elle avait reçu, pour sa part des biens confisqués sur les Templiers, la maison ou temple de Saint-Jean, commune de Saint-Romain-la-Motte, avec une chapelle, but d'un pèlerinage assez fréquenté, et la grange de Chastre, commune de Saint-Étienne-le-Molard (1).

Une dizaine de fiefs relevaient de la commanderie de Verrières. Le plus notable est celui de *Champuljan*, aujourd'hui Saint-Pulgent, commune de Saint-Martin-la-Sauveté, consistant en château, domaine voisin et autre domaine à *Montdonduin* ou *Montdondon*, lieu détruit qui paraît avoir été situé au midi et près de Corent, en la même commune (2). Les autres biens mouvant en fief de Verrières consistaient en dîmes perçues à Allieu, Cezay, Nollieu, Saint-Didier-sur-Ro-

(1) Dans une note du *Grand Prieuré d'Auvergne*, par M. Léopold Niepce, p. 243, il est dit que Verrières est une création des Templiers. C'est une erreur. Je ne crois pas non plus à l'existence d'un membre de *Sals*, commune de Saint-André-d'Apchon, lieu que l'on a cru représenter Chastre ou Châtre, parfois mal lu *Chacie*. (Broutin, *Couvents de Montbrison*, t. II, p. 352. — De Charmasse, *Etat des possessions des Templiers et des Hospitaliers en Mâconnais, Charollais, Lyonnais, Forez*,... dans *Mémoires de la Société Eduenne*, nouv. serie, t. VII, p. 142. — Léopold Niepce, *op. cit*, p. 244).

(2) Archives de Goutelas. Dénombrement déjà cité. — Papiers d'Aug. Chaverondier. Copie du terrier de Rochefort, signé *Beauvoir*, 1536, f°s 99, 99 v°, 103.

chefort, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Martin-la-Sauveté, Saint-Priest-la-Vêtre, par les seigneurs de Saint-Marcel, de Genetines, de la Merlée, le chapitre de Montbrison, etc. Le terrier de la commanderie s'étendait sur 45 paroisses.

COMMANDEURS DE VERRIÈRES.

Je ne suis pas en état de présenter une liste complète des commandeurs de Verrières. Il ne sera possible de la dresser avec toute l'exactitude qu'elle comporte qu'après l'entier dépouillement des archives de la langue d'Auvergne, auquel M. Georges Guigue travaille avec tant de zèle et de succès. En attendant, voici les noms des commandeurs venus à ma connaissance, avec l'indication des dates extrêmes où je les ai rencontrés.

1287. Guillaume Audebert. — 1292. Antoine Pont. — 1318, 1326. Girin de Roussillon. — 1329. Artaud de Saint-Romain. — 1332. Girin de Roussillon, le même que le précédent ou un homonyme. — 1345. Girard de Montaigu. — 1368, 1395. Bigot de Solages. — 1396, 1415. Antoine du Vernet dit Porus. — 1419. Claude de la Jasse. — 1432. Antoine de Montcupt. — 1458. Dauphin de la Marche. — 1458. Edouard du Puy. — 1505, 1513. Jean Lavre. — 1518, 1521. Jean d'Iserant. — 1523. Jacques Mitte de Chevrières. — 1530, 1537. Jean de Vallin. — 1544, 1546. Albert de Faucon. — 1555. Hugues de Nagu-Varennes. — 1558, 1559. Charles de Thianges. — 1587, 1592. François-Philippe de Saint-Viance. — 1600, 1613. Just de Bron de la Liègue. — 1614, 1637. François du Bost de Codi-

gnat. — 1657. Anne de Chaste de Gessan, élu Grand-Maître de l'Ordre en 1660. — 1662, 1666. Charles de Fay de Gerlande. — 1667, 1679. Jacques de Cordon d'Evieu. — 1684, 1693. François de Bocsozel de Montgontier. — 1698, 1699. Hector de Saint-Georges. — 1712, 1713. Gilbert de Fougères du Cluzeau. — 1718, 1730. François Foucault de Beaupoil de Saint-Aulaire. — 1737. Claude Aubery de Vatan. — 1739, 1758. Jean-Philibert de la Tour-Maubourg. — 1761, 1764. François-Léonard d'Ussel de Châteauvert. — 1766, 1785, Jean-Alexis de Boislinard de Margou, mort en 1786 dans sa cent-deuxième année. — 1789. Claude-Marie de Sainte-Colombe l'Aubépin. — 1789. (Jean-Hyacinthe ?) d'Ussel de Châteauvert, dernier commandeur.

Depuis la fin du XVIIe siècle, la commanderie de Verrières a eu ordinairement pour titulaire le grand bailli de Lyon.

IV.

GREZOLLES.

CHATEAU, SEIGNEURIE ET SEIGNEURS DE GREZOLLES.

Le château de Grezolles fut autrefois considérable. Il était, disent les anciens titres, muni de fossés, pont-levis, hautes murailles, tours, guérites, machicoulis et canonnières. Il possédait une chapelle. Les troupes royales s'y logèrent en 1440, lors de la guerre de la Praguerie (1). En 1577, il fut l'objet de réparations motivées par les troubles du royaume (2). En 1595, les gens du capitaine Gratian, faisant partie des troupes sous les ordres du connétable de Montmorency, dont d'autres détachements occupaient Pommiers et l'Hôpital-sous-Rochefort, y tinrent garnison pour le roi pendant plusieurs mois (3). Quelque temps encore, on paraît s'être préoccupé de tenir le château de Grezolles en état de défense (4).

---

(1) V. plus haut, p. 319.

(2) Archives de la Diana. Fonds Rimaud, nos 489 et 490. Sentence du juge de, Grezolles portant que le château de Grezolles sera réparé aux frais des habitants du mandement, « pour raison des troubles qui sont en ce pays et royaulme, « et aussy pour la conservation des personnes et biens desd. « subjects dud. mandement », 15 avril 1577. — Adjudication au rabais des réparations à faire soit aux murailles, soit à la tour de *la Garde*, et pour fermer les brèches, 29 avril 1577.

(3) Rôle de garde au château de Grezolles, 28 juin 1595. Copie d'Auguste Chaverondier, papiers, no 52.

(4) Archives de la Diana. Fonds Rimaud, pièces 466, 484, 487, 487 *bis*, années 1596 à 1601. — La pièce no 466, qui est une adjudication au rabais des réparations à faire au château

Puis les bâtiments en furent accommodés à la moderne, et aujourd'hui, à voir de loin ses deux tours carrées, couvertes en tuile plate et surmontées de lanternons, on le prendrait volontiers pour une construction du XVIIe siècle. On peut observer cependant, du côté du nord, une tour ronde et une portion considérable de l'ancienne enceinte qui ont conservé leur aspect primitif. Les fossés ont été comblés, et l'on regrette encore une allée d'arbres superbes qui conduisait du château au village.

La succession des seigneurs de Grezolles est assez imparfaitemant connue. Aux XIIe et XIIIe siècles, ce lieu semble avoir été possédé par une famille du même nom (1). Dès les premières années du XIVe, on le voit entre les mains des Lavieu (2). Peu après, à la suite du mariage d'une Lavieu avec Jean Allemand, les Lavieu et les Allemand en deviennent coseigneurs (3). Ensuite une longue obscurité se fait sur le sort du château de Grezolles. Au milieu du XVIe siècle, il appartient aux d'Épinac (4). En 1564, Guicharde d'Albon, veuve de Pierre d'Épinac, en 1571 Jean d'Épinac le vendirent à Jean du Saix, seigneur

---

de Grezolles, du 28 mai 1596, et celle du 29 avril 1577, citée dans une note précédente, font connaître les noms de plusieurs des tours du château, celles de *la Garde*, *Guyot*, de l'*Ange* et *Fornier*, ces deux dernières situées au midi.

(1) Sur l'ancienne famille de Grezolles, v. *Cartul. des francs-fiefs du Forez*, p. 24 ; — Valentin-Smith, *Bibliotheca Dumbensis*, t. II, suppl., p. 56 et 79 ; — La Mure, *Hist. des Ducs de Bourbon*, t. I, p. 229, 267.

(2) La Mure, *op. laud.*, t. I, p. 347.

(3) Barban, *Fiefs*, nos 19, 20, 842, 846, 870. — Chaverondier, *Invent. des arch. dep.*, t. II, p. 106.

(4) Archives du château de Boën. Arrière-ban de 1563.

de Ressins et de Buffardan, mari de Claudine d'Épinac (1). La seigneurie de Buffardan se trouva ainsi réunie à celle de Grezolles. Mais elles ne restèrent que peu de temps dans la famille du Saix et, dès 1590 environ, elles étaient devenues la propriété de Guillaume Gayardon (2), lieutenant pour le roi à Saint-Germain-Laval, qui y ajouta, en avril 1598, la justice moyenne et basse de Luré, acquise du chapitre de Montbrison (3). Ce Guillaume eut pour fils Pierre Gayardon, qui épousa Philiberte Coton, sœur du confesseur de Henri IV, et fut le grand-père maternel du chanoine Jean-Marie de la Mure. En 1731, Alexandre Gayardon, arrière-petit-fils du précédent, réunit encore à la terre de Grezolles les château, terre et seigneurie d'Aix, qu'il acheta de Joseph de Monteynard, marquis de Montfrin, héritier de Louise-Gabrielle Pérachon. Charles-Henri Gayardon, comte de Grezolles, son petit-fils, fut député de la noblesse de Forez aux États-généraux de 1789. La terre de Grezolles n'est sortie de sa famille que dans le courant de ce siècle.

Les seigneuries réunies de Grezolles et Aix, en toute justice, dans lesquelles était enclavée celle de Buffardan, en basse justice seulement, comprenaient la paroisse entière de Grezolles ; la partie nord-ouest

---

(1) Catalogue de la vente de Verna, n° 1373.

(2) Cabinet de M. le vicomte de Meaux. Fonds de Saint-Just-en-Chevalet. Terrier *Dubost*, 1589-1590, t. IV, f° 294. (Cf. Coste, *Essai sur l'hist. de la ville de Roanne*, p. 285). — La généalogie de la famille Gayardon donnée par d'Hozier, qui fait venir à tort celle-ci de Bretagne, paraît renfermer de graves inexactitudes dans ses premiers degrés.

(3) Papiers d'Aug. Chaverondier, n° 11. Mémoire judiciaire de l'an XIII.

de celle de Saint-Julien d'Odes, avec la moitié de Chavagnieu et Viraud ; partie de Chazelles, Servaud, Job, l'Argentière, les Forêts, Ravières, Montrobert, et la partie nord du bourg, en la paroisse de Saint-Martin-la-Sauveté ; enfin la paroisse entière de Luré, sauf une portion insignifiante de territoire sur les confins de celle de Souternon (1).

Dans le château de Grezolles existait une maison dite de *Chantois*, qui était tenue en fief du comte de Forez par les seigneurs de Buffardan (2).

ÉGLISE DE GREZOLLES.

L'ancienne église de Notre-Dame de Grezolles, qui possédait des reliques de la Sainte-Vierge et des saints martyrs Vincent et Anastase (3), et où les seigneurs de Buffardan avaient leur sépulture dans la chapelle de Saint-Blaise (4), était sans valeur architecturale. Elle a été remplacée en ce siècle par une

(1) Arch. de la Diana. Rôle de garde de 1595, déja cité. — Arch. de Goutelas, Dénombrement présenté par Pierre Gayardon, seigneur de Grezolles, 20 février 1604. — Arch. nat. P. 77341, Dénombrement présenté par Philiberte Coton, veuve de Pierre Gayardon, tutrice de ses enfants, 11 septembre 1614. — Arch. de la Loire, ancien A. 20. Dénombrement présenté par Andre Gayardon, seigneur de Grezolles, 25 septembre 1674.

(2) Barban, *Fiefs*, n° 318. — Arch. de l'hôpital de Roanne. Dénombrement présenté par Antoine de Varennes, seigneur de Buffardan, 21 mai 1459.

(3) Bibl. nat. lat., 5529. Visite pastorale du diocèse de Lyon, 1469, f° 122 v°. — Archives municip. de Grezolles. Reg. paroissiaux, note à la fin du reg. de 1751.

(4) Chaverondier, *Invent. des arch., dép.* t. II, p. 258. Testament de Béatrix de Chantois, dame de Buffardan, 1409.

église à trois nefs et clocher sur le côté, bâtie par l'architecte Durand. Elle n'a rien que de banal au dehors et sa façade, percée de baies ridiculement aiguës, ne prévient pas favorablement le visiteur. Mais l'intérieur mérite l'éloge qu'en a fait le P. Samuel Tardieu, de présenter des masses bien pondérées (1). Les piliers sont montés en briques et recouverts d'un enduit : il est à regretter qu'on n'ait pas adopté le parti plus franc et plus artistique de laisser la brique vue.

Cette église possède un autel moderne dont la sculpture est meilleure que l'architecture, une bonne statue de la Vierge par Picaud, et une grande toile du XVIIe siècle représentant la Sainte Vierge et saint Joseph, tenant chacun d'une main l'Enfant Jésus, qui marche entre eux deux. Des anges les accompagnent et d'autres anges planent au-dessus de leurs têtes. Ce tableau, dont il serait intéressant de connaître l'auteur, mériterait tout à fait une restauration.

CROIX DE CHASSAGNE.

A la limite de la commune de Grezolles, sur l'ancienne route de Saint-Just, la croix de Chassagne, située à l'origine d'un chemin qui conduit au hameau du même nom, distant d'environ 400 mètres, est un exemple entre plusieurs autres de croix portant le nom d'un centre de population plus ou moins éloigné, vers lequel se dirige un chemin dont elles marquent l'amorce.

---

(1) *Forez pittoresque et monumental*, p. 215.

La croix de Chassagne, qui est en pierre et mutilée à sa partie supérieure, offre à sa base le détail curieux de quatre cylindres se succédant horizontalement à angle droit et qui pénètrent l'arbre faiblement conique de la croix, de manière que leurs génératrices les plus extérieures et leurs bouts coïncident avec les côtés du carré circonscrit à cet arbre.

Ce petit monument paraît remonter au XVe ou XVIe siècle.

CHAPELLE DE SAINTE-BARBE.

La chapelle de la *Chault*, sous le vocable de sainte Anne et de sainte Barbe, fut bâtie vers l'an 1500 par Claude de Saint-Marcel, coseigneur dudit lieu, chanoine de Lyon, doyen de Montbrison, prieur de l'Hôpital-sous-Rochefort et curé de Grezolles, sur un monticule situé à 200 ou 300 mètres au matin du village (1). Elle est aujourd'hui adjacente au cimetière. J'ignore si celui-ci a toujours occupé le même emplacement (2).

L'édifice se compose d'une seule travée de nef,

---

(1) Archives du château d'Avauges. Inventaire des archives du château de Saint-Marcel dressé en 1697 par Jacques Jacob, n° 75. 1503, 14 octobre. « Fondation de la chappelle de la Chault, sous le vocable de Ste Anne et de Ste Barbe, faitte en la parroisse de Gresolles », Gayardon notaire. — *Almanach de Lyon*, 1760, v° *Grezolles*.

(2) En 1328, Etienne du Genetey, damoiseau, fait un legs *capelle que debet edificari in cimiterio de Graysoles* (Chaverondier, *Inventaire des arch. de la Loire*, t. II, p. 106). — Il semble qu'il ait existé dans ce cimetière une lanterne des Morts, car le 20 février 1349, Jean Gay, de Grezolles, légua une demi-cornue d'huile annuellement *lampadi cymiterii de Graysoles* (*Ibid.*, p. 106). Je ne saurais dire si les édifices, objets de ces legs, étaient distincts, et j'incline à croire que

voûtée d'ogives, et d'un sanctuaire élevé sur un plan des plus singuliers. Il est à cinq pans tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, mais, tandis qu'à l'intérieur il présente une forme polygonale régulière, il fait saillie

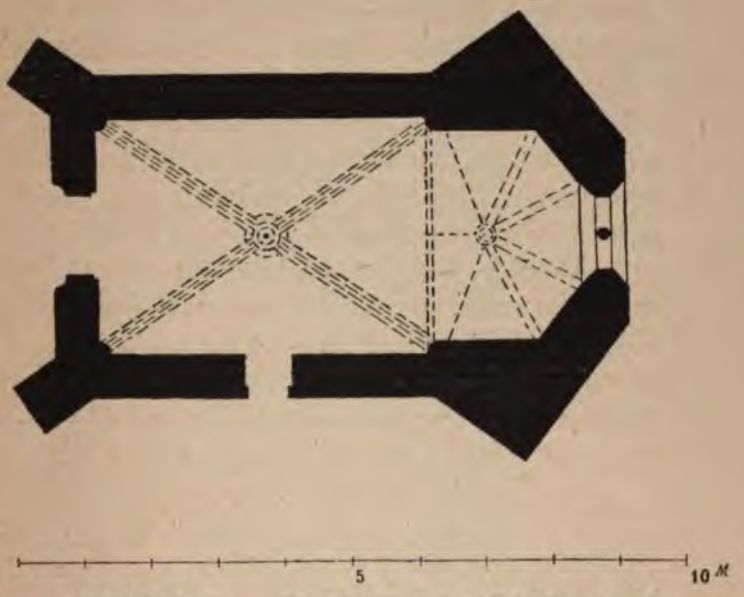

100. — GREZOLLES. — PLAN DE LA CHAPELLE DE SAINTE-BARBE.

Dessin de M. Vincent Durand.

latéralement à l'extérieur, comme si l'on en avait prolongé les pans obliques jusqu'à la rencontre de contreforts d'angle destinés à buter la voûte de la nef.

---

l'ancien cimetière de Grezolles était voisin de l'église paroissiale.

La chapelle de Sainte-Barbe était naguères défigurée par une mauvaise bâtisse moderne qui lui avait été accolée du côté du soir pour donner à la nef une travée de plus, celle-ci simplement plafonnée. Cette construction parasite vient d'être démolie et la chapelle ramenée à ses proportions primitives.

E. [illegible], phot.

IV. — CRÉZOLLES. — VITRAIL DE SAINTE BARBE, DANS LA CHAPELLE SAINTE-BARBE, XVIe SIÈCLE.

p. 404, bis.

E. BRASSART, phot.

XIV. — GREZOLLES. — VITRAIL DE SAINTE BARBE, DANS LA CHAPELLE SAINTE-BARBE, XVIe SIÈCLE.

De part et d'autre de la fenêtre, deux statues, de sainte Anne grand'mère à gauche, de sainte Barbe à droite, sont portées sur des culs de lampe. Le faire en est un peu maladroit, mais elles sont néanmoins intéressantes. Sainte Anne est représentée assise et tenant ouvert un livre sur lequel la Vierge, debout à sa droite et de proportions beaucoup moindres, semble faire lire l'Enfant Jésus. Celui ne regarde pas le livre, mais élève les yeux, en faisant le geste d'expliquer le texte. Sainte Anne porte un voile et une guimpe ; son ample manteau est bordé d'un galon en broderie.

Sainte Barbe est debout, vêtue d'une robe ouverte carrément à la gorge et collante au corsage, avec manches bouffantes serrées par un lien au-dessus du coude. Le bas du corps est drapé dans un large manteau. La partie la plus curieuse du costume de la sainte est son ajustement de tête, consistant en une coiffe à petits plis sur laquelle est posé un large cercle d'orfévrerie assujeti, lui-même par une pièce d'étoffe qui passe sous le menton, en étreignant les flots d'une opulente chevelure qui descend des tempes sur les épaules. La main droite, tenant un glaive et une palme, a été restituée en bois ; du même côté, s'élève une tour munie de toutes ses défenses, qui figure la prison de la sainte ; la porte est entr'ouverte, la herse est levée.

Ces deux statues, encore tout empreintes du style du XVe siècle, sont certainement contemporaines de la construction de la chapelle. Elles ont été taillées dans un calcaire tendre et très blanc, qui disparaît sous une couche épaisse de peinture à l'huile, que leur a infligée un plâtrier moins habile que bien intentionné. Elles avaient du reste été déjà polychrômées une ou plusieurs fois.

101. — GREZOLLES. — STATUE DE SAINTE BARBE DANS LA CHAPELLE DE CE NOM.
Pierre polychrômée. — XVIe siècle.
Dessin de C. Beauverie.

V.

MINES DE PLOMB ARGENTIFÈRE DE GREZOLLES ET DE SAINT-MARTIN-LA-SAUVETÉ.

Sur le territoire de la commune de Grezolles existe une mine de plomb argentifère qui était encore exploitée il y a une vingtaine d'années. Ce gisement métallique dépend d'un vaste ensemble de filons de même nature qui s'étend sur les communes de Saint-Germain-Laval, Nollieu, Bussy, Cezay, Saint-Sixte, le Sail de Couzan, Saint-Thurin, Saint-Martin-la-Sauveté, Champoly, Saint-Marcel et Saint-Romain d'Urfé, Saint-Just-en-Chevalet, Juré, Saint-Julien d'Odes, etc.

Ces mines furent concédées, le 10 août 1728, à François de Blumenstein, natif de Salzbourg en Autriche, dont les descendants en continuèrent l'exploitation jusqu'en 1844. Les travaux exécutés pendant cette période de temps firent reconnaître en plusieurs endroits de la concession, particulièrement à Chomeil, commune de Saint-Marcel d'Urfé, au Poyet, commune de Champoly, à Grezolette, commune de Saint-Martin-la-Sauveté, à Grezolles, et surtout à Durel, commune de Juré, des traces d'une exploitation antérieure qui, sur ce dernier point, avait porté sur une hauteur verticale d'au moins 110 mètres (1). A quelle date faire remonter

(1) Grüner, *Description géologique et minéralogique du département de la Loire*, p. 458, 463, 465, 473, 476, 479. — Duplessy remarque qu'un des travaux les plus hardis exécutés par

ces excavations? Les ingénieurs se sont contentés souvent de l'expression peu compromettante de « travaux des anciens ». Dans un mémoire sur les mines du Lyonnais, Forez et Beaujolais, présenté à l'Académie de Lyon en 1782 (1), Jars cadet dit que, dans un grand nombre, on observe des travaux antérieurs à l'usage de la poudre; il ajoute que, « si l'on en croit la tradition, ou plutôt ce qu'en « disent les archives des seigneurs,... il y en avoit « plusieurs de connues dans le XIe, XIIIe et XIVe « siècles, et d'autres qui ne datent que du XVIe ». La peste, les guerres civiles, peut-être aussi l'inexpérience des ingénieurs et le défaut de moyens économiques d'exploitation, en auraient déterminé l'abandon. Jars d'ailleurs n'émet en particulier aucune opinion sur l'âge des mines du groupe de Saint-Martin-la-Sauveté, où il signale de vieux travaux à Grezolles et à Durel, ni sur ceux par qui elles auraient été exploitées avant de Blumenstein.

Grüner est plus explicite et, sans indiquer non plus d'époque, ni citer ses autorités, il attribue formellement aux comtes de Forez les vieux travaux des mines de Saint-Martin et communes cir-

---

les de Blumenstein « est celui par lequel on est rentré dans des « ouvrages faits antérieurement à l'invention de la poudre et « abandonnés depuis longtemps. Pour les atteindre, il a fallu « descendre à travers mille difficultés à 170 mètres de pro- « fondeur à partir du sommet de la montagne » (*Essai statistique sur le dép. de la Loire*, p. 89).

(1) Bibliothèque de l'Académie de Lyon. Mss. *Notice historique de toutes les mines qui sont connues dans le Lyonnois, le Forêt et le Beaujolois, avec l'indication des lieux où elles se trouvent, pour servir à l'histoire naturelle de ces trois provinces.* Je dois d'amples extraits de ce travail à l'amitié de M. A. Vachez.

convoisines (1). C'est également aux comtes de Forez, « feudataires des comtes de Toulouse », que Lavigne en fait honneur (2). Mais cela ne semble exact que dans une faible mesure.

L'histoire se tait absolument sur toute exploitation minière faite par ordre des comtes de Forez des première et seconde races. Il faut descendre à la fin du XIVe siècle et à l'avènement des ducs de Bourbon au comté, pour trouver trace d'une entreprise de ce genre. Le duc Louis II de Bourbon fit alors exécuter, dans ses nouveaux domaines de Forez, quelques travaux de recherche de mines métalliques. Aug. Bernard a signalé et Huillard-Bréholles a publié *in extenso* le compte des dépenses faites en 1390 pour extraire de la galène dans le voisinage de Bussy et en retirer 222 livres et demie de plomb d'œuvre (3). Le texte n'indique pas si les matières traitées furent empruntées à un ou plusieurs gîtes métallifères. Ce qui est certain, c'est qu'elles ne provenaient pas d'une mine déjà en exploitation, car pendant deux jours quatre hommes furent employés à rechercher des filons de minerai, *pro investigando minam*. Il en fut découvert un, le seul attaqué peut-être (4), sur l'héritage d'un nommé Jean Paroy ou

---

(1) Grüner, *Description*, etc., p. 458, 465, 476, 479.

(2) E. Lavigne, *Mémoire* (autographié) *sur les filons de plomb argentifère de la concession de Saint-Martin-la-Sauveté*, 1873, p. 1 à 5.

(3) Aug. Bernard, *Mine de plomb exploitée en Forez au XIVe siècle*, dans le *Mémorial de la Loire* du 23 juin 1864. — Huillard-Bréholles, n° 3797.

(4) Il existe à l'angle S.-O. de la commune de Bussy, à peu de distance en N. des Torrolières, un territoire de la *Mine*, section D, nos 1068 et 1069 du cadastre ; mais j'ignore si du minerai en a été extrait et à quelle époque.

Perroy, dans la partie de la paroisse de Cezay dépendant de la haute justice de Perceval Raybe, seigneur de Saint-Marcel d'Urfé. Celui-ci se plaignit de l'atteinte parlée à ses droits. A la suite de son opposition, Mathieu Guionet, chantre de Notre-Dame, et Guillaume Rajace se rendirent en 1394 de Montbrison à l'Étra et de là à Lyon, « pour savoir « et enquérir comme on s'i gouvernoit sur le fait « de mines de ploms, estaing et autre métaulx, par « l'ordenance dez gens du conseil monseigneur, sur « ce que le sire de Saint-Marcel mouvoit débat à « monseigneur et à sez mineurs ez parties de Bussy et « Sezeil (1) ». Ils rapportèrent sans doute un avis favorable aux prétentions du duc, car, au mois de mars 1395, celui-ci concéda le gîte métallique contesté, et probablement les autres découverts ou à découvrir dans le même quartier, à Jacquemin de Foibout et François Massard, habitants de Lyon, qui commencèrent à l'exploiter (2). Le seigneur de Saint-Marcel pro-

---

(1) Archives de la Loire. B. 1998. Compte de P. Thevenet, prévôt de la Tour-en-Jarez.

(2) Lettres de Charles VI du 23 décembre 1395. Cette charte, mentionnée dans deux inventaires faits au château de Saint-Marcel en 1613 et 1697, est en déficit au chartrier d'Avauges et n'a pu être retrouvée non plus aux archives nationales, où M. Noël Thiollier a bien voulu la rechercher à mon intention. Mais il en existe aux archives du Rhône (C. 115), une expédition authentique produite en 1754 dans un procès entre le marquis d'Albon et le sieur de Blumenstein, concessionnaire des mines de Saint-Martin-la-Sauveté, et j'en dois copie à l'inépuisable obligeance de M. Maurice de Boissieu. — Archives de la Loire. B. 1928. Comptes d'Et. d'Entraigues, du 12 mars 1395 : « Au trésorier, pour les despens de lui, « son valet, Pierre Gordin, et III chevaux, faiz pour aler de « Montbrison à Molins, à la venue du roy notre sire, pourter « à monseigneur IIIc frans, VII s. VI d. t.,... et pour lui exposer

testa de nouveau et cette fois porta ses plaintes jusqu'au roi. Elles furent entendues, et, par lettres de Charles VI du 23 décembre 1395, il fut maintenu dans la possession de la mine de plomb objet du débat.

J'ignore si Perceval Raybe se prévalut du gain de son procès pour entreprendre des travaux pour son compte (1) et quelle suite le duc de Bourbon ou ses concessionnaires donnèrent aux leurs. Il est vraisemblable que rien d'important ne se fit de part et d'autre. En tout cas, le duc de Bourbon qui déjà, comme on vient de le voir, avait cédé à des spéculateurs lyonnais la mine de Cezay, renonça bientôt à toute exploitation directe de celles qu'il pouvait posséder en Forez. En effet, après avoir, ce semble, accordé quelques autorisations particuliè-

---

« la baille perpétuelle de la mine de son païs de Forez, qui « avoit besoigne d'estre confirmée par ses lettres, IX l. III s. IX « d. t. ». — Il y a bien de l'apparence que le Jacquemin de Foibout dont il est ici question n'est autre que l'argentier Jacquemin qui, à peu près à la même époque, paraît s'être associé à Hugues Jossard pour l'exploitation des mines de plomb nouvellement découvertes de Brullioles et de Soucieu (V. de Valous, *Anoblissement d'un mineur lyonnais en 1398*, p. 14), et ainsi tomberait l'hypothèse de M. Poyet qui, dans ses *Documents pour servir à l'histoire des mines du Lyonnais*, a proposé d'identifier ce personnage à Jacques Cœur. Les Moissard sont déjà connus comme ayant fait valoir des mines au XIVe siècle (De Valous, ouvrage cité, p. 17).

(1) Dans sa notice sur l'*Anoblissement d'un mineur lyonnais*, p. 17, Vital de Valous, sur l'autorité de documents en sa possession qu'il ne spécifie pas, dit que, « au XIVe siècle, « les familles chevaleresques *Raybe*, d'Albon, d'Épinac, Laye, « possédèrent et firent valoir des mines ». Je ne saurais dire si cet auteur a eu sur les mines appartenant aux Raybe d'autres informations que celles fournies par les pièces citées ici.

res (1), il concéda enfin, le 6 décembre 1405, à Ennemond Syvrieu, bourgeois de Lyon, les mines de plomb, d'*étain*, de cuivre, d'or, d'argent, « et de « tout autre métail qui est et se pourra trouver au « pays et comté de Forez (2) ». Mais nul document à moi connu ne permet de croire que le concessionnaire ait exploité celles dont nous étudions en ce moment l'histoire.

Soixante ans après, le duc Jean II de Bourbon se préoccupa à son tour de l'accroissement de revenus qu'il pourrait tirer des gîtes métalliques situés dans ses domaines. Il obtint successivement de Louis XI, en juillet 1467 et juillet 1469, la permission d'exploiter ceux d'alun et de vitriol sans payer le

---

(1) Archives de la Loire. B. 2007, pièce non datée, mais rapportée par M. de Fréminville à la fin du XIVe siècle, par laquelle les gens des comptes du duc Louis II concèdent à Jean Bruyet, de la Faye en Argentière, et à Jean de la Bastie, de Saint-Laurent de Chamousset, « toutes les mines de plomb, « estaing, covre, et d'autres mettaulx quelxcunques que ils « porront trouver en leurs terres, fons, héritaiges et territoires, « et par espécial au territoire de la Tronche et autres circon- « voisins, situés dans la châtelenie et ressort de Virignieu, « moyent ce que iceulx Jean Bruyet et Jean de la Bastie se- « ront tenuz, ont juré et promis de randre, payer et satisfaire « à mondit seigneur, *pour son droit royal et fiscal*, la décime « partie du prauffit et acquit d'iceulx mettaulx fundux et affinés ». — En s'attribuant ainsi le dixième des produits, réservé par le droit commun à la Couronne, le duc se fondait probablement sur la concession de droits régaliens faite par Louis-le-Jeune au comte Guy II. J'ignore si les officiers du roi élevèrent quelque opposition. Quoiqu'il en soit, on verra un peu plus loin que le duc Jean II obtint de Louis XI le don régulier de ce droit du dixième.

(2) Aug. Bernard, *Descr. du pays des Ségusiaves*, p. 16. — Cf. A. Vachez, *Histoire de l'acquisition des terres nobles par les roturiers dans les provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais du XIIIe au XVIe siècle*, p. 30.

droit régalien du dixième (1). Un peu plus tard, il demanda l'autorisation d'exploiter sous la même dispense les mines de tous métaux, ce qui lui fut accordé par lettres du 12 février 1471, en ces termes:

« Comme de la partie de nostre très chier et très « amé frère et cousin, Jehan, duc de Bourbonnois « et d'Auvergne, nous ait esté dit et remonstré que « en ses païs, terres et seignories, ainsi qu'il a esté « adverty, a et se treuvent plusieurs mines qui tien- « nent or, argent, cuivre, plomb, azur, vitriol, « alun de glas et aultres métaulx, lesquelles mines, « se elles estoient ouvertes et cherchées, et si celles « qui le sont estoient bien démenées à force d'ou- « vriers, quises et exploictées, on y pourroit trouver « beaucop des dits métaulx et, à ceste cause, y feroit « voulentiers... besoigner et fournir du sien propre « aux fraiz neccessaires ;... mais il ne l'oseroit, ne « vouldroit faire sans noz congié et licence, dou- « btant que noz officiers... lui voulsissent en ce « mectre ou donner empeschement, soubz umbre « de notre droit de décime, ou autres que nous « avons acoustumé de prandre sur les mines de no- « tre royaume ;... en nous humblement requérant « que, attendu les grans fraiz, mise et despens qu'il « conviendra faire avant que icelles mines soient en « valeur, et que peut estre à la fin ne seront de « grand prouffit et que, s'elles se treuvent bonnes, « ce sera le bien et utilité de la chose publique de « notre royaume, il nous plaise lui octroier nos « dits congié et licence et sur ce lui impartir notre

(1) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, t. III, p. 202 et 203.

« grâce : pour ce est-il que nous.. à icellui notre « frère et cousin... octroyons par ces présentes congié, « licence, faculté et pouvoir de ouvrir et faire ouvrir, « mectre sus et faire besoigner en toutes les dites mines, « ouvertes et à ouvrir, qui sont et se pourront trouver « en toutes ses terres et seignories,.. soient que icel- « les mines tiennent or, argent, azur, cuivre, plomb, « vitriol, alung de glas et aultres métaulx quelzcon- « ques... Et de notre plus ample grâce,.. avons à « notre dit frère et cousin... et à ses.. hoirs et suc- « cesseurs donné, quicté, remis et transporté, donnons, « quictons, remettons et transportons, à tousjour- « mais perpétuellement, tout notre dit droit de dix- « me et autre moindre ou plus grant qui nous y « pourroit appartenir et compéter,... fors seulement « nous en faire la foy et homaige avec leurs autres « seignories et chevances » (1).

Il semble, à examiner de près ces lettres, que le duc de Bourbon, en en sollicitant l'octroi, ait eu en vue moins encore d'obtenir l'autorisation d'exploiter, que l'exemption des droits régaliens sur les produits de ses mines, et leur perception à son profit sur celles exploitées par autrui dans son comté. Nous voyons en effet qu'il institua un « commis à la recette des dixièmes des mines d'or et d'argent et d'autres métaux », office successivement confié à Jean de la Goutte puis, en 1473, à Jean Baronnat (2), et dont l'existence implique celle de mines en acti-

(1) La Mure, *op. cit.* t. III, p. 204; cf. t. II, p. 297.

(2) Bibliothèque nat. Fonds Gaignières. N°. 654. Table des registres du Bourbonnais d'après Dufourny, 4e registre de la Chambre des Comptes, f° 148, sous la date de Montbrison, 23 août 1473.

vité. Rien d'ailleurs dans les lettres royales n'indique qu'au moment où elles furent obtenues, le duc fît exploiter pour son compte ; nulle allusion aux droits de ses prédécesseurs les comtes de Forez et à l'usage qu'ils en auraient fait dans le passé, silence d'autant plus remarquable, que le droit sur le dixième des produits, déjà prétendu par le duc Louis II (1), pouvait être regardé comme compris dans la concession de droits régaliens faite par Louis-le-Jeune au comte Guy II et plusieurs fois confirmée par les rois ses successeurs. Il n'y avait donc pas là une de ces possessions notoires, continues, immémoriales, qui auraient rendu inutile une concession nouvelle. On put douter de l'existence d'un droit que l'occasion ne s'était jamais présentée d'exercer, sinon depuis assez peu de temps.

Le moyen tiré de la concession de Louis-le-Jeune fut toutefois invoqué plus tard et forme le principal considérant de lettres confirmatives de Charles VIII accordées au duc Pierre II de Bourbon en mai 1494 (2). Plus explicites en ce point que celles de 1471, elles laissent entendre que des travaux de mines étaient poursuivis par les gens et pour le compte du duc, concurremment avec des entreprises privées, car elles mentionnent la prétention abusive des officiers royaux de Lyonnais de « contrain« dre *les officiers de nostre dit frère, et autres be« songnans ès mynes du dit conté de Fourestz*, à « paier le dit droit de décime ». Je ne crois guère

(1) V. plus haut, p. 412, note 1.

(2) La Mure, *op. cit.*, t. III, p. 219 ; cf. p. 234 *bis* et t. II, p. 353.

que les travaux ainsi exécutés en régie pour les ducs aient été bien importants. Du moins ne semblent-ils pas s'être étendus au quartier du Forez qui nous occupe. L'autorité des comtes n'allait pas, on l'a vu, jusqu'à leur permettre de porter des fouilles dans les terres des seigneurs particuliers. Celles de Bussy et de Saint-Just-en-Chevalet, qui leur appartenaient en propre, renfermaient des gîtes plombifères. C'est même dans cette dernière que se trouvait la mine de Juré, une de celles où les « travaux des anciens » sont le plus considérables. Mais rien que je sache, dans les documents déjà nombreux de cette époque, ne laisse soupçonner qu'ils y aient fait travailler au XVe siècle, et la même absence de témoignages s'étend aux gisements compris dans les seigneuries d'Urfé et de Saint-Marcel. Si quelques filons ont été exploités dans ce quartier, ce n'a donc probablement été que sur une fort petite échelle (1).

Ainsi, absolument aucun indice d'exploitation par les comtes de Forez des première et seconde races. De la part des ducs de Bourbon, des velléités, des tentatives bientôt interrompues et pas d'entreprise

(1) M. le conseiller Marcellin Boudet, qui croit devoir fixer du VIIIe au Xe siècle la décadence et la ruine des mines de plomb de Pontgibaud, où, comme en Forez, on observe des travaux remontant à une époque très reculée, constate que les lettres royales obtenues par Jean II, le 12 février 1471, ne furent pas suivies de plus d'effet en Auvergne que dans notre pays. « Cette tentative de résurrection, dit-il, menée, « mollement, ne paraît pas avoir réussi, car elle a fort peu « duré. Il n'en est resté nulle part de traces sérieuses ». (Plumberiæ. *Les plombières de Pontgibaud d'après les chartes du moyen âge*, p. 45).

suivie. Même silence de l'histoire en ce qui concerne les autres seigneurs. D'où cette conséquence, que les vastes travaux anciens reconnus par les ingénieurs, travaux qui attestent une exploitation conduite avec de grands moyens et ayant duré un temps considérable, ne doivent pas être attribués au moyen âge, mais remontent très probablement à l'antiquité.

Grüner a observé judicieusement que le nom d'*Argentière* porté par un hameau de Saint-Martin, à proximité de filons de plomb argentifère, dénote que ceux-ci ont été très anciennement exploités (1). Il aurait pu citer aussi, dans la même commune, le territoire d'*Argentière*, sur la rive gauche du ruisseau de la Planchette, à peu près à égale distance de la Sauveté, de Saint-Pulgent et de Corent (2), le hameau d'*Argenteys* ou *Argentière*, commune de Boën (3), et le ruisseau d'*Argent, rivus*

---

(1) *Descr. géolog. et minéralog. du dép. de la Loire*, p. 472.

(2) Ce territoire est cité dès 1411 dans le terrier *Bisson* de la Sauveté, aux archives du Rhône, Fonds de Malte. H. 1542. — Il est mentionné aussi dans une commission délivrée le 3 juillet 1458, à la requête de frère Dauphin de la Marche, précepteur de Verrières, et Briançonne de Prunerie, prieure de Leignieu, pour informer sur les troubles apportés à leur jouissance par Antoine de Champuljan, damoiseau (Même fonds. La Sauveté, n° 2).

(3) *Obituaire de Lyon*, p. 232. Testament de Foulques de Rochefort, chanoine de Lyon, 24 septembre 1261 : *Hugoni domino Rupis Fortis, fratri meo, villam Sancti Laurencii,.... et omnia que habeo in tenemento d'*Argenteys. — Archives du château de Boën. Foi et hommage fait à Amédée, seigneur de Cosant, par Henry, fils de feu Hugues de Rucis, chevalier, assisté de frère Albert de Rucis, prieur de Pouilly, son frère, pour ses rentes de Chaosieu et d'*Argenteys* et pour sa part de la leyde de Boën, 25 janvier 1322 (1321 v. st.) — Arch.

Argenti, commune de Bussy (1). Il est remarquable que dans cette région du Forez aucun territoire, à ma connaissance du moins, ne porte le nom de *Plomb*, de *Plombière*, ou tout autre indiquant qu'il produit du plomb (2). Cette circonstance donne à penser que l'argent contenu dans le minerai, que les de Blumenstein ont toujours négligé d'en séparer (3), que les derniers exploitants ne considéraient que comme un produit accessoire, a été au contraire, à une époque reculée, regardé comme le produit principal. En effet, c'est généralement là

---

du château de Chalain d'Uzore. Terrier *Savaterii* de Chosieu, 1397, 1398, réponse de Jean d'*Argenteys*. — Je suis porté à reconnaître dans l'Argentière près de Boën la *villa Argenteria* de la charte nº 873 de Savigny, de l'an 1100 environ, contenant don d'une vigne audit lieu et de la moitié d'un curtil à Lugnieu, sous le château de Marcilly. On voit combien le nom est ancien.

Plusieurs autres chartes du même cartulaire visent le lieu, l'*ager* et la vallée de l'Argentière, commune de Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône). La plus ancienne est de l'an 955. Voir dans Auguste Bernard (*Description du pays des Ségusiaves*, p. 104) ce qu'il dit de la mine de plomb argentifère de cette localité et des traces de son exploitation à l'époque romaine.

(1) Le nom de *rivus Argenti* est celui donné par les titres du moyen âge, et la présence de mines argentifères dans le voisinage porte à croire qu'il s'y rapporte. Je n'indiquerai donc que pour mémoire une autre étymologie tirée d'un des rares mots gaulois dont le sens est connu avec certitude, *argant*, l'oie, la rivière *de l'Oie*.

(2) Dans une autre partie du Forez, les communes de Tarentaise et de Chuyer possèdent chacune un hameau du *Plomb*. M. Grüner (p. 215) relève ce nom et celui d'*Argental* comme faisant supposer l'existence d'anciens travaux de mines, mais en ajoutant que nulle part ceux-ci ne paraissent avoir été considérables, et il se demande si ce n'est pas la faible teneur en argent du minerai qui a fait négliger les gisements plombifères de ce canton.

(3) Grüner, p. 462, 493.

où l'on signale l'existence de « travaux des anciens », à Juré surtout, que le minerai se montre particulièrement argentifère. La proportion de métal précieux y atteint et même y dépasse notablement un kilogramme par tonne de plomb d'œuvre. La valeur plus grande de l'argent, le bas prix du travail exécuté par des esclaves ou des condamnés pouvaient donner des bénéfices, là où les modernes ne rencontreraient que des pertes. D'ailleurs les mines d'argent proprement dites sont fort rares en France, et l'on sait que les anciens l'y tiraient sur plusieurs autres points des minerais de plomb où il est engagé (1).

Il n'existe pas je crois, dans les auteurs de l'antiquité, de texte signalant les mines de plomb de la Ségusiavie. Auguste Bernard a allégué comme preuve matérielle de leur mise en valeur un saumon de plomb du musée Calvet à Avignon, trouvé à Barry, commune de Bollène (Vaucluse), et portant l'inscription, SEGUSIAVIC, qu'il explique par *Segusiavi c(uderunt)*, mais il est plus probable qu'il faut lire, *Segusia vicus*, Suze-la-Rousse (Drôme) (2).

Il y a quelque quarante ou cinquante ans, on découvrit, paraît-il, dans une galerie de mine, sur le territoire de Saint-Martin-la-Sauveté et, si mes souvenirs ne me trompent pas, près du hameau des Forêts, voisin de celui d'Argentière, un rouleau de monnaies romaines qu'une oxydation partielle faisait adhérer entre elles par leur convexité. Cette

---

(1) E. Desjardins, *Géog. de la Gaule*, t. I, p. 424. Il faut lire le très intéressant chapitre consacré par cet auteur aux mines de la Gaule.

(2) *Descr. du pays des Ségus.*, p. 14. — A. Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon*, t. I, p. 260.

trouvaille me fut signalée par feu M. Dalbeigue, ancien instituteur et receveur buraliste à Saint-Martin, qui voulut bien me donner une des pièces en provenant. C'est un grand bronze très épais et très fruste de Marc-Aurèle (161-180), au revers d'une femme debout à gauche, portant une corne d'abondance et qui peut être la Félicité, la Paix ou la Libéralité. Si le récit qui m'a été fait alors est exact, il confirmerait ma détermination chronologique des anciens travaux reconnus dans le quartier par les ingénieurs (1).

Je me suis étendu un peu longuement sur ce sujet et n'ajouterai qu'une observation.

On a pu remarquer que les délégués du conseil du duc Louis II, en 1394, avaient mission de s'informer « comme on se gouvernoit sur le fait des « mines de plomb, estaing ». Des gisements de ce dernier métal auraient-ils été reconnus chez nous ? Un lieu de la partie orientale du Forez porte un nom qui est celui même de l'étain sous son ancienne orthographe française : c'est *Estaing*, ancien fief, commune de Virignieu. J'ignore si la rencontre est ou non fortuite. Quant à la partie occidentale du Forez que nous étudions, Lavigne tout en exprimant l'avis qu'il n'y a pas lieu d'y entreprendre des recherches au point de vue de l'étain, ajoute : « Cependant au hameau des Charmettes sous Urfé « (commune de Saint-Marcel), on prétend qu'autre-

(1) A peu près à la même époque, Aug. Chaverondier signalait dans les mines de plomb argentifère de Grezolles des indices de travaux paraissant remonter aux Romains, mais sans aucun détail à l'appui. (*Appendice* à l'*Inventaire Luillier*, p. 511).

« fois des recherches pour étain ont été entreprises,
« et le nom d'un faubourg de Saint-Marcel, que
« l'on nomme *Bonnetan*, semble favoriser cette in-
« terprétation ; mais sur ce point je n'ai pu faire
« la lumière jusqu'à ce jour » (1).

Le grand usage que les anciens faisaient du bronze, dont l'étain est un des éléments constitutifs, et la difficulté de faire venir celui-ci de loin ont dû engager à rechercher très activement les gisements même peu riches de ce métal. Si l'on en découvre en Forez, il y a bien de la chance pour que les traces d'exploitation qu'ils pourront présenter remontent à l'époque romaine ou même gauloise.

---

(1) Mémoire déjà cité, p. 73.

VI.

AIX.

CHATEAU ET SEIGNEURS D'AIX.

Enseveli au fond de la vallée, au milieu d'arbres séculaires, le château d'Aix ou *Eys*, car c'est l'orthographe ancienne et la prononciation vulgaire, est assis sur la rive droite et dans une espèce d'île formée par une dérivation de la rivière du même nom ; il dépend de la commune de Saint-Martin-la Sauveté.

La plus ancienne mention que j'aie trouvée de ses possesseurs est celle d'Antoine d'Aix, chanoine et maître de chœur de l'église de Lyon, curé de Saint-Martin la Sauveté, qui transigea en juillet 1292 avec le commandeur de Verrières au sujet de la dîme de la Sauveté (1). Hugues ou Hugonin

---

(1) Archives de Goutelas, n° 7. Inventaire fait au chateau de Goutelas, 1671-1674. — Je ne citerai que pour mémoire l'opinion de quelques anciens érudits qui, se fondant sur une lointaine analogie de nom, ont proposé de placer à Aix la très ancienne abbaye de *Saxiacum*, et allégué une prétendue tradition de l'existence en ce lieu d'une maison religieuse. V. le P. Bullioud, *Lugdunum sacro prophanum*, mss. de la bibliothèque de Montpellier, *index duodecimus*, p. 1 : *Et quia Severtus, loco postea citando*, Saxiacum *vertit*, le Saix *vel ait*, Aix, *inde venit quibusdam in mentem hoc monasterium fuisse in Forensibus, domo quæ etiam dicitur hodie* Aix, *loco aptissimo ad monasterium, et in quo olim habitasse viros religiosos communis fama est ; licet non sit improbabile quod scribit Papyrius Massonus, libro de Fluminibus Galliæ seu descriptione Galliæ per flumina, a fluvio* Dea *castrum d'Aix nomen accepisse.* — *Saxiacum* paraît être Saint-Benoît de Cessieu (Ain).

d'Eys, damoiseau, figure aussi dans plusieurs actes du premier tiers du XIVe siècle (1). Mais dès 1368 au moins, la seigneurie d'Aix passa dans la famille de Bonnefont (2), dont les membres continuèrent parfois à s'appeler d'Aix tout court. Au XVe siècle, en ou avant 1441, Marguerite de Bonnefont la porta à Amédée du Peschier, d'une famille d'Auvergne (3). Alix du Peschier, qui paraît être la petite-fille de ces derniers, la porta à son tour et successivement, vers 1536 et 1546, à ses deux maris François d'Alègre et Antoine de la Bretonnière, seigneur d'Apchiat (Haute-Loire), veuf de Françoise de Belvezet. Enfin, le mariage de Marie de la Bretonnière, fille d'Antoine, avec Georges de la Chaise, en 1563, la fit entrer dans la famille de celui-ci, sur laquelle leur arrière petit-fils, François de la Chaise, le célèbre P. La Chaise, né à Aix le 18 août 1624, devait jeter tant d'éclat. Mais cet éclat lui-même eut bientôt ses ombres. Au commencement du XVIIIe siècle, les affaires de la famille de la Chaise d'Aix semblent avoir été très embarrassées et, par sentence de la sénéchaussée de Roanne du 7 septembre 1716, les biens de Georges-Antoine de

---

(1) Archives de la Diana. Fiefs faits au seigneur d'Urfé par Philippe de Tremolen, 16 avril 1312, et par Héracle de la Garde, 17 mai 1326.

(2) Vente des fief et hommage du tènement d'Albeigue, par Falcone, dame d'Urfé, Guichard, seigneur d'Urfé et Arnulphe, ses enfants, à Ystier Raybe, seigneur de Saint-Marcel, 5 novembre 1368. Extrait dans les papiers d'Auguste Chaverondier, no 483, probablement d'après un titre du château d'Avauges.

(3) Barban, *Fiefs*, nos 17 et 1091. — Gras (*Obituaire de Saint-Thomas*, p. 16) donne aux du Peschier le nom patronymique de Brun.

la Chaise, seigneur dudit lieu et d'Aix, comte de Souternon et Saint-Germain-Laval, lieutenant général des armées du roi, furent adjugés à Louise-Gabrielle Pérachon de Senozan sa femme. Celle-ci, comme on l'a vu plus haut (1), mourut sans enfants en 1728, laissant, pour héritier universel Joseph de Monteynard, marquis de Montfrin, son cousin, qui vendit les château, terre et seigneurie d'Aix à Alexandre Gayardon, seigneur de Grezolles, les 23 décembre 1730 et 3 janvier 1731. J'ai déjà dit que la famille Gayardon a gardé Aix jusqu'en ce siècle. Vendu à M. Germain de Montauzan, il appartient aujourd'hui à madame la baronne de Rochetaillée.

La seigneurie d'Aix, en toute justice, unie dans les derniers temps à celle de Grezolles, paraît avoir été limitée au N.-E. par l'Aix, qu'elle dépassait néanmoins, un peu en amont et en face du château, pour englober le lieu de chez Baratin et un clos de jardin, vigne et verger, commune de Grezolles, mais d'autre part sans comprendre Buffardan ; à l'O., par le chemin de Saint-Martin à Ravière et par une ligne laissant en dehors le hameau de Montrobert ; au S.-E., par le ruisseau de Job : s'étendant ainsi sur une partie du bourg de Saint-Martin et sur les hameaux de l'Argentière, la Raille, Job, les Forêts et partie de celui de Ravière. Les hameaux de Montberaud et Lurange, commune de Luré, en dépendaient aussi et formaient un membre séparé (2).

Le château actuel d'Aix n'est plus la maison for-

(1) V. ci-dessus, p. 307.

(2) Arch. de la Loire. Ancien A. 20. Dénombrement fourni par Louise-Gabrielle de Pérachon, veuve de Georges-Antoine de la Chaise d'Aix, 14 février 1721. — En retranchant le

te, *fortalicium d'Eys* (1) des titres du XIVe siècle, mais il paraît dater seulement du XVIe, sans qu'on puisse dire si dans sa reconstruction quelques parties de l'édifice primitif ont été conservées. Sa forme générale est celle d'un grand rectangle entouré d'un très large fossé aujourd'hui à sec. Trois côtés de ce rectangle sont occupés par les bâtiments ; le quatrième est fermé par un mur très épais dans lequel est percée la porte d'entrée et sur lequel on circule à la hauteur de l'étage. Ce passage était naguère abrité par une galerie en charpente s'ouvrant à l'extérieur par trois grandes arcades ; mais je doute que cette disposition fût ancienne. Deux arches en maçonnerie jetées sur le fossé aboutissaient à un pont-levis remplacé aujourd'hui par une chaussée fixe. Un seul des angles du château, celui du N.-E., possède une tourelle, qui était couverte à l'origine d'un toit à faible pente en tuiles creuses et semble faite pour l'ornement plus que

---

territoire ainsi délimité de celui composant la seigneurie et justice de Grezolles après que celle d'Aix lui eut été annexée par les Gayardon, il semble qu'on devrait retrouver les limites primitives de la justice de Grezolles, et cela doit être vrai pour l'époque du dénombrement dont il s'agit. Mais des dénombrements antérieurs de la seigneurie de Grezolles, de 1604, 1614 et 1674, et d'autres titres encore attribuent à celle-ci le hameau de l'Argentière, comme si, de ce hameau à celui de Montrobert, une étroite bande de terrain en eût dépendu, séparant ainsi en deux la partie de la commune de Saint-Martin qui relevait d'Aix. On peut croire qu'un arrangement amiable fit passer l'Argentière dans cette dernière seigneurie.

(2) Arch. de la Loire. Foi et hommage de Jean de Bonnefont, damoiseau, 19 septembre 1378 : *Domum suam d'Eys, in mandamento Sancti Justi, cum fossatis, jurabilem et reddibilem* (Barban, *Fiefs*, n° 213). — Mêmes archives. B. 1881 ; *Inventaire*, t. II, p. 213. Testament de Jean de Bonnefont, chevalier, seigneur d'Eys, 7 octobre 1393, *in fortalicio d'Eys*.

pour la défense. Bien que protégé contre un coup de main par le fossé, le château n'a d'ailleurs aucune valeur militaire (1).

La cour intérieure est bordée au nord et à l'ouest d'un double étage de galeries en bois supportées, au rez de chaussée par des piliers prismatiques de pierre, à l'étage par des poteaux de bois armés de contrefiches. Les chevrons sont peints en rouge sombre, avec filets blancs.

La première pièce au rez de chaussée, en partant de l'extrémité de l'aile gauche, est la chapelle; elle a conservé son portail, qui est de marbre, mais l'intérieur est entièrement démeublé. Ce n'est pas la chapelle primitive, mais elle fut construite par Louise-Gabrielle Pérachon de Senozan, en remplacement d'une autre qui était « mal située et indécente ». Pierre Terrasson, custode de Sainte-Croix, la bénit le 12 mai 1697; elle était, dit le procès-verbal de cette cérémonie, « très richement ornée et embellie » (2). A côté, une sacristie et un escalier dérobé conduisant à l'étage. Viennent ensuite la cuisine et ses dépendances. Dans le mur de la cuisine, du côté de la cour, une niche abrite le puits; elle est ornée d'une assez mauvaise peinture représentant Rébecca à la fontaine.

---

(1) Un dessin de Barthélemy Chaverondier, frère aîné du savant archiviste de la Loire, daté du 5 mai 1816 et exécuté avec beaucoup de naïveté, fait connaître l'aspect extérieur du château d'Aix à cette époque, aspect qui a peu changé, la suppression de la galerie surmontant la porte, la substitution d'un toit aigu en métal au toit primitif de la tourelle, et l'assèchement du fossé mis à part.

(2) Archives de la Diana. Original. Fonds Rimaud, pièce 465. — Les peintures qui ornaient le plafond et l'autel de bois doré ont été transportés au château de Contenson.

E. BRASSART, phot.

XXV. — AIX. — COUR DU CHATEAU.

Au fond, une très vaste salle, qu'une méchante cloison en planches coupait en deux il n'y a pas longtemps encore, occupe sur toute la longueur de la cour le rez de chaussée du corps de logis central. Les parois en sont entièrement revêtues de belles boiseries, à grands panneaux encadrés de moulures saillantes dans le goût du XVIIe siècle. Le lambris à la française, fort beau, à chevrons posés en diagonale, a ses poutres et ses sablières couvertes d'élégantes peintures. La cheminée, d'une architecture assez simple, accuse la dernière période de l'art gothique. Sur le manteau sont peints trois écussons. Celui du milieu, qui est inscrit dans un cartouche, est aux armes des la Chaise, *de sable au lion d'argent, armé, lampassé et couronné de gueules*. Les deux autres sont en losange. Celui de gauche est *d'azur à la croix d'argent accompagnée de quatre étoiles d'or*. Ce sont les armes de Jeanne-Marie Coton, sœur du confesseur des rois Henri IV et Louis XIII, qui épousa en 1598 Guillaume de la Chaise d'Aix et laissa en mourant une réputation d'éminente vertu (1). L'écusson de droite, *d'or à la bande d'azur chargée de trois roses d'argent*, appartient à Renée de Rochefort, dame du But, veuve de Godefroy de Boletière, épouse en secondes noces de Georges de la Chaise d'Aix fils de Guillaume, et mère du P. La Chaise. L'écusson du milieu est donc celui de Georges de la Chaise, qui l'aura fait peindre

(1) Jeanne-Marie Coton fut enterrée devant l'autel de la chapelle de Saint-Nicolas, en l'église paroissiale de Roanne. (Bibl. de Montbrison. Papiers de la Mure, t. I, p. 361; t. II, p. 165).

entre ceux de sa mère et de sa femme. Ce ne serait peut-être pas trop s'avancer, que de supposer que ce fut en 1622, date de son mariage.

A l'angle N.-O. de la cour, sous la galerie, on rencontre une jolie tourelle d'escalier, dont la porte est surmontée de deux écussons jadis sculptés, mais qui ont été piqués à vif pendant la Révolution. Celui de gauche est absolument illisible ; mais, sur celui de droite, l'œuvre de destruction n'a pas été si complète qu'on ne puisse reconnaître les armes des la Bretonnière, *de gueules à cinq fusées d'or accolées en bande*. On peut en inférer que le château a été reconstruit, peu avant ou après 1550, par Antoine de la Bretonnière, époux d'Alix du Peschier, dame d'Aix, dont les armes figuraient probablement sur l'écusson effacé.

L'aile droite renferme, toujours au rez de chaussée, deux pièces d'une grande simplicité, elles sont éclairées sur la cour par des fenêtres à croisées de pierre. Tout à fait à l'extrémité de l'aile, une autre pièce de médiocre étendue, éclairée de même, se fait remarquer par son lambris divisé en caissons rectangulaires, peints assez grossièrement de grands dessins obtenus à l'aide de poncifs ; elle communique avec un cabinet voûté situé dans la tourelle d'angle dont j'ai déjà parlé. On prétend que ce cabinet était la *prison*. Cela n'est guère vraisemblable, et je suis disposé à reconnaître dans la salle dont il dépend l'ancienne chapelle mentionnée au procès-verbal de 1697. Si cette conjecture est véritable, c'est là qu'aurait été baptisé le P. La Chaise (1).

---

(1) L'acte de baptême du P. La Chaise semble avoir péri avec les registres paroissiaux de Saint-Martin-la-Sauveté, donnés à un boulanger pour mettre au four sous des brio-

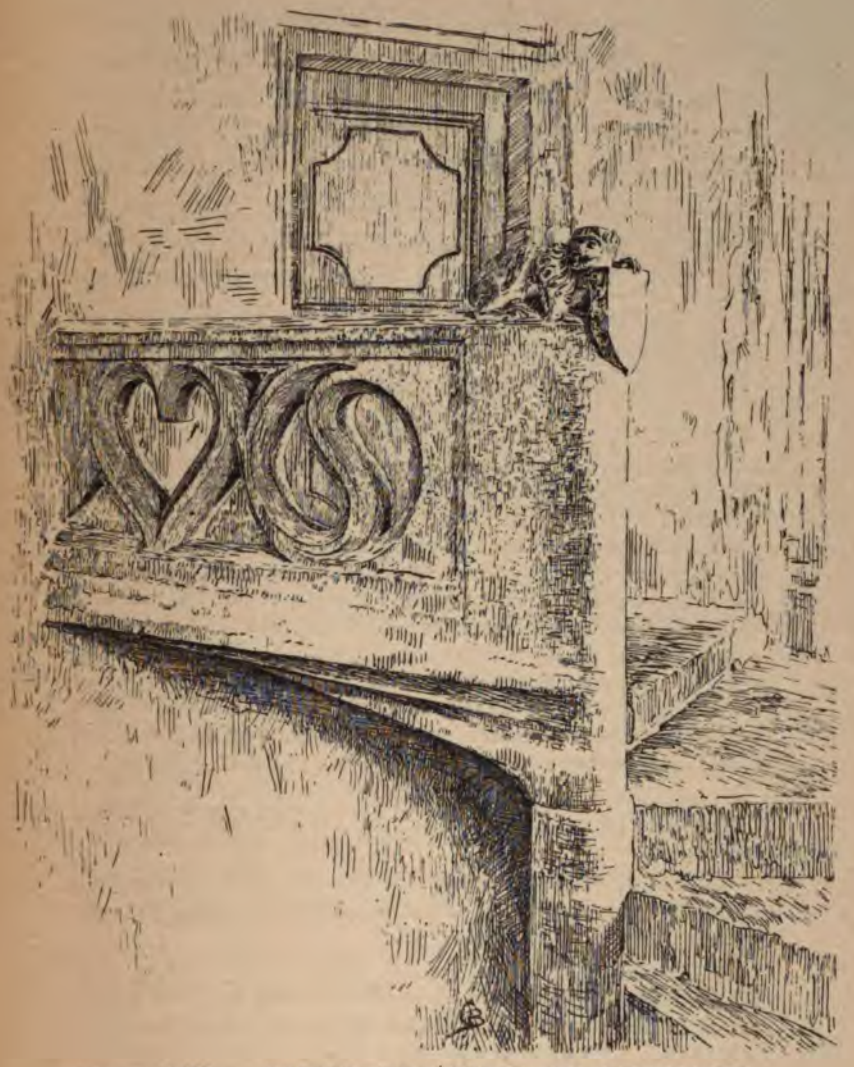

102. — AIX. — PALIER SUPÉRIEUR DE L'ESCALIER.
Dessin de C. Beauverie.

---

ches, comme je l'ai raconté dans la *Revue Forézienne*, t. I, p. 291 ; mais nous possédons heureusement la notice de sa

On monte à l'étage par l'escalier à vis contenu dans la tourelle intérieure déjà signalée. La colonne qui forme le noyau de cet escalier a sa base ornée de cannelures obliques et de culots renversés. Le palier supérieur est pourvu d'une balustrade de pierre ajourée de dessins flamboyants. A l'extrémité de cette balustrade, un lion couché tient un écusson veuf, lui aussi, des pièces qui le meublaient : on peut affirmer seulement que ce n'était pas celui des la Bretonnière, car elles n'atteignaient pas le bord de l'écu, resté intact sur une certaine largeur (1).

---

naissance, dans le précieux livre de raison des seigneurs d'Aix appartenant à M. le vicomte Henry de Sugny. En voici le texte :

« Le 18 d'aoust 1624, un dimenche, à 9 heures du soir, « de mademoiselle Renée de Rochefort, femme de monsieur « d'Ais, nasquit François de la Chaize. Il fut baptisé à la « chappelle d'Ais par messire Coeffet, curé de St-Martin. « Son parrin fut Mr François de la Chaize d'Ais [*son oncle, « qui du despuis c'et fect jésuiste et le son filieu ausy*], et sa « marreine Philiberte Coton, dame de Gresolles. Dieu lui face « la grâce d'estre homme de bien ! En témoignage de quoy, « led. sieur Georget de la Chaise d'Ais son père a signé.

« La Chieze d'Ais son père, 1624 ».

Les mots entre crochets ont été ajoutés après coup par renvoi.

(Cabinet de M. le vicomte Henry de Sugny. Missel de Lyon de l'an 1510, ayant servi de livre de raison aux seigneurs d'Aix, note au f° 22 v°).

(1) Cet écu aurait-il été meublé d'un lion, que rappellerait celui couché sur la balustrade ? On lit dans les notes inédites de la Mure conservées à la bibliothèque de Montbrison, t. II, p. 69: « Ais porte *d'azur au lion d'or armé et lampassé de « gueules*. Ici, faudra parler de cette maison. — Fief et mai« son de la Chaize ; porte *d'azur à un lion d'argent* [*arm*]*é, lam« passé et couronné de gueules* ». Ces deux blasons ont beaucoup de ressemblance ; cependant le métal du lion diffère, et celui-ci n'est pas couronné dans les armes attribuées à la famille d'*Aix*. Ce sont peut-être les armes des du Peschier ou

A côté de l'escalier, à gauche et donnant sur la galerie du corps de logis principal, une première chambre conserve une cheminée peinte au XVIIe siècle de mascarons, de chutes de fruits et autres ornements simulant la sculpture. Sur la hotte, un paysage d'une bonne main, avec un homme à cheval et un porteur de faucons et, dans le fond, un édifice couvert d'un dôme et cantonné de quatre pavillons.

Suit une grande chambre revêtue de boiseries de la même époque, à laquelle succèdent, à l'angle S.-O. du château, puis dans l'aile du midi, trois autres pièces également boisées. Le sol de l'une d'elles est percé d'un trou carré communiquant avec les cuisines et ayant donné sans doute passage à un monte-plats. L'aile se termine par une pièce très gaie, mais sans caractère, située au-dessus de la chapelle et qui, par cette raison, n'a pas dû servir à l'habitation (1) ; elle

---

même celles de leurs prédécesseurs, qu'Amédée du Peschier aurait relevées en épousant l'héritière de la maison. Deux écussons de la frise de la Diana, nos 54 et 148 de la liste publiée par M. Henry Gonnard dans sa belle monographie de cet édifice, portent *d'azur au lion d'argent :* il n'est pas impossible que l'un d'eux représente les armes d'Aix, l'échange entre les métaux étant un fait assez fréquent.

(1) Le 23 mai 1760, l'archevêque de Lyon, renouvelant une concession antérieure, permit pour trois ans à Louise-Victoire de Badier de Verseille, veuve d'Antoine Gayardon, comte de Grezolles, de faire célébrer la messe dans son château d'Aix, les grandes fêtes exceptées, avec interdiction d'y administrer aucun sacrement, et à condition qu'il n'y aurait au-dessus aucune chambre à coucher et que les domestiques non retenus par leur service iraient les fêtes et dimanches à la paroisse. Le 22 septembre 1762, l'archevêque prorogea cette autorisation jusqu'à nouvel ordre et l'étendit à tous les jours de l'année, celui de Pâques excepté, permettant en outre à la comtesse de Grezolles et à tous les gens de sa maison de se confesser et de communier dans la chapelle. (Copies dans les papiers d'Aug. Chaverondier, carnets nos 11 et 83).

communique par une porte avec le passage établi sur le mur de clôture de la cour.

Si l'on gagne l'aile droite par ce passage, on rencontre une première chambre correspondant à la salle du rez-de-chaussée que je suppose avoir pu être l'ancienne chapelle. Le lambris en est peint en camaïeu d'ornements courants. Un cabinet à toilette, établi dans la tourelle adjacente et dans lequel on pénètre par une belle porte entièrement peinte (1), a conservé intacte sa décoration du XVIIe siècle. Il est entouré de boiseries dont les panneaux sont ornés de petits paysages ; en haut règne une tablette destinée probablement à servir de bibliothèque. Le lambris, en forme de tente, est recouvert d'une toile peinte de médaillons et d'arabesques du meilleur goût. Au centre, les armes des La Chaise. Le volet de la fenêtre est peint aussi. On ne peut imaginer de plus aimable réduit.

Le reste de l'aile droite, en revenant vers la tourelle d'escalier, contient deux chambres, dont les ouvertures et les cheminées ne présentent aucune recherche architecturale. Mais il ne faut pas juger par leur aspect actuel de ce qu'étaient ces pièces, quand leurs murs étaient cachés par des tentures et qu'elles étaient garnies d'un riche mobilier.

Sur le palier de l'escalier, à l'angle de la cour, une dernière chambre mérite de retenir l'attention. Elle est carrelée à compartiments. La cheminée est

---

(1) Sur cette porte on ne remarque pas sans étonnement des traces de scellés en cire rouge, portant l'empreinte du sceau orbiculaire et de petite dimension de la châtellenie de Sury-le-Comtal.

peinte; un paysage en remplit le manteau. D'autres peintures décoratives enrichissent la porte et le lambris. Mais surtout il faut remarquer les embrasures de fenêtres peintes en grisaille : des dauphins enlacés y sont accompagnés de rinceaux d'un beau dessin. Toute cette ornementation, comme celle de la grande salle du rez-de-chaussée et du cabinet à toilette du premier étage, n'est pas sans parenté avec les beaux intérieurs du château de Saint-Marcel de Félines et de celui du Vernet, près Saint-Galmier.

103. — AIX. — EMBRASURE PEINTE DE LA FENÊTRE D'UNE CHAMBRE DU PREMIER ÉTAGE.
Dessin de C. Beauverie.

On résumé, le château d'Aix paraît avoir été bâti ou plutôt rebâti vers le milieu du XVIe siècle, très probablement par Antoine de la Bretonnière. Il a été au XVIIe l'objet d'une restauration complète, dans laquelle les boiseries ont été préférées aux tentures et la peinture à la sculpture. A cette double substitution l'économie a trouvé son compte, mais l'art n'a pas été sacrifié: les boiseries sont d'un bon style, les peintures charmantes. C'est un exemple aussi intéressant que rare d'une habitation noble à laquelle ses possesseurs successifs n'ont pour ainsi dire fait aucun changement depuis le règne du grand roi ; et si le confesseur de celui-ci revenait visiter le lieu où il est né et que remplit sa mémoire, ce qui l'étonnerait le plus sans doute, ce serait de n'y pas retrouver ses contemporains (1).

Le 30 ventôse an II (20 mars 1794), le corps municipal de Saint-Martin-la-Sauveté demanda le dessèchement des fossés du château d'Aix, comme exhalant un mauvais air quand ils étaient remplis d'eau (2). Cette demande, où le désir de vexer le propriétaire avait peut-être autant de part que l'intérêt de la santé publique, fut renvoyée au district de Roanne et resta sans effet. Depuis, ces fossés ont été volontairement mis à sec, au grand détriment de l'aspect pittoresque

---

(1) Au moment où j'écris ces lignes, le château d'Aix, destiné par Madame la baronne de Rochetaillée à abriter un orphelinat, est restauré par ses ordres avec une intelligence et un respect qu'on ne saurait trop louer et dont on doit remercier la généreuse bienfaitrice qui sait si bien concilier les intérêts de l'art avec ceux de la charité.

(2) Aug. Chaverondier. Papiers. Carnet n° 52, p. 94. Copie d'une lettre signée *Mervillon*, 25 juillet 1840.

du château et sans doute aussi de l'hygiène, car autant les eaux vives sont salubres, autant le pâturage bas et humide qui les remplace est propre à devenir un foyer de fièvres.

Deux vastes réservoirs ont été heureusement laissés en eau à proximité du château. Ils sont bordés d'allées de grands arbres qui leur font un cadre d'une sombre verdure. Sur l'un d'eux, une forêt d'iris ondule au souffle de la brise. L'Aix roule à quelques pas, sur un fond de cailloux polis, des eaux pures comme le cristal. Rien ne trouble la paix de cette belle solitude. Il ferait bon y vivre entouré de ses amis et de ses livres. C'est la maison du sage ! disait en la quittant le si regretté Édouard Jeannez, et le visiteur ne s'en arrache point sans emporter le désir de la revoir.

BUFFARDAN.

A 900 mètres en aval du château d'Aix, sur la lisière d'un pré, au pied d'un coteau boisé qui s'élève en pente rapide, une masure quadrangulaire presque ensevelie sous une butte haute de quelques mètres à peine : c'est tout ce qui reste du château de Buffardan.

Une famille de ce nom est citée dès le XIIIe siècle, ce qui semble impliquer l'existence d'un château à la même époque. En 1316, Chatard de Chantois fit fief pour sa maison forte de Buffardan (1). Les défenses n'en étaient pas encore terminées, car, en 1333, le

(1) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, I, p. 348. — Barban, *Fiefs*, n° 318.

même Chatard, renouvelant son hommage à l'avènement du comte Guy VII, confesse tenir en fief de celui-ci sa maison de Buflardan, avec les fossés qui l'entourent, commencés et non achevés (1). Ce ne fut jamais une place bien importante.

La maison de Chantois, regardée par la Mure comme une branche des Lavieu, posséda Buffardan jusqu'à la fin du XIVe siècle, où Béatrix de Chantois le porta en dot à Jean d'Azergues, damoiseau, qui en fit hommage le 1er octobre 1400 (2). Au XVIe siècle, Buffardan passe successivement dans plusieurs familles, sans qu'on voie toujours bien clairement à quel titre : il est probable que ce fut le plus souvent par mariage. Jean du Saix, damoiseau, seigneur de Bufardan, teste le 9 mai 1427 (3). Le 16 mars 1442, Guye de Laye, dame de Buffardan, veuve de Josserand de Sainte-Colombe, en prête l'hommage (4). Le 2 avril 1459, Antoine de Varennes, seigneur de Rappetout et mari d'Antoinette de Sainte-Colombe, fille des précédents, en fait fief à son tour (5). Claudine de Varennes, sa fille le porte à Jean de Girardière et Alix, fille de ces derniers, le porte elle-même à Claude du Saix (6). La famille du Saix redevient

---

(1) Bétencourt, *Noms féodaux*, au mot, *Chantoir*

(2) Barban, n° 108.

(3) Archives de la Diana. Titre provenant du cabinet de Verna.

(4) Bibliothèque de Montbrison. Mss. n° 47. Liste de fiefs, p. 30. — Barban, n° 872.

(5) Arch. de l'hôpital de Roanne. Extrait dans les papiers d'Aug. Chaverondier, n° 327. Cf. de Varax, *Généalogie de la maison de Sainte-Colombe*, nouv. éd., p. 313.

(6) Archives de la Diana. Contrat de mariage du 21 juin 1500. Titre provenant du cabinet de Verna.

ainsi propriétaire de Buffardan. Mais ce n'est pas pour longtemps, car Jean du Saix, fils de Claude, l'ayant légué, le 20 mai 1582, à Jean de Villers surnommé la Roche, son fils naturel (1), il passe bientôt après, par vente sans doute, aux mains de Pierre Gayardon, seigneur de Grezolles. Depuis, il suit le sort de cette dernière seigneurie et cesse d'être habité par ses maîtres. Dans un dénombrement de l'an 1674, il est qualifié de « vieux chasteau en mazeure », en basse et moyenne justice, la haute dépendant du château de Grezolles (2). Des titres antérieurs lui attribuent la basse justice seulement (3).

J'ai dit que les seigneurs de Buffardan possédaient une maison, dite de *Chantois*, dans ou sous le château de Grezolles et, dans l'église du même lieu, une chapelle dédiée à saint Blaise, où ils avaient leur sépulture.

Ils tenaient de plus en fief, dans la paroisse de Mably, au quartier de Vincié, deux étangs avec une motte au milieu, l'emplacement d'un moulin et un pré, le tout portant aussi le nom de Buffardan (4);

---

(1) Copie dans les papiers d'Aug. Chaverondier. Carnet n° 52.

(2) Arch. de la Loire. Ancien A. 20, lettre C. Déjà dans un titre du 30 août 1656, le château de Buffardan n'est plus désigné que sous le nom de « Mures du chasteau de Bufferdan ». (Papiers d'Auguste Chaverondier, n° 83).

(3) Arch. de Goutelas, n° 25. Dénombrement produit par Pierre Gayardon, seigneur de Grezolles, Luré, Buffardan et Chardon, 1604. — Arch. nat. P. 7734[1]. Francs-fiefs. Élection de Roanne. Dénombrement produit par Philiberte Coton, veuve de Pierre Gayardon, 1614.

(4) Arch. de la Diana. Terrier d'Ambierle, 1385-1399. Tome I, f°s 77, 87 v°. — Papiers d'Aug. Chaverondier, n° 327. Ferme des pré et étang de Buffardan, paroisse de Mably, par le fondé de pouvoir de Claude du Saix, seigneur de Ressins et Buffardan, 2 avril 1535.

en sorte qu'on pourrait se demander lequel des deux lieux a donné son nom à l'autre, si on ne savait que les biens en question avaient été apportés en dot par Huguette, fille de Guillaume Lotons, chevalier, à Chatard de Chantois, seigneur de Buffardan, qui en fit fief en 1316 (1).

---

(1) Barban, *Fiefs*, nº 318.

VII

SAINT-MARCEL D'URFÉ.

SEIGNEURIE ET SEIGNEURS DE SAINT-MARCEL.

On croit que la seigneurie de Saint-Marcel est un démembrement de celle d'Urfé. D'après la Mure, Arnulphe *Raybi*, seigneur d'Urfé, qui vivait dans la seconde moitié du XIIIe siècle, partagea ses biens entre ses deux fils : à l'aîné appelé comme lui Arnulphe il laissa le château d'Urfé ; le second, appelé Guy, reçut la terre de Saint-Marcel (1). Notre vieux chroniqueur ne paraît point avoir vu le titre même, car il n'eût pas manqué d'en citer la date ; mais le nom patronymique de Raybe porté par les seigneurs de l'un et l'autre lieu rend en effet vraisemblable une communauté d'origine. Si, de l'âge de certaines parties du château de Saint-Marcel, on pouvait déduire l'époque de son érection en seigneurie distincte, on serait porté à la faire remonter plus haut que ne l'indique la Mure. Quoi qu'il en soit, dès juillet 1287, Ystier Raybe fit foi et hommage pour sa terre de Saint-Marcel (2). Ses descendants du nom la conservèrent pendant plus de trois siècles. Néanmoins, elle n'eut pas toujours un seigneur unique, mais à diverses reprises elle fut possédée en com-

---

(1) *Généalogie des d'Urfé*, dans Aug. Bernard, *Les d'Urfé*, p. 17.

(2) Archives du château d'Avauges. Inventaire fait au château de Saint-Marcel en 1613.

mun par plusieurs membres de la famille, ou même partagée. C'est ainsi notamment que, par le mariage d'Isabelle Raybe avec André de Vitry, seigneur de Lalière, vers 1458, celui-ci, puis leur fils Brémond, devinrent seigneurs de la moitié de Saint-Marcel. Mais le mariage d'Anne de Vitry, fille de Brémond, avec son cousin Claude Raybe, le 13 mars 1528, fit rentrer dans les mains de ce dernier la totalité de la seigneurie (1). Ce Claude fut maître d'hôtel du dauphin, depuis François II (2), charge qu'il obtint probablement par les bons offices de Claude d'Urfé, gouverneur de ce prince.

Un autre Claude, fils du précédent, n'ayant pas d'enfants de son mariage avec Marie Papillon du Ryau, légua tous ses biens à son neveu Claude d'Albon, seigneur de Curis, fils de Bertrand et d'Antoinette Raybe. A sa mort, survenue le 11 mai 1613, la terre de Saint-Marcel passa donc à la maison d'Albon, pour n'en sortir qu'en 1805, époque à laquelle le marquis André-Suzanne d'Albon la vendit

---

(1) Abbé Reure, *Hist. du château et des seigneurs de Lalière*, p. 29, 34, 55. — M. Révérend du Mesnil a donné dans l'*Ancien Forez*, XIIe et XIIIe années, une généalogie de la maison Raybe de Saint-Marcel, dont les premiers degrés sont de pure imagination et les suivants sont entachés de plus d'une erreur.

(2) Huillard-Bréholles, *Rapport sur divers documents communiqués par M. Aug. Chaverondier*. p. 4. — Claude Raybe fut pourvu de l'office dont il s'agit par lettres du 7 août 1555. Il mourut le 27 avril 1575, comme l'apprend son épitaphe. On voit ce qu'il faut penser de l'assertion de M. R. du Mesnil (*Ancien Forez*, XIIe-XIIIe années, p. 90) que « Claude reçut, en récompense de son dévouement à Henri IV, des provisions à l'office de maître d'hôtel de Mgr le Dauphin ». J'ai déjà mis en garde contre les nombreuses inexactitudes de cet auteur.

à Nicole-Hortense Ravel de Montagny, épouse de Jean-Baptiste-Joseph Courtin de Neufbourg. Deux familles seulement l'avaient possédée depuis le XIIIe siècle.

La seigneurie de Saint-Marcel, en toute justice, se composait de trois îlots d'étendue inégale et séparés entre eux par d'autres seigneuries.

Le premier comprenait la commune de Saint-Marcel, moins une faible parcelle à l'angle N.-O., et tout ou partie des hameaux du Coin, Avez, Ravières, Montrobert, en la commune de Saint-Martin-la-Sauveté, où son terme méridional était la croix de la Conche, sur un carrefour à 350 mètres au N. du clocher (1).

---

(1) Biblioth. de Roanne. Sentence arbitrale portant règlement de limites entre les seigneuries d'Urfé et de Saint-Marcel, 5 août 1588, publiée par A. Coste dans l'*Ancien Forez*, t. V., p. 121. — Arch. de la Loire. B. 1697. *Inventaire sommaire*, t. II, p. 33. Assises de Saint-Marcel d'Urfé, 5 septembre 1783. — Les limites de la justice de Saint-Marcel sont ainsi décrites, mais seulement avec une précision approximative, dans un mémoire produit par le marquis d'Albon contre M. de Blumenstein : « Depuis le confluent de Ravarange, en montant « des deux bords de la rivière d'É, jusqu'à la tour de Con- « tençon ; et depuis ladite tour jusqu'à celle du château d'Urfé; « et depuis la tour d'Urfé, suivant le chemin de Champoly à « Saint-Martin, à la croix de la Conche près le bourg de « Saint-Martin; et de la croix de la Conche audit confluent de « Ravarange » (Archives du Rhône. C. 115. Copie de M. Maurice de Boissieu. Cf. plus haut, p. 410). La limite, bien entendu, laissait en dehors, à peu de distance à la vérité, le château d'Urfé ; mais elle devait passer très près d'une vieille tour entourée de fossés dont on voit l'emplacement en matin et au pied de celui-ci et qui fut peut-être le château primitif, celui qui couronne aujourd'hui la montagne ne pouvant guère être rapporté plus haut qu'au XIIIe ou XIV siècle. Il ne me paraît pas bien sûr que la limite au sud-est fût le ruisseau de Ravarange, qui descend de la croix de la Conche et coule au matin de Ravières. En effet, les seigneurs d'Aix

Le deuxième comprenait la partie septentrionale de la commune de Cezay, avec le bourg et les hameaux de Pransimange, Prandières, la Chavanne, Vialla, Chambon et partie de ceux des Cottons et de la Vialle ; le hameau de Relange et partie de celui de Cléola, commune de Saint-Martin-la-Sauveté ; plus encore une petite parcelle de la commune d'Allieu. Ses limites sont clairement définies dans un titre de l'an 1754, aux archives de la Loire (1).

Enfin, le dernier membre de la seigneurie semble s'être réduit au clocher de Nollieu et à la maison que le seigneur possédait à côté avec ses dépendances. En effet, aux assises tenues en 1770 sur la place publique, deux seuls justiciables comparaissent, le curé et le granger du domaine du château (2). Cette dernière expression peut sembler pompeuse pour un

---

se disaient seigneurs de partie au moins de ce hameau, et ceux de Grezolles de celui de Montrobert. Je suis donc disposé à croire que la limite était plutôt formée par le chemin de la croix de la Conche au pont du Gué, par Ravières; et à cette occasion je signalerai une fois de plus l'utilité et l'urgence de dresser une carte du Forez féodal, sur laquelle les circonscriptions seigneuriales seraient indiquées avec précision.

(1) Arch. de la Loire. B. 1682. *Invent.*, t. II, p 28.

(2) Arch. de la Loire. B. 1685. *Invent.*, t. II, p. 29. — Les possessions des seigneurs de Saint-Marcel à Allieu, Cezay, Nollieu et Saint-Martin-la-Sauveté étaient fort anciennes. En 1287, Ystier Raybe fit fief au commandeur de Verrières pour les dîmes qu'il levait dans ces paroisses (Arch. du Rhône. Fonds de Malte. Inventaire Battenay. *La Sauveté*, dîmes, n° 1 ; cette pièce est aujourd'hui en déficit). Le même, faisant foi et hommage au comte de Forez le 26 avril 1300, y comprend ce qu'il a à Cezay. En 1322, Hugues Raybe passe un acte concernant le colombier de Nollieu (Inventaire fait au château de Saint-Marcel en 1613, déjà cité).

modeste pied à terre, fort simplement bâti et non moins simplement meublé, qui ne voyait probablement ses maîtres qu'à l'époque des vendanges (1).

CHATEAU DE SAINT-MARCEL.

Au premier aspect, le château de Saint-Marcel a l'air d'une construction du XVIIe siècle, bâtie d'un seul jet sur un plan régulier, avec plus de souci de la commodité que du luxe. Il se compose d'un corps de logis n'ayant qu'un étage et de deux pavillons en retour plus élevés, entre lesquels règne, à l'aspect du midi, une haute terrasse pavée établie en partie sur des pièces voûtées, en partie sur de grandes arcades. Cette disposition est du plus grand effet et donne beaucoup de caractère à des fabriques d'ailleurs assez banales. De cette terrasse, on a sur la campagne voisine une vue très agréable. Au pied, s'étend une vaste cour entourée de bâtiments d'exploitation d'apparence moderne. Du côté opposé du logis, c'est-à-dire au nord, une autre cour, jadis entourée aussi de bâtiments, est de plain pied avec la terrasse. Des jardins plantés d'arbres séculaires forment en arrière et sur les côtés un opulent rideau de verdure.

Mais cette symétrie extérieure cache des bâtisses d'âge et de plan très dissemblables, que l'architecte du XVIIe siècle et ses successeurs, malgré toute leur adresse, n'ont pas réussi à rendre complètement homogènes, comme on s'en aperçoit bien vite aux

---

(1) Même inventaire. Description des meubles étant dans la maison du seigneur de Saint-Marcel à Nollieu.

104. — CHATEAU DE SAINT-MARCEL.
Dessin de C. Beauverie.

changements continuels de niveau des planchers et à la distribution compliquée et parfois peu heureuse de l'intérieur.

La partie la plus ancienne paraît être celle qui forme aujourd'hui le pavillon est du château. Les murs en ont $2^{m}38$ d'épaisseur à la base ; les angles, du côté de la cour de service, sont arrondis, et ce détail trahit une très vieille tour carrée, du type de celles de l'Espinasse, de Contenson et de la tour des *Dames* à Cousan. Impossible de tirer une indication chronologique des détails des ouvertures, toutes ont été refaites, ou de l'appareil, il est recouvert par un crépissage ; mais la date du XIIe ou même du XIe siècle ne serait pas pour étonner.

A cette tour, qui à l'origine était peut-être tout le château, furent ajoutés, à une époque incertaine et pouvant descendre jusqu'au XVe siècle, d'autres ouvrages de défense qui lui donnèrent la forme d'un polygone anglé de tours. Il est resté trace, dans l'inventaire de 1613 déjà cité, d'une transaction intervenue en 1379 entre le seigneur et les habitants de Saint-Marcel, touchant les réparations du château, ce qui laisse supposer que vers cette époque des travaux importants y furent exécutés.

Une autre transaction du 13 juin 1453, entre Antoine et Jean Raybe, cousins germains, coseigneurs de Saint-Marcel, transaction dont M. le marquis d'Albon a eu la bonté de me communiquer des extraits, fournit de curieux détails sur la consistance du château. Il y est dit que le donjon, *donjonum seu castrum Sancti Marcelli*, avec ses tours, ses fossés et son entrée par la porte du *Colombier*, appartiendra à Jean Raybe ; et que la grosse tour ronde existant dans le

vintain, en nord du donjon, appartiendra à Antoine (1), qui pourra en outre construire à quelque distance une autre maison forte sur laquelle j'aurai à revenir plus loin. Cette grosse tour se retrouve, adjacente à une portion encore debout du mur d'enceinte, dans une tour cylindrique à demi cachée par les arbres, qui s'élève au nord de la cour intérieure. Son diamètre est de 9m 10 ; elle est dans un état de ruine avancé et toute lézardée, ce qui doit être attribué à la mauvaise qualité des mortiers, car ses murs

---

(1) *Item, fuit inter dictas partes concordatum... quod quedam grossa turris rotonda existens in vinteno Sancti Marcelli predicti a parte boree, una cum suis ingressibus,... ita tamen quod introitus dicte turris fiat et fieri debeat alibi quam in introitu dicti* donjon *seu porte* du Columbier *existentis in vinteno,.. sit et pertineat dicto nobili Anthonio Raybe et suis perpetuo... Item,... quod donjonum seu castrum Sancti Marcelli predicti, cum turribus et fossatis circumcirca et eidem donjono contiguis,... et porta dicta* du Columbier *existens in vinteno, sit et pertineat dicto nobili Johanni et suis.* — Par le même acte, les deux cousins règlent ainsi leurs armoiries : *Idem nobilis Anthonius Raybe et sui habeant et valeant habere arma pura Sancti Marcelli sine quavis differentia et portare ; et ipse nobilis Johannes habeat et valeat portare dicta arma cum minori differentia que fieri poterit.* Antoine représentait en effet la branche aînée. Comme d'ailleurs, selon une remarque fort juste de M. le marquis d'Albon, l'Armorial de Guillaume Revel donne pour armes à Jean Raybe, *de sable semé de billettes d'argent, au lion du même*, il est vraisemblable que ces billettes y représentent la brisure ou *minor differentia* de notre texte, d'où cette conséquence, que les armes primitives de Saint-Marcel étaient de *sable au lion d'argent.* Ainsi se trouve confirmée l'hypothèse de L.-P. Gras attribuant au seigneur de Saint-Marcel un écusson de la frise de la Diana ainsi blasonné, n° 123 du catalogue de M. Henry Gonnard.

M. Révérend du Mesnil, trompé par une indication erronnée d'un inventaire des titres du château de Saint-Marcel, dressé en 1697 par l'archiviste Jacob (archives du château d'Avauges), a faussement attribué à l'an 1501 la transaction du 13 juin 1453.

n'ont pas moins de 2m 40 d'épaisseur au rez de chaussée. Elle comportait plusieurs étages de pièces voûtées en calotte. On remarque à l'intérieur des espèces de niches étroites, voûtées en berceau, qui s'enfoncent dans la muraille et dont, faute de moyens d'accès, il est difficile de reconnaître la destination ; il n'y a pas trace de cheminées. A 7 ou 8 mètres en matin, une autre tour d'un moindre diamètre contient un escalier à vis dont le noyau et les marches sont en chêne massif; il dessert un petit corps de logis intercalé entre les deux tours.

Est-ce là, comme l'a cru M. Révérend du Mesnil, le logis mentionné par un acte du 2 décembre 1478 passé *in domo nova domini Sancti Marcelli* (1), ou bien s'agit-il dans cette pièce d'autres bâtiments, peut-être de ceux démolis en soir de la tour et du même côté de la cour intérieure ? Il est malaisé de répondre, les remaniements apportés aux ouvertures ayant d'ailleurs profondément altéré les caractères de ce qui subsiste d'ancien dans cette partie du château.

Enfin, au commencement du XVIIe siècle, ou plus exactement de 1575 à 1613, date de sa mort, Claude Raybe, le dernier des seigneurs de Saint-Marcel de son nom, paraît avoir entrepris une refonte totale du château, dans le but d'en faire une habitation plus commode et mieux appropriée aux mœurs nouvelles, transformation continuée par les d'Albon et qui lui donna sa forme actuelle. Le vieux donjon devint un pavillon d'angle ; un pavillon semblable fut élevé

---

(1) *Ancien Forez*, VIIIe année, p. 57.

en regard ; on les unit par les robustes substructions de la terrasse, sur laquelle fut assis un grand corps de logis pour lequel on mit sans doute à profit les fondations des bâtisses préexistantes. De ces constructions, le pavillon en soir et la terrasse, avec les pièces en sous-sol qu'elle recouvre, peuvent seuls être attribués à Claude Raybe. Par la forme de ses ouvertures, le corps de logis central ne peut remonter plus haut que le siècle dernier, bien que dans le fronton surmontant la porte principale donnant sur la terrasse soient sculptées et peintes les armes de Claude Raybe, *de sable semé de billettes d'argent, au lion du même*, et de chaque côté celles de Marie Papillon du Ryau, sa femme, *parti de Raybe et de gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois roses du même*. Mais la pierre qui porte ces écussons semble avoir été reposée (1). Il en est de même d'un quatrième écusson placé plus haut, dans le grand pignon qui occupe le milieu de la façade et où les armes des Raybe reparaissent avec une partition différente, *une fasce ondée, à un lion issant en chef*, armes d'Anne de la Liègue, seconde femme d'autre Claude Raybe, maître d'hôtel du Dauphin, et mère du précédent, *d'or à la fasce de gueules, au lion de sable issant en chef*.

Claude Raybe fit aussi réparer la vieille tour du XIVe ou XVe siècle, où des fenêtres de pierre en

---

(1) Ce détail et quelques autres, par exemple le réemploi signalé dans les planchers de matériaux ayant déjà servi, éveillent l'idée d'une reconstruction totale ou partielle du corps de logis central, et de la démolition simultanée de bâtiments plus anciens. Je n'ai aucun moyen d'éclaircir le fait.

style de la Renaissance portent sculptées ses armes et celle de sa femme.

La décoration intérieure du château n'offre qu'un médiocre intérêt. Les armes des d'Albon y sont peintes ou sculptées en plusieurs endroits (1). Une pièce mérite d'être visitée, c'est l'ancienne cuisine établie sous la terrasse pavée et à laquelle on accède de la cour de service par un double perron. Elle est voûtée d'arêtes qui se croisent sur un pilier central coiffé de quelques moulures. D'autres piliers carrés supportent les angles de la cheminée, dont le manteau est formé d'un arc en anse de panier sur la face principale et d'un linteau droit sur les côtés en retour.

On doit aux d'Albon la construction de la chapelle située dans le jardin, petit bâtiment carré, surmonté d'un toit aigu à quatre pentes et d'un clocheton. Elle témoigne de la longue persistance du style gothique appliqué aux édifices religieux. La porte, en arc brisé, est encadrée par une triple moulure avec bases prismatiques, simulant, mais presque sans profondeur, les ébrasements à multiples voussures qu'on observe aux portails des églises de la

---

(1) Les d'Albon étaient princes d'Yvetot. C'est probablement à un de leurs séjours au château de Saint-Marcel que se rapporte l'anecdote suivante : « Le marquis de V. et le comte « de C. promirent à Desforges-Maillard de le mener faire sa « cour a un roi de l'Europe et de lui faire manger de sa « soupe. C'était en effet le roi d'Yvetot, M. d'Albon, qui « résidait alors dans une de ses terres du Forez. Le roi leur « montra un antique plat de faïence au fond duquel étaient « les vrais portraits, disait-il, de Céladon et d'Astrée. Il « y tenait comme s'il eût été d'or » (Gras, *Voyage à Pierre-sur-Haute*, p. 80).

région. L'intérieur est voûté d'ogives. Celles-ci, élégamment profilées en carène, sont allégées encore par deux gorges latérales. La fenêtre, à l'aspect du midi, est en plein cintre et veuve de ses remplages.

Lors de la visite faite au château de Saint-Marcel par la Société de la Diana, des doutes furent exprimés sur l'attribution au XVIIe siècle de ce petit monument. Mais les armes des d'Albon peintes à la clé de voûte et, mieux encore, les termes de l'inventaire fait à la mort de Claude Raybe en 1613, où il n'est pas question de cette chapelle, mais bien d'une autre existant dans le château même, « près la chambre de Monsieur (1) », en établissent solidement la date.

S'il fallait préciser celle-ci davantage, j'inclinerais à la placer de 1615 à 1620, peu après la visite faite à Saint-Marcel par Mgr de Marquemont, le 14 juillet 1614 (2). La chapelle du château n'était pas dans les conditions requises par les règlements ecclésiastiques, car il semble qu'il existât au dessus une chambre à

---

(1) Le mobilier de cette ancienne chapelle est ainsi décrit : Un devant d'autel de cuir doré, avec une Notre-Dame au milieu ; deux calices d'argent ; une chasuble de velours noir, la croix brodée, aux armes ; autre chasuble de futaine imprimée jaune et noir ; « ung corporallier de sattin » ; deux missels, l'un à l'usage de Lyon, l'autre du Concile, avec un carreau pour les supporter ; deux chandeliers de cuivre ; deux grandes statues de bois, l'une de Saint-Claude, l'autre de Saint-Blaise ; un crucifix et d'autres petites statues ; un grand tableau de la Vierge Marie et trois petits ; deux aubes, deux amicts ; dix carreaux pour s'accouder ou s'agenouiller ; un bénitier de cuivre. — Tout l'inventaire est fort intéressant.

(2) Abbé Prajoux, *Le canton de Saint-Just-en-Chevalet*, p. 172.

coucher. On peut supposer avec vraisemblance que l'archevêque invita Claude d'Albon à la transférer en un autre endroit.

Avant de quitter la demeure seigneuriale, je signalerai la margelle octogone d'un large puits, profond de plus de 17 mètres, qui s'ouvre dans la cour intérieure, et le curieux système de fermeture, au moyen d'une chaîne soutenue horizontalement par un anneau, de la porte communiquant de cette cour au jardin. Mais le portail lui-même a peut-être été reposé, car les moulures qui l'encadrent regardent l'intérieur, disposition insolite.

Comme la plupart des châteaux du moyen âge, celui de Saint-Marcel possèdait, on l'a vu, un *vintain* ou enceinte extérieure destinée à retraire les vassaux en temps de guerre et dont faisait partie la tour ronde cédée en 1453 à Antoine Raybe. De ce vintain dépendait aussi peut-être, du côté opposé du château, une tour carrée aujourd'hui noyée dans les bâtiments de service de la basse-cour, le long du chemin de Saint-Marcel à Juré. Elle est élevée sur une voûte en berceau brisé ouverte au matin, comporte plusieurs étages de petites chambres, et passe pour être le clocher d'une ancienne église. Mais ni sa structure, ni aucun témoignage écrit ne permettent d'accepter cette tradition.

CHATEAU RUINÉ DE MONTBAN,

Au sommet de la colline de *Saint-Roch* ou de *Montban* (1), à laquelle est adossé le château de Saint-

(1) Le premier de ces noms semble rappeler le souvenir d'une ancienne chapelle, érigée sans doute à l'occasion d'une peste et qui n'existe plus aujourd'hui.

Marcel, à 400 mètres environ au N.-O., émergent à fleur de terre les substructions d'un autre château sur lequel je suis sans renseignements positifs. On distingue, du côté qui regarde Saint-Marcel, une portion d'enceinte composée de deux tours ayant approximativement 10 et 14 mètres de diamètre, d'une courtine intermédiaire longue d'une vingtaine de mètres et de deux courtines en retour, dont l'une, à l'aspect du soir, est tangente à la tour la plus grosse de manière à former avec elle une espèce d'orillon. Le tout est précédé d'un large et profond fossé, aujourd'hui envahi par des arbres et des arbustes d'une végétation vigoureuse. Des fouilles seraient nécessaires pour rétablir le plan complet du château et décider si même il fut jamais achevé. En effet, l'enceinte reste ouverte du côté du nord, qui ne présente aucun vestige bien apparent de mur ni de fossé.

Il n'est pas possible d'assigner, *a priori*, une date précise à cette ruine informe. M. Révérend du Mesnil place en cet endroit « une petite maison avec tour », bâtie par un d'Albon au XVIIIe siècle (1). Cela ne supporte pas l'examen. Peut-être faut-il voir dans ces restes ceux d'un château commencé par un des seigneurs entre qui la terre de Saint-Marcel fut anciennement divisée. Il semble même qu'on puisse serrer la question de plus près. Aux termes du partage du 13 juin 1453, déjà cité, entre Jean et Antoine Raybe, coseigneurs de Saint-Marcel, ce dernier, outre la grosse tour ronde encore existante en nord du donjon, reçut la faculté de prendre, *de terra seu plathea existenti supra dictam turrim a parte*

(1) *Ancien Forez*, X^e et XIe années, p. 356.

boree, inter duas vineas aut alibi ubi expediens sibi fuerit,.... totiens quotiens voluerit edifficare ibidem fortal[icium] aut aliam habitationem. Je suis tenté de reconnaître cette forteresse dans les vestiges qui nous occupent, qui sont bien orientés comme la charte l'indique par rapport à la grosse tour ronde du château. A la vérité, il n'existe pas aujourd'hui de vignes à proximité ; mais il est très possible que les pentes situées au dessous, à une chaude exposition, en aient porté autrefois. La construction du nouveau château aurait été abandonnée lorsque la portion démembrée de la terre de Saint-Marcel revint aux mains du possesseur du château primitif.

A 200 mètres environ de cet emplacement, dans un bois de chênes et de sapins, une large esplanade, d'où l'on découvre un horizon étendu, a été ménagée sur le revers septentrional de la colline. C'est, dit-on, un théâtre champêtre établi pour les plaisirs de la société du château, et cela suffit à le faire regarder comme un ouvrage du XVIIIe siècle.

ÉGLISE DE SAINT-MARCEL.

L'église de Saint-Marcel, dont la reconstruction était projetée lors de la visite de la Diana, a été démolie depuis et remplacée par une église neuve bâtie sur un autre emplacement. Il n'est donc pas inutile d'en donner une courte description.

Elle se composait d'une abside voûtée en cul de four, d'une travée de chœur voûtée en berceau ogival, l'un et l'autre remontant à la fin de la période romane, et d'une nef de trois travées appartenant à

l'art gothique dégénéré. La première travée ne datait même que de 1780, date inscrite à la clé de voûte. De chaque côté, trois chapelles s'ouvraient, une sur le chœur et les autres sur les travées suivantes de la nef. Le clocher, situé sur le chœur, se composait d'un étage en maçonnerie surmonté d'un étage en charpente; l'étage inférieur était percé sur chaque face de fenêtres en arc brisé, qu'une colonnette divisait en deux baies dont les sommets, pénétrant dans le remplage, affectaient la forme de trilobes inclinés l'un vers l'autre. Cet arrangement, d'ailleurs d'une basse époque, était à peu près le seul détail curieux de l'édifice et, au point de vue de l'art, la disparition de celui-ci ne doit laisser aucuns regrets.

Dans le pavé de la travée centrale de la nef et de la chapelle adjacente au midi étaient encastrées trois pierres tumulaires, mais qui n'étaient plus à leur place primitive, car elles étaient orientées du nord au sud. Elles portaient en relief de grandes croix, simples ou pattées, élevées sur un pied et accompagnées d'initiales et de dates réservées en épargne sur champ creux. Sur l'une d'elles on lisait les lettres F. S, et la date 1599; sur une autre, les lettres P. V, et la date était effacée.

Du mobilier ancien de l'église il n'y avait à citer qu'une Piété en bois peint, du XVIe siècle, morceau de valeur, un assez bon bénitier en pierre de la même époque ou un peu plus ancien, et un autre bénitier de la Renaissance formé d'une vasque reposant sur un balustre quadrangulaire coiffé d'un chapiteau ionique; il était placé dans l'ancienne chapelle seigneuriale, au nord du chœur. Tous ces objets ont été conservés.

On a prétendu que l'église de Saint-Marcel avait été incendiée en partie par les ligueurs, puis restaurée au XVIIe siècle. Mais un curieux document émané du curé du temps et qui contient le récit de l'incendie d'une douzaine de maisons et du pillage du bourg de Saint-Marcel, dont plusieurs habitants furent emmenés prisonniers, par la garnison tenant Saint-Germain pour la Ligue, le 7 février 1595, ne fait aucune mention de dommages soufferts par l'église ; et M. Révérend du Mesnil, qui l'a publié, conclut avec raison de ce silence à l'inexactitude de l'assertion en cours (1).

L'église de Saint-Marcel possédait en 1469 des reliques de son patron (2). Les seigneurs du lieu y avaient un tombeau devant le grand autel (3). M. l'abbé Prajoux a donné sur l'état de l'édifice et le vocable de ses chapelles au XVIIe siècle d'intéressants détails tirés des visites de Mgr de Marquemont en 1614 et de Mgr Camille de Neuville en 1662. On y remarque qu'à la première de ces dates, l'Eucharistie était encore conservée, comme au moyen âge, « dans un ciboire d'arguemie, doré et argenté, dans un pavillon suspendu sur le milieu du grand autel » (4).

HOPITAL DE SAINT-MARCEL.

Par son testament du 5 février 1408, Jean Planette, clerc et juré de la cour de Forez, fit un legs

(1) *Ancien Forez*, X^e-XIe années, p. 290.

(2) Bibl. nat., lat. 5529. Visite du diocèse de Lyon.

(3) Arch. de la Loire. B. 1880. *Inventaire sommaire*, t. II, p. 207).

(1) *Le canton de Saint-Just-en-Chevalet*, p. 172 et suiv.

verre blanc. Cette vitrerie est ancienne ; cependant comme les vides du remplage sont garnis de verres de couleur, avec l'écusson des Raybe au milieu, on peut se demander s'il n'en a pas été de même jadis de la fenêtre entière. Des arcades latérales, motivant une saillie extérieure, abritent de larges bancs de maçonnerie ; ces enfoncements ont été récemment convertis en placards.

Les clés de voûte sont élégamment sculptées aux armes des Raybe.

La partie ancienne de la chapelle est couverte d'un toit aigu en ardoises, analogue à celui de la chapelle de Sainte-Barbe à Grezolles ; il est surmonté d'un clocheton en charpente. Les bâtisses modernes ont un toit à faible pente, en tuiles creuses.

Ce petit édifice est en somme assez modeste. Mais il renferme des œuvres d'art fort remarquables, dont la principale est une Vierge en albâtre blanc, haute de $1^{m}51$, qui surmonte l'autel.

Selon toute apparence, cette statue est contemporaine de la chapelle elle-même : elle réunit ainsi à son mérite propre la valeur particulière qui s'attache à toute pièce datée avec certitude.

La Vierge, debout, tient sur le bras gauche l'Enfant Jésus a demi-vêtu d'un lange qu'il relève sur le bras et avec lequel il semble jouer. Le profil de la Vierge est plein de finesse et d'un type bien français ; les yeux en amande et peu ouverts sont traités comme à la fin du XVe siècle. La tête est ornée plutôt que couverte d'un voile léger, rejeté en arrière, et que brode un filet doré. Une abondante chevelure s'en échappe et tombe en nappe dans le dos, elle est

entièrement dorée, ainsi que les cheveux de l'enfant. Le corps est vêtu d'une première tunique ou chemise croisée à la gorge, dont les manches étroites, bordées d'un petit ornement doré, reparaissent aux poignets, et d'une robe brodée autour du cou et à manches un peu plus larges. Par dessus cette robe est jeté un très ample manteau qui enveloppe le bras gauche et est relevé du côté droit, à la hauteur de la ceinture, comme par une agrafe qui serait cachée sous ses plis. Sur le bord de ce manteau court une broderie dorée d'un très faible relief ; le revers est semé d'étoiles et de fleurs de lys dorées aussi et aujourd'hui peu visibles.

Le travail est précieux, avec une certaine recherche de détails qui n'exclut pas la largeur de l'ensemble. C'est une œuvre de premier ordre et elle nous est parvenue dans un état satisfaisant de conservation, quoique à une époque ancienne et dans des circonstances inconnues la tête et une partie de l'épaule droite de la Vierge aient été brisées en plusieurs morceaux ; mais ils ont été rajustés avec beaucoup d'habileté. Il subsiste toutefois une légère cassure à l'extrémité du nez de l'enfant ; le bout du pied droit de la Vierge, qui était chaussé, manque aussi : c'était une pièce rapportée.

On a cru voir des traces d'inscription en caractères gothiques au bas de la statue, par derrière : un examen attentif démontre que ce ne sont que des coups de ciseau sans signification intentionnelle.

Ce beau groupe, isolé aujourd'hui au centre de la chapelle, était évidemment destiné à être abrité sous une niche ou appliqué à un mur, car la partie pos-

105. — CHANDELIER D'ARGENT DANS LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE LA CHIRA.
Dessin de C. Beauverie.

térieure n'est qu'ébauchée. Il existe, à gauche de la fenêtre du chevet, une console en calcaire ornée d'une figure d'ange se présentant d'angle et soutenant un écu aux armes des Raybe. Cette console, qui n'a pas de pendant, a dû supporter une statue, mais j'ai de la peine à croire que ce fût celle de la Vierge, encore que ses dimensions conviennent assez bien avec le socle de cette dernière.

Mgr de Marquemont, visitant la chapelle de la Chira le 14 juillet 1614, remarque que, « il y a « dans ladicte cha- « pelle une image de « Nostre - Dame, un « Jésus entre ses

« mains, très belle et bien faicte, de marbre blanc » (1).

L'autel est meublé de quatre chandeliers d'argent exécutés au repoussé, en style de la Renaissance, probablement dans le dernier tiers du XVIIe siècle. Ils sont hauts de 0^m 60, enrichis de feuillages, de têtes et de figurines d'anges d'un bon travail, et signés, F. CATINET. || A LYON (2). M. F. Thiollier en a donné un excellent dessin par M. C. Beauverie dans le *Forez pittoresque et monumental*, p. 245, et M. Joseph Déchelette les a décrits dans ses *Notes sur les objets d'orfèvrerie conservés dans les églises de l'arrondissement de Roanne*, p. 11.

Il faut signaler encore un bénitier portatif de bronze, aux armes des Raybe, et la cloche du campanile. Celle-ci a

106.— BÉNITIER EN BRONZE AUX ARMES DES RAYBE DANS LA CHAPELLE DE N.-D. DE LA CHIRA.
Dessin d'Henry Gonnard.

(1) Abbé Prajoux, *Le canton de Saint-Just-en-Chevalet*, p. 191. — La Vierge de Saint-Marcel a été figurée par M. Félix Thiollier, planche CXLIV, n° 37 du *Forez pittoresque et monumental* ; décrite et figurée de nouveau par lui dans les *Sculptures forézziennes de la Renaissance*, travail inséré d'abord dans la *Gazette des Beaux-Arts*. Il est regrettable que les dessinateurs attachés à cette revue n'aient pas mieux interprété ses photographies.

(2) La famille Catinet fournit des orfèvres à Lyon pendant plus d'un siècle (1660-1764). V. Natalis Rondot, *Les orfèvres de Lyon du XIVe au XVIIIe s.*, p. 94, 97, 98 et 101.

o 4 de hauteur, 0^{m} 36 de diamètre, et porte en lettres onciales cette inscription, *avemaria gracia plena dominvs* [*tecvm*]. Je supplée le dernier mot, que la disposition de la cloche dans le campanile ne permet pas de lire. Les mots sont séparés par des fleurs de lys ; trois écussons aux armes des Raybe ornent les flancs de la cloche.

TABLE

Les noms imprimés en capitales sont ceux des auteurs des notes ou communications mentionnées dans le *Bulletin*.

Agasse (l'), commune de Saint-Didier-sur-Rochefort, 37.

Aiglier (Othon), 117, 118.

Aix, commune de Saint-Martin-la-Sauveté, château, seigneurs, 422.

Allieu, — Daumois, 19 ; — Rullier, 29 ; — Pointe Bardine ou Croix Lugnier, 254.

Apinac, 109.

Argentière (l'), commune de Boën, 417.

Arthun, 120 ; — territoire de la Presle, Pra dou Poys, Girbost Laly, la Cousta, le Bario, 121 ; — Pierre *Riphini alias Ruphini*, curé en 1464, 121.

Assemblée générale, 131. — V. Séances trimestrielles.

Auberges (les vieilles), du Forez, 55.

Baffie, commune de Saint-Germain-Laval, 300, 380.

Bard, — Vinols, 25.

Batailloux, commune de Saint-Marcellin, 283.

Beaurevoir *alias* Chavannes, commune de Saint-Germain-Laval, arrière-fief, ses seigneurs, 355.

Bellecroix, commune de Chazelles-sur-Lyon, questionnaire de l'excursion, 162.

Bellegarde, 283.

Bénisson-Dieu (la), 36, 44 ; — prise et pillage de l'abbaye en 1596, 147.

Boën, 37, 146 ; — auberges, 69 ; — la Garde, 44 ; — l'Argentière, 417 ; — Pierre Marcoton, curé en 1464, 121.

Boisset-lès-Montrond, 27.

Bouiller (Auguste), son éloge par M. le vicomte de Meaux, 133.

Bourgée-Froide, commune de Cuzieu, 28, 162.

Bouteresse (ancien pont de la), sur le Lignon, commune de Trelins, 143.

Brassart (Eleuthère). Les notices accompagnant les figures du questionnaire archéologique, 18 à 48. — La dernière porte des remparts de Saint-Rambert, 123. — Cippe funéraire romain découvert à Montbrison, 140. — Un acte de conversion d'alleu en fief, 1256, 142. —

Breuil (abbé). La peste et le culte de saint Roch à Lérigneux, 257.

Budgets, 135, 159.

Buffardan, commune de Saint-Martin-la-Sauveté, chateau, seigneurie, 435.

Bullioud (Pierre), jésuite, auteur du *Lugdunum sacro-prophanum*, 180.

Bussy-Albieu, 107 ; — roches de Saint-Martin, 115 ; — mines de plomb, 409 *et suiv.*, 417 *et suiv.* ; — ruisseau d'Argent, 417 *et suiv.*

Cezay, — Pointe Bardine ou Croix Lugnier, 254.

Chabet, château, commune de Marcilly-le-Pavé, 139.

Chalmazel, — Diminasse, 45.

Chambeuf, — Jourcey, 32, 40.

Chambles, — Essalois, 22 ; — N.-D. de Grâces, 80.

Chambon-Feugerolles (le), — Feugerolles, 45, 48.

Champoly, — bois Combeau, pierre de Saint-Martin, 114.

Chandieu, 32 ; — prieuré, 42 ; — hôpital, 120 ; — Pierre de la Bastie, prieur en 1464, 42, 121.

Charles VII, roi de France, son séjour en Forez, 109.

Charlieu, auberges, 70, 71, 72.

Chauderon (famille), 117, 118.

Chaugy (Michel de), 265.

Chavanay, 283.

Chavannes, commune de Saint-Germain-Laval. V. Beaurevoir.

Chaysieu, commune de Moind, 19, 21.

Chazelles-sur-Lavieu, 72, 107, 109.

Chazelles-sur-Lyon, 72, 100 ; — questionnaire de l'excursion, 162 ; — Bellecroix, 162.

Chemins (vieux). V. Voies antiques.

Cherier, 24.

Chevrières, 101, 107 ; — questionnaire de l'excursion, 161

Cleppé, 107, 108, 109 ; — Naconne, 80.

Combe (la), commune de Jeansagnère, 44.

Combe-Plaine, commune de Rive-de-Gier, 28.

Comptes du trésorier, 135, 158.

Côte-en-Cousan (la), 115.

Coullié (S. E. le Cardinal). Lettre pour s'excuser de ne pas assister à l'Assemblée générale du 27 juin 1898, 132.

Crêt-Châtelard (le), commune de Saint-Marcel-de-Félines, 19, 20, 21, 281.

Cuzieu, 98, 106 ; — Bourgée-Froide, 28, 162.

Daumois, commune d'Allieu, 19.

Diminasse, commune de Chalmazel, 45.

Dons faits à la Société par MM. Aubert de la Faige, 272. — Bertrand (Alfred), 272. — Bréghot du Lut, 164. — Chevalier (le chanoine Ulysse), 272. — Conseil général de la Loire, 272. — Crozier (F.-P.), 272. — Déchelette (Joseph), 273. — Durand (Vincent), 164. — Favarcq (Louis), 164. Forissier (Henri), 164. — Geay-Vaudoire, 273. — Héron de Villefosse (A.), 273. — Lachmann (E.), 164, 273. — Levet (G.), 165. — Lucas, 274. — Martin (abbé J.-B.), 165. — Meaux (vicomte de), 165, 274. — Meunier, 274. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 165, 274. — Pourrat (abbé J.-B.), 167. — Preyssat (A.), 167. — Rougier (L.), 274. — Sachet (abbé), 167, 274. — Saint-Pulgent (A. de), 274. — Société d'histoire contemporaine, 167. — Thiollier (Noël), 275. — Vachez (A.), 167. — Vanel (abbé), 167, 276.

Dubourg de Saint-Polgue (famille), 283.

Dumoulin (Maurice). Questionnaire historique, archéologique et statistique, 3.

Durand (Vincent). Notice sur un tronçon de la voie antique de Feurs à Clermont, découvert sur la commune de Saint-Martin-la-Sauveté, 29. — Demande de classement des monuments mégalithiques du Forez, 112. — Sceaux inédits de la cour de Forez des XIIIe, XVe, et XVIe siècles, 117. — Un acte de conversion d'alléu en fief, 1256, 142. — Voie antique de Lyon et Feurs à Clermont, 253. — Compte-rendu de l'excursion de la Diana à Saint-Germain-Laval, N.-D. de Laval, Grezolles, Aix et Saint-Marcel d'Urfé, le 18 juillet 1894, 289.

Enseignes (les vieilles) des logis Foréziens, 55.

Écotay-l'Olme, 34, 44 ; — le Verdier, 44.

Épercieu-Saint-Paul, 98, 101, 283.

Essalois, commune de Chambles, 22.

Essertines-en-Châtelneuf, 259 ; — les Faux, 259.

Estivareilles, 283.

Excursions archéologiques : à Saint-Médard, Chevrières, Chazelles-sur-Lyon, le Vernet, Saint-Galmier, 54, 135, — — questionnaire, 161 ; — à Saint-Germain-Laval, N.-D. de Laval, Grezolles, Aix, Saint-Marcel d'Urfé, compte-rendu, 289.

Feugerolles, château, commune du Chambon-Feugerolles, 45, 48.

Feurs, 26 ; — auberges, 73, 74, 75, 76 ; — observation météorologiques, 97, 98, 106 ; — la Salle, 117.

Fréminville (J. de). Notice et documents sur les événements météorologiques en Forez aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, d'après les registres paroissiaux de l'arrondissement de Montbrison, 92.

Gonnard (Henri). Illustrations du questionnaire archéologique, 18 *et suiv.*

Grezolles, compte-rendu de l'excursion de la Diana : château, seigneurs, 397 ; — église, 400 ; — croix de Chassagne, 401 ; — chapelle de Sainte-Barbe, 402 ; — mines de plomb, 407.

Grigny (Rhône), 26.

Guilhaume (Charles). Les vieux logis foréziens et leurs enseignes, 55.

Guilloche (la), commune de Montverdun, 146.

Hôpital-sous-Rochefort (l'), 76.

Inscription antique, à Montbrison, 141.

Jean Ier, comte de Forez, 118.

Jeansagnère, — la Combe, 44.

Jourcey, commune de Chambeuf, 32, 40.

Juré, — mines de plomb de Durel, 407 *et suiv.*

Lande (la), commune de Saint-Marcellin 283.

Le Conte (Jules). Pierre de la Mure-Chanlon marié à demoiselle Françoise de Laval, fille d'Antoine de Laval géographe du roi, 152.

Lérigneux, 257 ; — le plat du Mas, 257 ; — Genétou *alias* Jeannetou, 259 ; — Chavassieu, 259 ; — la croix de Mondian, 261.

Ligue (la), en Forez, 147, 277.

Lugdunum sacroprophanum (le), du P. Bullioud, 180.

Maleval, 286.

Marcilly-le-Pavé, — château de Chabet, 139.

Marcoux, 102, 103, 104, 146.

Meaux (vicomte de). Avant-propos du questionnaire historique, archéologique et statistique, 1. — Exposé de la situation de la Société, au 22 mars 1898, 53. — Exposé de la situation de la Société, au 27 juin 1898, 132.

Mérizat, commune de Trelins, 143.

Mines de plomb en Forez, 409 *et suiv.*

Moind, 22, 27, 44 ; — auberge, 76 ; — Chaysieu, 19, 21 ; — Ruffieu, 25, 26.

Montarcher, 283.

Montbrison, 283 ; — auberges, 77, 78, 79, 80 ; — église Saint-André, 35 ; — commanderie de Saint-Jean des Prés, 40, 43 ; — cippe funéraire romain, 140 ; — le Sauvage, le Furens ruisseau, 273.

Montfort (Jeanne de), femme de Guy VI, mère de Jean Ier, 118.

Montluel (Pierre de), notaire en 1292, 117.

Montrond, commune de Meylieu-Montrond, 136 ; — château, sa prise par les Ligueurs, 277.

Montverdun, 143, 146 ; — la Guilloche, territoire de Bonvin, 146 ; — Pierre Cruchat, curé, 283.

Monuments mégalithiques en Forez, 112.

Mouvement de la Bibliothèque et du Musée, 134, 164, 272.

Mouvement du personnel, 134, 175, 287.

Mure (famille de la), 152.

Naconne, commune de Cleppé, 80.

Nemaux, Neymaut, Nemo, ancien nom présumé de Saint-Germain-Laval, 297.

Neulise, 356.

Noirétable, — la Baronnie, 112 ; — la pierre de la Mule, la pierre de Saint-Martin, 114.

Nollieu, — le Châtelard, Goutte-Orméa, 294 ; — le ruisseau des Eschanaux *alias* du Verney, 295.

Notre-Dame de Grâce, commune de Chambles, 80.

Notre-Dame de la Chira, commune de Saint-Marcel d'Urfé, 36.

Notre-Dame de Laval, commune de Saint-Germain-Laval, histoire et description de l'église, 358 ; — pont de Laval ou de Baffie et autres ponts anciens sur l'Aix, 380.

Pacaudière (la), auberges, 80.

Panissod (famille), de Montbrison, 283.

Panissières, 81.

Paparin (Pierre), évêque de Gap, 280.

Pélussin, — Virieu, 286.

Périchons (les), commune de Poncins, 23.

Peste (la) en Forez, 257.

Pierre-sur-Haute, 115.

Pilon, commune de Villeret, 26.

Pilat, 115.

Poncins, — les Périchons, Précivet, 23.

Ponts anciens : de la Bouteresse, sur le Lignon, 143 ; — de Baffie et autres, sur l'Aix, 300, 380.

Pouilly-les-Nonnains, 33 ; — Saint-Léger, 38.

Prajoux (abbé). Prise et pillage de l'abbaye de la Bénisson-Dieu par les Ligueurs, d'aprés un document inédit de 1596, 147.

Précieu, 19.

Précivet, commune de Poncins, 23.

Régny, 81.

Renaison (dîme de), 118.

Reure (abbé). Michel de Chaugy, deux observations nouvelles, 265.

Rey (docteur E.), son éloge par M. le vicomte de Meaux, 52.

Rivas, 104.

Rive-de-Gier, — Combe-Plaine, 28.

Roanne, auberges, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87.

Roche (la), commune de Saint-Thurin, 37.

Rochetaillée, 34.

Rochigneux (T). La dernière porte des remparts de Saint-Rambert, 123.

Ruffieu, commune de Moind, 25, 26.

Sabonnières, commune de Saint-Martin-la-Sauveté, 29.

Sacconay (famille de), 33.

Sachet (abbé). Le *Lugdunum sacroprophanum* du P. Bullioud, 180.

Saramand (famille de), présumée d'origine burgonde, 143, 144, 145, 146.

Savigny (Rhône), abbaye, 41.

Sain-Bel (Rhône), 41.

Sainte-Agathe, 143 ; — Mathieu Roser, curé en 1464, 121.

Saint-Bonnet-le-Château, auberges, 87.

Saint-Bonnet-les-Oules, 101.

Sainte-Colombe, 283.

Saint-Denis-sur-Coise, 98, 99.

Saint-Didier-sur-Rochefort, 35 ; — l'Agasse, 37.

Saint-Etienne, auberges, 88, 89, 111.

Saint-Etienne-le-Molard, 36, 143.

Sainte-Foy-Saint-Sulpice, 104, 283 ; — Saint-Sulpice, 33 ; — Villedieu, 283.

Saint-Galmier, 89 ; — questionnaire de l'excursion, 161, 163 ; — Côte rouge, fontaine de la Jaire, 162 ; — château du Vernet, 162.

Saint-Georges-en-Cousan, 115.

Saint-Germain-Laval, 89 ; — auberges, 89 ; — Pierre Pomyers, curé en 1596, 149 ;
Compte-rendu de l'excursion de la Diana : origines, 293 , — seigneurie et seigneurs, 300 ; — le château, 312 ; — enceinte extérieure du château, 313 ; — enceinte de la ville, 315 ; — rôle militaire de Saint-Germain-Laval, sièges, Saint-Germain ville de garnison, 319 ; — église et cimetière de Saint-Germain-le-Vieux, 321 ; — église de la Madeleine, 325 ; — église paroissiale de Saint-André, 329 ; — couvent de Saint-Bernardin ou des Recollets, 337 ; — église de la Trinité ou des Pénitents, 339 ; — maisons particulières, 341 ; — léproserie de Saint-Germain-Laval, 347 ; — hôpital de pauvres voyageurs, 348 ; — Sœurs de Saint-Joseph, 349 ; — les écoles, 350 ; — hommes distingués, écrivains, artistes, nés à Saint-Germain-Laval ou l'ayant habité, 350 ; — industrie et commerce, 352 ; — petits fiefs et arrière-fiefs, Beaurevoir, Serchan, 354 ; — N.-D. de Laval, 358 ; — pont de Laval ou de Baffie et autres ponts anciens sur l'Aix, 380 ; — Châtel-Boë, 381 ; — Verrières, 383.

Saint-Germain-Lespinasse, 90.

Saint-Jean des Prés, commanderie de l'ordre de Malte, à Montbrison, 40, 43.

Saint-Julien d'Odes, 296, 355, 356.

Saint-Just-en-Bas, 146, 356.

Saint-Laurent-Rochefort, 98, 356.

Saint-Léger, commune de Pouilly-les-Nonnains, 38.

Saint-Marcel de Félines, 356; — le Crêt-Châtelard, 19, 20, 21, 281.

Saint-Marcel d'Urfé, 36, 37 ;
Compte-rendu de l'excursion de la Diana : mines de plomb, 407 *et suiv.* ; — seigneurie, seigneurs, 439 ; — château, 443 ; — château ruiné de Montban, 451 ; — église, 453 ; — hôpital, 455 ; — N.-D. de la Chira, 456.

Saint-Marcellin, 319 ; — Bataillous, la Lande, 283.

Saint-Martin (pierres, roches de) : — à Bussy, 115 ; — à Champoly, 114 ; — à Noirétable, 114 ; — à la Valla, 115.

Saint-Martin-des-Côtes, commune de Saint-Georges-en-Cousan, 115.

Saint-Martin-la-Sauveté, — Vassoge, 29 ; — Sabonnières, 29 ; — Pointe Bardine, 254 ; — Saint-Pulgent, les Pâturaux, l'Ormet, 254 ; — la place du Lac, 256 ; — mines de plomb, 407 ; — château d'Aix, 422 ; — château de Buffardan, 435.

Saint-Martin-d'Estréaux, 90.

Saint-Martin-Lestra, 91.

Saint-Maurice-sur-Loire, son ancien nom, 297 ; — châtellenie, 309.

Saint-Médard, 103, 104, 105 ; — questionnaire de l'excursion, 161.

Saint-Paul d'Uzore, 143.

Saint-Priest (famille de), 283.

Saint-Pulgent, commune de Saint-Martin-la-Sauveté, 254 ; — les Patureaux et l'Ormet, 254.

Saint-Rambert, 53, 100, 123 ; — porte du Préfangeat, 123, 124, 125 ; — porte du Poyet, 126, 127 ; — porte de Bourchorier, 127, 128 ; — porte du Bost, 128.

Saint-Régis du Coin, 115.

Saint-Romain-le-Puy, 37, 283.

Saint-Sulpice, commune de Sainte-Foy-Saint-Sulpice, 33.

Saint-Symphorien de Lay, auberge, 91.

Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône), 33.

Saint-Thurin, — la Roche, 37.

Salle (la), maison forte, commune de Feurs, 117.

Sceaux de la cour de Forez, 118, 121, 122.

Séances trimestrielles : 1898, 22 mars, 51 ; — 27 juin, 131 ; — 27 septembre, 180

Serchan, *alias* Serchaing, Cherchan, commune de Saint-Julien-d'Odes, arrière-fief, ses seigneurs, 355.

Solaize (Isère), borne milliaire, 30.

Sury-le-Comtal, 24.

Steyert (A). Origine et étymologie du nom *Saramandus*, 145.

Testenoire-Lafayette (C.-P.). Maisons du XVIe siècle à Saint-Etienne, 111.

Thiollier (Noël). Lettres de Charles VII permettant de fortifier Apinac, 109. — Note sur deux cuillers en bronze des XVe et XVIe siècles, trouvées en Forez, 136.

Trelins, 146 ; — Mérizat, pont de la Bouteresse, 143.

Urfé (Claude d'), 280.

Uzore (mont d'), 22.

Valla (la), canton de Noirétable, — Mont-Orsin, mortier de Saint-Martin, 115.

Valla (la), canton de Saint-Chamond, 39.

Vassoge, commune de Saint-Martin-la-Sauveté, 29.

Verdier (le), commune d'Écotay-l'Olme, 44.

Vernet (le), château, commune de Saint-Galmier, 162.

Verrières, commanderie de l'ordre de Malte, commune de Saint-Germain-Laval, origines, 383 ; — église, 384 ; — commanderie, 391 ; — membres et autres biens, justice, 392 ; — commandeurs, 395.

Villeret, Pilon, 26.

Vinols, commune de Bard, 25.

Villedieu, ancienne paroisse, commune de Sainte-Foy-Saint-Sulpice, 283.

Viral, Virailh, ancien nom de Saint-Maurice-sur-Loire, 297.

Virieu, commune de Pélussin, 286.

Voies antiques, vieux chemins.

Voie romaine de Feurs à Clermont : entre Vassoge et Sabonnières, commune de Saint-Martin-la-Sauveté, 29 ; — à la hauteur de Saint-Pulgent, commune de Saint-Martin-la-Sauveté, 253 à 256, — sur la commune de Saint-Germain-Laval, 295.

Vieux chemin de Chazelles-sur-Lyon au port d'Unias, dit *des Mulets*, 162.

Estra français de Moind et Montbrison à Roanne *alias chemin Muletier*, 142, 294, 295.

Chemin charretier, *strata quadrigarum*, 295, 296.

Chemin ferré ou *Grande Vicharra* du pont de Piney à Saint-Julien-d'Odes, 296.

Strata de Grezolles, 296.

Strata d'Amions, 296.

FIGURES DANS LE TEXTE

1. — Dolmen de Balbigny, 18.

2. — Olla en terre de style gaulois provenant du Crêt-Châtelard, 19.

3. — Aiguière en terre, provenant de Daumois, 19.

4. — Olla de style gaulois, provenant du Crêt-Châtelard, 19.

5. — Urne gallo-romaine, même provenance, 19.

6. — Vase en terre noire, découvert à Précieu, 19.

7. — Vase à boire, provenant de Chaysieu, 19.

8. — Vase peint de style gaulois, provenant du Crêt-Châtelard, 20.

9. — Bol gallo-romain, en poterie sigillée, provenant du Crêt-Châtelard, 21.

10 et 11. — Lampe romaine, 21.

12. — Ampulla en terre rouge, provenant de Chaysieu, 21.

13. — Fragment de moule à poterie, trouvé à Chaysieu, 21.

14. — Ampulla en terre blanche, provenant de Chaysieu, 21.

15 et 16. — Tuiles antiques provenant du mont d'Uzore, 22.

17. — Amphore vinaire, provenant d'Essalois, 22.

18. — Moulin à bras, en lave, trouvé à Moind, 22.

19 et 20. — Pointe de lance en silex provenant du Grand-Pressigny, 23.

22. Pointe de flèche en silex, 23.

22 et 23. — Hache et pointe de flèche en silex, provenant de Poncins, 23.

24. Couteau en silex, trouvé à Sury-le-Comtal, 24.

25. Poignard en silex, provenant de Cherier, 24.

26 et 27. — Hachettes en pierre polie, 24.

28. — Bracelets gaulois, en bronze, trouvés à Vinols, commune de Bard, 25.

29 et 30. — Faucilles, celt ou ciseau, trouvés à Ruffieu, commune de Moind, 25.

31. — Grande épingle en bronze, trouvée à Feurs, 26.

32. — Epingle en bronze, trouvée à Ruffieu, 26.

33 et 34. — Poignards en bronze trouvés aux environs de Grigny (Rhône), 26.

35. — Fibule en bronze, trouvée à Pilon, commune de Villeret, 26.

36. — Clef gallo-romaine en fer avec poignée en bronze, trouvée à Feurs, 26.

37, — Vase gallo-romain en bronze, découvert à Boisset-lès-Montrond, 27.

38. — Vase gallo-romain en bronze.

39. — Bague gallo-romaine, en or, avec entaille gravée, provenant de Moind. 27.

40, 41, 42, 43, 44. — Outils agricoles en fer de l'époque gallo-romaine, trouvés à Combe-Plainc, commune de Rive de Gier, 28.

45. — Vase antique, en terre noire, trouvée à Bourgée-Froide, commune de Cuzieu, 28.

46. — Vase funéraire peint, découvert dans la commune d'Allieu, 29.

47. — Coupe de la voie romaine de Feurs à Clermont, découverte sur la commune de Saint-Martin-la-Sauveté, 29.

48. — Borne milliaire de Solaise (Isère), 30.

49. — Plan de l'église romane de Chandieu, 32.

50, 51, 52. — Chapiteaux du XIIe siècle dans l'église du prieuré de Jourcey, 32.

53. — Chapiteaux du XIIe siècle de l'église de Pouilly-les-Nonnains, 33.

54. — Autel avec piscine dans l'église de Saint-Sulpice, 33.

55. — Bénitier en pierre du XVe siècle, aux armes des Sacconay, à Saint-Symphorien-sur-Coise, 33.

56. — Fonts baptismaux dans l'église de Rochetaillée, 34.

57. — Blason, *parti de Chalmazel et de Lavieu,* sur un vitrail à Écotay-l'Olme, 34.

58. — Bénitier en pierre du XVIe siècle à Saint-Didier-sur-Rochefort, 35.

59. — Calice du XVIe siècle, trouvé à Montbrison, 35.

60. — Pyxide en cuivre émaillé du XIIIe siècle, 35.

61. — Pyxide en cuivre émaillé, dans l'église de Saint-Etienne-le-Molard, 36.

62. — Pyxide en argent de l'église de la Bénisson-Dieu, XVIe siècle, 36.

63. — Bénitier portatif en bronze dans la chapelle de N.-D. de la Chira, à Saint-Marcel d'Urfé, 36.

64. — Croix de cimetière, à Saint-Didier-sur-Rochefort, 36.

65. — Croix de cimetière, provenant de Boën, aujourd'hui dans la commune de Saint-Thurin, 37.

66. — Cercueil en granit, XIIe siècle, trouvé à Saint-Romain-le-Puy.

67. — Croix en fer forgé à Saint-Marcel d'Urfé, 37.

68. — Croix de carrefour à Saint-Léger commune de Pouilly-les-Nonnains, 38.

69. — Puits Ferriol à la Valla, canton de Saint-Chamond, 39.

70. — Épitaphe à l'ancienne commanderie de Saint-Jean des Prés, à Montbrison, 40.

71. — Blason sur une croix en pierre, à Jourcey, 40.

72. — Blason de Guillaume d'Albon, abbé de Savigny, sur une angle de muraille du château de Sain-Bel (Rhône), 41.

73. — Blason de Pierre de la Bastie, à Chandieu, 42.

74. — Carreau en terre vernissée, XIVe siècle, trouvé à Montbrison, 43.

75, 76. — Cheminée, à la commanderie de Saint-Jean des Prés, dont le manteau se composait de claveaux historiés en terre cuite, 43.

77. — Bague mérovingienne, trouvée à la Garde, commune de Boën, 44.

78. — Plaque de ceinturon, mérovingienne, en ivoire, trouvée à Moind, 44.

79. — Agrafe de ceinturon en bronze émaillé, trouvée à la Combe commune de Jeansagnère, 44.

80. — Série de mesures étalons du XVIe siècle, en granit, conservée au Verdier, commune d'Écotay-l'Olme, 44.

81. — Landier en fonte de fer, de la fin du XVe, provenant de la Bénisson-Dieu, 44.

82. — Pierrier conservé au château de Feugerolles, 45.

83. — Monnaie des archevêques de Lyon, trouvaille de Diminasse, commune de Chalmazel, 45.

84. — Sceau de Jean I, comte de Forez, appendu à la charte de franchise de Vollore, 47.

85. — Sceau de la cour de Forez appendu en un acte de 1324, archives du château de Feugerolles, 48.

86. — Sceau plaqué en cire aux armes des Clermont-Chaste, XVIIe siècle.

87. — *Signum* du notaire *Joannes de Platea*, 1324, 48.

88. — *Signum* du notaire *Benedictus Pelicii, alias Peleterii* 1401, 48.

Les dessins qui précèdent sont de M. Henri Gonnard.

89 et 90. — Sceau et contre-sceau de la cour de Forez, apposé à un acte de 1292, *dessin de M. Vincent Durand*, 118.

91. — Sceau de la cour de Forez apposé à un acte de 1521, *dessin de M. Vincent Durand*, 122.

92. — Saint-Rambert, porte du Préfangeat, plan à terre, 123.

93. — Saint-Rambert, porte du Préfangeat, plan de l'étage supérieur, 124.

94. — Saint-Rambert, porte du Préfangeat, vue extérieure, *dessin de C. Beauverie*, 125.

95. — Saint-Rambert, porte du Poyet, *dessin de C. Beauverie* 126.

96. Saint-Rambert, porte de Bourchorier, vue extérieure, *dessin de C. Beauverie*, 127.

97. — Saint-Rambert, porte de Bourchorier, vue intérieure, *dessin de C. Beauverie*, 128.

98. — Saint-Germain-Laval. — Église de la Madeleine, *dessin de C. Beauverie*, 325.

99. — Saint-Germain Laval. — Fenêtre en bois provenant d'une maison située à l'angle de la rue et de la place du Marché, *dessin de M. H. Gonnard, d'après une aquarelle de M. de Paskowicz*, 342.

100. — Grezolles. — Plan de la chapelle de Sainte-Barbe, *dessin de M. Vincent Durand*, 403.

101. — Grezolles. — Statue de Sainte-Barbe, dans la chapelle de ce nom, *dessin de C. Beauverie*, 406.

102. — Aix. — Palier supérieur de l'escalier, *dessin de C. Beauverie*. 429.

103. — Aix. — Embrasure peinte de la fenêtre d'une chambre, *dessin de C. Beauverie*, 433.

104. — Saint-Marcel d'Urfé, le château, *dessin de C. Beauverie*, 444.

105. — Saint-Marcel d'Urfé. — Chandelier d'argent dans la chapelle de N.-D. de la Chira, *dessin de C. Beauverie*, 460.

106. — Saint-Marcel d'Urfé. — Bénitier en bronze, dans la chapelle de N.-D. de la Chira, *dessin d'H. Gonnard*, 461

PLANCHES HORS TEXTE.

I. — Sceau de la cour de Forez apposé à un acte de 1464, *phototypie*, 121.

II. — Saint-Rambert. — Porte du Préfangeat, vue intérieure, *phototypie*, 124.

III. — Cuillers en bronze du XVe et du XVIe siècle, *photogravure d'après un cliché de M. Noël Thiollier*, 136.

IV. — Le *Lugdunum sacro-prophanum*, du P. Bullioud. Manuscrit de la bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier. Copie annotée par l'auteur, 216.

V. — Le *Lugdunum sacro-prophanum*. Manuscrit de la bibliothèque de la ville de Lyon. Original de la main de l'auteur, 228.

VI. — Le *Lugdunum sacro-prophanum*. Manuscrit de la bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier. Original de la main de l'auteur, 229.

VII. — Portrait de Michel de Chaugy dans l'Adoration des Mages à la Pinacothèque de Munich, *phototypie*, 268.

VIII. — Portrait de Michel de Chaugy sur un des volets du triptyque d'Ambierle, *phototypie d'après un cliché de M. Joseph Déchelette*, 269.

IX. — Saint-Germain-Laval. — Maison en bois à l'angle de la rue et de la place du Marché, *phototypie*, 341.

X, XI. — Saint-Germain-Laval. — Cariatides en bois ayant orné une des fenêtres de la maison située à l'angle de la rue et de la place du Marché, *phototypies*, 342.

XII. — Saint-Germain-Laval. — Maison à l'angle de la rue de la République et de celle des Jardins, *phototypie*, 345.

XIII. — Notre-Dame de Laval. — Chevet de l'église, *phototypie*, 366.

XIV. — Notre-Dame de Laval. — Porte méridionale de l'église, *phototypie*, 367.

XV. — Notre-Dame de Laval, en 1450, coupe en long, *restitution de M. Vincent Durand*, 369.

XVI. — Notre-Dame de Laval, depuis la fin du XVe siècle, coupe en long, *relevé de M. Vincent Durand*, 369.

XVII. — Notre-Dame de Laval, plan, *relevé de M. Vincent Durand*, 369.

XVIII. — Notre-Dame de Laval. — Ex-voto d'Antoine de Laval et de sa femme, *phototypie*, 376.

XIX, XX. — Notre-Dame de Laval. — Statue en bois de la Sainte Vierge tenant l'Enfant Jesus, face et profil, *phototypies*, 378.

XXI. — Eglise de Verrieres, coupe en long, *relevé de M. Vincent Durand*, 385.

XXII. — Eglise de Verrieres, plan, *relevé de M. Vincent Durand*, 385.

XXIII. — Grezolles. — Vitrail de la Sainte Vierge dans la chapelle Sainte-Barbe, *phototypie*, 404.

XXIV. — Grezolles. — Vitrail de sainte Barbe dans la chapelle Sainte-Barbe, *phototypie*, 404.

XXV. — Aix. — Cour du chateau, *phototypie*, 426.

XXVI, XXVII, XXVIII. — Saint-Marcel d'Ardèche. — Statue de Notre-Dame de la Chira, face et profils, *phototypies*, 458.

ERRATA ET ADDENDA

Page 201, ligne 28 : *MM. le marquis d'Albon, E. Brassart* : lisez *MM. le marquis d'Albon, M. de Boissieu, E. Brassart.*

P. 217, l. 18, *Virath*, l. 3[illegible], *Virail* : lisez *Viraith.*

P. 303, l. 21, *apadi* : lisez *apud.*

P. 307, l. 11, *le paroi* : lisez *la paroi.*

P. 371, l. 12, *autres toutes, trois* : lisez *autres ; toutes trois*

P. 388, l. 17, *une tore* : lisez *un tore.*

P. 40[illegible], l. 10, *assuy-ti, lui-même* : supprimez la virgule.

P. 4[illegible], l. 18, *Massard* : lisez *Moissard.*

P. 430, l. 2, *Baflardan*, l. 14, *Bafardan* : lisez *Buffardan*

P. 44[illegible], l. 11, *Papillon* : lisez *Popillon.*

P. 44[illegible], l. 12, *Papill[illegible]* : lisez *Popillon.*

P. 4[illegible], l. 21, *brode* : lisez *borde.*

F71105
10
1898

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRAI
STANFORD, CALIFORNIA
94305